

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.

Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

**SOMMAIRE :** Les marchés des changes à terme, par M. Léon-H. Dupriez. — Nouvelles industries. Réalisation et possibilités, par M. H. Van Crielinge. — Informations monétaires, bancaires et financières. — Informations industrielles, agricoles et commerciales. — Législation économique. — Statistiques.

## LES MARCHÉS DES CHANGES A TERME

par M. Léon-H. DUPRIEZ,

Professeur à l'Université de Louvain.

### L'HISTOIRE DES CHANGES A TERME EN BELGIQUE, DE 1921 A 1938

#### 1. — ÉTUDE HISTORIQUE DU CHANGE A TERME LIVRE STERLING-FRANC BELGE, 1921-1936.

Les éléments statistiques de cette étude nous sont fournis, pour les premières années, par les tableaux publiés par M. Paul Einzig, dans *The theory of forward exchange* (1); ils donnent les taux hebdomadaires de reports et de déports à un et trois mois et les disparités de taux d'intérêt de 1921 à 1936, d'après les cotations au marché de Londres. M. Einzig n'a accordé qu'une attention sommaire aux chiffres belges qu'il recense; mais son livre contient les graphiques pour les relations livre-franc français et livre-dollar, avec des commentaires détaillés. Ceux-ci serviront souvent de base de comparaison.

Au surplus, nous avons, depuis le début de 1927, des renseignements recueillis par nos propres services sur les taux des reports de diverses monnaies à la Bourse de Bruxelles. Ces renseignements sont journaliers et ont été combinés en moyennes mensuelles pour l'analyse.

Un mot est nécessaire au sujet de la terminologie de notre exposé. Les graphiques représentent les reports (+) et les déports (—) de la livre par rapport au franc belge. Cependant il faut admettre que, dans les circonstances historiques des vingt dernières

années, les changes à terme ont été beaucoup plus influencés — surtout dans les écarts par rapport aux parités d'intérêt — par les facteurs propres à la monnaie belge que par les facteurs relevant de la monnaie britannique. Pour la clarté de l'exposé économique, il est donc généralement plus indiqué de parler du déport ou du report de la monnaie belge, en rapport avec sa faiblesse ou sa résistance. On se souviendra de ce que ce déport est positif sur le graphique et ce report négatif. Dans les cas particuliers où les taux sont en rapport avec les événements en Grande-Bretagne, comme en 1931, il nous paraît préférable de parler du report ou du déport de la livre sterling. Ces manières d'exprimer les choses ne constituent évidemment pas des attributions causales certaines en tous temps; elles sont simplement commodes pour attirer l'attention sur l'aspect principal des mouvements à un moment quelconque.

L'histoire du change à terme de la Belgique peut être divisée en cinq périodes :

- a) De 1919 — c'est-à-dire 1921 pour les observations — jusqu'à août 1925;
- b) De septembre 1925 à septembre 1926;
- c) D'octobre 1926 à septembre 1931;
- d) D'octobre 1931 à mars 1935;
- e) D'avril 1935 à ce jour.

(Voir graphique n° 1.)

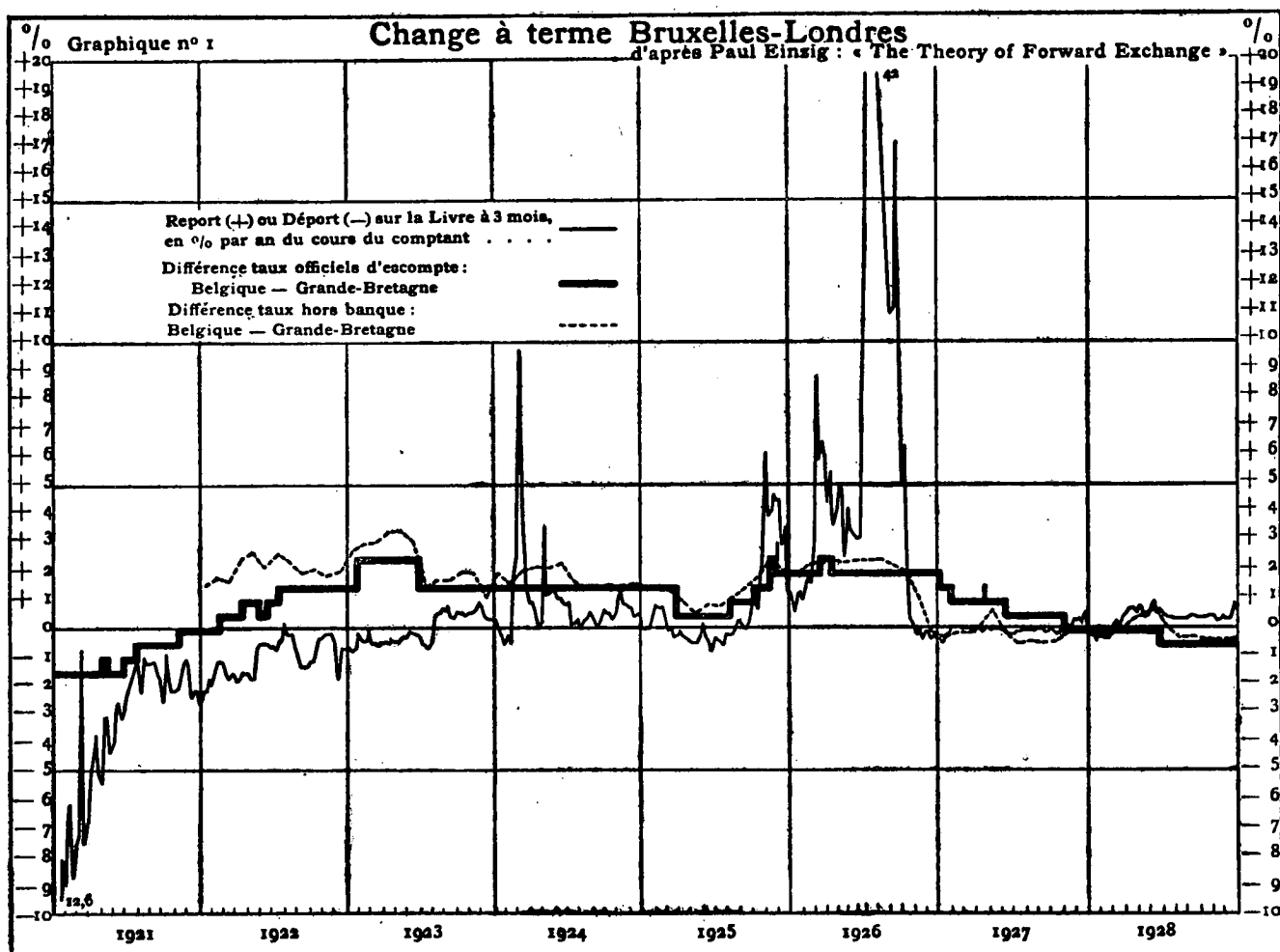
(1) PAUL EINZIG, *The Theory of forward Exchange*. Londres, Macmillan, 1937.

La première période, allant jusqu'à la première tentative de stabilisation (octobre 1925), se caractérise par la relation fluctuante entre la livre et le franc belge; au surplus, au cours de ces années, le franc belge cherchait son niveau, au milieu de périétés diverses, et ne le trouvait qu'en 1925, au moment où de nouvelles difficultés surgirent (2); enfin, des contrôles des changes, certes relativement anodins, devaient empêcher l'arbitrage de jouer commodément.

(2) Cfr. RENÉ STERKENDRIES, « Monnaie, prix et disparités de pouvoir d'achat : l'évolution en Belgique et en France de 1919 à 1938 » (*Bulletin de l'Institut de Recherches économiques*, mai 1938) et LÉON-H. DUPRIEZ, « Les étapes de l'adaptation économique à une inflation soudaine : France et Belgique, de 1919 à 1926 », dans *Economic Essays in Honour of Gustav Cassel* (Londres, Allen and Unwin, 1933).

Un premier fait qui se dégage à ce moment est la tendance constante du marché à maintenir une disparité en faveur du franc belge, par rapport aux parités de taux d'intérêt; la seule exception importante se situe après la crise de février 1924 et n'est d'ailleurs que de courte durée. Ceci tend à vérifier la proposition que l'imperfection d'un marché tend à raffermir son change à terme : on doit, en effet, considérer les mesures restrictives des opérations de change comme une cause d'imperfection. Ceci se trouve confirmé par l'évolution postérieure à 1926, au cours de laquelle cette disparité ne se maintient pas.

En juillet 1923 se rencontre une césure très nette dans l'évolution du change à terme : jusqu'à cette date, le franc belge est régulièrement en report, avec



une forte marge par rapport aux disparités d'intérêt; soudainement, il passe en déport et se rapproche nettement de la courbe des disparités d'intérêt; il ne sera à nouveau coté en report, en 1925, que lorsque les disparités d'intérêt le pousseront dans cette voie. La clef de ce brusque revirement se trouve dans la situation de la banque d'émission (3) : l'inflation soudaine de 1919, faite en vue de l'échange des marks, avait englobé d'importants avoirs bancaires et dépassait de

(3) Cfr. RENÉ STERKENDRIES, *op. cit.*, p. 239.

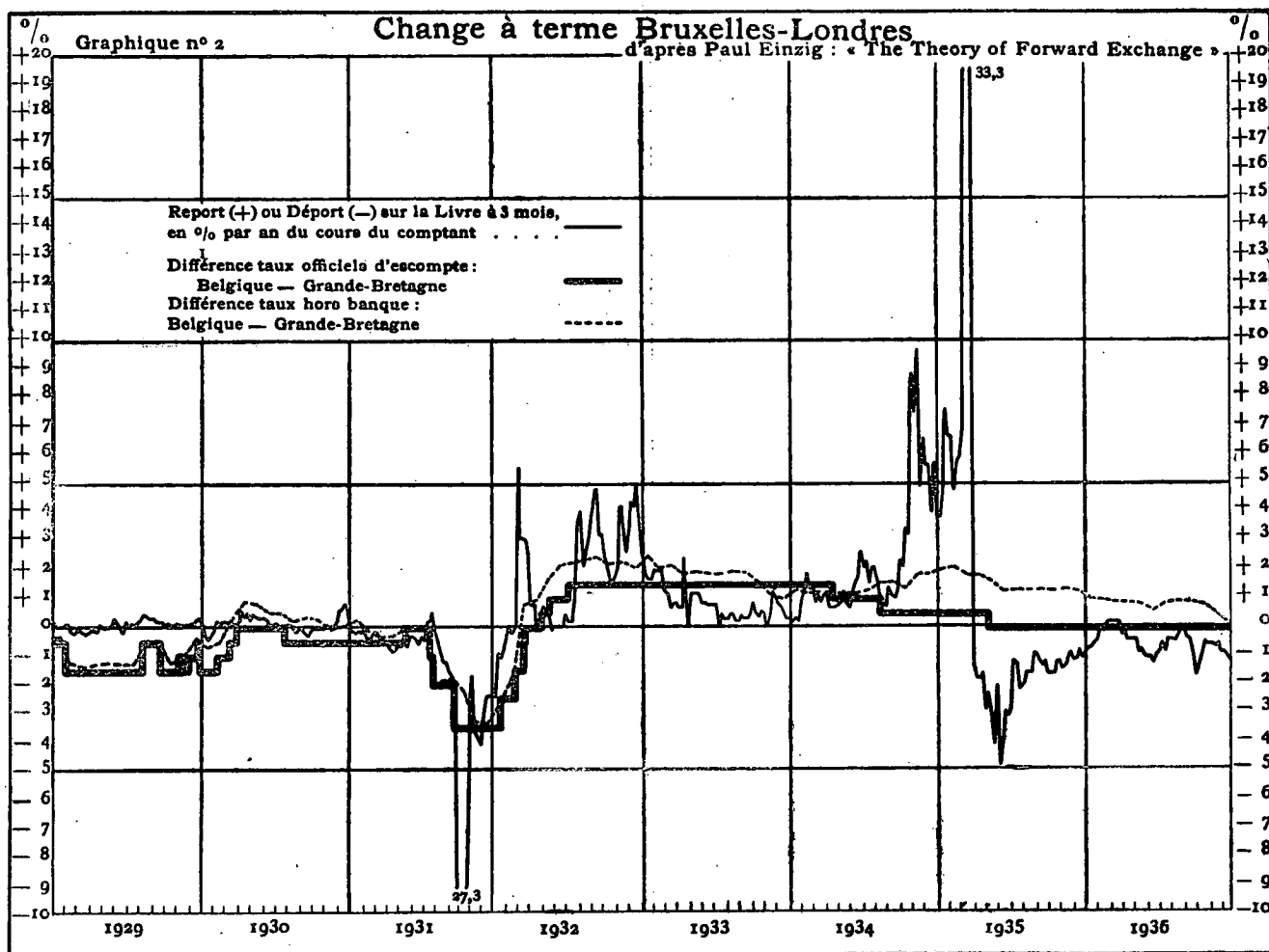
loin les besoins de la circulation fiduciaire, aux niveaux existants de prix; aussi les engagements à vue ont-ils été maintenus quasiment fixes, par l'effet de la politique gouvernementale tendant à arrêter l'inflation. Mais la circulation fiduciaire était beaucoup plus réduite, la différence se trouvant sous la forme de comptes courants inactifs. Il y avait là un potentiel d'inflation, qui fut injecté dans le système fiduciaire au fur et à mesure des possibilités d'utilisation sous forme de crédit. Ce processus dura

longtemps et s'acheva précisément au printemps de 1923; d'où un changement dans la situation interne de crédit en Belgique, qui se répercute dans le marché du change à terme.

Il ne suffit cependant pas de mettre la césure dans l'évolution en rapport avec un changement dans la situation de crédit; il reste encore à expliquer les positions respectives des changes à terme, avant et après cette césure.

Jusqu'en 1923, nous trouvons, en effet, cette situation assez paradoxale que le franc belge est nettement plus ferme que ne le postulent les disparités d'intérêt. On peut même ajouter qu'il était toujours en report, ce qui laisse supposer une imperfection telle

du marché en Belgique, que les placements à intérêt n'étaient guère possibles ou que, tout au moins, les étrangers ne les recherchaient pas. Cette hypothèse s'accorde parfaitement avec l'existence, en Belgique même, d'importants capitaux inutilisés. Ajoutons enfin qu'au début de la période étudiée, le point de départ est le même pour le change à terme franc français-livre sterling et pour le change livre-dollar; les devises faibles ont des changes à terme fermes. Mais la livre rejoint la disparité d'intérêt par rapport au dollar au début de 1922, le franc français par rapport à la livre dans la seconde moitié de l'année, tandis que la différence se maintient chez nous un an de plus, pour les raisons indiquées ci-dessus.



D'août 1923 à septembre 1925, l'évolution générale se caractérise comme suit : en Grande-Bretagne, retour de la livre au pair et taux d'intérêt en hausse, se traduisant par une baisse des disparités d'intérêt; en Belgique, d'abord une reprise vive, entraînant une expansion de la circulation fiduciaire sous la pression de besoins commerciaux; puis la crise des changes de février 1924, qui est le prodrome d'une période de stagnation, à changes relativement stables, au cours de laquelle l'Etat a recours, pour ses besoins de

crédit, à l'étranger et au crédit à court terme. Pendant ces deux années, il y a une liaison certaine entre le change à terme et les disparités d'intérêt, mais le change du franc belge tend constamment à rester plus ferme que ne le postule la disparité : la courbe du graphique 1 reste constamment en dessous de celles de la disparité, sauf deux hausses éphémères au lendemain de la crise de février 1924. Malgré tout ce qu'elle implique pour la conjoncture générale, cette crise ne paraît pas laisser de trace durable quant

aux changes à terme. Par contre, il faut retenir que pendant toute cette période, l'économie belge était de nouveau serrée au point de vue du crédit et avait besoin de fonds disponibles. L'arbitrage ne pouvait cependant jouer que d'une manière imparfaite; c'est ce qui explique la position relative des courbes.

La deuxième période de notre exposé ne couvre qu'une année : la première stabilisation et la crise des changes subséquente : octobre 1925 à septembre 1926. Au cours de celle-ci, les changes à terme subissent trois violents remous correspondant à la stabilisation de fait (octobre 1925), à l'échec de cette stabilisation (mars 1926) et au maximum de la crise des changes (juillet 1926). A trois reprises, la faiblesse du franc belge est très prononcée, pour des raisons entièrement belges, dans lesquelles la situation britannique n'intervient pas. Si les deux dernières sautes ont un caractère spéculatif sur lequel il est inutile de s'étendre et ne peuvent plus s'expliquer en termes de besoins commerciaux, la première requiert, au contraire, un moment d'attention : on peut trouver paradoxal que le change à terme faiblisse si nettement au delà des disparités d'intérêt (qui sont déjà fortes) au moment où la stabilité commence à être assurée au comptant. Mais cette stabilité n'était, de l'aveu même du gouvernement, que précaire et excluait pratiquement tout risque de hausse de la monnaie belge, tandis qu'elle laissait planer une certaine incertitude quant à la baisse; dès lors, il devenait normal que la couverture des opérations ne se fit plus que dans un sens. Or, l'arbitrage ne pouvait jouer qu'imparfaitement pour rétablir la situation, l'existence de restrictions de change, même peu sévères, étant de nature à rendre les arbitragistes circonspects, de peur de changements de législation ou de jurisprudence. La tension au terme ne fut d'ailleurs que la prémonition de ce qui arriverait au comptant : car elle ne dura que pendant les derniers mois de 1925, alors que le franc se maintenait à 107 sans trop de difficultés; le terme se redressa en janvier 1926, lorsque la pression commença à s'exercer sérieusement sur le comptant. Celle-ci semble donc résulter partiellement de la réalisation de couvertures en monnaies étrangères déjà faites trois mois plus tôt.

La troisième période s'ouvre avec la stabilisation de 1926 et continue jusqu'à la chute de la livre sterling, en septembre 1931. Encore une fois, elle ne correspond pas à une phase déterminée de la conjoncture économique. Elle est caractérisée par une sous-évaluation de la monnaie belge, considérable au point initial et s'atténuant au cours des années, sans disparaître avant l'accident final. Cette période comporte la liberté des changes et, par conséquent, la possibilité de mouvements importants de capitaux pour des opérations d'arbitrage. Le système jouant normalement, les taux du change à terme doivent s'adapter de près aux disparités d'intérêt; c'est ce que nous

constatons effectivement de novembre 1926 à mai 1928 (panique boursière), puis de nouveau à partir de 1930; le fait continue même à se vérifier en 1931, alors que les disparités d'intérêt fléchissent fort, au détriment de la Grande-Bretagne (4). C'est le taux commercial « hors banque » qui joue le rôle de régulateur du terme.

Les banques étrangères ont largement profité des possibilités d'investissement existant en Belgique en 1927 et 1928 pour y placer momentanément des sommes importantes en *swap*. Il faut croire qu'elles obtenaient plus que le taux commercial, lorsqu'on voit que le terme suit de si près les disparités; ce ne serait point étonnant lorsqu'on sait combien peu les taux du marché étaient accessibles aux entreprises industrielles. La crise boursière de mai 1928 devait renverser la situation : car elle était très réelle en Belgique, tandis qu'elle restait un avertissement sans lendemain immédiat aux Etats-Unis. L'arrêt de la spéculation européenne allait concentrer les fonds disponibles du monde aux Etats-Unis. Aussi la courbe du change à terme se situe-t-elle au-dessus de la disparité d'intérêt et la position du belga s'affaiblit-elle à terme par suite de cet exode de capitaux; la chose se remarque dans les cotations sur Londres, mais Londres même est en décalage par rapport à New-York, si l'on considère le *time money* et le *call money*, qui furent les taux spéculatifs. Le change Bruxelles-New-York doit donc accuser des disparités plus fortes que le change à terme sur Londres. (Voir graphique n° 2.)

Depuis octobre 1931, les positions fondamentales des monnaies anglaise et belge se trouvent renversées : la livre sterling est sous-évaluée, faiblement d'abord, puis fortement à partir de la baisse du dollar. En avril 1933, la surévaluation du belga s'aggrave d'ailleurs à la fois à raison du fléchissement accusé de la livre sterling et de l'extension de l'aire géographique par rapport à laquelle il est surévalué. Retenons toutefois que pendant un certain temps (en fait, jusqu'en 1935), la chute de la livre a eu pour résultat, non pas une réduction brutale de la production belge, accompagnée d'un accroissement des importations et d'une chute dans les exportations, mais une adaptation rapide des prix belges d'exportation aux nouveaux prix mondiaux; que, par conséquent, ce ne fut pas dans un déséquilibre de la balance du commerce que se traduisirent essentiellement pour la Belgique, les difficultés résultant de la chute de la livre (5).

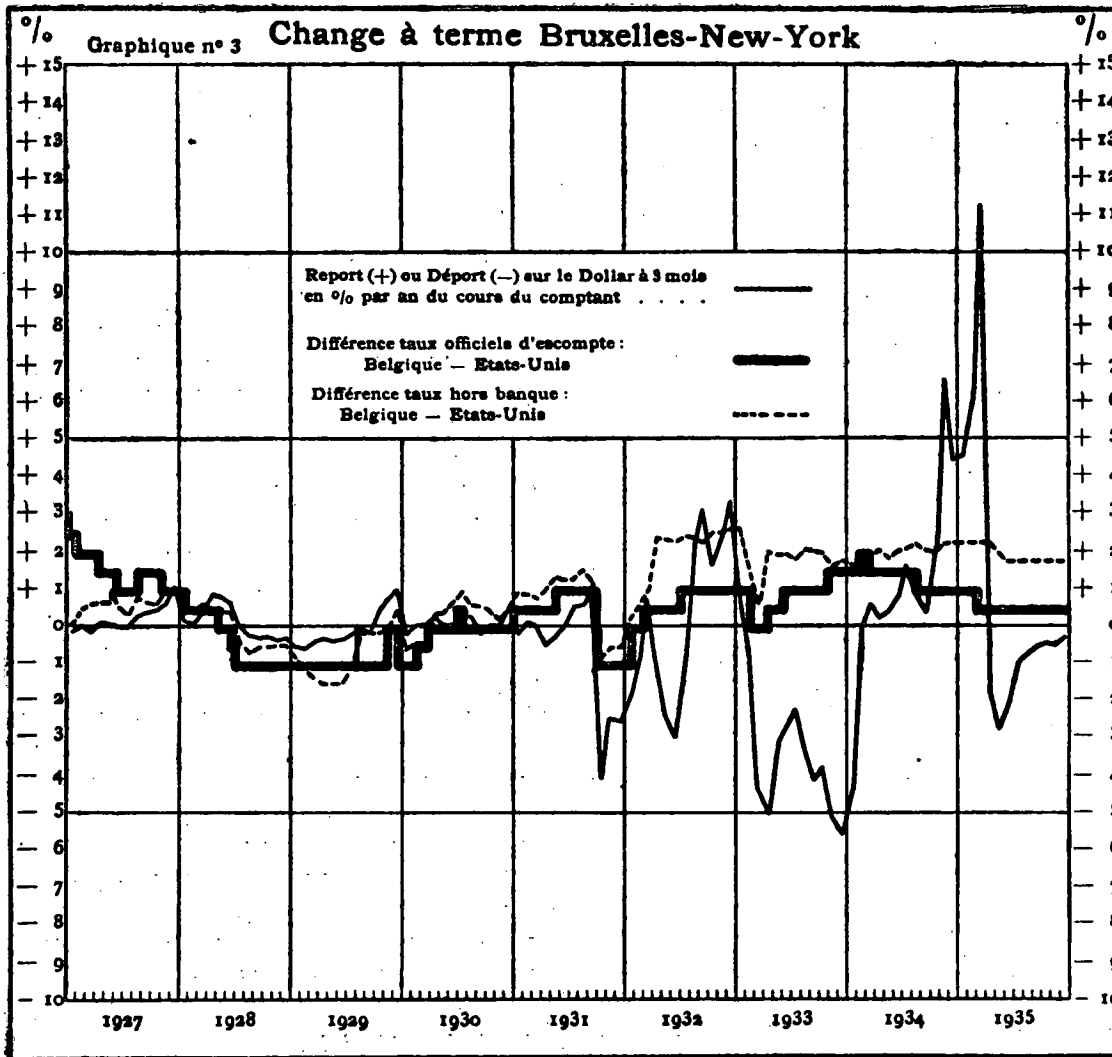
(4) Cet exemple montre clairement comment la perfection d'un marché des changes à terme joue pour maintenir les reports et déports en fonction des parités d'intérêt. La relation n'a été brisée que pendant un temps très court par la spéculation, tandis que dans les crises de la monnaie belge, à marché moins parfait, les divergences se maintiennent plus longtemps, parce que l'arbitrage ne fait pas complètement usage des possibilités qui lui sont offertes.

(5) Cfr. R. TRIFFIN, « La théorie de la surévaluation monétaire et la dévaluation belge », *Bulletin de l'Institut de Recherches économiques*, novembre 1937, p. 19.

Cependant, les changes à terme ne traduisent guère cette situation avant l'automne de 1934 et les années se suivent *sans* se ressembler. En 1932 d'abord, le franc belge eut, au terme, trois accès de faiblesse prononcée : le premier, en mars, paraît n'être qu'un choc en retour des événements de septembre 1931; il correspond à une hausse de la livre au comptant et il semble correct d'y voir surtout une fermeté spéculative de la livre, qui se manifeste aussi sur d'autres marchés. Les deux accès de faiblesse du franc au cours du second semestre de 1932 paraissent plus difficiles à expliquer : ils sont propres au franc belge et se situent au cours d'une accalmie dans la tension qui se manifeste depuis l'année précédente dans le

change livre-dollar, aux dépens de ce dernier. Faut-il y voir l'effet conjugué de nos grèves de juillet — grave avertissement au sujet des résultats sociaux de la surévaluation monétaire — et d'un retour momentané de confiance dans les Etats-Unis? L'explication paraît plausible, car en 1933, le belga est relativement ferme à terme, par rapport aux disparités d'intérêt; or, cette nouvelle situation s'affirme au moment où le dollar se déprécie et elle se maintient ensuite, bien que le franc français subisse un accès de faiblesse (6).

(6) L'or et les devises diminuent de septembre 1931 à janvier 1933 et augmentent de nouveau en 1933; mais ces mouvements sont réguliers, tandis que le terme subit des à-coups.



Des mouvements réapparaissent en 1934 : tout d'abord une légère saute en février, au moment des émeutes de Paris : il ne s'agit que d'un petit contre-coup d'une forte tension en France. A partir de l'été, les événements de Belgique se marquent enfin. Le déport du franc belge réapparaît en juillet et en août; la loi des pouvoirs spéciaux est du 31 juillet, l'arrêté sur l'extension du crédit — mettant fin à la déflation financière — est du 22 août. Enfin, après

une accalmie, la situation se gâte définitivement à la fin d'octobre et le déport du franc belge reste considérable jusqu'à la dévaluation; la position spéculative à la baisse du franc ne trouve plus de contrepartie suffisante pendant tous les derniers mois de déflation.

Dans l'ensemble, mais à l'exception des derniers mois, les changes à terme ont suivi les indications données par les disparités d'intérêt au cours de cette

quatrième période; ils ont été plus calmes que ne pouvaient le faire supposer les graves déséquilibres en gestation et l'évasion lente des capitaux ne les a guère affectés. Mais les taux oscillent plus de part et d'autre des disparités d'intérêt qu'au cours de la période précédente : il semble que la crise, rendant les placements difficiles, agisse comme une imperfection du marché et empêche une adaptation complète. Dans un marché plus parfait, les capitaux eussent dû sortir plus qu'ils ne sont sortis en 1932 et rentrer plus qu'ils ne sont rentrés en 1933; le mouvement s'est opéré dans le sens indiqué, mais imparfaitement, car les engagements à vue de la Banque Nationale diminuent en 1932 et augmentent — sous forme de compte courant — en 1933.

Avant de passer à la dernière phase — que nous vivons encore — il importe de considérer un instant les changes à terme du dollar à Bruxelles; ils ne sont établis que depuis 1927.

Les diverses péripéties des mouvements internationaux de capitaux s'impriment peut-être mieux dans le change à terme sur New-York que dans le change à terme sur Londres (cfr. graphique n° 3) : l'adaptation des taux aux disparités d'intérêt se fait moins parfaitement : faut-il en rechercher la cause dans une imperfection du marché ou dans l'ampleur des mouvements de capitaux Europe-Amérique? Cette seconde hypothèse mérite certes de ne pas être négligée.

En 1927, les taux favorisèrent l'arbitrage vers la Belgique et ceci dura jusqu'à la veille de la crise boursière de mai 1928; puis ils poussèrent à l'exode vers les Etats-Unis, la discordance prenant un caractère spéculatif en 1929. La situation ne se renverse qu'en avril 1930, quoique dès août 1929 les taux se rapprochent de la disparité d'intérêt. Pendant près de deux ans, c'est-à-dire jusqu'à la chute de la livre, le change à terme tend plutôt à se coter près du pair, sans suivre la disparité d'intérêt : on est en recul économique profond et les besoins commerciaux règlent les cours, sans que les considérations de mouvements de capitaux semblent jouer un grand rôle. Ensuite la faiblesse du dollar se manifeste par d'énormes soubresauts des taux; ceux-ci sont entièrement dus à l'évolution américaine, car nous retrouvons des mouvements analogues dans le terme livre-dollar; on ne peut rien en déduire au sujet de la tenue de la monnaie belge et de ses propres faiblesses. Une position spéculative contre le belga ne se développe qu'en octobre 1934.

Dans l'ensemble, on doit conclure que le terme sur New-York fut beaucoup moins significatif pour la situation monétaire belge que le terme sur Londres. Ce dernier fut surtout influencé par les événements de Belgique, tandis que la situation américaine joue un rôle dominant dans le second.

## 2. — LES CHANGES A TERME A BRUXELLES DEPUIS 1935.

La physionomie des changes à terme sur Londres — et aussi sur New-York — est fort différente, après la dévaluation de 1935, de ce qu'elle fut après la dévaluation de 1926 : il y a treize ans, les taux s'adaptèrent instantanément aux disparités d'intérêt par le truchement d'entrées de capitaux; en 1935, les taux se redressèrent vivement, jusqu'à près de 5 p. c. au delà de ce que postulait la disparité d'intérêt — puis, par une évolution qui dura jusqu'en août 1937, rejoignirent insensiblement la position requise par la disparité (cfr. graphique 4) (7). Cette évolution ne fut guère heurtée et suggère que les taux furent jetés hors d'équilibre en avril 1935, au profit du belga, par des causes qui diminuèrent insensiblement d'intensité et disparurent au moment où la crise de 1937 se déclencha. Ajoutons, pour compléter le tableau, que les taux d'intérêt étaient plus hauts en Belgique qu'en Angleterre, au départ, et s'équilibraient quasiment à l'arrivée; les taux de dépôts étaient forts et tendirent peu à peu vers le pair.

Cette évolution témoigne d'imperfections du marché qui n'existaient apparemment pas en 1927. Lesquelles? Voilà l'énigme à résoudre. Deux ordres de considérations paraissent mériter d'être retenus. L'un relève de l'organisation bancaire : les placements de capitaux d'arbitrage se sont faits surtout, en 1927, par le truchement des filiales de banques étrangères, prêtant directement leurs fonds à l'industrie; ces filiales ont fort restreint leur activité en tant que « donneurs de crédit », les conditions du marché du terme ne s'y prêtant plus. L'autre relève de l'état du marché et suggère une explication analogue à celle des années 1920-1923 (voir graphique 4) : les entrées de capitaux au comptant furent telles que des disponibilités considérables restèrent inutilisées et que les banques durent s'employer à refouler, plutôt qu'à attirer, de nouveaux capitaux. En effet, les comptes courants à la Banque Nationale de Belgique sont de 6.817 millions de francs en juin 1935, venant de 1.124 millions en février; cette masse s'absorbe ensuite graduellement et touche un minimum de 2.864 millions en novembre 1937; la différence est de 3.953 millions, refoulée pour les deux tiers à l'étranger et incorporée, pour le tiers restant, dans la circulation fiduciaire.

La faiblesse du belga à terme depuis septembre 1937 modifie une fois de plus la tenue du marché du terme, si souvent troublé par des influences nouvelles. Quoique les mouvements défavorables au belga se lisent aussi bien dans le taux belga-livre que dans

(7) Aux graphiques 4 à 7, les taux de report ou de dépôt sont d'abord mis en rapport avec les disparités d'intérêt. La partie inférieure représente la divergence entre les taux du marché et les parités d'intérêt : ici, les différences positives indiquent une fermeté du belga, les différences négatives, une faiblesse du belga par rapport aux positions d'équilibre.

le taux belga-dollar, ils semblent en relation étroite avec des faiblesses de la livre sterling : celle-ci s'alourdit, au comptant, d'août à novembre 1937, puis de nouveau, à partir de février 1938 (8), quoique la forte baisse ne commence pas avant mai. Les moments de faiblesse de l'économie financière britannique sont souvent des moments difficiles pour l'économie belge, quoique les problèmes soulevés de part et d'autre ne soient pas les mêmes : c'est ainsi que, récemment, les difficultés monétaires du printemps de 1938 se traduiraient autrement. Tandis que la livre commence à fléchir au comptant, le belga fléchit à terme et il se produit des exportations d'or de Belgique; lorsque la livre poursuit sa baisse, non soutenue par le Fonds d'Egalisation des Changes, le belga remonte à terme et l'or rentre dans le pays. La défense effective du

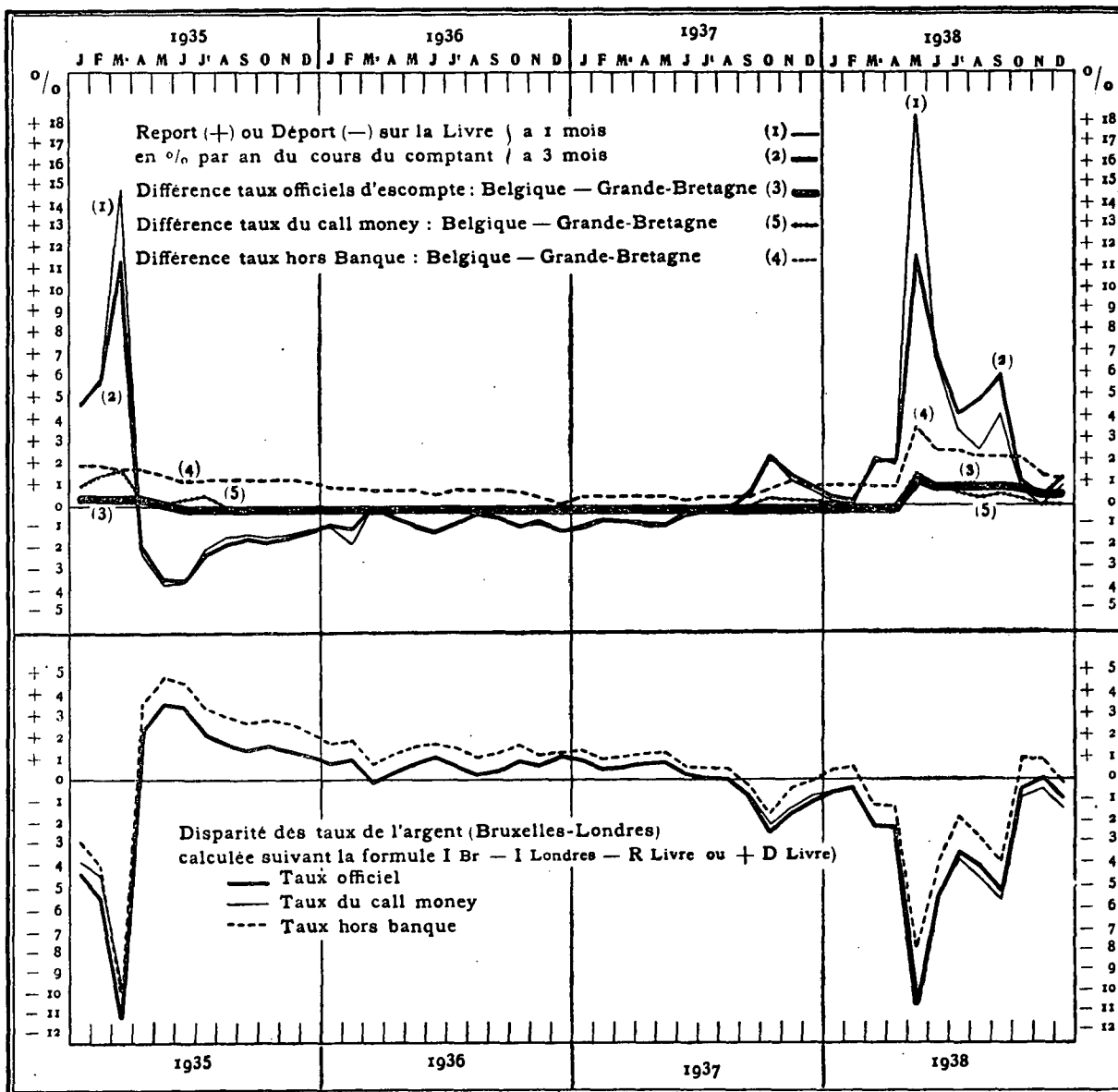
cours de la monnaie paraît donc de nature à accentuer les écarts du terme et à provoquer des pointes, chaque fois que le niveau de la monnaie doit être défendu. Cette conséquence ne suit pas dans les pays dont la monnaie cède lentement au comptant. La situation monétaire internationale nouvelle créée en 1931, avec ses variations des niveaux relatifs des monnaies, comporte évidemment plus de soubresauts de cette nature que les régimes de stabilité monétaire internationale, qui comportent une adaptation permanente des économies nationales (9).

(9) L'interprétation de ce paragraphe ne comporte pas l'aveu d'un effet direct du cours de la livre sterling au comptant sur le terme belge; elle implique que les raisons fondamentales de faiblesse sont souvent concomitantes, mais que la différence de régime monétaire comporte des manifestations différentes : mouvement du comptant d'un côté, mouvement du terme de l'autre. Ajoutons que la lourdeur d'un sterling soutenu néanmoins par le Fonds d'Egalisation pèse plus sur le terme en Belgique qu'une baisse franche; en effet, cette dernière entraîne des rapatriements de capitaux.

(8) Cours de la livre à Bruxelles, en moyenne : mars 1937, 29,005; août, 29,589; novembre, 29,381; février 1938, 29,561 belgas.

### Change à terme Bruxelles-Londres

Graphique n° 4



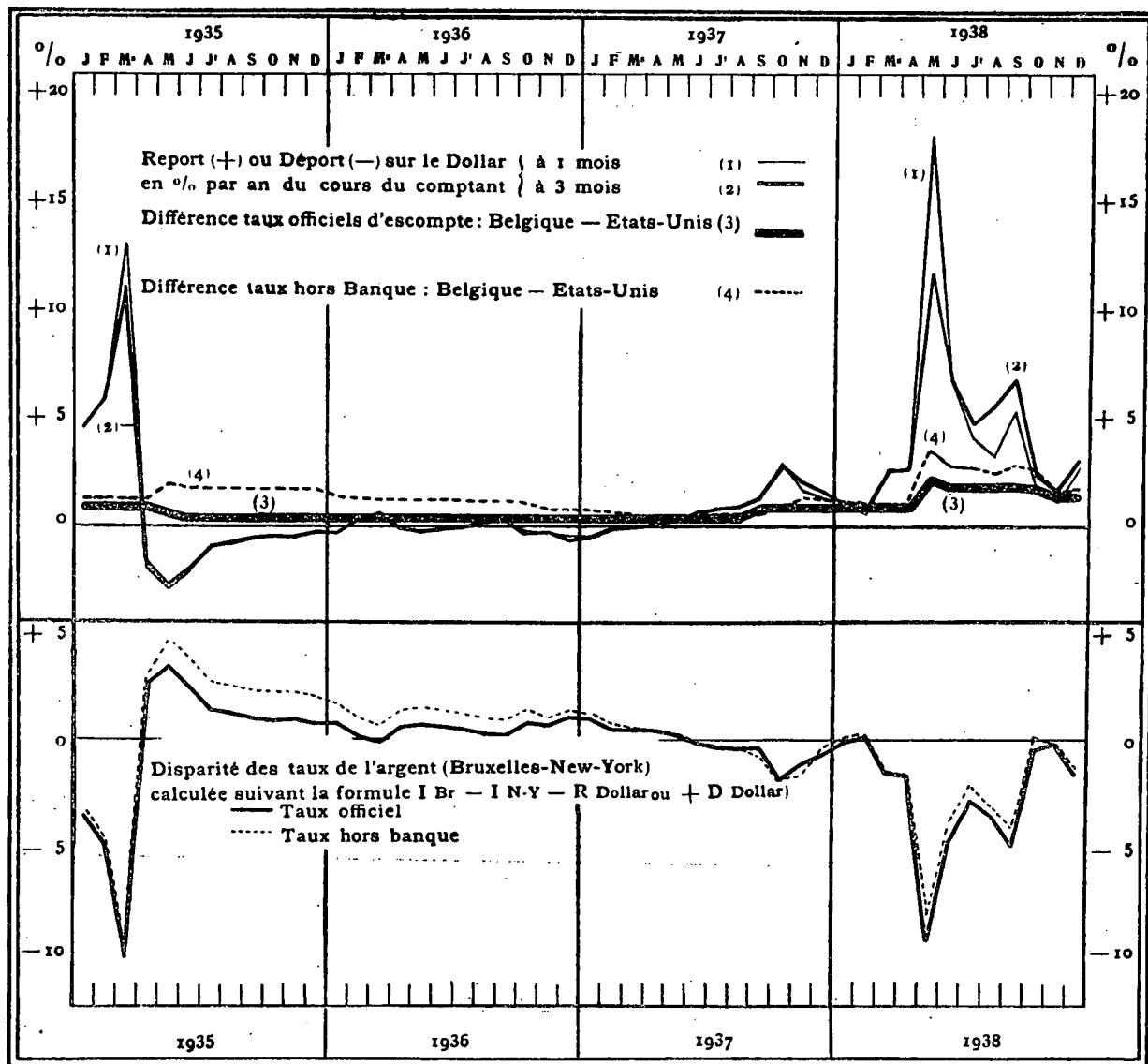
Le maintien de fortes disparités après l'alerte de mai 1938 et jusqu'en octobre, s'explique par la profondeur inusitée de la baisse de la livre et par les craintes qu'elle suscitait dans divers milieux au sujet de répercussions en Belgique; il faut toutefois y ajouter le fait qu'en temps de crise, l'arbitrage ne paraît pas niveler aussi bien qu'en temps de prospérité les écarts du terme par des mouvements de capitaux; des craintes diverses peuvent modifier la posi-

tion du problème, comme il a été expliqué dans l'article précédent (10); au surplus, les opérations à découvert, même pour raisons commerciales, se font surtout à sens unique et la tâche de « nivellement » imposée à l'arbitrage s'amplifie considérablement. Ceci est surtout vrai lorsque les détenteurs de disponibilités importantes ont une tendance chronique à les sortir à la moindre occasion.

(10) Cfr. Bulletin de juillet 1939, p. 1.

## Change à terme Bruxelles-New-York

Graphique n° 5



Il est pratiquement sans intérêt de discuter le terme belga-dollar depuis 1935 : il donne exactement le même résultat que le terme belga-livre (cfr. graphique 5). Quant au terme belga-florin, il accuse beaucoup plus fortement l'évolution décrite, mais sans la déformer. En effet, la disparité au point de départ est beaucoup plus forte, par suite de la surévaluation du florin (cfr. graphique n° 6).

Le change à terme du franc français présente, depuis 1935, une autre image : rien d'étonnant d'ailleurs à ce qu'il en soit ainsi. A deux reprises seulement, le franc belge fut en déport pour un court espace de temps : mars 1935 et mai 1938. Tout le reste du temps, la faiblesse du franc français au terme s'accuse : à la fin de 1938, cependant, le terme rejoignit à la fois le pair et la parité d'intérêt, sous l'effet des mesures

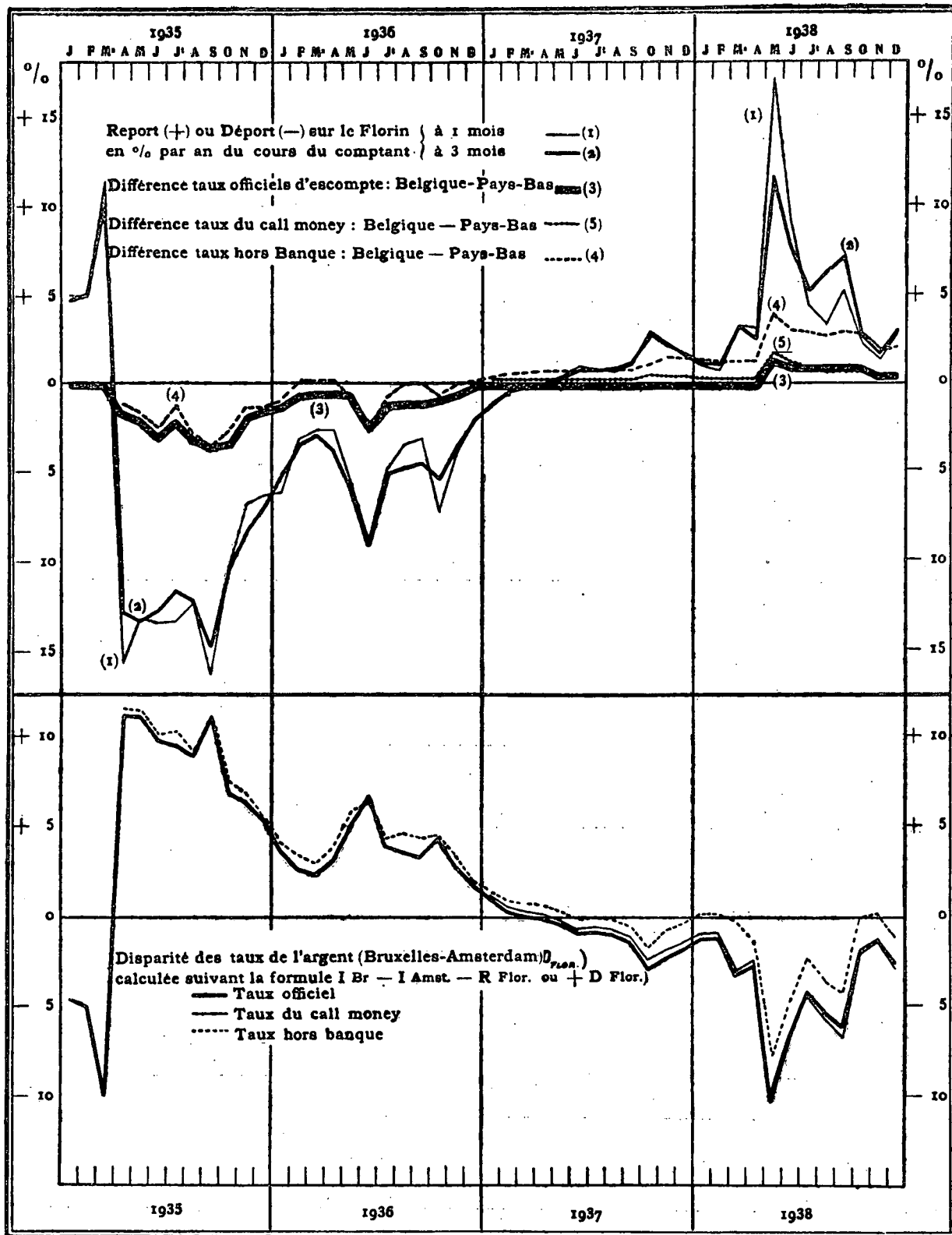


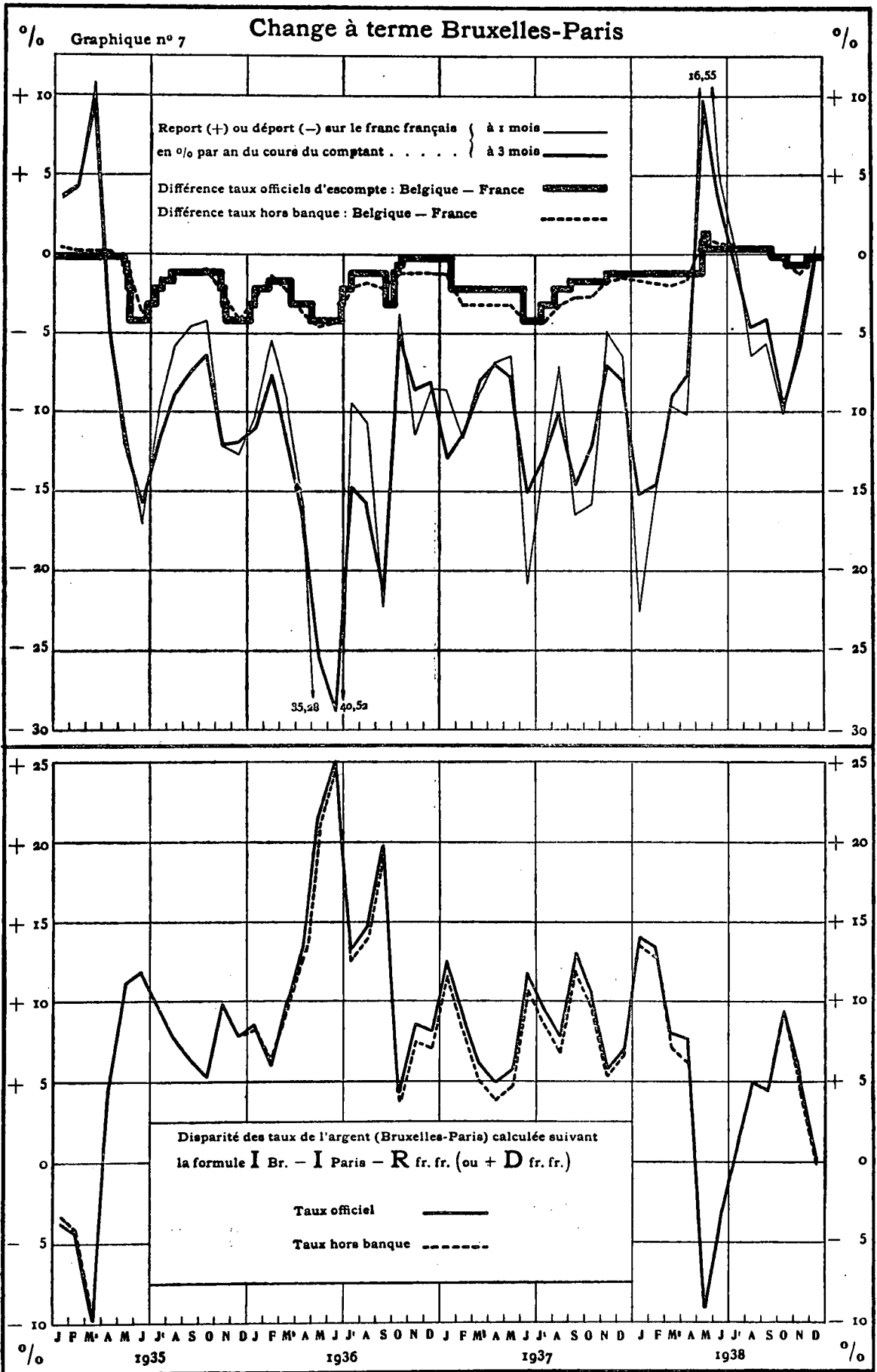
d'assainissement prises en France. Pendant la majeure partie de la période, le franc français fut donc en déport assez considérable, avec des sautes assez brusques (cfr. graphique n° 7). On doit admettre

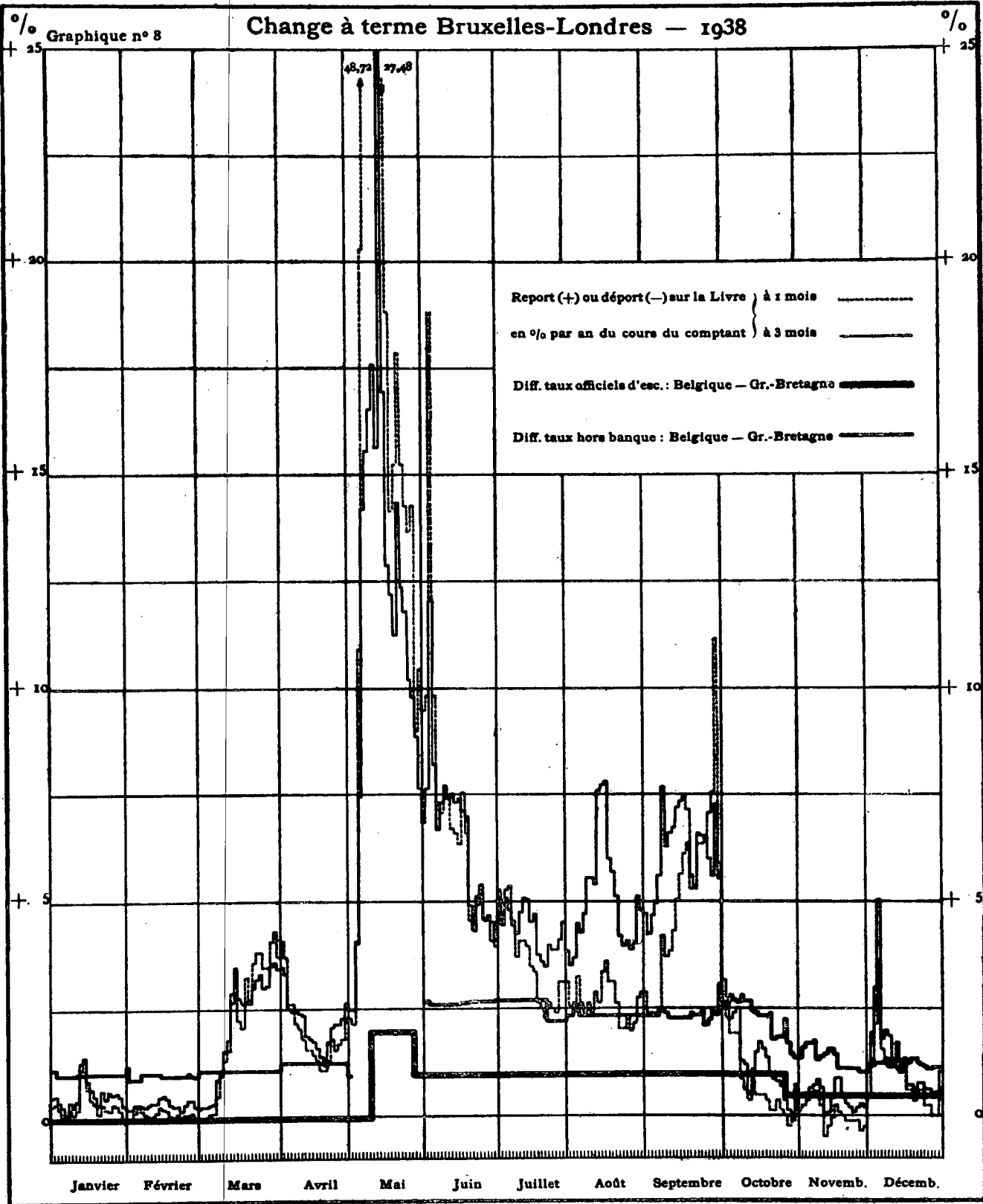
que les quatres années examinées ne donnent aucune indication de ce que doit être normalement le marché du change à terme sur Paris.

### Change à terme Bruxelles-Amsterdam

Graphique n° 6







Un dernier graphique (n° 8) représente les mouvements journaliers du change à terme Bruxelles-Londres, au cours de cette année très mouvementée que fut 1938; on y voit clairement les formes que prend l'évolution aux moments de tension : sautes brusques, suivies de reculs prononcés. Il est toutefois plus intéressant de constater, au cours du dernier trimestre, les résultats d'interventions de la Banque Nationale sur le marché des changes à terme : des interventions, peu importantes au regard de la circulation fiduciaire, ont réussi à ramener rapidement les taux de report en dessous de la parité d'intérêt, c'est-à-dire dans une position favorable au maintien de capitaux à court terme en Belgique ou tout au moins neutre à l'égard de mouvements de capitaux. Les secousses subies par le marché de mars à septembre avaient apparemment diminué les interventions de l'arbitrage pour redresser un marché entièrement orienté dans un seul sens. L'importance des reports était même de nature à pousser les détenteurs de fonds disponibles vers des placements momentanés à l'étranger : grâce au *swap*, il était avantageux de vendre des francs au comptant et de les racheter à terme, afin de placer l'argent à Londres. Cette situation put être corrigée en quelques jours.

Dans ses modalités d'application, l'intervention de la Banque Nationale fut celle d'un arbitragiste : la Banque acheta des devises au comptant et vendit les montants correspondants à terme; son encaisse s'accrut donc dans la mesure des engagements qu'elle prenait à terme, ce qui exclut toute position à découvert. Au 25 décembre 1938, ces opérations représentèrent 237 millions; le 25 juin 1939, dans un marché plus équilibré, elles ne comportent plus que 95 millions. On voit donc que, dans des marchés déséquilibrés, où le volume des opérations se contracte, une intervention modérée peut facilement remettre de l'ordre.

### 3. — CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU CHANGE A TERME DE LA MONNAIE BELGE.

Quelques enseignements généraux peuvent se dégager de cette analyse historique.

Tout d'abord, c'est dans les taux belga-livre que se reflètent le plus fidèlement les répercussions de la situation monétaire belge. Des dix-huit années analysées, rares sont celles au cours desquelles l'évolution reçut son empreinte de la situation britannique; même la grande césure de 1931 ne se remarque que pendant douze mois dans les courbes. Pendant tout le reste du temps, la situation monétaire belge est l'élément dominant, influencée, sans nul doute, elle-même parfois par les événements britanniques, comme en 1938, ou déjà en 1924. La remarque se limite expressément aux incidences d'événements propres à l'éco-

nomie britannique et auxquels la Belgique ne participe pas. Il résulte de cette première constatation que le terme sur Londres est le plus typique, puisqu'il est, le plus souvent, indicatif de problèmes spécifiques à la monnaie belge. Au contraire, le terme sur New-York est souvent régi par des influences propres aux Etats-Unis, qui dépassent notre sphère de compétence et s'imposent à l'ensemble des relations Europe-Etats-Unis.

Dans l'ensemble, le terme n'est pas défavorable à la monnaie belge. Les plus longues divergences par rapport aux parités d'intérêt sont en faveur du belga; les plus fortes sont évidemment dans l'autre sens, étant donné notre histoire monétaire des vingt dernières années. Il n'existe aucune lourdeur « naturelle » du belga, les grandes faiblesses se manifestant soudainement à raison d'événements particuliers.

Il ne paraît guère douteux que les longues périodes de fermeté du belga soient en relation avec l'imperfection du marché belge pour le placement des capitaux d'arbitrage; en effet, les déséquilibres entre taux effectifs et disparités d'intérêt ont quasiment disparu pendant la seule période où le marché était organisé, par le truchement des banques étrangères, pour un arbitrage sur une grande échelle. Il convient d'ailleurs d'insister sur le fait que les secousses considérables subies par la monnaie belge ont amplifié le problème du nivellement des taux avec les parités d'intérêt jusqu'à un point où des réactions instantanées suffisantes étaient hors de question. Les stabilisations ont notamment introduit soudainement des éléments nouveaux d'appréciation : celle de 1925 a provoqué un exode en excluant les risques de hausse sans exclure immédiatement les risques de baisse; celles de 1926 et de 1935 ont provoqué un retour soudain de capitaux expatriés dont le placement fut momentanément impossible. Dans de telles conditions, il était difficile que l'arbitrage jouât parfaitement.

La tenue du change à terme est en relation, à vrai dire, assez lâche, avec certaines phases du cycle économique; les périodes de redressement sont généralement favorables au maintien du terme en rapport avec les parités d'intérêt; mais lorsque le redressement s'opère sous l'impulsion d'une dépréciation monétaire et comporte le maintien temporaire de fortes disponibilités inemployées sur le marché belge, le report de la monnaie belge est néanmoins trop fort, car l'emploi de fonds d'arbitrage en Belgique se fait malaisément. Ceci met en relief, une fois de plus, l'importance des comptes courants à la Banque Nationale pour l'appréciation de la situation monétaire. Sans vouloir généraliser, il semble qu'en temps de recul de la conjoncture économique, le pair est un point d'attraction à certains moments, sans considération de la disparité d'intérêt; ceci s'expliquerait par les difficultés qui s'opposent à ces moments-là à tous placements de capitaux.

Fort curieusement, la surévaluation monétaire ne se traduit pas normalement dans les taux, si ce n'est au cours des derniers mois précédant la crise monétaire. Ceci vaut pour 1925 comme pour 1934; c'est également vrai de la livre sterling en 1931; par contre, le dollar manifesta sa faiblesse dès le moment où la chute de la livre provoqua sa surévaluation. On ne peut donc se fier au change à terme pour déterminer si une monnaie est fondamentalement en état d'équilibre.

Enfin, les très forts départs sur la monnaie nationale ne se sont pas produits en période de monnaie fluctuante; dans ce cas, les risques de hausse au comptant obligent la spéculation à découvert et le commerce international à certaine réserve à terme. Chaque fois qu'il en est ainsi, le terme peut se tendre plus, pour deux raisons: d'abord, les risques n'apparaissent que dans un sens et les besoins sont orientés massivement d'une manière unilatérale tant pour le commerce d'exportation que pour la spéculation. A cet égard déjà, un élargissement de la marge entre le pair et le *gold point* d'entrée de l'or est de nature à faire hésiter la spéculation dans une légère mesure, si elle sait que ses risques se trouvent ainsi agrandis; ceci ne joue cependant guère sur les positions prises par le commerce international, qui n'a pas les mêmes raisons de tenir compte de risques de cette amplitude assez faible lorsqu'il s'agit de maintenir créances ou dettes dans l'une ou l'autre monnaie. En second lieu, le terme se tend parce que la défense même du cours du change comporte une raréfaction des disponibilités.

Il convient de se demander maintenant s'il faut favoriser les opérations à terme en perfectionnant le marché, de manière à ce que les taux se rapprochent des parités d'intérêt.

La réponse à cette question est dictée par deux ordres de considérations. La politique monétaire belge, en conformité avec la politique économique générale, reste dominée par le souci de maintenir un contact étroit entre la vie économique interne et le monde extérieur; ce contact suppose que les divers rouages par lesquels les conditions de prix et de crédit tendent à s'égaliser à travers les frontières, fonctionnent aussi bien que possible. Dans le cas étudié, ce contact est, au surplus, dicté par l'intérêt immédiat de l'économie belge; en effet, parmi les nations de l'Europe occidentale, la Belgique est de celles où les taux d'intérêt se maintiennent assez haut et où le crédit se restreint le plus vite sous l'empire de circonstances adverses. Or, c'est sur les conditions de crédit, non sur les prix, que le bon fonctionnement des changes à terme peut avoir une influence.

En ordre principal, les réalisations dans ce domaine ne dépendent pas directement de l'organisa-

tion du terme, mais de la souplesse de l'organisme de crédit — bref, d'une politique générale du crédit à court terme et de l'organisation bancaire. A cet égard, les progrès réalisés depuis 1934 ne font pas de doute. Ainsi, il serait regrettable qu'au cours d'une période où d'importants capitaux d'arbitrage chercheraient placement provisoire, se développe de nouveau la pratique de 1927, à savoir l'utilisation de ces capitaux par des banques spécialisées en vue du financement d'un nombre limité de clients; cela développe les injections et les retraits localisés de crédits, mettant d'ailleurs dans une situation précaire les bénéficiaires de ces crédits. D'un autre côté, la canalisation des crédits bon marché a permis aux taux d'intérêt en général de ne pas s'adapter rapidement aux conditions d'extrême aisance monétaire qui régnaient en Belgique en 1927 et 1928.

Il paraît donc opportun que le système bancaire belge, dans son ensemble, participe aux opérations d'arbitrage, lorsque les circonstances l'indiquent, dans un sens ou dans l'autre. Tant que les taux d'intérêt régnant en Belgique sont relativement élevés, la norme sera d'ailleurs plutôt de faire l'arbitrage des capitaux vers la Belgique jusqu'à ce que l'imperfection du marché soit diminuée. A cette fin, les reports sur monnaies étrangères doivent rester le plus souvent légèrement en dessous de ce que postulent les disparités d'intérêt. La banque d'émission peut contribuer à créer ou à ne pas contrarier pareille évolution. Par contre, lorsque la situation se renverse et que des exportations de capitaux s'indiquent, l'initiative privée doit agir *proprio motu*, l'intervention de la banque d'émission étant exclue par les conditions du marché.

En attendant que des efforts persévérants créent cette perfection du marché, en assurant au marché monétaire belge une stabilité et une sécurité durables dont il n'a plus joui depuis vingt-cinq ans, l'Institut d'émission peut contribuer à améliorer la situation par des interventions modérées, semblables à celle qu'il vient d'inaugurer; en effet, un marché tend à s'améliorer si les conditions qui y règnent se normalisent et qu'on peut donc compter sur ses réactions; on ne doit d'ailleurs pas sous-estimer l'influence psychologique d'une plus grande stabilité du change à terme sur le marché belge des capitaux à court terme; les sautes chroniques, même sans importance, créent à tort une certaine impression d'instabilité; en effet, l'opinion ne se rend pas toujours suffisamment compte que les sautes des taux sont accentuées du fait que la monnaie est défendue; rappelons à cet égard que l'allure souvent moins heurtée du terme des monnaies fluctuantes est due au fait qu'en période de tension, leur fléchissement au comptant n'est pas contrecarré et à l'existence de possibilités de hausse au comptant.

Il résulte néanmoins de l'analyse historique que les changes à terme ne pourront constamment s'adapter aux disparités d'intérêt et que les capitaux d'arbitrage ne pourront niveler les situations que si la monnaie elle-même ne subit plus des chocs aussi violents et aussi répétés que depuis 1914; il est notamment vain de favoriser les entrées de capitaux d'arbitrage, que peut postuler la situation technique du marché des changes, si le système bancaire privé est en possession d'un potentiel d'expansion de crédit qu'il ne parvient pas à utiliser. Cela revient à dire qu'on ne peut équilibrer le marché du terme, d'après les parités d'intérêt, que si les adaptations de l'ensemble du marché monétaire sont réduites à des dimensions raisonnables.

Toutes les fois qu'il en est ainsi, il ne paraît guère discutable que le seul objectif à poursuivre soit de normaliser le marché, en suivant les disparités d'intérêt. Dans la négative, il conviendra souvent de se demander si un taux tenu délibérément en dessous ou au-dessus de la disparité d'intérêt n'est pas de nature, à certains moments, à stabiliser le marché interne des capitaux à court terme, soit qu'il s'agisse, à un moment donné, de ne pas faire échec à une sortie naturelle de capitaux trop abondants, soit surtout qu'il soit utile d'amortir, par une intervention appropriée de l'arbitrage, les tensions survenant sur le marché national et de lui redonner ainsi confiance en lui-même. Par une action adroite sur les taux, on doit, en effet, pouvoir orienter ou contenir les opérations d'arbitrage dans une large mesure.

## RÉALISATION ET POSSIBILITÉS

par M. H. VAN CRIEKINGE,

*Professeur à l'Université de Louvain.*

### I. — *Position à l'égard des nouvelles industries.*

Au cours des dernières années, les pouvoirs publics ont mis beaucoup de soin à éclairer les industriels sur la possibilité de créer des industries nouvelles. Dans la poursuite d'une politique d'expansion économique, stimuler de telles initiatives est extrêmement important car leur succès peut contribuer à la résorption du chômage et au progrès des échanges.

Aussi longtemps que l'initiative privée peut se suffire à elle-même, il est dangereux que les autorités établissent elles-mêmes de nouvelles industries. La modification des modes de production existants et l'utilisation de nouvelles sources de production dont de nouvelles industries et de nouvelles fabrications sont issues, ont été l'œuvre de l'initiative privée, aidée tout au plus par quelques directives positives provenant des autorités. S'il est vrai qu'au cours de la dernière décade, l'Etat a aidé financièrement ou protégé certains secteurs industriels, la création de nouvelles industries à son intervention date généralement d'une époque de longtemps antérieure.

Il est même douteux qu'avec un recul suffisant, l'on appellera la période sous revue celle des industries nouvelles. Dans un stade de production capitalistique déjà très complexe, les combinaisons nouvelles de facteurs de production engendrent souvent des améliorations qualitatives des produits nouveaux ou un accroissement de l'effet utile, qui sont beaucoup moins spectaculaires que le passage d'un stade essentiellement manufacturier à celui du machinisme.

Toutefois, la dernière décade a été caractérisée par un accroissement particulièrement sensible du rythme des progrès techniques, amplifié par une collaboration féconde entre la science et l'industrie qui en est encore à ses débuts et par le recours à de multiples combinaisons nouvelles fondées sur l'utilisation de l'électricité.

Les industries nouvelles proprement dites n'ont pas nécessairement employé des moyens de production inconnus auparavant. Le nombre d'industries

créées pour répondre à une demande jusqu'alors inexistante est relativement peu élevé. Dans ce cas, rien n'empêche les transactions de se faire sur une plus grande échelle parce que le pouvoir d'achat s'accroît avec le degré d'emploi. Mais pendant cette phase déjà, il peut se produire un déplacement dans la nature des dépenses de la masse des consommateurs, entraînant le déclin d'industries naguère florissantes. Le recul de l'activité des théâtres, par exemple, doit sans nul doute être mis en rapport avec le succès du cinéma. La démocratisation des divertissements a mis le cinéma à la portée des masses. Etant donné la gradation propre à la distribution des revenus de la population, les dépenses consacrées aux divertissements ont fortement augmenté, par suite d'une diminution du prix unitaire.

Souvent, la recherche de l'abaissement du coût de production aux fins d'élargir les débouchés fait naître des industries nouvelles. La rationalisation a même été appliquée tout d'abord dans les industries fortement animées de cette tendance.

Au surplus, la création de nombreuses industries nouvelles provient du remplacement de certains produits par d'autres, offerts à un prix inférieur ou d'une qualité supérieure. L'amélioration des moyens de production a permis entre autres à l'industrie chimique d'obtenir certains produits tels que: scories, argent, sulfate d'ammoniaque et benzol qui ne sont que des sous-produits. La baisse des prix, qui peut résulter d'une offre considérable de sous-produits, peut être très favorable et pleine de conséquences du point de vue économique. Dans plus d'un cas, les améliorations techniques dont il est question ici ont amené un abaissement du coût de production atteignant plus de la moitié. Pour celui qui fabrique le produit accessoire en tant que produit principal, il est impossible de soutenir la concurrence si le prix de ses fabricats est subordonné à leur coût. C'est ce qui explique d'un côté que, pendant la dernière décade, les petites régies municipales n'ont pu se maintenir sur le marché que grâce à leur position monopolis-

tique et, de l'autre, que l'hydrogénation et la carbonisation de la houille à basse température, dans le but exclusif de fabriquer des huiles combustibles, de l'essence et des produits analogues, n'ont pas été rémunératrices (1).

Mais le progrès technique ne s'est pas seulement manifesté par la création d'industries nouvelles. De nombreux secteurs industriels existants ont été étendus ou rajeunis, ce qui, tout en constituant une étape, est bien moins spectaculaire. Les progrès technologiques et les découvertes cèdent la place aux progrès techniques et aux inventions qui peuvent être appliqués parce qu'ils répondent au mobile économique alors que les premiers sont uniquement caractérisés par leur originalité. Dans un régime de concurrence, l'entrepreneur placé devant des difficultés ininterrompues, dues au vieillissement des méthodes de production et de consommation, doit créer constamment de nouvelles combinaisons. Parmi celles-ci, l'on peut mentionner la fabrication de nouveaux produits, l'application de moyens de production inconnus auparavant, l'introduction de nouvelles méthodes de vente, l'ouverture de nouveaux débouchés, la découverte de nouvelles sources de matières premières ou, en général, le recours à des méthodes d'organisation modernes. Le concept combinaison nouvelle est plus large que celui d'industries nouvelles; néanmoins, le facteur dynamique de la structure industrielle doit retenir l'attention parce que le concept d'industries nouvelles perd de sa plénitude si on l'isole des efforts incessants tendant à accroître l'efficacité et la diversité de la production. J. Schumpeter (2) a contribué largement à la reconnaissance de la valeur théorique et pratique de l'organisation des entreprises, en mettant en lumière la diversité des nouvelles combinaisons, et en soulignant la place importante occupée par l'organisation commerciale dans l'évolution économique, place non moins importante que celle du progrès technique dans le sens étroit du mot, dont la signification a déjà été indiquée par John Stuart Mill (3).

Toutefois, il serait erroné de croire que l'application de la science à l'organisation des entreprises s'est faite sans opposition. Lorsque le législateur eut consacré la protection temporaire des brevets au profit du propriétaire, Sismonde de Sismondi ajouta la violence de ses accusations à celles des ouvriers qui se croyaient menacés par le progrès technique. « Toutes les récompenses couronnant l'invention de machines sont dangereuses », écrivait-il, « et aucune ne l'est plus que le privilège accordé à l'inventeur. Son abolition est probablement la seule chose que le gouvernement puisse faire pour protéger les misé-

rables ouvriers contre ce qu'on a appelé la puissance de la science... Si les inventions sont rendues publiques immédiatement, si elles font directement l'objet d'imitations de la part de tous les concurrents, le zèle des inventeurs sera diminué et on ne considérera plus les inventions comme un prétexte pour enlever des clients aux concurrents, mais comme un moyen de procurer du travail lorsque la demande augmentera. » Mais l'on ne peut empêcher qu'à chaque invention nouvelle la population des manufactures diminue (4). Une mesure semblable à celle que propose Sismondi aurait augmenté les difficultés. Car après un nombre d'années limité, le privilège expire; à ce moment, quiconque peut appliquer avec succès une invention connue et éprouvée. Si le privilège de l'inventeur avait été aboli, le domaine du secret de fabrication se serait étendu, causant un dommage beaucoup plus grand au progrès technique général parce qu'il présente à plus d'un égard des analogies avec les restrictions corporatives.

L'arrêt ou le ralentissement du progrès technique ne pourrait être généralisé que par une convention internationale groupant tous les pays; sinon, une mesure de l'espèce nuirait gravement à ceux qui l'appliquent. La limitation du progrès technique par l'abolition de la propriété industrielle doit donc être écartée délibérément en l'absence d'entente (5). L'inventeur devrait être protégé plutôt par le renforcement de la valeur de son titre, par une enquête préliminaire plus approfondie, du moins pour les produits coûteux, et par une adaptation des redevances qui ne devraient être dues que si le brevet est réellement exploité.

L'établissement d'industries nouvelles entraîne tout d'abord et en ordre principal une augmentation de la consommation en accroissant la production. La Chambre de Commerce Internationale a fait allusion à l'importance du progrès technique à la fin de son dixième congrès tenu à Berlin: « Dans tous les pays, les progrès rapides de la science et des inventions permettraient un relèvement important du niveau d'existence si le monde entier collaborait à la rationalisation de la distribution. » Cette déclaration garde toute sa signification si on l'applique aux industries nouvelles, dont le rôle est d'adapter les inventions les plus récentes aux besoins du marché.

## II. — Evolution de structure et combinaisons nouvelles.

Avant d'en arriver à l'analyse des manifestations, peu importantes d'ailleurs, du rajeunissement subi par la structure économique belge, il est nécessaire de les regrouper dans le cadre de l'évolution économique du pays.

(1) Bureau International du Travail: *L'industrie charbonnière dans le monde*. Vol. I. Conditions économiques, Genève, 1938, p. 93.

(2) « *Principles of Political Economy* ». Book 4. *Influence of the progress of society on Production and Distribution*. Routledge, London.

(3) « *The Theory of Economic Development* », translated by Opie, Cambridge.

(4) SISMONDE DE SISMONDI, *Nouveaux principes d'économie politique*. Paris, Delannoy, 1819, vol. II, ch. VII du livre III: « De la population rendue superflue par l'invention des machines ».

(5) Dans le même sens, cf. Professeur DE LEENER, *Le problème de la consommation. Enquêtes sociologiques*. Université de Bruxelles, p. 5.



La recherche des facteurs déterminants de cette situation établit que le resserrement des débouchés extérieurs a exercé une influence déterminante à cet égard. Les restrictions à l'importation et l'insuffisance de l'organisation commerciale qui a souvent servi de prétexte à l'établissement des premières sont parmi les causes dominantes de cet état de choses peu favorable. Au surplus, l'incertitude politique, la faiblesse sur le marché des capitaux par une tendance excessive à la liquidité et par la thésaurisation monétaire, ainsi que le niveau relativement élevé des impôts ont aggravé la dépression des affaires. Les allocations de chômage ont détourné l'attention de la population ouvrière des fins favorables ou défavorables de la production, et la subordination du taux des salaires aux variations de l'indice des prix de détail n'a pas été de nature à modifier cette attitude.

Les milieux intéressés n'ont consacré que peu d'intérêt et d'efforts à l'amélioration du commerce international. Les secteurs industriels non cartellisés ont très peu contribué au raffermissement de notre organisation commerciale à l'exportation. Il n'est donc pas étonnant que le climat n'ait pas été favorable à l'éclosion d'industries nouvelles se livrant à des productions plus compliquées du point de vue technique. L'évolution économique de la Belgique est normalement telle que, pour aboutir à un équilibre économique progressif, le pays doit pouvoir réaliser un courant d'affaires représentant la somme des efforts techniques, commerciaux et économiques les plus pénibles. L'application du mobile économique à la société ne peut se faire efficacement s'il n'est pas tenu compte en même temps des changements de structure survenant dans les débouchés extérieurs de la Belgique et de l'élasticité ainsi que du volume de la demande qui peut y être faite.

La politique d'exportation traditionnelle suivie par la Belgique répondait autrefois à ces exigences; encore maintenant, elles ne sont pas perdues de vue. Nos exportations étaient principalement composées de matériel de chemin de fer et d'autres produits pondéreux dont le coût est déterminé en grande mesure par les salaires. Les commandes étaient surtout obtenues par les adjudications publiques qui offraient une grande sécurité et pouvaient tout au moins être contrôlées le plus facilement. La garantie gouvernementale pouvait également être obtenue. Le matériel de chemin de fer et de levage est encore l'objet de transactions importantes. En 1937, les exportations de ces produits ne furent inférieures que de 8 p. c. à celles de 1929, en valeur. Elles pourraient sans doute être facilitées si les ateliers de construction s'orientaient en plus grand nombre vers les productions spécialisées et si l'on envoyait, dans des pays acheteurs, des agents belges chargés de faire des enquêtes relatives au crédit de la clientèle et aux dernières mani-

pulations subies par les fournitures avant leur achèvement.

Les conclusions d'une enquête faite sur la situation des constructeurs de wagons de chemins de fer ont notamment insisté sur la nécessité de standardiser l'outillage servant à l'exploitation souterraine des charbonnages et sur les possibilités qui s'offriraient à certains ateliers de construction s'ils voulaient se livrer à ces fabrications (6).

La situation de certaines branches de l'industrie métallurgique n'a pas donné satisfaction. Le retard accusé par la Belgique sur certains pays en matière de construction de machines à vapeur a été attribué, en ordre principal, au manque de services d'études adéquats et d'une prospection commerciale efficace et pertinente. Pour arriver à des résultats satisfaisants, les intéressés devraient commencer à échanger le fruit de leurs constatations réciproques. A cet égard, les producteurs de turbines à vapeur ne se livrent pas suffisamment à du travail créateur. M. J.-A. Jadot dit à ce sujet que les entreprises belges, insuffisamment informées, ont dû se contenter d'assimiler aussitôt que possible des résultats d'entreprises étrangères plus dynamiques, et qu'au surplus, notre mauvaise réputation doit être attribuée en partie à des relations d'affaires malheureuses entretenues autrefois avec les fabricants étrangers. Il ajoute notamment : « Nos producteurs valent mieux que la réputation qui leur est faite par toute une partie de leur clientèle. Leurs échecs ne sont que trop bien connus, mais l'on passe sous silence les faits susceptibles de rétablir la confiance ébranlée. La réputation excellente de la firme suisse Brown Boveri doit être attribuée en grande partie à la revue *B. B. C.*, excellente publication, qui ne tait aucun des succès enregistrés par cette entreprise et qui publie des contributions scientifiques donnant une haute idée de la valeur de ses produits. Les publications techniques allemandes, très largement diffusées, ne laissent passer aucune occasion de répandre à l'étranger les résultats de la recherche scientifique et des réalisations techniques nationales. Rien de pareil n'existe en Belgique. Cette carence me semble particulièrement grave. Aucun consommateur de turbines n'ignore les réalisations importantes des grandes firmes étrangères; mais certains intéressés ignorent absolument que la Belgique compte trois ateliers de construction fabriquant des turbines à vapeur » (7).

L'industrie de la construction mécanique et électrique a fait de sensibles progrès dans le pays au cours des dernières années. Les exportations d'outillage mécanique, à l'exclusion de matériel de chemins de fer et de levage, ont diminué de 27 p. c. seulement

(6) Enquête sur la situation des fabricants de wagons de chemins de fer. Commission d'Orientation Industrielle, août 1936.

(7) Rapport sur la construction et l'utilisation des turbines à vapeur en Belgique. Commission d'Orientation Industrielle.

en valeur entre 1929 et 1937, tandis que celles de matériel électrique se relevaient de 13 p. c. pendant la même période.

Cependant, avant de continuer cet exposé, il semble utile et nécessaire d'analyser les facteurs déterminants d'une telle situation. Ceux-ci mettent mieux en lumière l'évolution industrielle du pays au cours des dernières décades et ont chacun un ordre d'importance qui doit leur être reconnu.

1° Pendant la période coïncidant avec le début de la mécanisation, les salaires belges étaient relativement bas si on les compare aux salaires anglais et américains. Cet état de choses a freiné le passage de l'entreprise manufacturière à l'entreprise capitaliste et entravé dans une large mesure la formation interne de capital nécessaire pour faciliter la transition à la production dans les fabriques, d'autant plus que le crédit à moyen terme accordé aux fabricants par les banques, qui aurait pu être utilisé à cet effet, n'était pas très répandu. La situation fondamentale de l'industrie de la construction mécanique a, par conséquent, été déterminée par l'existence d'entreprises créées auparavant dans des circonstances différentes aux fins d'utiliser les biens de production durables fabriqués par les ateliers de construction.

En guise d'illustration, il suffit de rappeler les difficultés rencontrées lors de la révolution qui a transformé l'industrie textile par suite de la coexistence de manufactures de tissage et de filature en Belgique et d'industries rationalisées à l'étranger. Juste avant la guerre mondiale, la situation de l'industrie de la chaussure était tout aussi caractéristique; toute la production des Etats-Unis était déjà mécanisée, une grande partie en était exportée, cependant qu'en Belgique les importations augmentaient brusquement et que les deux tiers environ de la production étaient faits à la main.

Les services domestiques et l'agriculture étaient deux domaines où le facteur travail a gardé une situation de premier plan et où l'outillage est réduit au minimum. Grâce à la spécialisation et à l'amélioration de la production agricole, on a pu éviter l'aviilissement du mobile économique conçu comme une tendance vers le coût de production le plus bas. Les résultats d'une telle situation sont acceptés parce que la loi des rendements croissants joue moins fort dans l'agriculture et parce que les besoins en produits agricoles sont assez rigides. Les services domestiques et les revenus plutôt modestes freinent toutefois la production d'ustensiles de ménage et des autres biens de consommation semi-durables.

2° Le monopole des brevets et la concentration ont trouvé un terrain favorable dans la construction mécanique et électrique où ils ont assuré l'avantage aux producteurs les plus entreprenants. Le *standing* des grandes entreprises de construction est dû uniquement au renouvellement constant des brevets, aux-

quels elles doivent leur succès, afin d'éviter qu'ils ne tombent dans le domaine public après un certain nombre d'années. La concentration a fourni le moyen de réunir les capitaux nécessaires à l'achat de tous les brevets requis pour la construction de machines-outils réalisant un cycle complet de transformations. La *United Shoe Machinery Corporation*, trust qui travaille également en Belgique, où la concurrence allemande se fait sentir, met sur le marché un jeu complet de machines pour la fabrication des chaussures et dont l'achat est subordonné au système des paiements échelonnés. Les entreprises étrangères produisant l'outillage des fabriques de chaussures se sont emparées ainsi d'une position très forte vis-à-vis des fabricants de chaussures nationaux.

Dans la construction mécanique, les entreprises qui surent les premières conquérir une position monopolistique par l'adaptation de leur outillage aux besoins de la production, enregistrèrent les plus grands succès. La fabrication à l'aide de licences sur les inventions étrangères, qui a eu une vogue assez grande en Belgique, n'est qu'un pis-aller auquel les entreprises recourent lorsqu'elles ne disposent pas des services techniques requis.

3° L'appréciation de la situation de la Belgique ne peut se faire sans tenir compte de la limitation des débouchés pour l'exportation dans les pays agricoles ou à moitié industrialisés, et du fait que le fabricant doit rester étroitement en contact avec les acheteurs s'il veut répondre aux besoins diversifiés d'une production très spécialisée. La plupart du temps, il n'a pas été possible aux constructeurs belges, par manque de fonds, de s'adjoindre un service d'études très qualifié et d'établir une organisation commerciale permanente dans les pays de prospection.

C'est seulement depuis les derniers temps que l'on a eu recours aux services de laboratoires et à l'échange des résultats de recherches isolées pour parer à la première de ces difficultés. Un nouvel esprit s'est répandu dans l'industrie de la construction. On en attend beaucoup de bien.

4° La protection douanière et les mesures de contingentement au profit de la construction mécanique n'ont jamais été suffisantes pour permettre aux entreprises belges de faire un commerce d'exportation actif, même sans laisser de bénéfices, grâce au relèvement des prix sur le marché intérieur.

5° Enfin, il convient de mentionner l'instruction technique et les préjugés. Une instruction conçue uniquement comme la visite d'un musée, sans contact avec l'intensité de la vie économique, fait rapidement baisser l'intérêt des leçons. L'uniformité des cours et l'encens des formules ont certainement contribué à répandre des connaissances superficielles en matière mécanique, ce qui est cause du peu d'apports nouveaux dont témoigne l'usage répété de licences étrangères dans nos entreprises.

Comme l'a fait remarquer le rapport de la *Commission pour l'enseignement technique* à propos de l'évolution des différentes branches et de leur influence sur l'enseignement, il serait déraisonnable d'exiger que ce dernier forme des éléments susceptibles d'être employés sans transition dans les usines (8).

Mais d'un autre côté, il faut bien constater qu'il n'y a pas d'abîme infranchissable entre l'industrie et l'enseignement technique; l'industrie a veillé elle-même à répandre les connaissances techniques avant qu'il n'y eût d'écoles industrielles, et elle continue à s'en occuper dans les villes et les communes où il n'existe pas d'école appropriée; il reste que c'est toujours dans la vie industrielle elle-même que nos ouvriers achèvent leur instruction.

A cet égard, l'enseignement reposant sur l'illustration et l'exemple, il convient, afin de se rendre compte des efforts déployés en matière technique et économique pour développer les entreprises, de signaler, en passant, l'importance croissante des publications faites par les entrepreneurs et par l'autorité. Malgré tout cela, les techniciens habiles sont encore relativement rares dans notre pays, bien qu'ils soient indispensables pour assurer des progrès techniques ininterrompus.

La qualité des inventions et leur application aux divers domaines de l'industrie gagnent de jour en jour en importance pour la vie économique; aujourd'hui, tout autant qu'au début de la période de l'industrialisation, la propriété industrielle est le moyen

(8) *Bulletin du Comité Central Industriel de Belgique*, Bruxelles, 1936, p. 1571.

de procurer aux producteurs une avance relative sur leurs concurrents. Si une invention ne suffit pas toujours pour aider une entreprise à traverser avec bénéfice une période de dépression, la possibilité de le faire est néanmoins beaucoup plus grande si l'entreprise a pu réaliser une nouvelle combinaison de biens de production. L'opinion de J. Schumpeter, selon laquelle la présence d'un bénéfice d'entreprise est toujours le résultat d'une nouvelle combinaison, n'a pas toujours paru vraie. Car les entreprises qui répondent à des besoins constants, par exemple les industries alimentaires, peuvent s'assurer facilement une rentabilité stable et élevée sans difficultés particulières.

Les chiffres établis par les services du Ministère des Affaires économiques, relatifs à l'enregistrement des brevets et publiés dans l'*Annuaire Statistique*, ne prouvent pas avec certitude la dépendance de la Belgique vis-à-vis de l'étranger, en ce qui concerne les inventions et applications nouvelles. En effet, l'on pourrait en déduire, à tort, que le nombre de licences importées recule notablement par rapport au milieu du siècle dernier.

La convention de l'Union de Paris pour la protection de la propriété industrielle accordée au déposant, depuis le 20 mars 1883, un privilège de douze mois, pendant lesquels il peut déposer son brevet à l'étranger. L'importance économique de l'internationalisation de l'application de brevets a fortement augmenté au cours des dernières années.

Dans ces circonstances, il a été nécessaire d'établir une nouvelle statistique à l'aide du *Recueil des Brevets d'Invention*, publication officielle. Elle montre que, sur le total des brevets déposés en Belgique, seul un tiers est d'origine belge.

TABLEAU I.

**Brevets déposés en 1938, divisés d'après l'importance de l'objet et de leur utilisation.**

	TOTAL	BELGIQUE		BREVETS ÉTRANGERS DÉPOSÉS EN BELGIQUE					
		Absolu	%	Allemagne	États-Unis	Angleterre	France	Suisse	Autres pays
Machines agricoles et engrais .....	129	63	49	26	3	6	11	4	16
Produits alimentaires et tabacs .....	164	55	34	45	3	19	18	6	18
Mines et métaux .....	570	158	28	224	60	55	32	2	39
Céramique .....	162	58	36	31	24	14	11	3	21
Produits chimiques .....	571	112	20	229	50	33	50	57	40
Eclairage et chauffage .....	286	93	33	87	16	25	23	13	29
Industrie textile .....	251	68	27	89	11	29	22	8	24
Papier et livre .....	106	30	28	34	7	16	11	3	5
Chemins de fer .....	150	63	42	34	9	7	20	9	8
Transports routiers .....	488	241	51	71	19	12	39	10	76
Navigation, pêche et aviation .....	136	28	21	24	7	28	24	2	23
Machines-outils .....	827	321	39	198	40	79	70	32	87
Électricité .....	896	148	17	349	129	108	42	28	92
Armes de chasse et matériel de guerre .....	175	86	49	16	1	9	12	19	32
Génie civil .....	202	92	46	32	2	13	28	7	28
Articles de ménage .....	409	255	62	55	11	22	32	5	29
Habillement .....	165	90	55	20	8	8	17	4	18
Industrie d'art .....	342	134	39	112	22	—	37	7	30
Divers .....	441	229	52	72	11	19	38	22	50
ENSEMBLE .....	6.450	2.324	36	1.748	433	502	537	241	665

La technique progresse dans toutes les branches industrielles : l'industrie textile belge elle-même a obtenu des résultats rapides en recourant à des brevets étrangers. Le trust de la rayonne *Fabella* fabrique la *fibramine*, laine extraite de la caséine qu'elle produit elle-même. Le *Lanital belge*, à Renaix, a acquis le droit d'exploiter la licence Ferretti en Belgique. Par contre, les industriels belges déposent leurs inventions à l'étranger afin de les valoriser par l'attribution de licences. Ainsi, le papier d'emballage transparent *Sidac* est produit dans les pays environnants d'après un brevet belge. Depuis dix ans, les débouchés de ce papier se sont fortement étendus. Les feuilles de cellulose sont employées dans la confiserie, dans la pharmacie, dans la savonnerie, en librairie et dans les fabriques de cigares et de cigarettes.

Toutefois, en Belgique, la propriété industrielle n'a cependant pas encore donné toute son utilité. La sécurité juridique relative à l'originalité et à l'amélioration d'inventions susceptibles d'être brevetées est faible ici en l'absence d'enquêtes préliminaires faites par l'administration à l'exemple de ce qui existe dans la plupart des pays progressifs. Tout au plus consulte-t-on la littérature et existe-t-il des conseillers particuliers se chargeant de faire des enquêtes préliminaires afin d'établir le caractère brevetable des inventions. Néanmoins, les industriels hésitent parfois à faire les frais nécessaires parce qu'ils n'ont pas toute certitude quant à l'originalité et au caractère rationnel des combinaisons présentées comme étant nouvelles. Dans les pays où l'enquête préliminaire administrative est appliquée, une amélioration se voit déjà attribuer de la valeur pour avoir été soumise à une analyse sérieuse.

La statistique belge relative aux brevets tombés dans le domaine public par suite de non-paiement de la redevance annuelle ne peut pas plus servir d'indice de la viabilité des brevets. Sur un total de brevets annulés ou tombés dans le domaine public, qui atteint 29.546 pendant les années 1911-1914, il y en a 80 p. c. qui l'ont été par suite de non-paiement de la première, de la seconde et de la troisième redevances. La réglementation actuelle conduit les industriels à préférer le secret de fabrication pour les améliorations apportées à leurs productions et à écarter de la fabrique tous ceux qui sont jugés capables de se livrer à des imitations ou à des perfectionnements à leur profit.

L'intervention de cartels internationaux groupant les industries répondant à une demande élastique, dans le but d'éviter l'application de certaines améliorations techniques, détermine une situation encore moins favorable, car elle contribue à la rigidité des affaires qui ne sont déjà que trop freinées par la contraction des importations et par les systèmes de salaires en vigueur.

La plupart des combinaisons nouvelles se sont rapportées aux sources de force motrice. Les progrès immenses des applications électriques ont fortement influencé les industries de métaux non ferreux et la construction électrique. Le rapport de la *Sofina* pour l'année 1938 insiste sur les progrès faits par la consommation d'électricité depuis 1929 : ils s'établissent à 76 p. c. pour l'Allemagne, 36 p. c. pour la Belgique, 34 p. c. pour la France, 84 p. c. pour la Grande-Bretagne, 64 p. c. pour les Pays-Bas et la Suède et 33 p. c. pour la Suisse.

Les applications électriques, très nombreuses en matière d'éclairage, de chauffage, de traction, de force motrice et de télévision, se développent constamment dans les entreprises qui exploitent des brevets. L'initiative privée s'est toujours appliquée à compenser la rationalisation des appareils par une extension des débouchés qui a été trouvée principalement en dehors des industries lourdes et notamment dans les services domestiques. La multiplicité des possibilités de vente a permis aux distributeurs de répartir les charges plus équitablement sur ses moyens de production durables.

L'électrification des chemins de fer et des chemins de fer vicinaux a procuré à la construction électrique une occasion d'élargir ses débouchés en collaboration avec les chantiers navals; cette industrie a pu réaliser, au surplus, des constructions électro-mécaniques naguère importées de l'étranger. L'Exposition de Bruxelles fut l'occasion pour les Ateliers de Construction de Charleroi de faire connaître leurs câbles à très haute tension, et notamment les câbles à l'huile fluide dont une section était chargée périodiquement à 400.000 volts.

Le *Fonds National de la Recherche Scientifique* s'est efforcé de contribuer au progrès technique de cette industrie dont le but a été d'enrichir d'une façon permanente la littérature dans les secteurs où les connaissances des entreprises belges étaient très insuffisantes. Par leur nature, ces résultats sont généralement aussi peu susceptibles de fixer par des brevets un monopole temporaire, que toute autre forme d'enseignement. C'est pourquoi l'économie nationale peut en tirer immédiatement des avantages très généraux. Il faut cependant reconnaître que l'on risque de passer à côté d'une application pratique si l'on ne veille pas à répandre suffisamment les résultats de la recherche. Mais le Comité de Coordination Science-Industrie veille à ne pas laisser improductifs les résultats obtenus par le *Fonds National de la Recherche Scientifique*.

A cet égard, l'étude de la soudure électrique autogène a établi que maintes possibilités d'application sont encore réservées à ce procédé et que la diminution de poids qui en résulte par rapport à l'utilisation d'écrous et de rivets détermine une baisse du prix de revient d'environ 5 p. c. Cette enquête a rendu possible la définition d'une résistance ration-

nelle. Les avantages techniques de ce procédé sont : un renforcement de la charpente, la continuité de l'édifice et la possibilité d'utiliser toute la résistance de la tige. M. P. Beghin remarque à ce sujet que l'expérience acquise lors de la construction du canal Albert prouve combien il est nécessaire de revoir et de raffermir en temps utile les procédés en vigueur (9).

L'étude du redresseur de courant à vapeur de mercure, en fer ou en verre, sous la direction du Professeur Ledrus, a servi de base à une doctrine dont les Ateliers de Constructions Electriques de Charleroi ont tiré avantage pour étendre et améliorer leur production.

La comparaison de la puissance électrique installée à l'étranger montre qu'il existe en Belgique des possibilités d'extension future. L'exportation d'ouvrages électro-mécaniques ne présente pas non plus de difficultés insurmontables, car il s'agit de produits très évolués nécessitant un grand degré d'effort intellectuel. L'industrialisation des pays neufs entraîne un changement de structure dans les importations de ces pays par suite duquel les tissus, les verreries et les articles de cuir sont remplacés par des biens de production durables nécessaires à la création d'industries nouvelles (10).

A cet égard, la construction métallique et électrique mérite l'attention à juste titre; son avenir sera brillant si elle sait tirer avantage des progrès techniques et si elle sait adapter sa production par une spécialisation adéquate faite de commun accord. La construction aéronautique offre également de grandes possibilités du chef de l'extension de l'aviation civile et militaire. Jusqu'ici, les entreprises belges ont travaillé sous licence et avec des brevets étrangers. Toutefois, en 1935, la *Société Anonyme Belge de Constructions Aéronautiques* a créé un nouveau type d'avion de tourisme.

Le chauffage central et la rationalisation des autres installations de chauffage ont ouvert un nouveau champ aux innovations. Les ateliers de construction générale s'orientent vers la production de produits de consommation durables afin d'augmenter la stabilité de l'entreprise. La *Compagnie Centrale de Constructions*, à Haine-Saint-Pierre, a livré un nouveau type de foyer automatique pour chauffage central. C'est pour cette raison que les entreprises spécialisées comme les *Fonderies Bruxelloises* et les *Fonderies Nestor Martin* n'ont pas pu élargir le volume de leur production tout en ayant augmenté le nombre de leurs produits aux dépens des importations. La

fabrication de cuisines électriques et de cuisines collectives a été une nouveauté. L'utilisation du *butagaz* a nécessité un nouvel outillage; celui-ci a engendré des possibilités de vente supplémentaires dans la campagne. La création d'un département de matériel électrique industriel a conduit la fabrication dans une voie inconnue auparavant. La qualité des nouveaux produits paraît être aussi bonne que celle des articles étrangers.

Nos aciéries ont entrepris avec succès la fabrication d'aciers spéciaux qui seront utilisés dans les travaux de haute résistance et surtout dans les travaux hydrauliques. La fabrication de fer-blanc sur une base industrielle a été commencée par les Usines *Phoenix-Works*, après de multiples difficultés suscitées par certains membres du Cartel de l'Acier. Une usine a été créée pour répondre aux besoins intérieurs; ceux-ci se limitent aux boîtes à conserves et à d'autres modes d'emballages métalliques. La production doit atteindre 15.000 tonnes par an. Elle nécessite l'emploi d'environ 15.000 tonnes d'acier et de tôle et de 40.000 tonnes de charbon. Le nickelage et les manipulations à l'usine même procurent du travail à 220 personnes. Compte tenu de la création d'emploi aux stades antérieurs de la production, plus de 500 personnes sont occupées grâce à cette production nouvelle.

Les fabrications nouvelles s'étendent en outre au secteur des métaux non ferreux. L'utilisation croissante de cuivre, d'étain, de zinc, d'aluminium et de cadmium n'est pas uniquement attribuable aux commandes d'armement. La vente de cuivre et d'aluminium progresse même en période de revenus décroissants. Il semble donc que la production de métaux non ferreux soit entrée dans une phase d'accroissement permanent. Dans ces circonstances, une nouvelle fabrique d'aluminium a été construite dans la région d'Anvers. La *Société Métallurgique de Hoboken* a développé prodigieusement le raffinage du cuivre. Au cours des dix dernières années, la production de ce métal a plus que doublé. La valeur des exportations de produits de cuivre a suivi la même progression. Des industries autres que la construction électrique ont également relevé leurs ventes de cuivre. La société *Chauvobel* signale une extension de ses ventes de ventilateurs « AereX » patentés, aux charbonnages et aux chantiers navals. Les ateliers de construction consommant du cuivre fournissent aussi traditionnellement à la brasserie, ce qui les fait participer à la stabilité des résultats de ces entreprises.

Les industries de biens de consommation ont contribué pour leur part à cette amélioration. L'industrie automobile produit des pièces détachées en cadmium et en zinc et un grand nombre d'accessoires en zinc. De 1929 à 1937, les exportations d'étain se sont décuplées.

L'activité des *outsiders* a contribué à cette tendance dans l'industrie des ampoules électriques; à preuve

(9) *Le Fonds de la Recherche Scientifique et l'Industrie*, Bruxelles, 1939, n. 66. Cfr. également P. WARNANT, « La soudure à l'arc et la construction métallique », dans le *Bulletin de l'Union des Exploitations Electriques en Belgique*, mars-juin 1938, n. 779.

(10) Dr F. HUHLE, *Verdärft die Industrialisierung des Geschäftswirtschaftsdienst*, Hambourg, 6 janvier 1939, illustre l'influence de l'industrialisation sur les exportations allemandes vers l'Irlande au cours des dix dernières années; celles-ci ont fortement progressé pour les outils mécaniques, les machines agricoles, les automobiles, les produits électro-techniques et les fers profilés.

que les exportations de lampes d'éclairage et de radio se sont relevées de 13 millions en 1929 à 21 millions de francs en 1937. Une entreprise florissante d'appareils télégraphiques et téléphoniques s'est adjoint récemment une section de lampes d'éclairage.

L'industrie chimique s'est efforcée d'étendre et de diversifier sa production. Toutefois, les progrès furent surtout obtenus grâce à l'accroissement d'exportations d'engrais chimiques. La valorisation de la production nécessite des débouchés étendus et des ouvriers très qualifiés, surtout aux échelons les plus élevés. L'avance que la Suisse possède à cet égard lui permet de multiplier ses ventes à l'étranger et d'exporter des produits d'une grande perfection technique. L'on peut en déduire que l'industrie chimique et pharmaceutique belge a encore de grandes possibilités dans l'avenir, car les ventes atteignent des montants très élevés.

Toutefois, ce n'est pas l'industrie chimique proprement dite qui mérite d'être mentionnée en premier lieu. Sa situation a été trop sérieusement éprouvée par la crise. L'essor de l'entreprise *Gevaert* dépasse celui de toutes les autres. La production des fabriques belges est vendue à l'étranger à raison de 90 p. c., nonobstant les obstacles créés à l'importation et les restrictions apportées aux paiements. Cette grande entreprise peut donc être citée en exemple en ce qui concerne l'administration commerciale et technique. Elle est l'œuvre de la vie d'un seul homme.

C'est un des soucis journaliers d'une entreprise comme *Gevaert* d'alimenter le marché en produits nouveaux. En 1918, l'entreprise se mit à fabriquer, outre des papiers ordinaires, des plaques; en 1923, elle mit ses premiers films sur le marché, ce qui contribua énormément à la démocratisation de la photographie. La firme *Gevaert* est tout aussi connue pour ses films sonores et en couleurs, grâce à quoi la production a fortement augmenté au cours des dix dernières années. Mais les plus grandes possibilités se trouvent dans un secteur où la photographie vient à peine d'être introduite. Les applications dans les domaines scientifique, technique, médical et économique procurent un débouché dont les limites sont encore inconnues et qui est beaucoup moins sensible aux fluctuations de la conjoncture que la consommation courante du photographe professionnel ou amateur. L'industrie de la photographie subit de constants rajeunissements, dont les dernières acquisitions sont le papier-velours, le papier lumière, le papier panchromatique et les papiers spéciaux pour télévision. De même, des améliorations sensibles ont été apportées à la fabrication des couches de base pour films ordinaires de cinéma et rayons Röntgen. Il est devenu possible actuellement d'unir aux qualités de la nitro-cellulose, l'incombustibilité de la couche d'acétate.

Au cours de la dernière décade, les installations ont été remarquablement agrandies. Par une intégration

progressive, l'entreprise produit également des demi-produits nécessaires à son industrie. Elle possède des ateliers d'imprimerie, de menuiserie, des forges, des cartonnages, une fabrique de bobines. Dans tous ces services, l'effet utile du travail a été fortement augmenté. Le nombre d'ouvriers et d'employés a crû moins que proportionnellement à la production. Les usines *Gevaert* comptaient un personnel de 1.320 membres en 1920, de 2.838 membres en 1930 et de 3.290 membres en 1937 (11). L'organisation commerciale comprenant un réseau de filiales d'agences et de détenteurs de monopoles s'étend sur les cinq continents. Par suite du protectionnisme généralisé à l'étranger, une tendance à la régression a vu le jour qui pourrait se manifester plus clairement dans l'avenir si le monde n'en venait pas à une conception plus large du bien-être. Après avoir eu autrefois des intérêts dans *Industria Fotoquímica Infonal* à Barcelone, l'on créa en 1935 la *Voigtländer Gevaert G.m.b.H.* en collaboration avec *Voigtländer & Sohn, A. G.*, pour la production en Allemagne de papiers, plaques et films photographiques. En France, la *S. A. Produits Photographiques Gevaert* a collaboré à la fondation de l'*Industrie Photographique* qui travaille sous une des licences de *Gevaert* dans les usines photographiques de Pont-à-Marcq, dans le département du Nord.

La création de filiales à l'étranger n'a toutefois pas empêché que l'exportation de produits photographiques ait augmenté de 15 millions de francs depuis 1929 et que celle de papiers photographiques et de films ait doublé et atteint 97 millions de francs au cours de l'année dernière.

Ce qui distingue l'entreprise *Gevaert*, c'est que l'organisation commerciale est tout aussi développée que l'organisation technique, ce qui aboutit à un équilibre interne parfait. Les ventes vont de pair avec une éducation de la clientèle dont la perfection est telle que le consommateur de produits photographiques peut obtenir ce qu'il désire, sans déchets. Cette éducation se fait surtout par le manuel photographique *Gevaert*, imprimé en dix langues.

En fait de réalisations nouvelles, il convient de signaler que la *Société Belge de l'Azote* fabrique depuis peu de l'essence pour avions, de la colophane artificielle, de l'alcool synthétique pour parfums et autres produits analogues (12). Une autre fabrique transforme le sucre en acide citrique et en citrates dont les exportations atteignent un niveau élevé.

La révision des productions a été facilitée par les ententes et cartels, notamment entre les Fabriques *Gevaert* et l'Union Chimique. L'Union Chimique vient de lancer plusieurs produits inorganiques, entre autres le dichloréthane, le glycol et différents

(11) C. GEVAERT, « De fotografische nijverheid in België », *Economische Tijdingen der Kredietbank*, 1938, p. 221.

(12) Professeur FERNAND BAUDHUIJ, « Industries nouvelles » in *Revue Générale*, 15 juin 1939, p. 855.

éthers de glycol. Depuis 1937, une nouvelle usine a été érigée dans le but de fabriquer des produits pharmaceutiques pour la Belgique et la Colonie. Les *Produits Chimiques de Tessenderloo* ont également commencé plusieurs fabrications nouvelles depuis 1936-1937, ce qui a nécessité l'extension de leurs installations.

L'industrie transformatrice du caoutchouc a été favorisée par l'extension du transport automobile et le remplacement de bandages pleins par des bandages pneumatiques. Englebert a utilisé pour la première fois la « Buna » à des fins industrielles en 1937. La *Manufacture Belge d'Amiante et de Caoutchouc* est parvenue à créer plusieurs spécialités qui répondent à des besoins qui, jusqu'il y a dix ans, n'avaient jamais été satisfaits par l'emploi de caoutchouc.

L'industrie textile a vu éclore des fabriques pour la production de laine artificielle, mais en outre, elle s'applique à créer nombre de spécialités que nous étions obligés d'importer auparavant. Déjà, notre industrie fabrique des fils de coton fin. Des filatures de soie artificielle et naturelle pour parapluies ont été créées. La fabrication de bas en soie naturelle a élargi la gamme de notre production de bonneterie.

Un événement qui a moins retenu l'attention, c'est que notre ancienne industrie linière a perdu pour une très large part son caractère archaïque au cours des dix dernières années; le teillage se fait de plus en plus dans les puits à eau tiède et la manipulation des fibres a été mécanisée. Les communes linières des environs de Courtrai ont été pourvues de distributions d'eau afin de hâter l'industrialisation. Même les corderies de Hamme ont pu s'adapter en fabriquant des câbles dont l'âme est de chanvre. Le jute est employé dans la fabrication des tapis de pied. Et, grâce à l'amélioration apportée à la production, les exportations de tissus de lin, de chanvre et de jute ont été doublées depuis 1929. La propagande faite dans le but d'une utilisation plus large du lin à l'armée a porté d'excellents résultats sur le marché intérieur.

Au début du deuxième trimestre de 1929, la production manufacturière de tapis était complètement en décadence et ne fournissait plus de travail qu'à environ 250 personnes, principalement des femmes, dans une dizaine d'ateliers, des environs de Courtrai, Moorslede, Westerloo et Hamme. Mais depuis lors, la tapisserie mécanique a fait de grands progrès, surtout dans la Flandre orientale. Elle fournit du travail à 4.300 personnes réparties sur 76 usines. C'est dans ce secteur que l'industrie nouvelle du tapis de coton a pris son essor depuis 1930, en partie aux dépens du tapis de laine. Mais les tapis de coton sont principalement placés dans la clientèle qui ne dispose pas des ressources nécessaires pour se procurer des tapis de laine. L'article en coton est vendu bon marché, entre autres par colportage. Cette nouvelle

industrie occupe environ 2.300 ouvriers dans les environs de Saint-Nicolas et de Courtrai (13).

La fabrication de tapis de luxe dans les environs de Bruxelles et de Malines a enregistré une évolution encore plus défavorable que celle des tapis tissés à la main. En 1929, la fabrication de tapisseries murales se faisait dans 300 ateliers par 475 ouvriers. En ce moment, le nombre d'ateliers s'établit à 59 qui occupent à peine 100 ouvriers.

L'exportation de tapis et de tapisseries a diminué insensiblement de 1929 à 1934. Mais depuis cette année, elle a augmenté de nouveau, et passa de 5 millions de francs par mois à 25 ou 30 millions en 1937, lorsque les mesures dispersées prises contre les exportations belges et jointes aux effets de la crise, provoquèrent un recul qui ne prit fin que vers le milieu de 1938. Depuis lors, les ventes de tapis de coton se sont améliorées tandis que celles de tapis de laine continuèrent à décroître légèrement. Au cours de l'année sous revue, le montant moyen des exportations mensuelles de tapis oscille entre 15 et 20 millions de francs.

L'on pourrait citer bien d'autres efforts faits par l'industrie textile, pour trouver de nouvelles combinaisons (disques de coton pour le filtrage du lait, velours pour jouets, tissus pour doubler les pneus d'automobiles, etc.). Mais les possibilités offertes par le marché intérieur pour les tissus cirés, les linoléums et les autres tissus recouverts de caoutchouc ne sont pas encore exploitées suffisamment; cependant, une première fabrique vient d'être érigée dans les environs de Gand pour la fabrication de fils de caoutchouc et, d'ores et déjà, l'on fabrique dans le pays des vêtements incombustibles (14).

Le pays produit désormais lui-même les tissus d'ameublement autrefois importés. L'industrie du meuble compte quelques entreprises qui sont à la tête du mouvement moderne aussi bien par leur sens artistique que par la mécanisation et par la spécialisation du travail. Les *Ateliers d'Art Decoene Frères* n'ont même pas hésité à établir une fabrique de meubles en France pour ne pas être chassés du marché français. La vive demande de meubles contreplaqués enregistrée pendant la crise mondiale n'a pas pu être maintenue. La situation financière des fabriques des bois de placage est devenue peu favorable. La fabrication d'appareils de réception radiophonique constituait un débouché important pour cette espèce de bois.

La plus saisissante des industries nouvelles est celle de la radio qui a pris une part très importante dans la vie sociale. Il semble bien que les fabriques d'appareils radiophoniques occupent plusieurs milliers d'ouvriers.

(13) *L'industrie de la tapisserie et du tapis*. Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale, avril 1939.

(14) Professeur B. MIRY, « L'industrie textile et le marché intérieur », *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, avril 1939. Cet article contient des indications relatives à d'autres industries nouvelles.

L'industrie du froid a pris une grande extension grâce au fait que les particuliers aussi bien que les magasins de produits alimentaires, les charcuteries et les boucheries ont multiplié leurs achats d'appareils frigorifiques. Le système des paiements échelonnés a grandement facilité la vente de biens semi-durables, tels les glaciers, les appareils de radio, les cuisinières électriques, les foyers continus et les automobiles. Les ateliers de construction pourraient utilement recourir à cette méthode de vente en ce qui concerne le marché intérieur; à cet égard, ils accusent souvent un retard considérable sur la situation existant à l'étranger.

Parmi les industries du cuir, c'est surtout la maroquinerie qui s'est rajeunie; les sacs de grande dimension pour dames ont pu être produits en série; d'autres articles nouveaux ont pu être fabriqués pour la première fois par de la main-d'œuvre étrangère. La préparation de fermoirs, une nouvelle industrie, introduite récemment par les Juifs, procure du travail à environ 700 ouvriers. A Hal, un groupe néerlandais a repris une fabrique de chaussures dans laquelle l'organisation du travail a été introduite selon les méthodes les plus perfectionnées. Signalons également la fabrication de souliers en caoutchouc, de courroies de transmission en caoutchouc, afin de compenser la diminution des ventes d'articles analogues en cuir.

Parmi les industries alimentaires, celle de la transformation du sel a pris une extension considérable en Belgique, en suite du conflit très aigu né à cause de la concurrence étrangère, entre les moulins à sel et la saunerie. Une nouvelle fabrique a été construite à Bruxelles en 1934 pour le lavage et la mouture du sel marin. Sa capacité de production a été portée à 20.000 tonnes par an. La production est très mécanisée et procure du travail à environ 40 ouvriers. En 1926, une saunerie s'est adjoint un moulin à sel dans la ville de Gand; cette entreprise occupe 60 personnes. La capacité de production globale de l'industrie du sel s'établit à environ 70.000 tonnes par an. En 1938, la production a dépassé tous les niveaux antérieurs, même dans les sauneries. La production nationale a été stimulée récemment par la diminution du contingent d'importation à la moitié de la consommation intérieure, que l'on juge être de l'ordre de 90.000 tonnes de sel de cuisine. Cette industrie occupe, directement ou indirectement, autant de personnes que la fabrique de fer-blanc de Phénix-Works. L'on prépare une nouvelle section pour la production de sels médicaux et sels de bain spéciaux. Celle-ci dispose d'ailleurs de possibilités d'exportation considérables, surtout vers les pays anglo-saxons.

Ce qui caractérise l'industrie des transports au cours des dernières années, c'est l'extension des transports automobiles et de la navigation intérieure, le

remplacement des wagons en bois par les wagons mécaniques et l'électrification de certaines lignes de chemins de fer et des chemins de fer vicinaux.

Les ateliers de montage d'automobiles procuraient des débouchés à de nombreuses fabriques de pneumatiques, de verres et d'accessoires, et du travail à des milliers d'ouvriers. La fabrication de vélos et de motocyclettes a été favorisée par l'extension du tourisme intérieur consécutive à l'introduction des congés payés. La construction navale est sur la voie d'un bel avenir; le tonnage fourni à la navigation maritime a atteint 30.197 tonnes en 1938 contre 8.361 tonnes en 1929 et 30.181 tonnes en 1913. La motorisation de la navigation intérieure a fait de grands progrès; la flotte de la batellerie motorisée comprenait 2.672 unités en 1938 contre 1.897 en 1931 et un tonnage qui a passé de 337.400 tonnes à 598.000 tonnes. Le progrès des bateaux à moteur s'est poursuivi nonobstant la naissance d'une industrie très typique: celle de la traction automobile le long des chemins de halage qui étaient de moins en moins employés. Cette industrie autonome concurrence plus directement les propriétaires de remorqueurs. Elle fut importée de France et est entre les mains de la *S. A. Belge pour l'Exploitation d'Autochenilles* (S.A.B.E.A.C.). La longueur des chemins exploités est passée de 150 km. en 1929 à 1.718 km. en 1938. Le nombre de bateaux remorqués est passé de 21.959 à 44.034, le tonnage total de 4.590.500 à 8.266.000 tonnes et les bateaux-kilomètres de 733.658 à 1.760.730. La société possède 175 tracteurs automobiles contre 80 en 1929 et son personnel a été porté de 125 unités à 450.

Dans le commerce de détail, l'on constate une grande extension des ventes en commun et l'établissement de *chains* libres et de magasins à succursales à caractère familial. Tout nouveaux sont les magasins à prix unique. L'activité de cette espèce de grands magasins s'appuie sur un abaissement remarquable des frais de manipulation et de transport et sur la vente en grandes quantités d'un nombre restreint d'articles de consommation très courante. Un exemple de ce succès nous est fourni par les ventes de la société *Sarma*. Le chiffre d'affaires de 1937-1938 est seize fois plus grand que celui de 1930-1931. Cette firme occupe 4.000 personnes dont le salaire est plus élevé que dans n'importe quelle autre entreprise commerciale. Grâce à une spécialisation du travail, il lui a été possible de conclure des contrats de fournitures favorables pour les articles dont les livraisons très importantes peuvent être échelonnées sur une longue période; bien que l'organisation soit très coûteuse et le personnel très nombreux, les autres entreprises commerciales n'ont pas pu se soustraire à l'influence exercée sur les prix par ces nouveaux magasins qui sont parvenus à vendre des denrées alimentaires et des articles analogues à bon marché dans des proportions gigantesques.



Les ventes de *Sarma* ont porté en 1937 sur 629.495 m. de tissus, 796.398 mètres de calicot, 245.281 mètres de rayonne, 1.097.967 mètres de tissus pour sous-vêtements, 800.000 essuie-mains, 1.103.194 paires de bas et 6.000.000 de boîtes de conserves.

Toutefois, il semble que des possibilités d'installation pour des magasins de cette nature soient presque complètement épuisées dans le pays.

### III. — *Conséquences pour le marché de l'emploi et la structure du capital.*

Le marché de l'emploi a été sujet à de telles tensions au cours des dix dernières années, qu'il est impossible de savoir, en recourant à la méthode usuelle pratiquée pour l'étude du chômage cyclique, jusqu'à quel point il a subi la réaction de la création d'industries nouvelles. La situation du chômage a été trop sérieusement influencée par la contraction de nos exportations, surtout depuis 1931, pour fournir des indications certaines quant aux effets de la naissance d'industries nouvelles ou de fabrications qui n'ont pas encore été faites auparavant. D'ailleurs, aussi longtemps que celles-ci sont rares dans l'industrie considérée en général, elles peuvent être plus que compensées par l'augmentation de la productivité du travail dans les entreprises et les industries déjà existantes. Les changements apportés aux facteurs de localisation ou la disparité des salaires d'une région à l'autre sans plus, occasionnent des déplacements de l'industrie à l'intérieur du pays qui ne doivent pas être placés tous sous la rubrique des industries nouvelles. Les méthodes de production modernes, qui tendent à économiser la houille, conduisent à l'établissement des entreprises dans les régions productrices de matières premières ou dans les centres de consommation. Les industries légères se concentrent également dans les grandes agglomérations. La densité de la population, dans la région qui constitue un débouché naturel, est notamment à la base du succès de certaines grandes industries alimentaires, comme les grandes brasseries des environs de Bruxelles, ainsi que des sociétés de tramways dans les grandes villes du pays.

L'essentiel des changements de structure subis par l'industrie belge ressort clairement d'une comparaison des recensements industriels de 1930 et de 1937. Avant de se livrer à cette comparaison, il est toutefois nécessaire de faire quelques remarques qui font apparaître la portée réelle d'une telle analyse :

1° Les deux périodes de recensement ne correspondent pas; le chômage saisonnier était plus étendu le 27 février 1937 que le 31 décembre 1930; l'index du chômage saisonnier établi par l'Office National du Placement et du Chômage est de 120 p. c. pour février et de 110 p. c. pour décembre;

2° Le chômage était plus important en 1937 qu'en 1930, bien que ces deux périodes puissent être considérées comme des époques de grande prospérité; le recensement des sans-travail en 1937 a établi le nombre des chômeurs complets à 198.846;

3° La situation démographique diffère d'une année à l'autre. En 1937, le nombre de jeunes ouvriers était moins élevé par suite de l'allongement de la durée du service militaire et de l'instruction obligatoire, et dans le sud du pays, un vieillissement réel de la population a été constaté qui concorde avec la prise de mesures de nature sociale pour limiter le travail des vieillards et des femmes;

4° Les expositions de 1930 ont eu une influence résiduelle ressentie principalement dans les industries de biens de consommation, cependant qu'en 1937, l'armement a fait sentir ses effets sur les prix des industries des biens de production.

L'effectif du personnel salarié de l'industrie houillère s'est contracté de 1930 à 1937 dans tout le pays, même dans le Limbourg, où l'allure des travaux préparatoires est devenue plus normale, ce qui a entraîné un licenciement de personnel. La majorité des ouvriers métallurgistes sont occupés dans le Hainaut et dans la province de Liège, les centres les plus anciens de l'industrie métallurgique. Dans les autres provinces, on a constaté un accroissement du nombre d'ouvriers travaillant dans cette industrie, surtout dans le Brabant, le Limbourg et la Flandre occidentale. Cependant, ni la fabrication d'aciers spéciaux, ni l'établissement d'une usine de fer-blanc ne purent compenser les effets de la rationalisation poursuivie dans les hauts fourneaux, les aciéries et les laminoirs, ni la diminution de l'activité des ateliers de construction. Le personnel occupé dans l'industrie des métaux non ferreux a même diminué fortement. L'évolution défavorable de l'industrie lourde est la conséquence du faible degré de rajeunissement et d'achats de nouvel outillage.

Les efforts faits par l'industrie chimique n'ont abouti à faire progresser le nombre d'ouvriers au travail que dans la province de Namur, en Flandre orientale et surtout dans le Limbourg (1.715 personnes ou 124 p. c.). Les industries nouvelles ne procurent pas des occasions de travail en masse; elles exigent, par contre, une spécialisation de plus en plus grande. Même l'industrie du caoutchouc occupe moins d'ouvriers qu'en 1930. L'industrie de la céramique est dans une situation encore moins favorable, car seule la province de Limbourg a enregistré une extension du personnel occupé dans cette industrie.

Si le nombre d'employés et d'ouvriers travaillant dans l'industrie textile a diminué à une période favorable à cette branche d'activité, c'est sans aucun doute par suite d'un redressement insuffisant des exportations. Bien que le marché intérieur ait été prospecté rationnellement pendant la période qui a

précédé le recensement de 1937, l'on constate une diminution de 8.864 personnes dans l'industrie textile de la Flandre orientale, de 1.888 personnes dans la province d'Anvers, de 2.782 personnes dans le Brabant et une faible augmentation dans la province du Limbourg et en Flandre occidentale où elle porte sur 3.744 personnes.

De même, l'étroitesse des débouchés extérieurs a contribué à faire baisser l'effectif ouvrier des industries du cuir et de la construction où l'on a cependant enregistré des combinaisons nouvelles. Il est certain que ces secteurs sont encore susceptibles d'être rationalisés dans une plus large mesure. L'économie belge ne pourra en retirer du profit que si elle peut s'assurer d'abord les débouchés nécessaires.

Les progrès des modes de production capitalistiques ou leur introduction dans les industries alimentaires sont allés de pair avec une forte augmentation de l'effectif ouvrier. C'est le processus normal coïncidant avec une augmentation des investissements. Les producteurs nationaux ont été mis à même de fabriquer nombre d'articles importés auparavant. Ces changements furent facilités par l'augmentation de la population dans le nord du pays et par une augmentation proportionnelle des besoins plutôt rigides de l'alimentation.

Les multiples usages auxquels se prêtent les produits de l'industrie du papier et l'appoint qu'apporte à l'édition l'emploi de deux langues nationales ont

augmenté les possibilités de création d'emploi; l'amélioration du coefficient de charge qui en est résulté a contribué à relever la qualité des autres produits, même des revues techniques.

L'effectif ouvrier mis au travail dans les industries d'art et de précision est animé de la tendance progressive la plus importante de tous les secteurs industriels. Cette expansion a été causée par l'industrialisation et la prospérité de l'industrie diamantaire.

Les expositions de Bruxelles, Paris et New-York ont contribué à répandre et à faire apprécier nos artistes et à rajeunir une industrie qui est à même de se refaire une renommée.

L'industrie du vêtement a enregistré une industrialisation plus intense et une concentration de la production en suite de la spécialisation de ses différents secteurs. Auparavant, les changements de la mode étaient considérés comme désavantageux pour la production massive. Mais ses avantages sont, au contraire, tellement grands, que même le travail sur mesure dans les meilleures qualités peut se faire en grand. Une grande entreprise qui ne fait pas le travail à la chaîne, le répartit toutefois sur un grand nombre de départements et utilise 350 ouvriers et employés. Plusieurs entreprises du pays flamand ont pu élargir leur effectif et établir des contacts plus étroits avec leur clientèle grâce à l'utilisation de l'automobile.

TABLEAU II. Total du personnel rétribué dans l'industrie et les transports au 27 février 1937, comparé avec les relevés antérieurs.

PROVINCES	1896			1910			1930			1937		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Anvers .....	52.238	8.486	60.724	102.901	13.882	116.792	128.004	28.527	156.531	142.154	25.548	167.702
Brabant .....	95.310	22.720	118.030	124.050	35.063	159.113	170.405	60.092	230.537	177.708	58.605	236.313
Flandre occidentale .....	27.308	5.093	32.401	48.924	10.860	59.784	60.631	20.531	81.162	70.381	21.704	92.085
Flandre orientale .....	59.868	27.240	87.103	82.524	37.460	119.984	101.566	59.487	161.053	98.285	53.999	152.284
Hainaut .....	187.189	22.947	210.136	213.853	23.122	236.975	233.894	31.445	265.339	203.090	27.045	230.735
Liège .....	124.261	19.345	143.606	150.171	19.998	170.169	164.722	34.406	199.128	146.801	29.157	175.958
Limbourg .....	6.735	552	7.287	10.020	929	10.949	34.421	1.400	35.821	35.596	1.381	36.977
Namur .....	31.700	3.392	35.092	36.940	3.933	40.873	33.678	4.093	37.771	35.551	3.037	36.588
Luxembourg .....	6.785	624	7.409	7.006	809	7.815	6.994	702	7.696	7.595	765	8.360
ROYAUME...	591.394	110.399	701.793	776.398	146.056	922.454	934.375	240.683	1.175.038	915.161	221.841	1.137.002

La comparaison des résultats des recensements de 1930 et de 1937 qui appert du tableau II montre que les grandes industries ont réduit leur personnel par suite de la rationalisation et de la perte des débouchés extérieurs. La résorption du chômage et l'accroissement de l'effectif ouvrier ne se sont présentés que dans les industries qui travaillent pour le marché intérieur, à l'exception de l'industrie diamantaire. Cette expansion a été, sans aucun doute, la conséquence heureuse d'une tendance autarcique dans les productions qui ne présentent pas de très grandes dif-

ficultés techniques. Tenant compte du matériel disponible, l'on peut, en effet, douter si l'industrie belge a fait pleinement preuve de grands efforts intellectuels dans le domaine économique et technique, où les chances de réussite sont grandes dans le monde actuel et dont la Commission pour l'orientation industrielle a conseillé l'extension (15).

(15) Rapport introductif général concernant la réorientation économique de la Belgique, Commission d'Orientation Industrielle, Ministère des Affaires économiques, Revue du Travail, septembre 1936.

TABLEAU III.

**Diminution ou augmentation du personnel rétribué,  
par industrie, de 1930 à 1937.**

	Total	En % de 1930	Femmes	En % de 1930
<b>A. — DIMINUTION.</b>				
Mines .....	— 31.099	17,8	— 2.981	50,0
Métallurgie .....	— 14.515	6,2	— 174	0,9
Industrie chimique .....	— 14.612	16,7	— 8.421	36,4
Industrie textile .....	— 11.232	6,5	— 9.389	10,7
Céramique .....	— 5.793	16,9	— 1.988	36,6
Carrières .....	— 2.612	7,7	— 50	6,9
Industrie du cuir .....	— 2.286	6,5	— 467	3,8
Industrie du bois .....	— 1.377	2,4	— 460	8,8
Industrie de la construction..	— 524	5,3	— 546	42,5
	— 84.053		— 24.128	
<b>B. — AUGMENTATION.</b>				
Industrie alimentaire .....	5.163	6,5	— 857	5,2
Industrie du papier et du livre.	4.992	13,6	— 680	6,6
Arts et précision .....	3.755	18,9	— 1.140	24,0
Industrie du vêtement .....	3.724	7,5	— 2.717	7,3
Industrie du tabac .....	14	0,1	— 608	8,6
	17.648		— 1.008	
Mouvement général .....	— 66.405		— 23.120	

Cé rajeunissement entrepris en vue de restaurer l'équilibre compromis du pays, nécessite toutefois une prospection préliminaire fondamentale des marchés d'exportation et une action plus progressive pour dominer le marché intérieur. L'on pourra éviter par les ententes que de nouvelles fabrications qui ne peuvent donner du travail qu'à une ou plusieurs fabriques soient entreprises en même temps par un plus grand nombre.

TABLEAU IV.

**Diminution ou augmentation du personnel rétribué,  
par province, de 1930 à 1937.**

PROVINCES	Total	En % de 1930
<b>A. — DIMINUTION.</b>		
Hainaut .....	— 34.604	— 13,—
Liège .....	— 23.170	— 11,70
Flandre orientale .....	— 8.769	— 5,45
Namur .....	— 1.183	— 3,10
TOTAL .....	— 67.726	
<b>B. — AUGMENTATION.</b>		
Anvers .....	11.171	7,1
Flandre occidentale .....	10.923	13,5
Brabant .....	5.776	2,5
Limbouurg .....	1.156	3,2
Luxembourg .....	664	8,6
TOTAL .....	29.690	
Mouvement général .....	— 38.036	

Le personnel rejeté de l'industrie a trouvé partiellement de nouveaux emplois dans la distribution, les services personnels et les transports. Il faut signaler en tout premier lieu que l'extension du parc automo-

bile par l'augmentation du nombre de camions, d'autobus et de taxis a procuré du travail à 30.000 personnes entre les années 1929 et 1938. Cette création de travail est quelque peu artificielle en ce qui concerne les petits et moyens camions, par suite de la coexistence d'une tarification d'après la valeur pour les transports par rail et d'une fixation des prix d'après le coût de revient sur la route; si la Société Nationale des Chemins de fer belges voulait combattre efficacement cette concurrence anormale de la route par une revision des bases des tarifications de produits coûteux qu'elle a pour ainsi dire volontairement abandonnés, l'accroissement du nombre de camions serait enrayé, et l'effectif ouvrier mis actuellement au travail pourrait même sans doute décliner. L'importance de ce problème n'échappera à personne lorsqu'on sait que l'augmentation des occasions de travail par suite de l'emploi de camions porte depuis 1929 sur environ 28.000 personnes en ne comptant qu'un ouvrier par camion.

Ni le recensement industriel, ni le recensement de la batellerie ne sont suffisants pour voir jusqu'à quel point cette dernière a pu procurer de nouvelles occasions de travail. Dans la navigation intérieure, il y a un manque de personnel, d'où il résulte que certaines mesures d'ordre social n'ont pas encore pu être appliquées.

Le changement dans les principes tarifaires des chemins de fer et une rationalisation plus grande du réseau seraient suffisants pour s'opposer à une réduction plus grande de l'effectif du personnel.

Le principal phénomène est l'accroissement de l'effectif mis au travail dans le commerce. Le nombre de commerçants isolés s'est accru entre 1930 et 1937 de 60.766 unités cependant que le total des entreprises commerciales s'est relevé de 41.204 unités, soit 18 p. c. Le commerce de denrées alimentaires a contribué pour la plus large part à l'augmentation du nombre de détaillants.

Au fur et à mesure que la production se concentre et se diversifie, la tâche de la distribution devient plus importante. La conservation des marges de distribution comporte une tendance à l'augmentation des petites entreprises commerciales en cas d'accroissement de la population, à moins que le chiffre d'affaires des entreprises existantes ne se relève. Nonobstant la multiplication de magasins à prix uniques, nombre d'individus ouvrent des magasins de détail soit pour assurer leur existence, soit encore pour y trouver un appoint de ressources.

Ainsi que le souligne le dernier rapport de la Commission bancaire, l'évolution du marché des capitaux, au cours des dix dernières années, se traduit par une augmentation des émissions au début, et ensuite par une diminution des investissements de capitaux dans l'industrie, qui a pratiqué l'autofinancement dans une mesure croissante. Le financement des nouvelles industries n'a pas exercé d'influence positive sur le

marché des capitaux. Beaucoup de nouvelles fabrications ont pu être financées par des réserves libres constituées auparavant ou grâce aux amortissements; de cette façon, il n'a pas été fait appel au marché des capitaux ou aux institutions de crédit. Grâce à l'intervention des secteurs du crédit privé ou public, de nouvelles opérations ont été conclues et ont rendu possible le financement d'entreprises qui ont dû se résigner à prendre du crédit. Car, bien que l'on ne doive pas exclure *a priori* la possibilité de combinaisons de production économisant des capitaux, l'augmentation du recours au capital fait par les entreprises se livrant à de nouvelles productions a été caractéristique. Quant au fait que certaines initiatives déployées dans l'industrie ont économisé la main-d'œuvre, les pages précédentes en ont parlé suffisamment.

En rapport avec ceci, il convient de rechercher les conséquences des combinaisons nouvelles sur le volume des ventes et le niveau des prix. Dans le cas où une nouvelle industrie a été créée pour prendre la place de certaines importations, comme ce fut le cas pour le fer-blanc, il n'a pas été créé de débouchés supplémentaires. Le remplacement pur et simple n'a pas d'autre influence. Le remplacement du sel gemme moulu par le sel marin moulu n'a pas occasionné de nouvelles transactions. Mais il en a été différemment lorsqu'un nouveau service ou un nouveau produit a été lancé sur le marché. Le film sonore, le film Röntgen, les papiers photographiques chromatiques ainsi que la radio et la télévision ont créé une nouvelle clientèle, car ces biens et ces services répondent à des besoins élastiques.

Hormis le cas du commerce de détail où les marges sont restées larges par l'application de la loi de cadenas, les nouvelles entreprises ont contribué à une baisse des prix nécessaire qui permet d'offrir les

biens sous une forme de plus en plus attrayante et d'élargir ainsi les débouchés.

La baisse des prix est extrêmement forte dans le commerce des produits spécifiquement nouveaux, tels les appareils radiophoniques. Le relèvement de l'effet utile de la production y est susceptible de grands progrès et la baisse des prix a pu faire croître les ventes dans des circonstances déterminées.

Dans cet aperçu portant sur la dernière décade, le niveau des salaires doit également attirer l'attention. Il n'a pas été de nature à faciliter la résorption du chômage par la création de nouvelles industries. La diminution des effectifs dans les grandes industries du pays a, sans le moindre doute, été hâtée par une hausse inopportune et excessive des salaires qui est hors de proportion avec l'accroissement de l'effet utile. Les charbonnages et les chemins de fer fournissent les exemples les plus frappants de l'évolution forcée dans laquelle l'économie belge a été entraînée. Il faut cependant dire que la hausse des prix de détail a provoqué en grande partie l'augmentation des salaires. Il en résulte que la résorption du chômage a été inférieure à ce qu'elle aurait pu être, et que la part prise par le capital dans les grandes industries est arrivée à un maximum. Cependant, une fois la mécanisation réalisée, il semble bien qu'un assouplissement du système des salaires dans les années suivantes doive rester sans influence sur les entreprises rationalisées. Aussi est-il impossible d'en revenir dans ces secteurs à une production où l'élément travail pourrait redevenir plus important. Les difficultés internes sont étroitement en relation avec le déséquilibre des rythmes de l'évolution industrielle en général qui présente certains secteurs dotés de méthodes de production très divergentes. Ceci contribue à aggraver le déséquilibre du pouvoir d'achat par rapport à la majeure partie du monde entier.

(Traduit du flamand.)

# INFORMATIONS MONÉTAIRES, BANCAIRES ET FINANCIÈRES

**SOMMAIRE :** Belgique : Le marché des changes en juillet 1939. — Le marché de l'argent à court terme au mois de juillet 1939. — La situation globale des banques belges au 30 juin 1939. — L'activité du marché des capitaux au cours du premier semestre de 1939.  
 Albanie : La réforme des statuts de la Banque Nationale d'Albanie.  
 Suède : Modification des statuts de la Banque Nationale de Suède.  
 Finlande : Le rapport de la Banque de Finlande sur l'exercice 1938.

## BELGIQUE

### LE MARCHÉ DES CHANGES EN JUILLET 1939.

Les offres de devises ont continué pendant tout ce mois.

D'après les situations hebdomadaires de l'Institut d'émission arrêtées au 29 juin et au 27 juillet, l'augmentation de l'encaisse-or entre ces deux dates est de 972 millions et celle des devises étrangères et valeurs-or de 575 millions, soit au total un accroissement de 1.547 millions de francs.

Sauf le florin dont la tenue a été irrégulière, le dollar, la livre sterling, le franc français et le franc suisse ont été cotés à des cours accusant de minimes modifications soit en baisse, soit en hausse.

	Cours au 3 juillet	Cours au 31 juillet	plus haut	plus bas
			entre ces deux dates	
Dollar .....	5,88175	5,8860	5,8862	5,8816
Livre sterling .....	27,535	27,5550	27,5675	27,535
Franc français .....	15,57875	15,5925	15,60	15,57875
Florin .....	312,20	312,45	315,725	312,20
Franc suisse .....	132,55	132,775	132,875	132,55

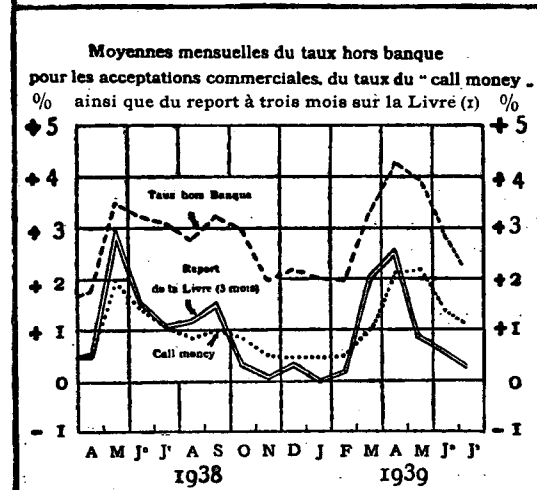
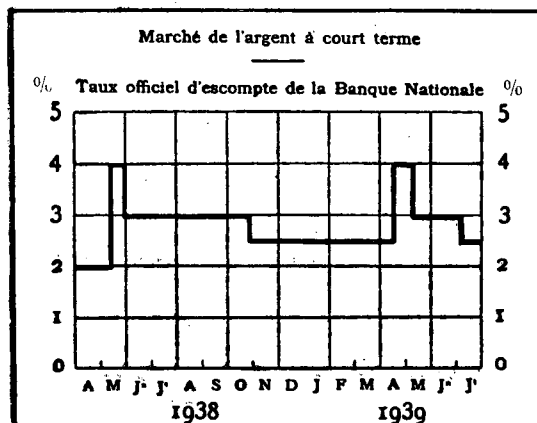
Même tendance pour le reichsmark et les devises scandinaves : le reichsmark a évolué entre bg. 236,025 et 236,50; la couronne suédoise entre bg. 141,775 et 142,05; la couronne norvégienne entre bg. 138,33 et 138,50 et la couronne danoise entre bg. 122,925 et 123,10. Le dollar canadien s'est raffermi de bg. 5,8625 à 5,8840 et le zloty de bg. 109 à 111,50. L'escudo a progressé de bg. 24,94 à 25,01. La lire italienne a été cotée bg. 30,9454, 30,95975, 30,9741, 30,9607 et 30,9693.

Au marché à terme, la détente fut sensible comme on peut le constater par les cotations ci-après :

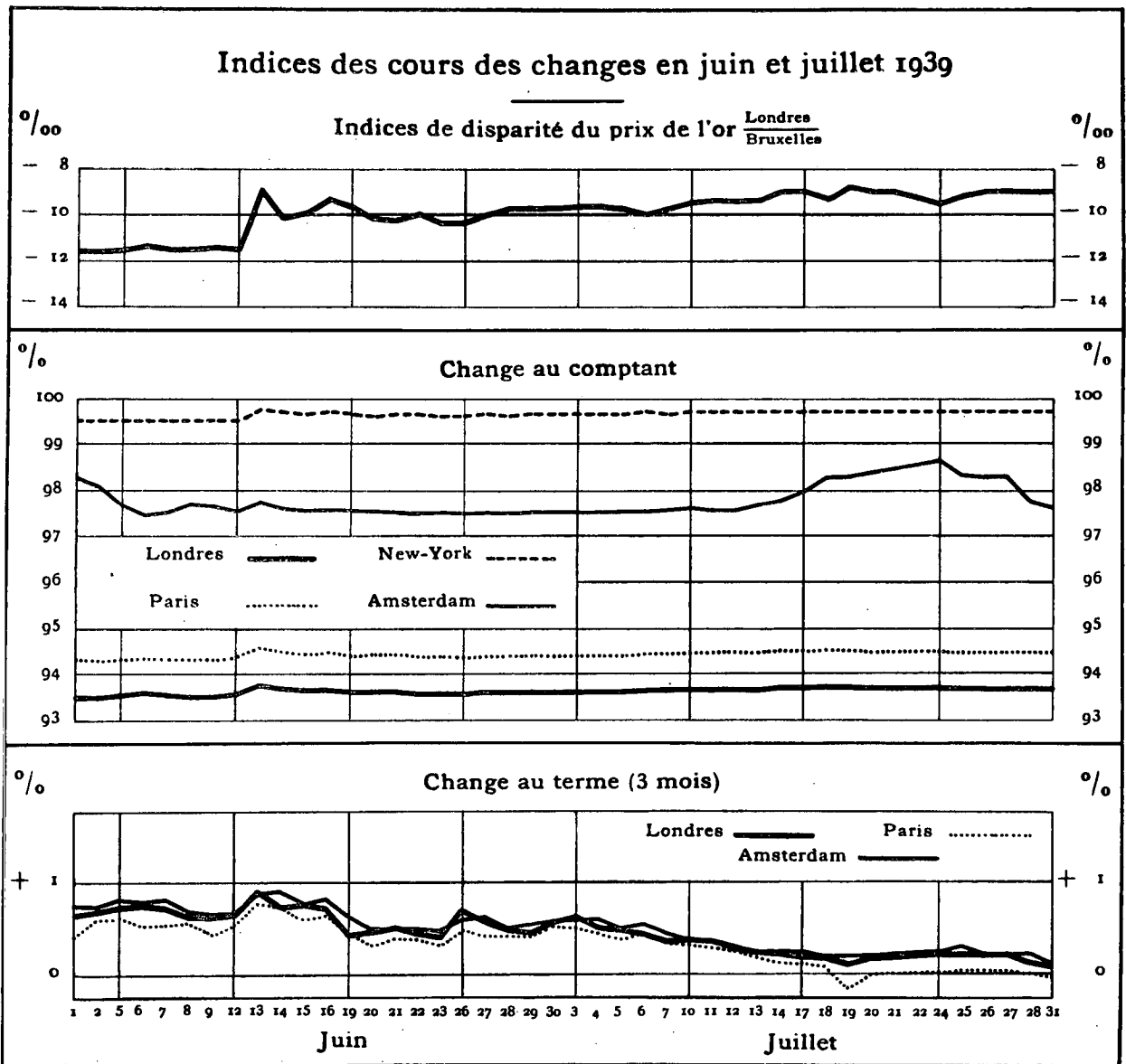
	3 juillet 1939	31 juillet 1939
Le dollar, à 3 mois .....	report 0,28 fr. b.	report 0,145 fr. b.
La livre sterling, à 3 mois .....	report 0,75 fr. b.	report 0,10 fr. b.
100 francs français, à 3 mois .....	report 0,375 fr. b.	pair
100 florins, à 3 mois .....	report 9,50 fr. b.	report 2,— fr. b.

### LE MARCHÉ DE L'ARGENT A COURT TERME AU MOIS DE JUILLET 1939.

Ainsi qu'en témoignent les situations hebdomadaires de la Banque Nationale, des rentrées importantes de capitaux ont encore été observées au cours du mois de juillet.



(1) Les reports sont exprimés en pour-cent du cours du comptant sur la base de trois mois.



(1) L'indice journalier de disparité du prix de l'or à Londres et à Bruxelles est calculé suivant la formule ci-dessous :  

$$\frac{\text{Prix sterling de 1 kg. d'or fin à Londres} \times \text{cours de la } \pounds \text{ sur la place de Bruxelles}}{\text{fr. } 33.139,50}$$

Les indices des cours des changes au comptant sont calculés sur une base arbitraire.  
 Les indices des cours des changes au terme de trois mois sont calculés en pour-cent des cotations des changes au comptant.

Du 29 juin au 27 juillet, l'encaisse-or s'est accrue de fr. 968 millions, tandis que les devises étrangères et valeurs-or ont augmenté de fr. 575 millions. Depuis la fin du mois d'avril, époque à partir de laquelle la détente a commencé à se dessiner sur le marché, l'encaisse-or et les devises étrangères et valeurs-or se sont accrues respectivement de fr. 1.576 millions et de fr. 2.061 millions, soit un total de fr. 3.637 millions.

Cet afflux de capitaux a permis au marché de réduire encore ses engagements envers l'Institut d'émission. Le portefeuille-effets sur la Belgique a, en effet, fléchi de fr. 1.568 millions au 29 juin à fr. 941 millions au 27 juillet, niveau auquel il se trouvait avant la crise de mars-avril. Les comptes courants divers accusent une augmentation régulière

qui s'accroît au cours de la dernière semaine du mois. La circulation fiduciaire, qui avait été relativement stable au cours des mois d'avril, mai et juin, a augmenté au début de juillet, vraisemblablement en raison des rentrées de devises.

Cette évolution du marché monétaire a favorablement influencé le loyer de l'argent qui, d'un mois à l'autre, accuse encore un recul.

Le taux de l'argent au jour le jour s'est abaissé de 1,25 p. c. à 1,125 p. c. Celui du papier commercial, qui cotait hors banque 2,75 p. c. à la fin de juin, s'est réduit à 2,125-2,25 p. c.

Les adjudications hebdomadaires de certificats de Trésorerie ont été mieux suivies. Les offres se sont accrues à chaque soumission. Accusant la détente

monétaire, les taux moyens d'adjudication ont diminué d'une moyenne de près de 2,5 p. c. environ au mois de juin à 2,27 p. c. à l'adjudication du 28 juillet.

**Situation comparée de la Banque Nationale de Belgique en juillet 1939.**

(Moyenne du mois, en millions de francs.)

	Par rapport à juin 1939	Par rapport à juillet 1938
<b>ACTIF.</b>		
Encaisse-or .....	+ 757	+ 2.003
Devises étrangères et valeurs-or .....	+ 668	— 80
Portefeuille-effets sur la Belgique .....	— 756	— 622
Avances sur fonds publics belges .....	+ 2	+ 27
<b>PASSIF.</b>		
Billets de banque en circulation .....	+ 573	+ 1.826
Comptes courants :		
Trésor public .....	— 55	— 12
Divers .....	+ 123	— 455
Total .....	+ 68	— 467
Ensemble des engagements à vue .....	+ 641	+ 1.359

**Bons du Trésor de la Colonie (1).**

Montants en circulation à la fin de chaque mois.

DATES	Congo belge	Ruanda-Urundi	Ensemble
1939 Juin .....	566.004.400	140.000.000	706.004.400
Juillet .....	494.004.400	140.000.000	534.004.400

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

**Montants en circulation de Certificats de Trésorerie et de bons du Trésor ayant fait l'objet d'adjudications.**

DATES	État	Institut de Réescompte et de Garantie	Régie des Télégraphes et Téléphones	Total
1939 5 juin .....	500.000.000	—	—	500.000.000
12 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000
19 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000
26 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000
3 juillet .....	500.000.000	—	—	500.000.000
10 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000
17 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000
31 — .....	500.000.000	—	—	500.000.000

**Adjudications de certificats de Trésorerie au cours des mois de juin et juillet 1939.**

DATE DE L'ADJUDICATION	Pour compte de	Montant offert	Échéances	Montant demandé	Rapport du montant demandé au montant offert	TAUX MOYENS	
						des soumissions	des adjudications
1939 2 juin .....	État	40.000.000	3 mois	48.000.000	1,20	2,49	2,49
9 — .....	—	40.000.000	—	53.000.000	1,325	2,48	2,475
16 — .....	—	40.000.000	—	42.000.000	1,05	2,51	2,50
23 — .....	—	40.000.000	—	40.000.000	1,—	2,48	2,48
30 — .....	—	40.000.000	—	42.000.000	1,05	2,50	2,50
7 juillet .....	—	50.000.000	—	66.000.000	1,32	2,45	2,44
14 — .....	—	40.000.000	—	53.000.000	1,325	2,45	2,43
28 — .....	—	40.000.000	—	69.000.000	1,725	2,35	2,27

**LA SITUATION GLOBALE DES BANQUES BELGES AU 30 JUIN 1939.**

La situation globale des banques établie au 30 juin 1939 présente par rapport à celle établie au 31 mars des différences importantes.

Au passif, les dépôts et comptes courants sont en nouvelle diminution tant à terme qu'à vue. Le montant total des dépôts et comptes courants s'élève au 30 juin à 15.285 millions de francs. Il s'élevait à 15.634 millions à fin mars. La différence en moins s'établit donc à 249 millions de francs. Mais si, par rapport à la situation établie à fin mars, les dépôts à fin juin sont en diminution, ils sont en augmentation nette par rapport à la situation établie à fin avril. En effet, à fin avril, le montant total des dépôts s'était abaissé à 14.653 millions de francs. Depuis cette date, l'augmentation est de 632 millions de francs. Ces mouvements sont en relation avec ceux qu'accusent pendant la même période les situations hebdomadaires de la Banque Nationale.

Toutes les autres rubriques du passif sont en diminution. On observe en particulier une diminution sensible du montant des dettes des banques envers des

créanciers privilégiés ou garantis et des autres valeurs à payer à court terme. La première indique la mesure dans laquelle les banques ont remboursé à la Banque Nationale les avances sur fonds publics que celle-ci leur avait consenties au cours de la période de tension. Quant aux autres valeurs à payer à court terme, leur montant à fin mars avait été gonflé exceptionnellement par des opérations de change dont la liquidation était en cours. La diminution à fin mars ramène les montants sous cette rubrique à un volume normal.

A l'actif, une nouvelle réduction des avoirs des banques en caisse, à la Banque Nationale et aux comptes chèques postaux ramène leurs disponibilités immédiates à un chiffre inférieur à un milliard.

Des opérations de conversion de dépôts libellés en devises étrangères en dépôts en francs belges expliquent la diminution des avoirs des banques auprès de correspondants étrangers.

Le portefeuille-effets est en augmentation, mais celle-ci est uniquement due à une diminution du réescompte de la Banque Nationale. On observe même que cette diminution du réescompte est plus importante que l'augmentation du portefeuille-effets.

**Situation globale des banques aux 31 mars  
et 30 juin 1939**

*(en milliers de francs).*

ACTIF	31-3-1939	30-6-1939	+	-
<b>A. Opérations d'épargne :</b> (Art. 15, A. R. 42).				
<b>R. Disponible et réalisable :</b>				
Caisse, Banque nationale,				
Chèques postaux .....	1.262.918	978.197	—	284.721
Prêts au jour le jour .....	524.061	785.204	261.143	—
Banquiers .....	3.319.509	3.006.423	—	313.086
Maison-mère, succursales et et filiales .....	477.115	408.969	—	68.146
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	1.693.488	1.616.928	—	76.560
Portefeuille-effets .....	3.283.002	3.364.562	81.560	—
Reports et avances sur titres ..	1.321.900	1.135.365	—	186.535
Débiteurs par acceptations ..	1.017.409	956.375	—	61.034
Débiteurs divers .....	5.603.727	5.474.426	—	129.301
Portefeuille-titres :				
a) Valeur de la réserve légale.	148.111	149.458	1.347	—
b) Fonds publics belges .....	3.769.939	3.498.331	—	271.608
c) Fonds publics étrangers ..	65.567	33.825	—	31.742
d) Actions de banques .....	334.640	323.859	—	10.681
e) Autres titres .....	607.884	602.210	—	5.674
Divers .....	204.443	225.705	21.262	—
Capital non versé .....	51.598	53.504	1.906	—
<b>Total disponible + réalisable.</b>	<b>23.685.211</b>	<b>22.613.341</b>	<b>—</b>	<b>1.071.870</b>
<b>C. Immobilisé :</b>				
Frais de constitution et de premier établissement .....	4.912	4.545	—	367
Immeubles .....	332.722	331.455	—	1.267
Participations dans les filiales immobilières .....	170.833	170.969	136	—
Créances sur filiales immobi- lières .....	100.022	97.887	—	2.135
Matériel et mobilier .....	13.766	13.416	—	350
<b>Total de l'immobilisé .....</b>	<b>622.255</b>	<b>618.272</b>	<b>—</b>	<b>3.983</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF .....</b>	<b>24.307.466</b>	<b>23.231.613</b>	<b>—</b>	<b>1.075.853</b>

*(en milliers de francs).*

PASSIF	31-3-1939	30-6-1939	+	-
<b>A. Opérations d'épargne :</b> (Art. 15, A. R. 42)				
<b>B. Exigible :</b>				
Créanciers privilégiés ou garantis .....	413.123	219.257	—	193.866
Emprunts au jour le jour .....	49.895	27.695	—	22.200
Banquiers .....	1.335.865	1.299.349	—	36.516
Maison-mère, succursales et filiales .....	258.824	226.869	—	31.955
Acceptations .....	1.018.899	957.715	—	61.184
Autres valeurs à payer à court terme .....	850.115	538.079	—	312.036
Créiteurs pour effets à l'en- caissement .....	800.296	800.921	625	—
Dépôts et comptes courants :				
a) A vue et à un mois au plus	13.992.750	13.798.223	—	194.527
b) A plus d'un mois .....	1.642.002	1.487.447	—	154.555
Obligations et bons de caisse. Montants à libérer sur titres et participations .....	32.596	29.492	—	3.104
Divers .....	246.898	245.701	—	1.197
	356.964	268.316	—	88.648
<b>Total de l'exigible .....</b>	<b>20.998.227</b>	<b>19.899.064</b>	<b>—</b>	<b>1.099.163</b>
<b>C. Non exigible :</b>				
Capital .....	2.675.986	2.677.821	1.835	—
Fonds indisponible par prime d'émission .....	64.217	64.217	—	—
Réserve légale (Art. 13, A. F. 185) .....	150.522	151.985	1.463	—
Réserve disponible .....	377.369	392.706	15.337	—
Provisions .....	41.145	45.820	4.675	—
<b>Total du non exigible .....</b>	<b>3.309.239</b>	<b>3.332.649</b>	<b>23.310</b>	<b>—</b>
<b>TOTAL DU PASSIF .....</b>	<b>24.307.466</b>	<b>23.231.613</b>	<b>—</b>	<b>1.075.853</b>

On observe également des diminutions sous les rubriques « Reports et avances sur titres », « Débiteurs par acceptation » et « Débiteurs divers ». La première n'intéresse pas exclusivement le marché belge. Les deux autres indiquent une certaine contraction annulant l'augmentation qui s'était produite au cours du premier trimestre.

En définitive, le volume global des crédits en cours, à l'exclusion des placements sous forme d'effets publics réescomptables — compris dans le portefeuille-effets — est ramené à fin juin à un montant légèrement inférieur à celui de fin décembre. A fin mars, une augmentation assez sensible s'était produite dont l'explication devait sans doute être trouvée dans l'utilisation, au cours de la période de tension, de crédits antérieurement consentis.

Les fonds publics belges sont en diminution dans le portefeuille-titres des banques. Par contre, les effets publics à court terme compris dans le portefeuille-effets sont en augmentation. Dans l'ensemble donc, le portefeuille de fonds publics à court et à long terme n'a été réduit que dans une mesure peu importante au cours du second trimestre.

**L'ACTIVITÉ DU MARCHÉ DES CAPITAUX AU  
COURS DU PREMIER SEMESTRE DE 1939.**

L'activité sur le marché des capitaux est restée des plus réduites pendant le premier semestre.

Pour l'ensemble de cette période, le montant liquidé à la Caisse de liquidation des opérations au comptant de la Bourse de Bruxelles n'a atteint que 2.374 millions de francs, contre 2.585 millions pour le semestre précédent et 3.572 millions pour le premier semestre de 1938 : par rapport à ce dernier, on note donc une diminution d'activité d'un tiers environ.

**Montants liquidés aux Caisses de liquidation  
de la Bourse de Bruxelles.**

*Moyennes par séance (en millions de francs).*

	COMPTANT			TERME		
	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Janvier .....	86,2	27,7	19,5	85,0	41,5	23,0
Février .....	99,6	28,3	17,5	101,0	52,0	23,0
Mars .....	115,4	33,9	26,8	138,5	45,5	39,5
Avril .....	51,2	29,4	20,1	115,5	39,5	24,5
Mai .....	46,2	36,1	17,5	77,5	69,5	20,0
Juin .....	38,5	18,8	13,8	64,0	39,5	17,0
<b>1<sup>er</sup> semestre ..</b>	<b>72,8</b>	<b>29,0</b>	<b>19,3</b>	<b>96,9</b>	<b>47,9</b>	<b>24,5</b>
<b>2<sup>e</sup> semestre ...</b>	<b>40,5</b>	<b>20,8</b>		<b>76,9</b>	<b>34,7</b>	

Si, excluant la comparaison avec les données du premier semestre 1937 qui a comporté une période d'expansion, l'on met le total du premier semestre de 1939 en regard de celui du semestre correspon-



dant de 1936, l'on constate — bien que dans l'entre-temps, le nombre d'agents liquidant leurs opérations par l'intermédiaire de la Caisse ait augmenté — un recul de 3.219 millions de francs, soit de 57 p. c.

Au cours du premier semestre 1939, sauf en février et en mai, le marché des valeurs à revenu variable a été orienté à la baisse, si bien que l'on enregistre à la fin de la période une nouvelle diminution de 5 points de l'indice global de ces valeurs : cet indice s'établit au 3 juillet à 30, contre 38 au 1<sup>er</sup> juillet 1938 et 47 au 1<sup>er</sup> juillet 1937.

Quant aux obligations de sociétés, leur marché s'est trouvé plus délaissé encore que celui des actions pendant la majeure partie du premier semestre : leur valeur boursière moyenne, qui s'était réduite de plus de 6 p. c. pendant l'année 1938, a encore diminué de 5 p. c. pendant les quatre premiers mois de l'année.

Les offres publiques en souscription ou en vente de titres de sociétés commerciales ont été pratiquement nulles au cours du premier semestre sous revue : leur total, qui se monte à 21.610.000 francs, ne représente que 12 p. c. du chiffre correspondant de 1938.

**Montant de l'appel public au marché des capitaux**  
(en millions de francs).

	Actions	Obligations	Total
1 <sup>er</sup> semestre 1936 .....	122.559	127.100	249.659
2 <sup>e</sup> semestre 1936 .....	182.422	57.420	239.842
1 <sup>er</sup> semestre 1937 .....	999.914	574.450	1.574.364
2 <sup>e</sup> semestre 1937 .....	654.950	654.287	1.309.237
1 <sup>er</sup> semestre 1938 .....	61.843	119.083	180.926
2 <sup>e</sup> semestre 1938 .....	266.542	20.680	287.222
1 <sup>er</sup> semestre 1939 .....	11.810	9.800	21.610

Les opérations se sont en effet limitées à cinq offres en souscription ou en rétrocession aux anciens actionnaires de parts sociales nouvelles pour un montant de 11.810.000 francs et à l'émission à 98 p. c. de 10 millions de francs de bons de caisse 5 p. c. à dix ans.

Les émissions de bons de caisse auxquelles certains établissements de crédit procèdent d'une façon continue n'ont toutefois, dans l'ensemble, plus vu leur volume se réduire, ce qui s'explique notamment par le relèvement du taux d'intérêt bonifié à ces titres. Ce taux, qui, pour les quatre sociétés recensées ci-dessous, s'établissait pour le premier semestre 1938 à 3,39 p. c., atteint pour le semestre écoulé 3,97 p. c.

	1938	1939
Etablissements recensés.....	4 sociétés hypothécaires	
Taux .....	3,25 à 4 %	3,40 à 4 %
	(milliers de francs)	
1 <sup>er</sup> trimestre .....	20.915	22.493
2 <sup>e</sup> trimestre .....	10.578	15.824
1 <sup>er</sup> semestre .....	31.493	38.317

L'Etat, les provinces et les communes n'ont pas fait appel au marché des capitaux par émission de titres à moyen ou long terme pendant le premier semestre 1939.

En ce qui concerne les organismes d'utilité publique, il n'y a lieu de noter que la reprise par la Société Nationale de Crédit à l'Industrie en mars dernier, de son émission d'obligations 4 p. c. net, de six à dix ans d'échéance.

**ALBANIE**

**LA RÉFORME DES STATUTS**

**DE LA BANQUE NATIONALE D'ALBANIE.**

En vertu des clauses monétaires de l'accord économique signé le 20 avril dernier entre l'Albanie et l'Italie et suite au transfert de l'encaisse métallique de la Banque Nationale d'Albanie à la Banque d'Italie, les statuts de l'Institut d'émission albanais ont été amendés à l'assemblée générale des actionnaires tenue le 10 juin 1939.

Les amendements consacrent l'adhésion de fait de l'Albanie au bloc-lire. On sait que la parité des monnaies fut fixée à 1 fr. alb. = 6,25 lit.

Parmi les changements statutaires ratifiés par cette assemblée, il y a lieu de signaler en premier lieu qu'à l'article 4 des statuts qui règle la constitution du capital de l'Institut d'émission, l'expression « franc albanais » a été substituée à celle de « franc-or ».

Les modifications capitales concernent les articles 22 et 24 des statuts qui régissent respectivement la couverture monétaire et les conditions de convertibilité des billets de banque.

Dans son texte original, l'article 22 stipulait que la Banque devait avoir une encaisse-or et argent, en lingots ou en monnaies, représentant un tiers au moins de la valeur des billets de banque émis. Il prévoyait en outre que, par décision du Comité d'administration de la Banque, une partie de ladite réserve, qui ne devait en aucun cas dépasser les deux tiers, pouvait être constituée par des valeurs étrangères stables. Le même article définissait comme valeurs étrangères satisfaisant à ces prescriptions : a) les billets de banque étrangers qui ne sont pas sujets à des fluctuations anormales de change; b) les bons de trésor étrangers payables en or ou en monnaies non sujettes à des fluctuations anormales de change et dont l'échéance ne dépasse pas trois mois; et c) les lettres de change en monnaies étrangères non

sujettes à des fluctuations anormales de change, payables sur les principales places bancaires d'Europe et d'Amérique, à trois mois d'échéance au maximum et portant, dans chaque cas, la signature de deux personnes juridiques engagées par la lettre de change et notoirement solvables ou la signature d'un établissement de solvabilité reconnue.

La modification de cet article était devenue nécessaire par le transfert au profit de la Banque d'Italie de l'encaisse métallique de la Banque d'Albanie; elle a permis en outre de lier irrévocablement le franc albanais à la lire italienne.

Sous sa nouvelle forme, l'article 22 stipule, en effet, que la couverture obligatoire du tiers au moins de la circulation fiduciaire sera constituée par des liras italiennes sous forme de billets de banque ou d'autres créances à vue sur la Banque d'Italie.

Par décision du Comité d'administration de la Banque, les deux tiers au maximum de ladite couverture pourront être constitués par des créances libellées en liras italiennes, disponibles sans restrictions, chez des établissements italiens de solvabilité reconnue, ainsi que par des disponibilités éventuelles en or ou en monnaies étrangères.

Les billets qui étaient auparavant remboursables soit en monnaie-or, soit en billets de banque étrangers, en chèques ou transferts télégraphiques à valoir sur des disponibilités en comptes courants dans des banques de pays étrangers dont la monnaie répondait aux conditions rappelées plus haut, seront aux termes de l'article 24 dorénavant convertibles au moyen de chèques ou d'ordres de paiement d'un montant équivalent en liras italiennes à utiliser en Italie. Ils ne sont plus convertibles en une autre devise que sous réserve des prescriptions relatives au monopole des changes et des devises exercé par la Banque.

Pour ce qui concerne les autres modifications apportées aux statuts, seul l'article 53 qui concerne les situations mensuelles de la Banque mérite mention.

L'ancien article 53 prévoyait entre autres comme postes d'actif qui devaient figurer à ces états : « Espèces en caisse », « Devises et billets de banque et d'Etats étrangers », « Effets et bons du trésor ». Ces trois postes ont été remplacés respectivement par « Disponibilités en or », « Disponibilités en liras italiennes », « Bons du trésor et titres d'Etat italiens ». Enfin, la rubrique « portefeuille-titres » est remplacée dans la nouvelle situation par la rubrique « portefeuille d'escompte ».

## SUÈDE

### MODIFICATION DES STATUTS DE LA BANQUE DE SUÈDE.

La loi du 2 juin dernier a apporté aux statuts de la Banque de Suède les modifications suivantes :

1. L'échéance des devises étrangères à terme que la Banque est autorisée à acheter et à vendre en vertu de l'article 14 de ses statuts est portée de six mois à un an;

2. Les anciennes dispositions légales permettaient à la Banque d'acheter et de vendre des fonds d'Etat suédois et d'autres obligations suédoises ainsi que des titres d'Etats étrangers facilement négociables; elle pourra, dorénavant, acheter et vendre également des obligations étrangères facilement négociables autres que des obligations d'Etat, payables à une échéance ne dépassant pas une année (art. 16);

3. En vertu de l'ancien article 36, le Conseil d'administration de la *Riksbank* peut documenter l'Inspection Royale des Banques sur les faits relatifs à l'administration de la Banque de Suède qu'il juge pouvoir intéresser cet organisme. Sous sa nouvelle forme, cet article stipule que de tels renseignements peuvent également être communiqués à l'Inspection Royale des Caisses d'Epargne.

La direction de la Banque de Suède, dans un commentaire relatif à ces modifications, a souligné la position particulière du commerce d'exportation suédois dont les ventes sont réglées par des contrats dont le terme dépasse parfois une année. C'est pourquoi le gouvernement suédois a cru utile de permettre aux exportateurs nationaux de diminuer, en réalisant leurs avoirs à terme, les risques qu'ils courent du fait de l'instabilité actuelle des changes internationaux.

## FINLANDE

### LE RAPPORT DE LA BANQUE DE FINLANDE SUR L'EXERCICE 1938.

La Banque de Finlande vient de publier son rapport pour l'exercice 1938. Après avoir mis en lumière les réactions en sens divers dont a témoigné l'économie finlandaise, en corrélation avec l'évolution de

la conjoncture mondiale dans le courant de l'exercice dernier, cette publication rappelle les réformes récemment apportées à la charte statutaire de l'institut d'émission, réformes auxquelles il a déjà été fait allusion dans ce *Bulletin* (1).

(1) *Bulletin de la Banque Nationale de Belgique*, mai 1939, « La réévaluation des réserves centrales d'or », p. 400.

Elles se rapportent, en ordre principal, à la comptabilité de l'encaisse-or et des devises étrangères constituant la couverture de la monnaie finlandaise. Une autre modification qui mérite également mention est le relèvement du plafond de l'émission fiduciaire de 1.200 à 1.800 millions de marks.

L'activité de la Banque de Finlande dans le courant de l'exercice écoulé fait l'objet d'un examen détaillé illustré de nombreuses données statistiques (2).

La circulation moyenne des billets, dans le courant de l'année 1938, marque un nouveau progrès sur les années précédentes et s'établit à 2.092 millions de marks contre 1.860 millions en 1937 et 1.471 millions en 1936. Le niveau le plus bas fut atteint en janvier avec un montant de 1.934 millions, mais à la suite d'une forte reprise de l'activité forestière, la circulation s'éleva rapidement à 2.308 millions de marks vers la mi-avril; elle diminua ensuite progressivement et revint à 2.085,9 millions de marks à la fin de décembre 1938. L'augmentation de la circulation, en 1938, est beaucoup moins importante que celle qui fut observée dans le courant de chacune des six années précédentes; le service statistique de la Banque de Finlande y voit un indice du ralentissement des affaires en Finlande.

La couverture ordinaire de la circulation des billets comprend l'encaisse-or et les avoirs nets en devises étrangères; pendant l'exercice sous revue, elle s'est établie en moyenne à 2.760 millions de marks, dont 616 millions environ en or et 2.144 millions environ en devises étrangères; celles-ci représentaient 1.905 millions de marks en 1937 et 1.244 millions en 1936. La part des devises étrangères dans la couverture totale demeure donc importante; c'est là, d'ailleurs, le résultat délibéré d'une politique des devises pratiquée depuis plusieurs années.

La couverture totale de la monnaie reste largement supérieure à la circulation des billets; cependant, au cours de l'exercice dernier, le pourcentage de la couverture a légèrement fléchi et s'est établi, en moyenne, à 132 p. c. contre 134,8 p. c. en 1937.

On notera que le chiffre de décembre a été établi en tenant compte de modifications apportées, par la loi du 22 décembre 1938, dans la comptabilité de la couverture.

Le bénéfice résultant de cette opération étant, en réalité, un pur bénéfice comptable, l'on a estimé devoir le consacrer à l'augmentation du capital de la Banque de Finlande qui a été porté de 1.000 à 1.250 millions de marks. Par ailleurs, et dans le dessein d'améliorer encore la situation comptable de la Banque, obligation a été faite à cette dernière de

consacrer la moitié au moins de ses bénéfices annuels au Fonds de réserve jusqu'à ce que le capital et les réserves atteignent au total un montant de 3 milliards de marks.

Les crédits directement accordés par la Banque de Finlande témoignent d'une sérieuse augmentation, la moyenne annuelle s'établissant en 1938 à 1.417 millions de marks, contre 1.047 millions en 1937 et 946 millions de marks en 1936.

Le rapport de la Banque de Finlande attribue notamment l'importance accrue de ces crédits au développement de la production; de plus, la hausse des prix des bois de construction, pendant l'été et l'automne 1938, a nécessité des capitaux plus importants.

Ces crédits sont accordés à concurrence de plus de 90 p. c. par l'escompte du papier commercial; les crédits de caisse ont représenté quelque 4 1/2 p. c., tandis que les prêts hypothécaires ont représenté environ 4 p. c.

Les avoirs sous forme d'obligations, nationales ou étrangères, se sont légèrement réduits dans le courant de 1938; respectivement comptabilisés pour 351 et 496 millions de marks, au début de l'exercice, ils sont estimés, à la fin de celui-ci, à 306 et 468 millions de marks.

Le poste des comptes courants se subdivise en compte courant du Trésor et « autres comptes courants ». En corrélation avec le relèvement des taxes et impôts au début de l'année, les avoirs du Trésor atteignirent, vers la fin février, un montant de plus de 640 millions de marks. Ils diminuèrent à partir de cette date jusqu'à concurrence de quelque 70 millions en août; après un relèvement en automne, ils tombèrent le 15 décembre au niveau le plus bas de l'année, soit à 26 millions de marks environ, pour se redresser à 243,7 millions au 31 décembre. Les autres comptes courants ont présenté une importance accrue en 1938, traduisant ainsi la grande abondance des disponibilités bancaires qui a caractérisé l'exercice. Le solde créditeur moyen des banques s'est élevé à 1.062 millions de marks pour 1938, contre 825 millions en 1937 et 572 millions en 1936.

TABLEAU I.

**Emissions et liquidation de mandats bancaires**  
(millions de marks).

ANNÉES	Émis	Liquidés	Solde en fin d'année
1933 .....	890	911	6,6
1934 .....	1.114	1.111	9,8
1935 .....	1.344	1.341	12,2
1936 .....	1.815	1.803	23,4
1937 .....	2.348	2.349	22,1
1938 .....	2.628	2.625	24,9

Les montants des mandats émis par la Banque de Finlande n'ont cessé de croître depuis 1933; toutefois,

(2) Au sujet de la situation financière et bancaire de la Finlande, voir la chronique spéciale du *Bulletin de la Banque Nationale*, juillet 1939. « Aperçu de la situation financière et bancaire des pays scandinaves », p. 28.

le développement enregistré l'année passée est d'un ordre de grandeur inférieur à celui des années précédentes, ainsi que le précise le tableau ci-dessus.

Quant au bilan, il a été établi en tenant compte des modifications statutaires, le capital apparaissant pour 1.250 millions de marks au lieu de 1 milliard et la réserve étant augmentée de 50 millions de marks

environ, soit 50 p. c. du bénéfice net de l'exercice. Le développement des crédits accordés a contribué pour une large part au relèvement des bénéfices nets qui ont atteint la somme de 104,6 millions de marks contre 101,6 et 101,3 millions respectivement en 1937 et en 1936.

### Éléments principaux de l'évolution financière et bancaire de la Finlande de 1931 à 1938

TABLEAU II.

(en milliers de marks).

	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
<b>Banque de Finlande (1) :</b>								
Circulation des billets .....	1.229.035	1.135.091	1.095.608	1.225.493	1.319.523	1.470.931	1.860.391	2.091.617
Couverture de la monnaie .....	899.118	810.763	1.120.116	1.394.866	1.676.937	1.786.843	2.507.668	2.759.968
dont : Or .....	302.108	304.181	313.982	322.608	371.600	542.376	602.935	615.919
Devises .....	595.020	377.259	633.039	1.072.258	1.305.338	1.244.468	1.904.632	2.144.049
% de la circulation .....	73,2	71,5	102,2	113,8	127,0	121,5	134,8	132,0
<b>Prêts intérieurs accordés par la Banque de Finlande</b>								
Bénéfices nets .....	923.699	1.091.774	943.940	820.932	803.007	945.878	1.046.933	1.416.917
Opérations de compensation .....	110.718	115.190	112.405	111.351	100.189	27.228.400	37.438.300	38.188.300
dont : Chèques .....	—	17.146.400	18.007.100	21.243.400	23.644.100	19.977.900	28.240.600	28.737.900
Mandats bancaires .....	—	11.243.600	12.489.200	15.430.900	17.134.800	7.250.500	9.197.700	9.450.400
—	—	5.902.800	5.508.900	5.812.500	6.509.300	—	—	—
<b>Joint Stock Banks (2) :</b>								
Dépôts .....	7.378.500	7.154.740	7.497.930	7.960.241	7.966.157	8.598.064	10.030.223	10.754.783
Prêts intérieurs .....	8.698.258	8.221.452	7.639.622	7.466.529	7.448.649	7.372.869	8.608.576	9.212.109
Avoirs à l'étranger .....	297.906	129.768	327.431	618.974	372.251	560.062	364.178	454.676
Dettes envers l'étranger .....	196.206	132.273	184.120	247.316	190.403	250.662	271.896	309.490
Bénéfices nets .....	— 73.900	76.000	300	91.400	92.000	93.500	100.100	109.700

(1) Moyennes annuelles.

(2) Chiffres en fin d'année.

### Principaux postes des situations des banques finlandaises (en fin de mois)

TABLEAU III.

(milliers de marks).

	BANQUE DE FINLANDE						JOINT STOCK BANKS					
	Billets en circulation	Couverture de la monnaie	Encaisse-or	Devises étrangères	Prêts intérieurs accordés par la Banque de Finlande	Comptes courants		Dépôts	Prêts intérieurs	Avoirs à l'étranger	Dettes envers l'étranger	
						du Trésor	autres					
1938												
Janvier .....	2.015.125	2.772.285	602.624	2.169.661	1.156.841	471.531	827.729	10.147.629	8.742.349	491.837	283.295	
Février .....	2.188.653	2.874.649	602.597	2.272.052	1.331.831	611.745	658.786	10.281.292	9.042.443	581.149	274.685	
Mars .....	2.291.501	2.923.440	602.549	2.320.892	1.456.171	428.179	884.888	10.621.959	9.124.780	582.773	307.611	
Avril .....	2.272.150	2.999.426	620.454	2.378.972	1.526.612	368.768	1.089.143	10.861.343	9.347.592	457.157	311.408	
Mai .....	2.183.519	2.818.097	620.420	2.197.677	1.585.361	291.890	1.050.216	10.899.669	9.370.226	479.340	308.397	
Juin .....	2.104.831	2.701.592	620.511	2.081.081	1.562.715	140.678	1.096.345	11.187.346	9.362.717	574.530	299.248	
Juillet .....	2.046.720	2.570.649	620.606	1.950.043	1.545.737	73.041	1.177.601	11.225.728	9.394.958	636.578	313.596	
Août .....	2.049.992	2.678.914	620.557	2.058.357	1.507.649	97.998	1.204.409	11.184.486	9.233.545	709.803	346.693	
Septembre .....	2.166.485	2.683.286	620.465	2.062.821	1.515.028	129.492	1.069.989	10.837.545	9.225.753	588.295	308.442	
Octobre .....	2.067.950	2.732.071	620.441	2.111.630	1.376.935	272.557	988.653	10.721.662	9.262.968	522.283	343.256	
Novembre .....	2.042.498	2.743.185	620.413	2.122.772	1.247.232	162.325	1.039.330	10.597.800	9.122.676	430.329	328.794	
Décembre .....	2.035.891	3.401.873	1.128.461	2.273.412	1.177.088	243.712	849.788	10.754.783	9.212.109	454.676	309.490	

Les opérations de *clearing* (chèques et mandats) effectuées par la Banque de Finlande en 1938 représentent un total supérieur à celui des années précédentes, mais sont cependant loin d'avoir progressé aussi fortement qu'auparavant; il faut y voir, semble-t-il, un nouvel indice du ralentissement des affaires. Le total des compensations en 1938 — soit 38.188,3 millions de marks — est constitué à raison de 75,3 p. c. par des chèques, et de 24,7 p. c. par des mandats bancaires.

Quant à l'activité des *Joint Stock Banks*, elle ne s'est guère modifiée dans le courant de l'exercice sous revue. Les dépôts et les crédits accordés ont augmenté dans des proportions moins grandes que pendant l'année 1937. Ainsi qu'il résulte d'un examen com-

paré des bilans combinés des banques d'affaires, la liquidité bancaire s'est maintenue à un niveau très élevé; en juin, l'indice de liquidité a atteint 71,9 p. c.; à la suite des événements politiques de l'automne, ce rapport diminua toutefois; en décembre, il s'établissait à 57,8 p. c. On sait que le pourcentage minimum exigé par la loi est de 20 p. c.

La dénonciation de l'accord existant depuis 1931 entre les *Joint Stock Banks* relativement aux taux d'intérêt n'a guère influencé ceux-ci. Dans l'ensemble, ils ont témoigné encore d'une légère tendance à la baisse. L'intérêt bonifié aux dépôts à vue a été de 1 p. c. et celui des dépôts à six mois de 3 1/2 p. c.; quant aux taux applicables aux crédits, la moyenne

en a été ramenée de 5,98 p. c. à 5,85 p. c. La baisse du loyer de l'argent ne cesse de s'accroître depuis 1934; dans le courant de cette dernière année, en effet, le taux des dépôts était de 3,68 p. c. et celui des crédits de 6,82 p. c.

Les bénéfices des banques sont passés, d'une année à l'autre, de 100 à 110 millions de marks environ. Cette augmentation est due, en ordre principal, au rende-

ment plus élevé des portefeuilles. Dans une seule des neuf *Joint Stock Banks*, le dividende distribué a été inférieur à 6 p. c. Le bénéfice de 1938, auquel s'ajoutait un report de 45,6 millions de marks de l'exercice 1937, soit au total 155,3 millions de marks, a été réparti de la manière suivante : 100,2 millions aux actionnaires, 51,3 millions reportés à nouveau et 3,8 millions à divers.

# INFORMATIONS INDUSTRIELLES, AGRICOLES ET COMMERCIALES

**SOMMAIRE :** Généralités : Les marchés des matières premières. — Aperçu du marché mondial des principales fibres textiles.

**Belgique :** Les prix de gros et de détail en juillet 1939. — Le commerce belge des œufs dans le commerce mondial. La réglementation économique de la production dans l'industrie des vernis gras, de la chaussure et du chlore électrolytique.

**Pays-Bas :** La situation industrielle et commerciale des Pays-Bas.

**Suisse :** La situation industrielle et commerciale de la Suisse.

**Pays scandinaves :** La situation industrielle et agricole des pays scandinaves.

**Europe sud-orientale :** Evolution récente du commerce extérieur des pays de l'Europe sud-orientale.

## GÉNÉRALITÉS

### LES MARCHÉS DES MATIÈRES PREMIÈRES.

Les tendances qui se dessinent depuis quelques mois sur les marchés des matières premières témoignent d'influences diverses et contradictoires. Tandis que l'activité industrielle croît dans le monde de telle manière qu'au total elle ne doit plus être aujourd'hui inférieure de beaucoup à celle de 1937, les cours des principales matières premières sont bien en dessous de ceux de cette dernière année. Sans doute, l'allure hésitante de l'évolution économique aux Etats-Unis n'est-elle pas étrangère à la réserve des marchés, l'expérience des derniers mois montre en effet à suffisance que les consommations des matières premières par l'Europe, quelque considérables qu'elles soient apparues, ne sont pas susceptibles de compenser adéquatement à cet égard l'abstention du marché américain. Plus significatifs toutefois au point de vue de la tenue des marchés semblent être tout d'abord les stocks relativement importants de blé et de coton existant dans le monde, les possibilités de développement assez rapide dont témoigne encore la production d'un bon nombre d'autres matières premières et surtout le fait que la stabilité ou la fermeté relative qui caractérise l'évolution de certains marchés est étroitement associée à la politique des pouvoirs publics en matière de défense nationale, active ou passive. Ce dernier facteur rappelle non seulement à la spéculation que la demande dont bénéficient aujourd'hui les marchés est pour une bonne part éphémère; il souligne également l'attention que les pouvoirs publics accordent à l'évolution de ces marchés, attention qui n'est point sans exclure une intervention éventuelle de ces pouvoirs si cette évolution

venait à compromettre les progrès ordonnés des programmes de réarmement en cours d'exécution dans le monde. Si, à ces considérations, l'on joint le fait que pour une part importante l'activité déployée par les pouvoirs publics en matière économique, à des fins militaires ou autres, s'est substituée à l'activité privée et ne s'est pas ajoutée à celle-ci, il se conçoit que les perspectives qui s'ouvrent aux marchés des matières premières en l'été 1939, bien qu'en sensible amélioration à une année de distance, restent néanmoins incertaines.

Au cours du mois de juillet, les cours du blé sont tombés à un niveau inférieur à ceux enregistrés au cours de la crise de 1931, ce qui représente moins de la moitié du cours le plus élevé, enregistré en 1938, et un peu plus du tiers du cours maximum observé en avril 1937.

**Prévisions des récoltes de blé en 1939**  
dans l'hémisphère septentrional (1) au mois de juillet  
(millions de quintaux).

ANNÉE	Europe	Amérique septentr.	Asie	Afrique	Total
1933.....	475	231	150	30	886
1934.....	421	222	151	37	831
1935.....	420	251	157	31	868
1936.....	403	235	164	27	829
1937.....	422	291	170	32	915
1938 (est. définit.)	502	353	185	33	1.307
1939 (est. prélim.)	440	320	178	37	975
1923-27 moyenne	339	330	135	25	829
1928-32 »	389	351	146	32	918
1933-37 »	430	246	158	31	865

(1) Non compris l'U.R.S.S., la Chine, l'Iran et l'Irak.

Les prévisions en matière de récolte ne sont pas étrangères à cette évolution. En ce qui concerne l'hémisphère septentrional, elles demeurent, en effet, fort peu encourageantes.

La récolte de 1939, bien qu'inférieure à celle de 1938, dépasserait donc de 13 p. c. la moyenne quinquennale précédente et de 6 p. c. l'excédent moyen des années 1928 à 1932.

Commentant cette situation, le *Bulletin mensuel de statistique agricole et commerciale* de l'Institut International d'Agriculture de Rome, écrit : « Les résultats satisfaisants en perspective dans l'ensemble des pays importateurs, les stocks considérables qu'ils détiennent comme solde des fortes disponibilités laissées par la récolte record de l'an dernier, le pouvoir d'achat de l'Extrême-Orient, rendu plus faible par suite de la récente dévalorisation de l'argent, ne laissent pas entrevoir pour la prochaine campagne 1939-1940 une augmentation sensible de la demande mondiale de blé, malgré l'extrême avilissement des prix et l'avantage du stockage qui en résulte. D'autre part, l'offre mondiale, si les prévisions actuelles de l'hémisphère septentrional se réalisent, et si les récoltes de l'hémisphère méridional ne tombent pas au-dessous de la moyenne, peut dépasser, en raison des gros stocks existants dans les centres exportateurs, le montant déjà élevé atteint pendant la campagne courante. Il semble donc peu probable que la lourde situation des stocks mondiaux, qui a caractérisé la campagne 1938-1939, puisse être substantiellement allégée pendant la campagne de 1939-1940. Des stocks à peu près équivalents à une année de demande mondiale devraient être encore reportés sur la campagne 1940-1941.

» La situation actuellement très bonne des cultures de l'Argentine et de l'Australie, malgré une légère

diminution escomptée de l'étendue cultivée, laisse envisager comme probable une telle prévision. »

Ces perspectives ont fortement déprimé le marché sur lequel les cours se sont abaissés à des niveaux qui n'ont jamais été connus de mémoire d'homme. A certains égards, elles rappellent la crise de 1931. De toute façon, elles ne peuvent manquer d'affecter sévèrement la conjoncture économique mondiale. Aussi conçoit-on que l'on suive avec intérêt les négociations préliminaires entreprises à Londres entre les représentants des Etats-Unis, du Canada, de l'Argentine et de l'Australie, en vue de la convocation d'une conférence internationale. Les premiers contacts ne paraissent pas avoir été encourageants. La pression des événements pourrait cependant déterminer une solution que l'on aurait pu croire encore improbable il y a quelques semaines.

La première estimation officielle de la *récolte cotonnière* aux Etats-Unis porte celle-ci à 11 millions 412.000 balles contre 11.943.000 balles l'an passé, soit le total le plus faible qui ait été enregistré depuis 1935-1936. Ce montant ne dépasse que très légèrement les possibilités d'absorption des marchés qui sont estimées aux environs de 11 millions de balles. Il ne paraît dès lors pas que la récolte présente doive encore aggraver la position statistique de ce marché. Il reste néanmoins que celle-ci demeure très délicate. Les stocks mondiaux de coton sont évalués en effet aux environs de 22 millions de balles, dont 14 millions de balles de coton américain; sur ce dernier total, 11,5 millions de balles sont détenues par le gouvernement américain en contre-partie des avances faites aux producteurs, soit un montant approximativement égal à celui de la récolte prévue pour cette année et légèrement supérieur à celui de la consommation

#### Prix de gros du froment, du maïs, de l'orge et de l'avoine.

PÉRIODES	FROMENT		MAÏS	ORGE	AVOINE
	à Liverpool	à New-York	à Londres	à Londres	à Londres
	cours au mois suivant	Hardwinter n° 2	La Plata	La Plata	La Plata
	en sh. et d. par 100 lbs. de 0,4536 kg.	en cents par 60 lbs. de 0,4536 kg.	en sh. et d. par 480 lbs. de 0,4536 kg.	en sh. et d. par 400 lbs. de 0,4536 kg.	en sh. et d. par 320 lbs. de 0,4536 kg.
1936 Moyenne .....	7- 0	126,99	19- 6 5/8	18- 8 3/8	14- 5 1/2
1937 Moyenne .....	8- 9 5/8	137,74	26- 5 1/4	26- 9 7/8	16-11-1/8
1938 Moyenne .....	6- 0 3/4	96,12	27- 1 1/4	—	14- 9 1/8
1939 Janvier .....	4- 8 5/8	82,06	26-11-5/8	19- 4 1/2	12- 6 1/4
Février .....	4- 6 3/4	82,78	24- 5 5/8	17-11	12- 0
Mars .....	4- 3 3/4	82,26	22- 9 1/4	18- 1 1/8	11-10 1/2
Avril .....	4- 4 5/8	83,76	23- 1 7/8	18- 6 1/4	11- 7 5/8
Mai .....	4- 6 7/8	91,81	22- 7 1/2	18- 7	11- 9 1/4
Juin .....	(1) 4- 0 8/25	(2) 93,75	(2) 22- 3	(2) 18- 4 1/2	(2) 11- 1 1/2
Juillet .....	(1) 3- 7 15/16	(2) 88,37	(2) 22- 6	(2) 16- 9	(2) 10- 9

(1) Moyennes provisoires.  
(2) Cotations de fin de mois.

### Exportations de froment et de farine de froment.

Source : Broomhall's Corn Trade News.

SAISONS (début d'août — fin juillet)	EXPORTATIONS (1)		
	vers l'Europe	vers les autres pays	totales
	(en milliers de quaters)		
1935-1936 .....	44.790	17.304	62.094
1936-1937 .....	59.614	14.809	74.423
1937-1938 .....	51.100	12.889	63.989
1938-1939 .....	56.631	18.476	75.107
1939-1940 (2) .....	819	307	1.126

(1) La farine a été réduite en son équivalent en grain sur la base du taux de 70 p. c.  
(2) Une semaine écoulée de la saison en cours.

### Expéditions de maïs.

Source : Broomhall's Corn Trade News.

SAISON	EXPÉDITIONS EFFECTUÉES		Estimations des besoins des pays importateurs pour la saison en cours
	depuis le début de la saison jusqu'au 8 août 1939	la saison précédente à la même époque	
1 <sup>er</sup> avril 1939 - 31 mars 1940 .....	10.679	14.491	32.000

(En milliers de quaters)

### Expéditions d'orge et d'avoine.

Source : Broomhall's Corn Trade News.

SAISONS (du 1 <sup>er</sup> août au 31 juillet)	ORGE	AVOINE
	Expéditions en milliers de quaters	
1937-1938 .....	9.646	3.995
1938-1939 .....	9.827	2.890
1938-1939 (*) .....	240	73
1939-1940 (*) .....	166	133

(\*) Une semaine.

estimée d'une année. Aussi conçoit-on qu'obligées de fixer un programme de culture pour la campagne 1939-1940, les Chambres américaines n'aient pu appliquer rigoureusement les dispositions de l'*Agricultural Adjustment Act*, qui prévoit l'ajustement de la production en fonction des stocks et des besoins. L'application rigoureuse de ces dispositions législatives dans les conditions qui viennent d'être exposées, eût entraîné une limitation des cultures impossible à mettre en œuvre pratiquement. Les Chambres se sont mises d'accord sur un chiffre de base de 10 millions de balles.

### Caoutchouc brut.

Source : International Rubber Regulation Committee.

Quota du troisième trimestre 1939 = 60 p. c.

PÉRIODES	EXPORTATIONS SUR LE MARCHÉ MONDIAL				CONSOMMATION		STOCKS		Cours à Londres du Standard ribbed smoked sheet (en pence par lb. de 0,4536 kg.)		
	Pays sous contrôle		Régions non contrôlées	Exportations nettes totales	mondiale apparente	Exc. (+) ou déf. (-) des exportations totales par rapport à la consommation	à la fin de la période	Rapport % à la consommation de la période annuelle se terminant au mois indiqué	Cours moyen	Le plus haut	Le plus bas
	Exportations nettes	Excédent (+) ou déficit (-) par rapport aux exportations autorisées								de la période	
(milliers de tonnes anglaises de 1,016 kg.)											
1938 Année .....	838,5	+ 5,0	25,9	864,4	1.037,9	- 173,5	532,1	51,3	7 3/4	11 3/16	6 1/4
1937 Année .....	1.131,7	- 1,6	32,7	1.164,4	1.095,2	+ 69,2	636,6	58,1	9 1/2	13 7/16	6 11/16
1933 Année .....	838,4	+ 26,8	32,0	870,4	932,9	- 62,3	585,1	62,7	7 7/32	8 1/2	5 5/16
1939 Janvier .....	83,4	+ 14,2	3,7	87,1	88,4	- 1,3	583,0	61,2	7 31/32	8 3/16	7 9/16
Février .....	68,0	- 2,1	2,9	70,9	82,9	- 12,0	567,5	58,4	7 31/32	8 1/4	7 11/16
Mars .....	66,6	- 2,5	3,1	69,7	94,1	- 24,4	543,9	55,2	8 5/32	8 3/8	7 7/8
Avril .....	71,5	+ 4,5	2,9	74,4	85,7	- 11,3	517,2	51,7	7 31/32	8 1/16	7 7/8
Mai .....	65,2	- 3,8	2,4	67,6	88,5	- 20,9	510,9	50,5	8 1/16	8 5/16	7 7/8
Juin .....	60,0	- 9,1	2,1	62,1	88,0	- 25,9			8 1/4	8 5/16	8 3/16
Juillet .....										8 7/16	8 3/16



### Etain.

Quota : troisième trimestre 1939 = 45 p. c.

Sources : Consommation, production, exportations et stocks : *Statistical Bulletin of the International Tin Research and Development Council.*  
Cours : *The Metal Bulletin.*

PÉRIODES	Consommation mondiale apparente (1)	Production mondiale totale (1)	EXPORTATIONS SUR LE MARCHÉ MONDIAL		TOTAL DES STOCKS (3)		Cours au comptant de l'étain à Londres Standard cash, midday quotation			
			Exportations réelles (2)	Excédent (+) ou déficit (-) par rapport aux exportat. autorisées (2)	Chiffres absolus (4)	En % de la consommation	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	
										de la période
(en milliers de tonnes anglaises de 1.016 kg.)						%	(en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.)			
1936 L'année	159,9	179,9	153,6	— 20,3	26,7	11	204-12- 8	7/20	244-12- 6	175- 5- 0
1937 L'année	199,1	207,9	179,7	— 32,5	36,3	12	242- 6- 6	7/10	311- 5- 0	180-17- 6
1938 L'année	151,2	148,4 (*)	119,4	+ 5,5	49,4	19	189-12- 0		217- 5- 0	153- 6- 3
1939 Janvier	11,3	15,8 (*)	13,3	+ 5,1	52,0	35	215-11- 4	3/7	217-15- 0	208-17- 6
Février	11,0	10,1 (*)	7,7	— 0,5	49,5	33	214- 0- 8	1/4	216- 2- 6	211-17- 6
Mars	13,4	7,4 (*)	5,0	— 3,3	50,9	34	215-10- 2	14/23	217- 2- 6	213-12- 6
Avril	14,2 (*)	11,2 (*)	8,9	+ 1,6	50,1	33	218-10- 7	1/2	224-10- 0	214- 5- 0
Mai	13,5 (*)	9,6 (*)	6,9	— 0,3	43,8	29	225-14- 9	3/11	227- 7- 6	224-12- 6
Juin		7,7 (*)	5,3 (*)	— 2,0 (*)	39,4	26	227-12-10	1/11	229-17- 6	224- 7- 6
Juillet							229-18- 4		229-18- 9	229-17- 6

(1) Production ou consommation des pays adhérents et non adhérents au Cartel, à l'exclusion seulement de l'étain raffiné et consommé sur place en Chine.

(2) Exportations des pays membres du Cartel : Congo belge, Bolivie, Indo-Chine française, Malaisie, Indes néerlandaises, Nigérie et Siam.

(3) Comprend l'ensemble des stocks visibles mondiaux plus le carry-over dans les Straits Settlements et en Europe, ainsi que les stocks des fonderies.

(4) Chiffres annuels : moyenne des stocks à fin de mois; chiffres mensuels : stocks à fin de mois.

(\*) Chiffres provisoires.

### Cuivre.

Sources : Consommation : *Quin's metal* et *The Metal Bulletin.*

Production : *Quin's metal* et *The Metal Bulletin.*

Stocks : *Quin's metal* et *The Metal Bulletin.*

Cours : { Cuivre au comptant : *The Metal Bulletin.*

{ Cuivre électrolytique : moyennes mensuelles d'après cours de l'Agence Economique et Financière.

Quota : 105 p. c.

PÉRIODES	Consommations apparentes de cuivre raffiné	PRODUCTION DE		Stocks de cuivre raffiné (à fin de période)	COURS DU CUIVRE					
		cuivre blister	cuivre raffiné		Standard au comptant à Londres			Electrolytique s/quai à New-York		
					Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Cours moyen	Plus haut	Plus bas
		de la période								
milliers de tonnes métriques				en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.			en cents par lb. de 0,4536 kg.			
1936 Année	(1) 2.093,9	(1) 1.670,5	(1) 1.983,8	(2) 320,0	38- 9- 7	49- 8- 1 1/2	34- 9- 4 1/2	9,474		
1937 Année	(1) 2.378,3	(1) 2.257,1	(1) 2.534,0	(2) 428,0	54-10- 7 1/5	78- 2- 6	36- 5- 0	13,167		
1938 Année	1.769,3	1.761,2	1.757,2	414,7	40-14-11 9/10	48- 6-10	32-11- 3	10,00	11,225	7,925
1939 Janvier	136,6	159,6	157,4	435,5	43- 3- 3 9/14	44-16-10 1/2	41-18- 1 1/2	10,01	10,275	9,80
Février	135,7	146,7	147,6	447,3	42- 4- 6	43- 4- 4 1/2	41- 6-10 1/2	9,80	10,025	9,675
Mars	143,9	148,7	155,4	462,7	42-19- 6 18/23	43-11-10 1/2	41-19- 4 1/2	9,96	10,075	9,775
Avril	139,4	145,4	150,9	474,2	42- 1- 5 1/12	43- 6-10 1/2	41- 1-10 1/2	9,89	10,075	9,75
Mai	156,3	149,7	154,6	472,6	41-13-11 17/44	42-15- 7 1/2	40-18- 9	9,82	9,975	9,675
Juin	163,7	146,8	157,1	466,0	42- 0- 5 35/44	42- 9- 4 1/2	41- 8- 1 1/2	9,84	9,975	9,725
Juillet	164,6	148,9	143,5	444,9	42-18- 9 5/14	43-10- 0	42-11-10 1/2	(3)10,055	10,175	9,925

(1) Chiffres publiés par la *Metallgesellschaft.*

(2) D'après *Mood's Economist Services.*

(3) Chiffre provisoire.

### Plomb.

Sources : Production : Metallgesellschaft.  
Stock : Wirtschaft und Statistik.  
Cours : The Metal Bulletin.

PÉRIODES	Production des fonderies	Stock à fin de période aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne	Cours au comptant du plomb à Londres Good soft pig, current month midday quotation		
			Cours moyen	Plus haut	Plus bas
milliers de tonnes métriques		en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.			
1936 Année .	1.468,7	162	17-11-11 7/10	28-13-9	14-8-9
1937 Année .	1.698,9	124	23-6-6 1/8	36-7-6	15-11-3
1938 Année .	1.617,5	116	15-5-3 4/5	17-12-6	13-3-9
1939 Janvier	132,0	119	14-10-8 3/14		
Février .	132,3	125	14-5-7 7/8		
Mars .	142,3	124	14-13-2 11/23		
Avril .	151,7	125	14-6-8 5/6	14-18-1 1/2	13-19-4 1/2
Mai .	152,0	130	14-9-7 10/11	14-15-0	14-6-10 1/2
Juin .	159,0	130	14-11-3 15/44	14-15-7 1/2	14-6-10 1/2
Juillet .			14-15-0 5/7	14-19-4 1/2	14-9-4 1/2

### Zinc.

Sources : Production : Metallgesellschaft et The Metal Bulletin.  
Stock : Wirtschaft und Statistik.  
Cours : The Metal Bulletin.

PÉRIODES	Production des fonderies	Stock à fin de période (1)	Cours au comptant du zinc à Londres g. ordinary Brands current month, midday quotation		
			Cours moyen	Plus haut	Plus bas
milliers de tonnes métriques		en £ par tonne anglaise de 1.016 kg.			
1936 L'année.	1.447,0	58	14-18-4 3/5	20-0-0	13-3-9
1937 L'année.	1.668,7	79	22-5-1 19/20	37-2-6	14-15-0
1938 L'année.	1.576,6	141	13-19-9 1/2	15-18-1 1/2	11-18-9
1939 Janvier.	139,9	142	13-13-7 4/7		
Février .	127,2	142	13-10-5 1/4		
Mars .	140,9	141	13-14-6 18/23		
Avril .	137,7	143	13-8-10 1/4	13-15-7 1/2	13-1-10 1/2
Mai .	138,6	144	13-14-4 7/44	14-5-0	13-8-9
Juin .		145	14-0-5 5/11	14-4-4 1/2	13-15-0
Juillet .			14-4-8 3/7	14-12-6	13-3-1 1/2

(1) Stocks aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne seulement.

Le Congrès a également consacré le principe du subside à l'exportation du coton et il a donné au gouvernement le moyen de financer ces dépenses. Le crédit mis dans ce but à la disposition de l'Administration pourra varier de \$ 41,5 millions à \$ 51,5 millions; il sera utilisé sous forme d'une prime à l'exportation pour autant que le secrétaire d'Etat à l'Agriculture juge la chose opportune. Suite au vote de cette loi, les exportateurs américains bénéficient depuis le 27 juillet d'un subside de 1,5 cent par lb. sur les exportations de coton en charpie, un subside variant de 1 c. à 2,1 c. la lb. étant allouée aux exportations de produits de coton manufacturés aux Etats-Unis. Conformément aux dispositions de la loi, le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture s'est réservé le droit de modifier ces subsides si la chose s'avérait opportune. Il a donné l'assurance que les Etats-Unis n'avaient guère l'intention de précipiter une guerre des prix qui ne pourrait être que préjudiciable à tout le monde. Il a exprimé enfin l'espoir que ces subsides ne pourraient être que temporaires et que la Conférence Internationale qui doit se réunir en septembre prochain pourrait arrêter les bases d'un accord international.

Signalons encore, suite à l'accord de troc conclu entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne que les négociations relatives à la vente, à la France et à la Suisse, de 175.000 balles de coton américain, ont abouti sur la base d'un prix de vente inférieur de \$ 6 par balle à celui du marché mondial.

Le marché des laines a été favorablement orienté pendant le mois de juillet et les cours ont progressé. En fait, d'un point de vue purement statistique, les

perspectives du marché mondial de la laine se présentent bien. S'il est encore prématuré d'établir des estimations au sujet de la production de la campagne 1939-1940, il semble cependant que cette production pour les cinq principaux pays exportateurs (Australie, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine, Argentine et Uruguay) sera légèrement supérieure à celle de la campagne 1938-1939. Les stocks ont toutefois fortement diminué au cours des derniers mois : en Nouvelle-Zélande, en Argentine et dans l'Union Sud-Africaine, le disponible est relativement peu abondant tandis qu'en Australie les stocks ne représentent plus que 98.000 balles contre 236.000 à la fin de la saison précédente. Les expéditions de l'Uruguay, qui avaient été retardées, progressent rapidement depuis quelques mois. Au total, les stocks reportés à la fin de la campagne qui s'est terminée le 30 juin peuvent être considérés comme relativement faibles.

Cette évolution favorable du marché qui s'est dessinée au cours de l'hiver dernier est attribuable essentiellement à la reprise des affaires dans certains pays, conjuguée avec une demande croissante de draps pour uniformes militaires. Elle s'est traduite par une forte augmentation des importations de laines brutes dans certains pays, importations qui, malheureusement, ne correspondent en majeure partie qu'à une extension des besoins des marchés intérieurs. Quoi qu'il en soit, les expéditions de laines au cours de la saison 1938-1939 ont marqué une avance importante sur celles de la saison précédente et ont dépassé au total celles de la saison 1936-1937, ainsi qu'en témoigne le tableau statistique suivant.

**Expéditions de laines  
des principaux pays exportateurs.**

Source : Wool Intelligence Notes. Imperial Economic Committee.

PAYS	Période	1936-1937		1937-1938		1938-1939	
		Milliers de balles	Millions de lbs.	Milliers de balles	Millions de lbs.	Milliers de balles	Millions de lbs.
Australie ....	Juillet à juin	2.774	826,7	2.626	779,9	2.863	858,8
Union Sud Africaine ..		834	255,1	716	218,5	790	241,0
Nouvelle Zé-lande .....	Juillet à mai	814	275,9	711	241,7	858	291,8
Argentine ....	Octobre à juin	310	268,2	238	213,4	330	296,1
Uruguay .....		112	100,7	70	57,6	96	79,5
TOTAL...		4.844	1.726,8	4.361	1.511,1	4.937	1.767,2

Se limitant aux exportations de ces cinq pays, l'on constate que 40 p. c. de celles-ci se sont dirigées vers le Royaume-Uni, soit 33 p. c. de plus qu'au cours de la saison 1937-1938. Les importations françaises ont également sensiblement progressé (32 p. c.) d'une année à l'autre, de même que les importations de la Belgique (26,8 p. c.). Les Etats-Unis, de leur côté, se sont à nouveau portés acheteurs sur le marché de telle manière que leurs importations ont quintuplé d'une saison à l'autre. Les achats italiens ne se sont guère modifiés tandis que les importations allemandes et japonaises ont fléchi de 13 p. c.

**Répartition des expéditions de laines par principaux pays exportateurs et importateurs  
(en millions de lbs.)**

Source : Wool Intelligence Notes. Imperial Economic Committee.

EXPORTATIONS VERS	AUSTRALIE (1)		ARGENTINE (2)		UNION SUD-APR. (1)		NOUVELLE-ZÉLANDE(3)		URUGUAY (2)		TOTAL	
	1937-1938	1938-1939	1937-1938	1938-1939	1937-1938	1938-1939	1937-1938	1938-1939	1937-1938	1938-1939	1937-1938	1938-1939
Royaume-Uni .	324,9	368,0	59,8	99,9	40,4	45,9	152,3	166,2	14,8	7,8	592,2	687,8
France.....	132,0	172,3	38,5	46,8	43,6	51,2	(4) 17,8	(4) 37,3	3,9	4,9	234,9	312,5
Allemagne .	58,1	36,8	61,2	49,2	79,4	86,0	15,3	6,4	21,8	25,3	233,8	203,7
Belgique ...	97,1	110,2	13,5	20,1	19,5	20,2	5,2	19,0	3,9	7,0	139,2	176,5
États-Unis .	4,7	22,0	9,0	49,2	0,5	0,7	4,0	12,9	0,5	8,7	18,7	93,5
Japon .....	70,5	73,4	6,0	0,8	5,2	1,8	13,5	7,6	2,2	1,1	97,4	84,7
Italie .....	30,3	21,3	7,9	5,8	17,9	22,6	0,1	0,2	4,6	11,0	60,8	60,9
Autres pays	64,5	54,8	17,5	24,3	11,9	12,6	33,5	42,2	6,8	13,7	134,2	147,6
TOTAL...	778,1	858,8	213,4	296,1	218,4	241,0	241,7	291,8	57,6	79,5	1.511,2	1.767,2

- (1) Juillet-juin.  
(2) Octobre-juin.  
(3) Juillet-mai.  
(4) Y compris les expéditions de laine vers le Royaume-Uni.

Pendant le mois de juillet, les cours du sucre ont subi un recul sensible. Du niveau relativement élevé qu'ils avaient atteint à la fin du mois de juin, ils fléchirent tout d'abord rapidement durant la première quinzaine du mois. Après une période de stabilité relative, ils s'effritèrent encore en fin de mois, principalement sur les marchés de Londres et de New-York.

Divers facteurs ont contribué à déterminer cette réaction du marché et à l'accentuer après la hausse dont celui-ci avait témoigné au cours des mois précédents.

Après les augmentations de contingents qui avaient été décidées en mai et juin par le Conseil International sucrier, le gouvernement britannique a avisé celui-ci le 5 juillet qu'il estimait qu'il existait encore une sérieuse pénurie de sucre disponible pour embarquement vers le Royaume-Uni pendant l'année en cours, et qu'en conséquence, il sollicitait la libération de 100.000 tonnes supplémentaires du contingent additionnel. Toutes les délégations, sauf deux, ayant marqué leur accord sur cette proposition, ce contingent supplémentaire a été reporté le 13 juillet, entre les Indes néerlandaises (20.000 tonnes), la République Dominicaine (entre 15.000 et 24.000 tonnes) et Cuba (entre 56.000 et 65.000 tonnes). Dans la suite,

les Indes néerlandaises ayant renoncé au tonnage qui leur avait été alloué, le Conseil a estimé qu'il n'y avait pas lieu de répartir à nouveau ce tonnage entre d'autres pays.

Ajoutons encore que l'U. R. S. S. a notifié qu'elle renonçait au contingent additionnel qui lui avait été alloué le 20 mai dernier et qu'en conséquence, le Conseil a réparti ce dernier entre Cuba (25.941 tonnes), la République Dominicaine (11.039 tonnes) et les Pays-Bas (28.976 tonnes).

Outre ces élargissements successifs de contingents, les perspectives d'une forte récolte betteravière dans le monde ont également contribué à affaiblir le marché. La superficie cultivée en betteraves à sucre marque une augmentation dans tous les continents, tant par rapport à l'année dernière que par rapport à la moyenne quinquennale 1934-1935/1938-1939. En Europe, y compris l'U. R. S. S., l'augmentation est de 1 p. c. et de 6 p. c. respectivement; en Amérique du Nord, elle est de 2 p. c. et de 16 p. c.; en Asie, elle s'élève à 30 p. c. et à 50 p. c. Dans le monde entier, elle représente 2 p. c. et 8 p. c. respectivement.

Le 28 juillet, le Conseil International Sucrier a publié le communiqué suivant qui règle les dispositions prises en vue de la troisième année contingente commençant le 1<sup>er</sup> septembre 1939 :

« Ainsi qu'il a été exposé dans un communiqué de presse du 24 juin, le Comité International Sucrier, lors de la réunion de cette date, avait examiné la situation statistique de la troisième année contingente commençant le 1<sup>er</sup> septembre 1939, et s'était mis provisoirement d'accord au sujet de certaines propositions que nécessitait la situation.

» Certaines délégations avaient demandé qu'il leur soit accordé le temps nécessaire pour soumettre ces propositions à leurs gouvernements respectifs. Des réponses favorables ont été reçues et les mesures proposées sont maintenant entrées en vigueur. La situation pour la troisième année contingente se présente donc comme suit :

» En se basant sur les éléments dont il disposait au 24 juin, le Conseil International Sucrier a estimé les besoins du marché libre à 3.218.000 tonnes pour la troisième année. De plus, on a estimé que les besoins de la deuxième année dépasseraient de 38.000 tonnes les quotes d'exportation de cette année. On prélèvera donc cette quantité sur les stocks qui devront être reconstitués dans le courant de la troisième année. Ce débouché supplémentaire porte l'estimation pour les besoins de la troisième année à 3.256.000 tonnes.

» En vertu de l'article 14 de l'Accord International Sucrier, les Dominions de l'Empire colonial britannique ont droit à 65 p. c. de l'accroissement de la consommation du Royaume-Uni et des besoins de l'importation de l'Empire par rapport à l'année de base prenant fin au 31 août 1937. Cette part de 65 p. c. a été estimée pour la troisième année à 175.000 tonnes, ce qui réduit à 3.081.000 tonnes les débouchés pour les fournisseurs du marché libre.

» Afin d'aider à l'établissement de l'équilibre pour la troisième année, les Dominions et les Colonies britanniques ont consenti à ne pas réclamer pour le moment les quantités suivantes (sur celles que leur réserve l'application de l'article 14) : Union Sud-Africaine et Australie, 25.000 tonnes; Empire colonial britannique, 5.000 tonnes. Le débouché réservé aux fournisseurs du marché libre devient ainsi de 3 millions 111.000 tonnes.

» D'autre part, les quotes de base pour la troisième année sont de 3.647.000 tonnes. En se basant sur l'expérience acquise pendant les deux premières années de l'Accord, le Conseil a acquis la conviction qu'au moins 71.000 tonnes de quotes ne seraient pas utilisées. Les contingents réels sont de ce fait réduits à 3.576.500 tonnes. Ils dépassent donc de 465.500 T. l'estimation des besoins. Cet écart a été comblé par les mesures suivantes :

a) Abandons volontaires des quantités suivantes par les titulaires de quotes d'exportation (en tonnes métriques, valeur en sucre brut) : Belgique (y compris le Congo belge), 10.000; Brésil, 7.000; Cuba, 64.000; le territoire maintenant généralement connu sous le nom de protectorat de Bohême et de Moravie et le territoire généralement connu sous le nom de

Slovaquie, 40.000; République Dominicaine, 21.000; Allemagne, 40.000; Haïti, 1.500; Hongrie, 25.000; Pays-Bas (y compris les territoires d'outre-mer), 40.000; Portugal (y compris les possessions d'outre-mer), 17.000; Pérou, 25.000; Pologne, 26.000; U. R. S. S., 69.000; total, 385.500;

b) Les réductions sur les quotes de Cuba et de Saint-Domingue, à la suite de la décision du Conseil en date du 13 juillet 1939, permettant à ces pays d'exporter respectivement 65.000 et 15.000 tonnes pendant la deuxième année à valoir sur leurs contingents de la troisième année; soit au total 80.000 tonnes.

» En plus des contingents relevés ci-dessus, l'Accord International prévoit qu'une quote de réserve de 47.500 tonnes sera éventuellement mise à la disposition de la France et de la Yougoslavie. Le Conseil a décidé que si cette réserve était ultérieurement utilisée en tout ou en partie, une nouvelle réduction des contingents serait envisagée, si les circonstances le nécessitaient.

» Le tableau ci-dessous indique la situation statistique pour la troisième année contingente :

(Tonnes métriques.)

#### Quotes.

Quotes de base .....	3.647.500
Moins :	
a) Abandons volontaires conformément à la décision du 24 juin 1939 .....	385.500
b) Réduction des quotes de la troisième année par suite d'expéditions vers le Royaume-Uni effectuées conformément aux arrangements annoncés le 13 juillet 1939 .....	80.000
c) Estimation des quotes qui ne seront pas utilisées.	71.000
	536.500
Total des quantités mises à la disposition du marché libre .....	3.111.000
DÉBOUCHÉS SUR LE MARCHÉ LIBRE.	
Estimation des besoins de la consommation du marché libre .....	3.218.000
Plus :	
Report de la deuxième année contingente....	38.000
	3.256.000
Moins :	
Part réservée aux Dominions et Colonies britanniques par application de l'article 14 (sous déduction des 30.000 tonnes non réclamées en ce moment) .....	145.000
Total pour les fournisseurs du marché libre.....	3.111.000

» Tout abandon de quotes au delà des prévisions de 71.000 tonnes mentionnées ci-dessus et tout accroissement des besoins du marché libre qui aboutirait à une nouvelle estimation dépassant l'estimation provisoire actuelle (3.111.000 tonnes) donnera lieu à une réallocation du contingent aux pays intéressés sur des bases déjà convenues. Toute nouvelle allocation se ferait d'une manière progressive et ordonnée afin de ne pas provoquer une dépression des marchés. »

Après l'activité relativement intense qui a caractérisé les marchés du bois au cours des derniers mois, les transactions ont sensiblement diminué depuis la seconde moitié de juin.

Au cours du premier semestre de l'année, l'exportation de sciage tendre en provenance des douze pays européens exportateurs et de l'Amérique du Nord, s'est élevée à 1.809.761 stds contre 1 million 596.497 stds au cours de la même période de 1938 (1), soit une augmentation de 13,3 p. c. L'Estonie, la Suède et la Norvège, de même que la Yougoslavie et la Roumanie, ont développé leurs expéditions dans des proportions considérables. Par contre, les exportations de l'U. R. S. S., de la Lithuanie et surtout de l'Allemagne ont fléchi dans une mesure importante ainsi qu'en témoigne le tableau statistique suivant.

**Exportations totales de sciage tendre  
au cours du premier semestre de 1938 et 1939**  
(en millions de stds).

Source : Bulletin mensuel du C. I. B.

PAYS D'ORIGINE	1 <sup>er</sup> semestre 1938	1 <sup>er</sup> semestre 1939	Augmentation ou diminution en %
Suède .....	216	284	+ 31,7
Finlande .....	216	267	+ 23,7
U. R. S. S. ....	125	86	- 30,8
Lettonie .....	50	53	+ 5,1
Pologne .....	113	134	+ 18,2
Yougoslavie .....	70	95	+ 35,9
Roumanie .....	84	132	+ 56,4
Tchécoslovaquie (1) .....	18	14	- 21,2
Allemagne .....	66	4	- 94,3
Norvège (1) .....	9	12	+ 30,8
Estonie .....	8	11	+ 48,0
Lithuanie .....	18	3	- 86,1
Canada .....	416	523	+ 25,6
États-Unis .....	186	191	+ 2,5
<b>TOTAL...</b>	<b>1.596</b>	<b>1.810</b>	<b>+ 13,4</b>

(1) Non compris les exportations de la Tchécoslovaquie et de la Norvège au cours du mois de juin.

Malgré la diminution des exportations allemandes et lithuaniennes, les parts relatives des différents pays n'ont pas sensiblement varié dans le commerce total d'exportation de sciage tendre : la part de l'Amérique du Nord s'est établie à 39,5 p. c. contre 37,8 p. c. en 1938; celle des pays scandinaves s'est élevée à 31,2 p. c. contre 27,6 p. c.; celle de la Roumanie et de la Yougoslavie a augmenté de 9,7 p. c. à 12,5 p. c.

La même observation vaut en ce qui concerne la répartition des importations. La Grande-Bretagne maintient sa part d'intervention à 39 p. c.; tandis que celle des États-Unis progresse de 10 à 12 p. c. Les parts de l'Allemagne et de l'Italie fléchissent par contre respectivement de 11,5 p. c. à 9 p. c. et de 5 p. c. à 3 p. c. En ce qui concerne l'Asie et l'Afrique, une avance assez sensible des importations se dessine tandis que les importations de l'Amérique du Sud sont en recul important.

En ce qui concerne les autres assortiments de bois, les exportations de bois de mines et de grumes pour sciage sont un peu supérieures à celles de 1938; celles

(1) Chiffres relatifs aux exportations de janvier-mai.

du bois à papier ont presque diminué de moitié tandis que les expéditions de traverses sont aussi en recul.

D'après le rapport mensuel du Comité International du Bois, les pays membres de l'E. T. E. C. (*European Timber Exporters' Convention*), avaient déjà vendu plus de deux millions de standards, chiffre qu'il convient de rapprocher de celui de 2 millions 903.000 stds représentant le contingent prévu pour l'exercice en cours. Les scieries des pays exportateurs sont pourvues de commandes qui assurent leur activité pour de nombreux mois. Des ordres nouveaux ne peuvent être satisfaits qu'avec difficulté, les stocks et notamment ceux des dimensions les plus recherchées étant très désassortis.

Cette évolution explique que les différents pays exportateurs aient envisagé une augmentation des contingents fixés en décembre dernier. A une réunion de l'E. T. E. C., tenue à Stockholm au début d'août, un accord a été conclu à ce sujet. Les pays intéressés devant encore ratifier les décisions de cette conférence, les détails des nouveaux contingents établis ne sont pas encore connus.

Rappelons que l'E. T. E. C. fut signée le 15 novembre 1935 à Copenhague entre les pays suivants : Suède, Finlande, U. R. S. S., Lettonie, Pologne, Yougoslavie, Roumanie, Autriche et Tchécoslovaquie. Les contingents d'exportation prévus pour 1936 et maintenus en 1937 constituent les contingents de base. En 1938, ceux-ci furent d'abord diminués de 10 p. c. puis réduits encore en cours d'exercice, leur chiffre total atteignant ainsi pour l'année 3 millions 165.000 stds, abstraction faite de l'Autriche qui, depuis lors, n'est plus signataire de la Convention. Le contingent total pour 1939, fixé en décembre 1938, représentait une diminution de 24 p. c. par rapport aux contingents de base.

A titre de documentation, le tableau ci-dessous précise les contingents alloués et les exportations effectives pour chacune des années 1936 à 1939.

(En milliers de stds.)

Source : Bulletin mensuel du C. I. B.

PAYS	1936		1937		1938		1939
	Contingents	Export. effect.	Contingents	Export. effect.	Contingents	Export. effect.	
Suède .....	820	816	820	810	739	691	656
Finlande .....	1.005	1.036	1.005	962	904	845	804
U. R. S. S. ....	950	1.003	950	908	901	842	760
Lettonie .....	(1) 117	117	127	127	110	103	102
Pologne .....	313	342	313	314	277	258	250
Yougoslavie ..	168	91	168	190	144	134	134
Roumanie ....	(2) 246	261	246	258	229	214	197
<b>TOTAL...</b>	<b>3.619</b>	<b>3.666</b>	<b>3.629</b>	<b>3.569</b>	<b>3.304</b>	<b>3.087</b>	<b>2.903</b>
Autriche .....	275	220	275	309	236	—	(3) 150
Tchécoslovaq. .	96	63	96	105	80	77	—
<b>TOTAL GÉNÉR.</b>	<b>3.990</b>	<b>3.949</b>	<b>4.000</b>	<b>3.983</b>	<b>3.620</b>	<b>3.164</b>	<b>3.053</b>

(1) Exportation effective.

(2) Contingent originaire 233.000 porté à 246.000.

(3) Estimation privée.

Les contingents d'exportation du *caoutchouc*, qui avaient été relevés de 50 à 55 p. c. pour le troisième trimestre de 1939, ont été portés à 60 p. c. au début d'août avec effet rétroactif au début du trimestre en cours. Cette décision que laissait prévoir l'accord de troc conclu entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, trouve aussi sa justification dans l'évolution du marché qui a été très ferme pendant la majeure partie du mois de juillet. Depuis le début de l'année, les stocks se réduisent régulièrement de telle manière qu'à fin juin, ils ne représentaient plus que 375.000 tonnes contre 548.000 tonnes en juin 1938. Pour le premier semestre de 1939, la consommation apparente de caoutchouc dans le monde s'est élevée à 527.000 tonnes contre 433.000 tonnes pour la période correspondante de 1938; pour les Etats-Unis seuls, cette consommation est passée d'une année à l'autre de 132.000 tonnes à 275.000 tonnes. Si ces tendances se maintiennent, et plus encore si elles s'accroissent, il n'est point exclu que la consommation apparente pour l'année 1939 entière dépasse sensiblement celle de l'année 1937 qui constituait déjà un record.

A l'égal du marché du caoutchouc, les marchés des métaux non ferreux ont indistinctement témoigné de tendances favorables durant le mois de juillet.

L'amélioration qui s'était précisée sur les marchés du *cuivre* à la fin de juin s'est précisée dans la suite, les cours du cuivre électro à New-York passant de 9,8 cents à fin juin à 10,4 cents au début d'août. Sur le marché de Londres, le cuivre standard s'est relevé entre les mêmes dates de £ 42.7.6 à £ 44.14.4. Cette évolution est conforme à la situation statistique du marché qui, pour juin, a accusé une diminution importante des stocks mondiaux de cuivre raffiné, en même temps qu'une progression intéressante de la consommation tant aux Etats-Unis que dans le restant du monde. Les résultats statistiques du mois de juillet paraissent également devoir être encourageants. Aussi, en date du 10 août, l'entente internationale des producteurs de cuivre a-t-elle relevé le contingent de production à 105 p. c.; la dernière modification datait du 1<sup>er</sup> mars et avait abaissé ce contingent à 95 p. c. des tonnages de base.

Depuis la fin du mois de juin, les cours de l'*étain* plafonnent aux environs de £ 230, sous le contrôle vigilant du *Buffer Pool*. A ce cours, le *Buffer Pool* paraît avoir déjà liquidé un certain tonnage; celui-ci ne serait toutefois pas très important et, suivant certaines indications du marché, il ne dépasserait pas encore les 1.000 tonnes. La conclusion d'un accord de troc portant sur l'*étain*, analogue à celui qui a été signé pour le coton et le caoutchouc, entre la Grande-

Bretagne et les Etats-Unis paraît avoir été abandonnée. L'on signale néanmoins que cet échec n'exclut nullement la constitution de stocks d'*étain* par les Etats-Unis selon les méthodes commerciales habituelles.

Le bulletin de l'*International Tin Research and Development Council* publie quelques nouvelles données statistiques relatives aux stocks détenus par les fonderies ainsi qu'aux expéditions de celles-ci; ces expéditions représentent environ 90 p. c. de la consommation apparente d'*étain*. A la fin du mois de juin, les stocks visibles d'*étain*, y compris ceux des fonderies, s'élevaient à 39.387 tonnes contre 48.823 tonnes à fin mai et 49.731 tonnes à fin juin 1938.

La production mondiale d'*étain* au cours du mois de mai a représenté 9.600 tonnes, soit un total de 54.100 tonnes pour les cinq premiers mois de l'année contre 70.400 tonnes pour la période correspondante de 1938. La consommation mondiale apparente d'*étain*, d'autre part, s'est établie pour cette période à 64.400 tonnes contre 69.700 tonnes en 1938. En vue d'apprécier ces chiffres, il y a lieu d'observer que pour les cinq premiers mois de l'année, la production mondiale de fer-blanc a augmenté de 1 million 271.000 tonnes à 1.547.000 tonnes de 1938 à 1939 et que la production mondiale de voitures automobiles est passée de 1.698.000 à 2.326.000.

Le marché du *plomb* a témoigné d'une orientation ferme tout particulièrement à la fin du mois. D'une manière générale, l'avance des cours traduit moins une augmentation des besoins de l'industrie privée et notamment de l'industrie du bâtiment que l'accélération des travaux de réarmement et notamment des constructions navales. L'Extrême-Orient, en particulier, absorbe depuis quelques mois des quantités importantes de plomb.

Le *zinc*, dont les cours avaient fluctué irrégulièrement autour d'un niveau stable au mois de juin, s'est également orienté à la hausse en juillet, pour atteindre à la fin du mois le maximum enregistré depuis le commencement de l'année en cours, soit £ 14.12.6. Cette tendance semble être uniquement la suite du mouvement général des prix des métaux non ferreux. La marge entre les prix du plomb et du zinc, qui était restée presque constante pendant la majeure partie de juillet, s'est rétrécie brusquement vers la fin du mois en faveur du plomb. La situation statistique du zinc s'améliore actuellement à la faveur des commandes britanniques en vue de l'exécution du vaste programme de protection anti-aérienne. Cependant, différents facteurs défavorables continuent à peser sur le marché et notamment l'incertitude quant à la reconstitution du Cartel du Zinc.

## APERÇU DU MARCHÉ MONDIAL DES PRINCIPALES FIBRES TEXTILES.

L'Imperial Economic Committee de Londres vient de publier quelques données statistiques commentées relatives à l'évolution du marché mondial des principales fibres textiles (1).

Quoiqu'on ne puisse accorder à certaines de ces données qu'une valeur d'approximation, il a paru désirable de les publier dans ce *Bulletin*; cette publication se justifie, en effet, par la dispersion et parfois par la rareté de ces statistiques qui permettent, au surplus, de situer plus exactement l'évolution de notre propre activité textile.

D'après cette publication, la production mondiale de coton, de laine, de lin et de soie, dans son ensemble, a diminué de 24.501 millions pour la campagne 1937-1938 à 19.253 millions de livres pour la campagne 1938-1939, soit un recul de quelque 21 p. c. : elle reste cependant supérieure aux rendements des campagnes antérieures à celle de 1936-1937. La régression est due, en ordre principal, aux restrictions que se sont imposées les planteurs américains de coton sous l'inspiration du gouvernement fédéral; en fait, la production mondiale de ce textile a diminué, d'une campagne à l'autre, de 18.936 à 13.847 millions de livres. Ce recul de la production n'a cependant pas influencé, de façon appréciable, le niveau des stocks mondiaux, étant donné la diminution concomitante de la consommation de coton dans le monde.

TABEAU I.

### Production de rayonne et de fibre courte dans les principaux pays producteurs (1935-1938) (millions de lbs).

Source : *Manchester Guardian* du 23 juin 1939, d'après le *Rayon Organon*.

	RAYONNE (fils)				FIBRE COURTE			
	1935	1936	1937	1938	1935	1936	1937	1938
Japon .....	224	275	334	210	14	46	174	375
Allemagne .....	98	99	125	141	38	94	219	330
Italie .....	86	86	107	101	68	110	156	167
Royaume-Uni ..	112	117	120	106	9	26	32	32
États-Unis .....	258	278	322	258	5	12	20	30
<b>TOTAL...</b>	<b>778</b>	<b>855</b>	<b>1.008</b>	<b>816</b>	<b>134</b>	<b>288</b>	<b>601</b>	<b>934</b>
Production mondiale .....	941	1.023	1.199	990	140	298	619	956

Par contre, la production de rayonne et de fibres courtes, dans son ensemble, a continué à augmenter. Ce développement est exclusivement attribuable à l'activité croissante des industries de la fibre courte dont la production est actuellement très voisine de celle de la rayonne, alors qu'en 1937 elle ne s'élevait qu'à la moitié de cette dernière. Fait absolument

(1) *Imperial Economic Committee, Wool Intelligence Notes*, juin 1939.

nouveau, l'industrie de la rayonne témoigne même cette année d'une diminution d'activité qu'il convient d'attribuer à une production moindre du Japon et des États-Unis. Ainsi donc, la fibre courte tend, de plus en plus, grâce à son prix plus avantageux, à supplanter la rayonne. Dans le courant de la dernière campagne, sa production a plus que doublé au Japon; l'Allemagne et l'Italie ne cessent, d'autre part, d'en produire des quantités de plus en plus importantes ainsi que le précise le tableau I.

Les données relatives à la production de la laine pour vêtements ne tiennent pas compte des productions de l'Asie et de l'Afrique du Nord et n'englobent que 70 p. c. environ de la production russe. Ces réserves faites, les résultats de la dernière campagne sont inférieurs à ceux qui ont été enregistrés depuis dix ans. Il semble que ces faibles rendements soient attribuables en ordre principal à une longue période de sécheresse en Australie; celle-ci reste cependant en tête des pays producteurs et est suivie par les États-Unis, l'Argentine et l'U.R.S.S. Ce dernier pays ne cesse d'augmenter sa production textile et est devenu, notamment, le plus fort producteur de lin. La production mondiale de ce textile a légèrement diminué tout en restant cependant supérieure aux chiffres antérieurs à 1937. Par contre, la production de la soie naturelle est en régression sensible ainsi qu'en témoigne le chiffre de la dernière campagne qui est le plus faible que l'on ait enregistré depuis de nombreuses années. Cette évolution s'explique par le fait que le Japon consacre une proportion de plus en plus grande de sa main-d'œuvre aux activités nécessaires au soutien de la guerre en Chine.

Le tableau II précise l'évolution de la production mondiale de fibres textiles en excluant toutefois le jute et le chanvre. Pour la laine, les estimations se réfèrent aux laines lavées et ne comprennent que les mérinos et les croisés.

De l'ensemble des statistiques et rapports publiés par les milieux textiles, il résulte que la consommation mondiale de fibres textiles a diminué dans le courant de 1938 en corrélation avec le recul de la conjoncture et avec les obstacles opposés, par certains pays, à l'importation des matières premières.

Les industries cotonnière et lainière anglaises paraissent avoir été particulièrement sensibles à cette évolution. Toutefois, depuis le début de 1939, leur situation s'est améliorée grâce, notamment, au développement des commandes d'origine publique et privée. Aux États-Unis, la consommation de textiles a été très faible pendant le premier semestre de 1938; elle s'est quelque peu développée pendant la deuxième partie de l'année sans entamer cependant les réserves stockées pour compte gouvernemental. On connaît la politique sévère de contingentements que le Japon s'est trouvé dans l'obligation d'appliquer en matière d'importation; il n'est donc point étonnant que ses

achats de coton et de laine s'en soient trouvés considérablement diminués; ils se sont faiblement relevés en 1939, tout en demeurant nettement inférieurs à ceux d'avant 1938. Par contre, de larges quantités de rayonne et de fibre courte ont été mises en œuvre par l'industrie textile japonaise.

En contraste avec les pays susmentionnés, la consommation de textiles en France et en Allemagne a

été importante. Des données précises concernant la consommation en Allemagne faisant défaut, il n'est guère possible de savoir si les importantes quantités de textiles importées et les fortes productions indigènes en fibre courte et en rayonne ont été utilisées complètement par l'industrie ou si elles ont servi à la constitution de stocks.

TABLEAU II.

Evolution de la production mondiale des principales fibres textiles depuis 1930.

Source : Imperial Economic Committee : Wool Intelligence Notes, juin 1939.

CAMPAGNES	1930-1931	1931-1932	1932-1933	1933-1934	1934-1935	1935-1936	1936-1937	1937-1938	1938-1939
<i>(Millions de lbs.) (1)</i>									
Coton .....	12.420	13.180	11.434	12.742	11.345	12.589	15.100	18.986	13.847
Rayonne .....	450	499	519	665	781	937	1.022	1.200	991
Fibre courte .....	7	9	21	30	54	142	301	622	983
Total .....	457	508	540	695	835	1.079	1.323	1.822	1.974
Laine .....	1.738	1.749	1.766	1.711	1.667	1.685	1.732	1.768	1.560
Lin .....	1.416	1.521	1.333	1.510	1.519	1.691	1.693	1.805	1.765
Soie .....	130	126	116	122	125	121	119	170	107
TOTAL .....	16.161	17.084	15.189	16.780	15.491	17.165	19.967	24.501	19.253
<i>(Indices : base 1930-31 = 100)</i>									
Coton .....	100	106	92	103	91	102	122	153	111
Rayonne .....	100	111	115	148	174	203	227	267	220
Fibre courte .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total .....	100	111	118	151	183	236	289	399	432
Laine .....	100	101	102	98	96	97	100	102	90
Lin .....	100	107	94	107	107	119	120	127	125
Soie .....	100	97	89	94	96	93	92	92	82
TOTAL .....	100	106	94	104	96	106	124	152	119

(1) 1 lb. = 0,453 kg.

TABLEAU III.

Prix des textiles en Grande-Bretagne

(en pence par lbs).

MOIS	Laine lavée (a)		Coton (b)				Lin (c)		Soie (b)	FIBRE COURTE (d)	RAYONNE FIL CONTINU		
	Mérinos 66's	Croisés moyens 46's	Américain (midling)	Egyptien (Fully good fair)		Livonien ZK	Belge Waterretted (rou)	Japonais brut	Fibre	Viscose (d)		Acétate (g)	
				Sakel	Giza					75 den. (e)	150 den. (f)	100 den.	
Moyennes 1935 .....	26 1/2	10	6,70	8,65	—	8,50	10,68	85	14,00	55 1/2	32	50	
1936 .....	32	13 1/2	6,70	9,96	—	6,72	10,28	91	11,00	55 1/2	32	44 1/2	
1937 .....	34 1/2	21	6,36	9,89	—	8,39	12,03	99	10,83	52 1/2	32 1/2	39	
1938 .....	24	14	4,93	7,99	7,48	7,16	11,90	88	10,00	51	31 1/2	39	
1938 Janvier .....	26 1/2	15	4,93	8,41	7,58	7,31	12,16	83	10,00	51	31 1/2	39	
Février .....	24 1/2	13	5,04	8,39	7,58	7,50	12,24	83	10,00	51	31 1/2	39	
Mars .....	24	14	5,04	8,37	7,42	7,35	11,83	83	10,00	51	31 1/2	39	
Avril .....	24 1/2	14	4,87	8,02	7,07	7,18	11,79	80	10,00	51	31 1/2	39	
Mai .....	25	14	4,73	7,59	6,91	6,94	11,79	83	10,00	51	31 1/2	39	
Juin .....	24	13 1/2	4,63	7,44	6,84	6,77	11,74	82	10,00	51	31 1/2	39	
Juillet .....	24	13 1/2	5,03	7,92	7,49	6,94	11,73	92	10,00	51	31 1/2	39	
Août .....	24	13 1/2	4,81	7,75	7,42	7,07	11,79	90	10,00	51	31 1/2	39	
Septembre .....	23	14	4,75	7,96	7,61	7,11	11,87	92	10,00	51	31 1/2	39	
Octobre .....	23	15	5,11	8,10	8,04	7,12	12,00	98	10,00	51	31	39	
Novembre .....	22 1/2	14	5,13	8,28	8,18	7,09	11,79	95	10,00	51	30	39	
Décembre .....	22 1/2	14 1/4	5,11	7,63	7,62	7,56	12,09	98	10,00	51	30	39	
1939 Janvier .....	21	13 1/2	5,22	7,31	7,38	8,52	12,35	101	10,00	51	30	39	
Février .....	21 1/2	13 1/2	5,11	7,08	7,11	8,60	12,38	111	10,00	51 1/2	31	39	
Mars .....	22	13	5,23	7,03	7,03	8,41	11,70	121	10,00	52	32	40 1/2	
Avril .....	21 1/2	13	4,93	6,57	6,57	8,54	11,84	127	10,00	52	32	40 1/2	
Mai .....	21 1/2	14 1/4	5,35	6,44	6,48	8,89	12,00	144	10,00	52	32	40 1/2	
Juin (h) .....	22 1/2	15 1/4	5,76	6,61	6,71	9,03	12,29	138	10,00	52	32	40 1/2	

a) Prix fin de mois fournis par la firme Schwartz, Buchanan & Co.

b) Source : The Economist, moyennes mensuelles des cotations hebdomadaires.

c) Source : The Statist, idem.

d) Moyennes mensuelles fournies par la firme Courtaulds Ltd.

e) 18 filaments chaîne sur ensouple; 2.000 bouts et plus.

f) Trame sur fuseaux; 21 filaments jusqu'à juin 1937, ensuite 27 filaments.

g) Source : Board of Trade Journal; trame sur fuseaux; moyennes mensuelles.

h) Provisoires.



Reflétant l'évolution hésitante de la conjoncture, la tendance des marchés des textiles n'a guère été brillante pendant l'année 1938. Ce n'est qu'au début de 1939 qu'une amélioration des prix se fit jour grâce à la fois à une activité accrue des industries textiles, aux faibles productions de la dernière campagne et à la constitution de stocks de réserve dans certains pays.

Au début de 1938, le coton américain était coté à des prix inférieurs à ceux de 1932-1933; ils remontèrent ensuite quelque peu, mais, en avril, des bruits relatifs à l'éventualité de subsides gouvernementaux à l'exportation les déprimèrent à nouveau. Cependant, grâce à des interventions officielles et à la reprise des affaires aux Etats-Unis, la tendance devint plus ferme dans le courant du deuxième semestre et la hausse ne fut momentanément arrêtée qu'en septembre, en relation avec la tension politique européenne. Quoique témoignant de variations moins accusées, les cotons égyptiens et indiens ont reflété des tendances à peu près semblables.

Les stocks importants demeurés invendus après la campagne 1937-1938 ont pesé sur les cours des laines; aussi ceux-ci se sont-ils orientés à la baisse dès octobre 1938 et n'ont fait preuve de plus de fermeté qu'à partir de mai-juin 1939 à la suite, semble-t-il, de la diminution des stocks. Il vaut la peine de noter, en mai et juin 1939, une hausse appréciable des « croisés » que l'on attribue généralement à des ordres importants d'origine militaire.

Tandis que le marché des lins belges témoignait d'une stabilité relative, les cotations du *Livonien* s'orientèrent fermement à la hausse, dès novembre 1938, à la suite de prévisions pessimistes concernant les rendements russes et en corrélation, également, avec une meilleure activité de l'industrie linière.

On sait que les deux principaux facteurs déterminant l'orientation du marché de la soie naturelle sont la production du Japon, d'une part, la consommation des Etats-Unis, d'autre part. Il est donc naturel

de constater un tassement des prix pendant le premier semestre de 1938 suivi, pendant le second semestre, d'un redressement qui s'accrut au cours des premiers mois de 1939 en corrélation avec la diminution de la production au Japon, et avec la reprise des affaires aux Etats-Unis.

Il ne peut être question de marché international en ce qui concerne la « fibre courte »; on sait, en effet, que des accords sont intervenus pour fixer les prix des diverses qualités et que ceux-ci ne sont que rarement modifiés. Tout récemment encore, une convention a été conclue entre les principaux producteurs allemands, italiens, anglais et belges en vue d'un développement ordonné du marché. Aussi n'est-il point étonnant de constater que les cotations en fibres courtes soient demeurées inchangées depuis l'automne de 1937. Quant aux différentes rayonnées, leurs prix ne varièrent guère; en février 1939, toutefois, on observa un léger relèvement à la suite de la conclusion d'une entente entre producteurs. Le tableau III donne un aperçu de l'évolution des marchés textiles en Grande-Bretagne depuis 1935.

La diminution des prix des fibres textiles depuis 1926-1928 est générale. Elle est estimée (2) à 40 p. c. pour la laine et le coton. En ce qui concerne la rayonne, la forte diminution des cotations est due, pour une bonne partie, au développement et à l'amélioration des procédés de fabrication; depuis 1937, d'ailleurs, les prix semblent se stabiliser à un niveau inférieur de quelque 65 p. c. à celui de 1926-1928. Quant au lin, ses cotations ont été moins entamées dans le courant de ces dix dernières années; elles s'établissent, actuellement, à quelque 16 p. c. seulement en dessous de celles de 1926-1928. Il s'agit là, bien entendu, d'estimations basées sur les cours faits par ces fibres textiles sur le marché de Londres. Elles ne tiennent dès lors pas compte de la dépréciation de la livre sterling — 43 p. c. environ à l'heure présente depuis 1926.

(2) *Wool Intelligence Notes*, juin 1939.

## BELGIQUE

### LES PRIX DE GROS ET DE DÉTAIL EN JUILLET 1939.

L'indice des prix de gros, en juillet, a encore fléchi de 3 points par rapport à juin, accusant ainsi un recul de 1,66 p. c. par rapport au début de l'année et de 4,65 p. c. par rapport à juillet 1938. La baisse totale depuis le maximum atteint en juillet 1937 s'établit dès lors à 15,38 p. c.

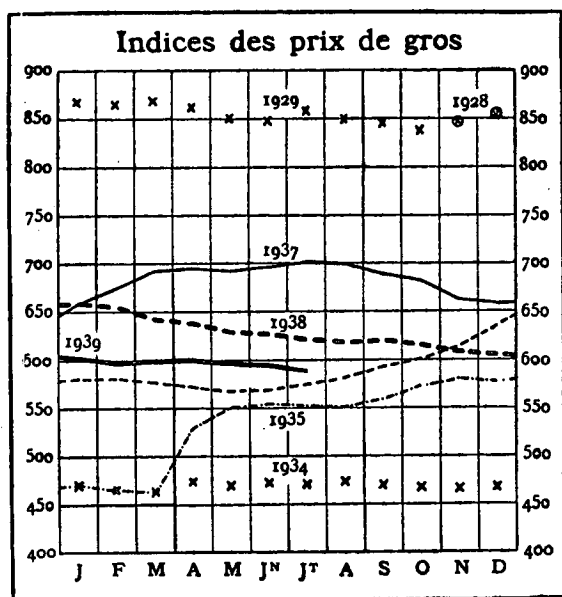
Ce fléchissement récent est notamment le fait de l'évolution des prix des lins et jutes, des produits résineux ainsi que des engrais chimiques. Il a été compensé par la hausse assez sensible des verres et par la fermeté des cours des laines.

L'indice moyen des prix de détail du Royaume, calculé sur la nouvelle base, s'établit au 15 de ce mois à 103,5 contre 103,1 au mois de juin, soit une hausse de 0,39 p. c.

## Indices des prix de gros en Belgique.

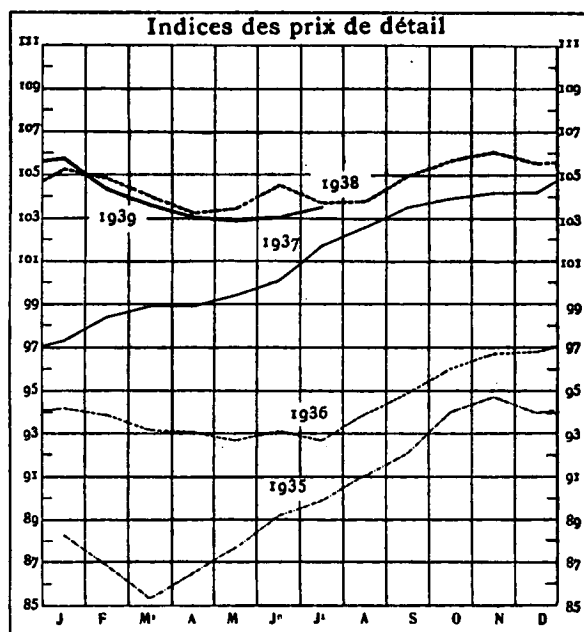
(Base : avril 1914 = 100.)

CATÉGORIES DE PRODUITS	Nombre de produits	Indices au mois de juillet 1939	AUGMENTATION OU DIMINUTION				AUGMENTATION OU DIMINUTION relative par rapport au maximum atteint en 1937 ou en 1938	
			Par rapport à juin 1939		par rapport à juillet 1938		Date maximum (mois)	Augmentation ou diminution en %
			Absolue	Relative %	Absolue	Relative %		
Alimentation .....	16	499	- 5	- 1,0	- 54	- 9,7	7-1937	- 24,4
Combustibles .....	4	841	+ 3	+ 0,4	- 19	- 2,2	10-1937	- 7,2
Goudrons et dérivés .....	3	498	- 6	- 1,2	- 83	- 14,3	10-1937	- 27,4
Produits métallurgiques .....	14	671	+ 3	+ 0,4	- 13	- 1,9	8-1937	- 17,8
Pétroles et dérivés .....	7	915	+ 1	+ 0,1	- 11	- 1,2	8-1937	- 12,7
Produits céramiques .....	9	864	+ 4	+ 0,5	+ 3	+ 0,3	7-1937	- 3,9
Produits verriers .....	2	614	+ 65	+ 11,8	+ 65	+ 11,8	1937	+ 11,8
Produits chimiques .....	12	565	- 4	- 0,7	- 58	- 9,3	4-1938	- 9,7
Engrais chimiques .....	4	503	- 18	- 3,5	+ 13	+ 2,7	4-1938	- 5,6
Matières grasses .....	7	411	- 5	- 1,2	- 52	- 11,2	2-1937	- 33,1
Produits textiles (ensemble) .....	19	549	- 8	- 1,4	- 38	- 6,5	6-1937	- 27,3
Laines .....	5	538	+ 9	+ 1,7	- 58	- 9,7	4-1937	- 34,8
Lins .....	5	715	- 40	- 5,3	- 95	- 11,7	6-1937	- 25,8
Jutes .....	2	472	- 12	- 2,5	+ 100	+ 26,9	5-1937	+ 7,0
Cotons .....	7	480	- 3	- 0,6	- 45	- 8,6	3-1937	- 36,1
Matériaux de construction .....	13	765	- 7	- 0,9	- 10	- 1,3	9-1937	- 13,3
Produits résineux .....	2	485	- 21	- 4,2	- 34	- 6,6	2-1937	- 40,1
Peaux et cuirs .....	9	471	-	-	+ 6	+ 1,3	4-1937	- 30,6
Tabac .....	1	545	-	-	-	-	12-1937	-
Papier .....	1	644	-	-	- 66	- 9,3	11-1937	- 41,2
Caoutchouc .....	1	138	+ 3	+ 2,2	+ 8	+ 6,2	3-1937	- 33,3
INDICE GÉNÉRAL .....	124	594	- 3	- 0,5	- 29	- 4,7	7-1937	- 15,4



x Points maxima et minima atteints par les indices.

Base : Avril 1914 = 100.



Années 1935 à 1938 : Ancien indice base 1914 ramené à la base du nouvel indice : années 1936 à 1938 = 100.  
Année 1939 : Nouvel indice.

Les indices particuliers des soixante-deux centres qui font l'objet d'un relevé montrent que cinquante-sept localités accusent une augmentation, que quatre localités enregistrent une diminution et qu'une localité maintient le taux du mois dernier.

La moyenne arithmétique simple des indices particuliers des soixante-deux centres pour le mois de

juillet s'établit à 103,5, de même que l'indice officiel du Royaume, calculé en tenant compte de l'importance des centres visités.

Sur les prix moyens des cinquante-six articles recensés, dix-sept sont en diminution, vingt-cinq en augmentation et quatorze sont inchangés.

Parmi les produits dont le mouvement des prix a influencé l'indice du mois dans le sens de la hausse, il y a lieu de signaler les pommes de terre, les œufs, le beurre indigène de ferme et de laiterie, la margarine et les côtelettes de porc.

	INDICES DE		HAUSSE en %
	Juin 1939	Juillet 1939	
Pommes de terre .....	92,6	100,0	+ 8,0
Œufs .....	87,5	95,3	+ 8,9
Beurre indigène de ferme .....	88,5	89,7	+ 1,4
Beurre indigène de laiterie .....	89,7	90,7	+ 1,1
Margarine .....	106,5	111,0	+ 4,2
Côtelettes de porc .....	110,4	111,8	+ 1,3

L'indice du coût de la vie (budgets ouvriers, 3<sup>e</sup> catégorie) est aussi en légère augmentation sous l'influence du relèvement du coût de la nourriture. Notons qu'à une année de distance, le coût de la vie apprécié d'après cet indice est en baisse de 1,06 p. c. Tandis que le coût de la nourriture accuse un fléchissement de 2,54 p. c., le coût du chauffage et de l'éclairage ainsi que des vêtements est respectivement en hausse de 1,66 p. c. et de 1,05 p. c. Les autres indices partiels, notamment celui de l'habitation et du mobilier, ne témoignent pas de changements notables.

#### LE COMMERCE BELGE DES ŒUFS DANS LE COMMERCE MONDIAL.

L'Institut International d'Agriculture à Rome, dans son bulletin du mois de juin, consacre une étude fort intéressante au commerce mondial des œufs.

Les données statistiques très complètes qui sont jointes à cette étude permettent de situer l'évolution du commerce extérieur belge de ce produit agricole dans le cadre du commerce mondial.

Les chiffres des exportations d'œufs, rapprochés de ceux de la production belge, mettent tout d'abord en évidence l'importance de la consommation nationale, importance qui est souvent sous-estimée.

TABLEAU I.

#### Production et exportation d'œufs de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise (millions de pièces).

PÉRIODES	Production	Exportation	%
1932 .....	2.300	598	26,0
1933 .....	2.070	320	15,5
1934 .....	2.070	226	10,9
1935 .....	1.601	165	10,3
1936 .....	1.610	189	11,7
1937 .....	1.507	201	13,4
1938 .....	1.435	130	9,1

En fait, depuis 1933, nos exportations ne représentent plus que le dixième environ de la production. Aussi la diminution de cette production qui, en 1933, reflétait en ordre principal le recul de nos exportations, traduit-elle plutôt, au cours des récentes années, le fléchissement progressif de la consommation nationale.

Bien qu'en recul, si l'on en juge d'après ces données, le marché national continue néanmoins à revêtir une importance relative considérable pour nos aviculteurs. A cet égard, leur situation est très différente de celle de leurs principaux concurrents sur les marchés d'exportation, le Danemark et les Pays-Bas notamment. Ceux-ci ne consomment respectivement que le quart et le tiers de leur production, cette consommation ne représentant que 37 p. c. et 56 p. c. de la consommation nationale belge. Si l'on tient compte alors des nombreux risques et aléas que comporte le commerce d'exportation de produits agricoles, ainsi que des frais qu'implique un tel commerce et auxquels le commerce local échappe en bonne partie, on apprécie d'autant mieux les avantages dont notre agriculture bénéficie du fait de l'existence d'une population dense et grande consommatrice de produits alimentaires, en Belgique.

Il n'est pas intéressant de noter que notre production s'est toujours adaptée sans délai aux possibilités d'absorption des marchés, soit que celles-ci s'avéraient plus larges, soit au contraire qu'elles se restreignaient. Cette facilité d'adaptation est, jusqu'à un certain point, particulière à l'aviculture. Elle s'explique par les investissements relativement peu importants que requiert une expansion de la production ainsi que par le peu de temps qu'il faut à un poussin pour prendre rang parmi les poules pondeuses.

TABLEAU II.

#### Commerce international des œufs en coquille. Exportations. — Importance relative des principaux pays et groupes de pays exportateurs. (en %).

Pays exportateurs	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Total en milliers de quintaux (1) ....	4.816	4.794	4.240	3.479	3.278	3.116	3.423	3.640	3.677
Pays européens du nord-ouest :									
Danemark .....	11,2	12,7	16,3	19,2	21,5	23,5	25,6	27,7	26,5
Pays-Bas .....	17,6	18,0	18,9	16,4	19,7	19,8	18,9	20,9	24,0
Irlande .....	7,4	7,2	6,9	7,5	7,9	7,4	6,5	5,1	5,6
Union économique belgo-luxembourgeoise .....	6,5	7,4	8,8	5,8	4,3	3,5	3,5	3,4	2,2
TOTAL .....	42,7	45,3	50,9	48,9	53,4	54,2	54,5	57,1	58,3
Pays européens de l'est et du sud-est et U.R.S.S. ....	30,0	29,6	24,1	22,8	20,0	19,9	21,1	21,5	22,5
Autres pays .....	27,3	25,1	25,0	28,3	26,6	25,9	24,4	21,4	19,2
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Un quintal représente en moyenne 1.600 pièces.

Le Royaume-Uni et l'Allemagne étant les plus gros importateurs d'œufs, on conçoit immédiatement l'importance capitale des pays du nord-ouest de l'Europe dans le commerce mondial des œufs, étant donné que ce commerce est particulièrement sensible aux prix du transport. Le tableau ci-dessus est significatif à cet égard.

Ainsi que le suggèrent ces chiffres, le Danemark et les Pays-Bas alimentent une part de plus en plus grande de ce commerce international, tandis que celle de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise se réduit chaque année. Le mouvement des importations du Royaume-Uni et de l'Allemagne sont révélateurs de ces tendances.

TABLEAU III.

**Importations des œufs en coquille  
au Royaume-Uni, par pays de provenance  
(en %).**

Pays d'origine	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Total en milliers de quintaux .....	1.991	1.944	1.500	1.378	1.405	1.483	1.846	1.856	2.077
Empire britannique	22,0	23,7	30,1	32,7	31,0	24,4	19,1	14,6	13,3
Danemark .....	25,3	29,1	32,0	33,9	34,0	33,1	32,5	40,4	34,3
Pays-Bas .....	13,8	14,8	7,0	5,5	5,0	13,6	15,4	17,4	21,4
Union Economique belgo-luxembourgeoise .....	8,8	8,0	7,9	2,5	0,3	1,3	2,2	1,8	0,4
Pologne (Dantzig compris) .....	16,5	10,4	9,4	9,1	10,4	10,2	10,4	9,1	9,5
Autres pays .....	13,6	14,0	13,6	16,3	19,3	17,4	20,4	16,7	21,1
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

TABLEAU IV.

**Importations des œufs en coquille en Allemagne,  
par pays de provenance  
(en %).**

Pays d'origine	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938
Total en milliers de quintaux .....	1.602	1.431	1.433	839	760	646	707	902	915
Pays-Bas .....	28,6	32,1	37,8	37,2	44,3	32,9	22,2	23,2	23,9
Danemark .....	4,8	6,0	13,8	16,7	19,5	22,8	26,1	21,8	24,2
Union Economique belgo-luxembourgeoise .....	7,5	4,8	11,0	4,9	4,8	4,3	7,7	6,0	7,0
Bulgarie .....	11,2	13,3	8,0	6,5	9,8	13,9	17,7	14,3	11,5
Autres pays .....	47,9	43,8	29,4	34,7	21,6	26,1	26,3	34,7	33,4
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

La diminution de nos exportations à destination du Royaume-Uni date de 1929, année au cours de laquelle le gouvernement britannique décida, afin de favoriser les produits d'origine britannique, que tous les œufs importés sur le territoire du Royaume-Uni devaient obligatoirement porter sur la coquille l'indication de leur provenance, ou le qualificatif *foreign* sans distinction entre les œufs frais et les œufs conservés. Comme les œufs conservés d'origine britannique devaient également être marqués, tous les œufs importés devinrent suspects au consumma-

teur britannique, d'autant plus que des œufs frais importés au printemps en Grande-Bretagne et mis en frigo par des importateurs anglais peu scrupuleux auraient pu être mêlés aux œufs frais importés en hiver et portant le même cachet. Une nouvelle régression s'est produite en 1932, due cette fois en ordre principal à des causes d'ordre monétaire. En effet, le Danemark, dont le change a épousé fidèlement les variations de la livre sterling dès 1931, a pu maintenir sa position sur le marché anglais. A ce facteur, il y a lieu d'ajouter toutefois celui d'une organisation très perfectionnée du commerce extérieur danois et également celui d'une qualité remarquable de la production, éléments qui n'ont pas été sans influence sur les résultats obtenus. L'amélioration de la qualité des œufs a encore fait l'objet l'an passé au Danemark d'une enquête approfondie. Aussi n'est-il pas douteux que le succès remporté par les exportateurs danois soit attribuable en bonne partie à l'amélioration de la qualité, amélioration qui a permis non seulement de défendre les marchés, mais aussi d'obtenir des prix plus rémunérateurs pour les produits.

Les indications statistiques qui font l'objet du tableau IV suggèrent que la régression de notre commerce sur le marché britannique n'est pas étrangère à la progression des exportations hollandaises vers ce marché. En fait, le volume des exportations d'œufs des Pays-Bas se rapproche à grands pas de celui du Danemark; la lutte pour la première place est pratiquement déjà engagée entre ces deux pays. Bien qu'au point de vue de la qualité, les produits néerlandais puissent subir la comparaison avec les produits danois, l'on peut croire que les exportations d'œufs des Pays-Bas n'ont pu atteindre leur niveau actuel que grâce au système de primes dont celles-ci bénéficient. Le montant de ces primes est prélevé sur le produit des droits de douane imposés à l'importation du blé.

Comme le tableau IV l'indique, sur le marché allemand, la Belgique a pu maintenir sa position avec plus de succès que sur le marché britannique. Quoiqu'une amélioration de cette position sur le marché allemand ne soit pas exclue *a priori*, elle est néanmoins peu probable. Les circonstances obligent, en effet, le gouvernement allemand de limiter, dans toute la mesure du possible, les importations. Comme toutefois, l'intensification de la production avicole impliquerait nécessairement un accroissement des importations de grains, on peut néanmoins supposer qu'on ne se décidera pas de sitôt à pareille politique et que, sauf nouvelles restrictions décrétées par le Reich, le mouvement des importations allemandes n'accusera pas de notables diminutions.

Le Danemark et les Pays-Bas alimentent spécialement les marchés anglais et allemand où ils écoulent la quasi-totalité de leurs exportations. La qualité des

produits garantissant à ces deux pays le maintien de ces marchés, la Belgique s'est vue dans l'obligation de trouver des débouchés nouveaux sur des marchés plus éloignés. Cette recherche n'a pas été sans succès sur le marché espagnol qui, dans l'ordre d'importance des pays importateurs d'œufs, occupait naguère la troisième place.

La guerre civile est malheureusement intervenue et a fermé ce marché. De 113 millions d'œufs en 1935, nos exportations vers l'Espagne sont tombées à 3.850.000 pièces en 1938. Il est à espérer que, la situation étant redevenue normale en Espagne, nos exportateurs sur ce marché sauront reprendre la place enviable qu'ils occupaient autrefois.

TABLEAU V.

Importations des œufs en coquille en Espagne,  
par pays de provenance  
(en %).

Pays de provenance	1930	1931	1932	1933	1934	1935
Total en milliers de quintaux..	266	227	233	379	345	334
Union économique belgo-luxem- bourgeoise .....	0,1	0,1	13,9	23,7	24,8	21,1
Pays-Bas .....	0,1	0,1	0,4	2,1	5,7	4,0
Danemark .....	—	—	—	3,3	6,5	5,2
Pologne .....	0,2	2,1	7,4	9,7	6,4	19,0
Turquie .....	19,3	36,1	35,5	30,8	13,8	8,4
Autres pays .....	80,3	61,6	42,8	30,4	42,8	42,3
	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE DE LA PRODUCTION DANS L'INDUSTRIE DES VERNIS GRAS, DE LA CHAUSSURE ET DU CHLORE ELECTROLYTIQUE.**

Au cours du mois de juillet, le *Moniteur* a porté à la connaissance du public le dépôt de deux requêtes intéressant l'une l'industrie des vernis gras et l'autre l'industrie de la chaussure, en vue de l'institution dans ces industries d'une réglementation économique de la production, conformément aux prescriptions de l'arrêté royal du 13 janvier 1935 (arrêté n° 62)

La Chambre syndicale des Fabricants de vernis gras demande l'extension à tous les intéressés de sa branche d'activité, pour une période s'étendant jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1941, des obligations suivantes, assumées librement par chacun de ses membres pour la même période, concernant la production des vernis gras :

1° Limitation de la production annuelle à une quantité de vernis gras égale à 60 p. c. de la capacité de production des installations actuelles, établies et en ordre de marche;

2° Interdiction d'ériger sur le territoire du royaume des installations supplémentaires pour la fabrication des vernis gras, pouvant augmenter la capacité de production des installations existant à ce jour, étant

entendu que demeure autorisé le remplacement du matériel hors d'usage ou déclassé par du matériel neuf, à la seule condition que la capacité de production du matériel neuf ne soit pas plus considérable que celle du matériel hors d'usage ou déclassé qu'il remplace.

En conséquence, et par application de l'article 20 de l'arrêté royal n° 62, du 13 janvier 1935, le groupement requérant demande qu'aucun producteur nouveau de vernis gras ne puisse s'établir qu'après avoir sollicité et obtenu, indépendamment des autorisations requises par la législation en vigueur, l'autorisation du Roi.

Le mémoire justificatif accompagnant cette requête signale que la capacité totale de production de vernis gras dans le pays peut être estimée à 18.600.000 kg. au 1<sup>er</sup> janvier 1939. En 1938, la production effective peut être évaluée à 7 millions de kg. environ.

La Chambre syndicale des fabricants de chaussures de Belgique, de son côté, demande l'extension à tous les intéressés de sa branche d'activité, pour une période allant jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1941, des obligations suivantes, assumées librement par chacun de ses membres, pour la même période, concernant la fabrication des chaussures et des pantoufles :

1° Ne pas dépasser la moyenne de la production en chaussures et pantoufles constatée réelle pendant les années 1937 et 1938 et augmentée d'une marge maximum de 40 p. c. ;

2° Ne pas procéder à des installations nouvelles de machines et matériel servant à la fabrication des chaussures et pantoufles, qui augmenteraient la capacité totale de production, sauf à remplacer le matériel hors d'usage ou déclassé par du matériel neuf, pour autant que la capacité totale de production du matériel neuf ne soit pas plus considérable que celle du matériel qu'il remplace.

Par « machines et matériel servant à la fabrication des chaussures et pantoufles » est compris tout moyen mécanique fixe servant à cette fabrication. En sont donc exclus : les formes, emporte-pièces et patronages.

En conséquence, et par application de l'article 20 de l'arrêté royal n° 62, du 13 janvier 1935, le groupement requérant demande qu'aucun producteur nouveau de chaussures ou pantoufles ne puisse s'établir qu'après avoir sollicité et obtenu, indépendamment des autorisations requises par la législation en vigueur, l'autorisation spéciale du Roi.

Le mémoire justificatif annexé à la requête de la Chambre syndicale des fabricants de chaussures, rappelle que cette industrie comptait, en 1929, plus de 400 fabricants occupant 25.000 ouvriers et livrant approximativement 25 millions de francs de chaussures et de pantoufles. Un des grands débouchés de cette activité à cette époque était l'exportation qui représentait, en 1929, 7.193.343 paires d'une valeur de fr. 222 millions environ.

Depuis 1929, la production n'a fait que s'amenuiser pour ne plus être en 1938 que de 15 millions de paires, représentant 40 p. c. de la capacité de production, estimée à 37.500.000 paires annuellement.

La Chambre syndicale des fabricants de chaussures attribue cette régression à la diminution de la consommation intérieure, à la fermeture des marchés à l'exportation et à l'importation dans le pays de chaussures et pantoufles en quantités massives. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1938, les tarifs douaniers ont été relevés. Il se fait toutefois que, pour faire obstacle aux conséquences de ces mesures douanières, certains intérêts étrangers cherchent à s'incorporer dans l'industrie belge. De plus, il est à redouter qu'ils ne désirent pousser la production, ou installer de nouvelles usines. Le suroutillage dont souffre l'industrie s'en trouverait accentué.

Le Groupement des Producteurs de chlore électrolytique demande l'extension à tous les intéressés de sa branche d'activité, pour une période expirant le 31 décembre 1940, des obligations suivantes, assumées librement par chacun de ses membres pour la même période, concernant la production du chlore électrolytique :

1<sup>o</sup> Limiter la production effective en chlore à 75 p. c. de la capacité totale de production;

2<sup>o</sup> Ne pas procéder à des installations supplémentaires dans les usines existantes ou dans de nouvelles usines, dans des conditions qui augmenteraient la capacité totale de production possible en chlore.

Il est signalé qu'en cas d'agrément de la réglementation proposée par application de l'article 20 de l'arrêté n° 62 du 13 janvier 1935, aucun producteur ne pourra s'installer qu'après avoir sollicité et obtenu, indépendamment des autorisations requises par la législation en vigueur, l'autorisation spéciale du Roi.

Le mémoire justificatif accompagnant cette requête signale qu'en 1938, la production de chlore en Belgique a été de 10.945 tonnes, la capacité de production correspondant aux immobilisations, engagées au

1<sup>er</sup> janvier 1939, étant de 22.356 tonnes. Les usines existantes ont donc travaillé à 49 p. c. de leur capacité. Une installation notamment est complètement arrêtée depuis des années, par suite de l'insuffisance des débouchés. Le personnel occupé représente environ six cents ouvriers.

Le mémoire souligne également les inconvénients d'ordre général pouvant résulter d'une surproduction de chlore et d'une concurrence désordonnée sur ce marché. Pour compenser le recul de leurs ventes de chlore liquide, de chlorure de chaux et d'hypochlorite de soude, les électrolyseurs belges seraient obligés d'employer, dans une plus grande mesure qu'actuellement, leur excédent de chlore à la fabrication d'acide chlorhydrique synthétique. De ce fait, ils porteraient préjudice à la production d'acide chlorhydrique dérivée de la fabrication des sulfates de soude et de potasse, produits pour lesquels la Belgique s'est assuré, de tout temps, une place importante sur les marchés d'exportation. Cette fabrication d'acide chlorhydrique et de sulfates alcalins dépend elle-même de l'importante industrie de l'acide sulfurique, sous-produit de l'industrie du zinc.

Le mémoire compare également les prix pratiqués sur le marché belge aux prix sur les autres marchés au cours de ces dernières années.

**Comparaison des prix  
du chlore liquide en différents pays européens  
(valeur en francs).**

ANNÉES	WAGONS-CITERNES				TUBES				
	Allemagne	Angleterre	France	Belgique	Allemagne	Angleterre	France	Italie	Belgique
1934 ...	189,10	149,10	239,80	115,—	179,—	323,05	275,05	331,10	175,—
1935 ...	193,15	144,60	240,30	113,75	283,75	313,30	275,60	308,65	175,—
1936 ...	267,75	201,25	331,20	107,25	393,25	436,05	379,95	408,—	180,—
1937 ...	267,55	201,50	277,60	125,67	393,—	436,55	310,65	265,20	195,—
1938 ...	268,55	218,70	239,80	133,84	394,45	476,15	276,05	296,90	210,—
1939 ...	265,35	203,10	205,05	124,09	389,75	482,15	243,55	293,80	210,—

**PAYS-BAS**

**LA SITUATION INDUSTRIELLE  
ET COMMERCIALE DES PAYS-BAS.**

Influencée par le redressement économique des Etats-Unis, l'activité économique néerlandaise s'est progressivement améliorée depuis le début de 1938. Les progrès réalisés sont encore limités. Le cours des événements extérieurs continue, en effet, à exercer une influence prépondérante sur le développement conjoncturel des Pays-Bas. Ils dominent pour ainsi dire complètement la situation financière et économique du pays et subordonnent à leur développe-

ment l'activité industrielle qui, par intervalles, accuse vivement les réactions psychologiques qu'ils déterminent sur les marchés.

Pendant les récents mois, la course aux armements a également marqué de son empreinte la conjoncture économique des Pays-Bas, en contribuant, quoique dans une faible mesure, à l'amélioration du marché de l'emploi.

Ainsi qu'il appert du tableau suivant, le chômage s'établit en ce moment à un niveau qui paraît assez bas, si on le compare à celui de la période correspondante de l'année dernière.

Pour le mois de mai, 212.700 chômeurs ont été recensés, contre 287.100 en mai 1938, soit une régression d'environ 74.400 unités. Si l'on tient compte du fait que ce dernier chiffre comprend 63.200 travailleurs occupés à des travaux spécifiquement destinés à la mise au travail des chômeurs, le niveau des chômeurs réels tombe à moins de 150.000.

TABLEAU I.

**Chômeurs inscrits auprès des Bourses de Travail.**

Source : *Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek.*

PÉRIODES	1936	1937	1938	1939
	<i>(en milliers à fin de mois)</i>			
Moyenne mensuelle .....	368,5	324,0	303,4	—
Janvier .....	421,3	446,0	387,8	339,9
Février .....	407,7	385,2	367,4	301,9
Mars .....	374,2	349,1	321,7	268,7
Avril .....	366,2	309,6	307,6	240,0
Mai .....	347,8	281,8	287,1	212,7

Eu égard à la population des Pays-Bas, ce chiffre peut sembler encore relativement élevé; cependant, petit à petit, le chômage prend un caractère différent de celui des dernières années. Depuis 1936, on constate, en effet, une diminution constante du nombre de chômeurs. En 1936, la moyenne était de 386.500; en 1937, elle était de 324.000 et en 1938, elle n'était plus que de 302.400.

On pourrait croire que cette amélioration provient de la prolongation du service militaire, du maintien des classes de milice sous les drapeaux ou encore de l'émigration de main-d'œuvre néerlandaise. Toutefois, cette hypothèse ne résiste pas à l'examen des indices de l'emploi. Ceux-ci progressent constamment. Le nombre d'ouvriers au travail représente actuellement environ 90 p. c. du total de 1929.

En réalité, cette amélioration est attribuable non seulement à l'extension des travaux de défense nationale, mais aussi au fait que le gouvernement n'a rien négligé pour faire aboutir sa politique de résorption du chômage; celle-ci s'appuie notamment sur le réapprentissage et la réadaptation des chômeurs, sur la création d'emploi suivant diverses modalités et notamment sur l'exécution d'un vaste programme de travaux publics que l'on désire productifs autant que possible. Tel est le cas, en particulier, du défrichement de terres incultes.

En regard de l'évolution favorable du marché de l'emploi, celle de certains indices de la production industrielle semble assez paradoxale. Ainsi qu'il résulte du tableau ci-dessous qui fournit les principaux éléments nécessaires à l'appréciation de l'activité économique, certains indices s'établissent en dessous du niveau auquel ils se fixaient l'an dernier à même époque.

TABLEAU II.

**Chiffres relatifs à la production.**

Source : *Maandschrift van het Centraal Bureau voor de Statistiek.*

PÉRIODES	Houille (× 1.000 tonnes)	Cokes (× 1.000 tonnes)	Distribu- tion d'électricité (1.000.000 kwh.)	Activité de la construct.						
				Total (× fl. 1.000.000)		Construc- tion d'usines (fl. 1.000)				
1935 .....	11.878	2.145	1.899	81,12		1.136,2				
1936 .....	12.803	2.270	1.990	84,45		2.137,7				
1937 .....	14.321	2.506	2.206	130,2 (1)		3.174,9				
1938 .....	13.488	2.394	2.394	127,2		2.989,9				
				1938	1939	1938	1939	1938	1939	
Janvier ....	1.158	1.138	214	204	224	259	8,18	6,60	52,5	200,8
Février ....	1.041	1.004	201	165	192	219	8,54	14,04	116,7	162,5
Mars .....	1.239	1.195	222	182	199	232	9,45	14,22	256,1	257,5
Avril .....	1.112	1.008	210	176	182	205	12,11	14,12	337,3	176,3
Mai .....	1.086	1.072	214	185	176	200	15,36	14,33	125,0	88,6

(1) Y compris fl. 12.268.000 pour construction de la digue du futur polder nord-est dans la Zuyderzee et fl. 11.894.000 pour construction du tunnel sous la Meuse à Rotterdam.

La production charbonnière de l'année en cours est inférieure à celle des mois correspondants de l'année précédente, cependant que la fourniture de courant électrique a légèrement augmenté.

La très forte reprise dans l'activité de la construction est de bon augure, le montant total des adjudications des cinq premiers mois de 1939 s'établissant à un niveau de 20 p. c. environ supérieur à celui de la même période de l'année dernière; la diminution du chômage dans ce secteur est de 11 points par rapport à 1938.

Les travaux relatifs à la défense nationale semblent avoir exercé une influence favorable sur la construction navale dont l'activité s'est accrue par suite de la multiplication des commandes pour compte de la marine néerlandaise. Le jaugeage de navires marchands en construction — indice important pour une puissance coloniale marchande — est toutefois fort en baisse. D'après les données du *Lloyd*, cet indice s'établissait, en effet, à la fin du mois de mars 1939, légèrement en dessous du chiffre atteint à la fin du trimestre précédent et à 22 p. c. en dessous du niveau de fin mars 1938; la capacité des navires en chantier pendant le premier trimestre de 1939 est restée de 50 p. c. environ inférieure à celle du premier trimestre de 1938.

Des stocks ont été constitués en prévision du relèvement des droits d'entrée et des commandes d'armement, ce qui a favorisé les affaires dans les industries du coton, de la chaussure, de la métallurgie et de l'aviation. Par contre, une régression a été enregistrée dans l'industrie des ampoules électriques dont les exportations ont reculé en poids de 6 p. c. et, en valeur, de 14 p. c. par rapport à l'année précédente.

Quant à l'agriculture, elle a été éprouvée par les gelées de fin d'année qui ont endommagé les semis de froment d'hiver. On estime que, sur 111.700 Ha. d'emblavures, 102.600 Ha., soit environ 92 p. c., ont été détruits, ce qui entraîne des frais exceptionnels de réensemencement, et compromet de toute façon la récolte.

La structure générale des prix n'a pas évolué défavorablement pour le développement de la conjoncture néerlandaise. L'indice du prix des produits finis, à 74,6, a enregistré un recul de 2 points par rapport à la période correspondante de l'année dernière; par contre, l'indice du prix des matières premières a baissé de 3,2 points dans le même laps de temps.

TABLEAU III.

**Indices des prix des matières premières et des produits finis.**

Base : 1926-1930 = 100.

	Avril 1938	Avril 1939
Matières premières .....	58,0	54,8
Produits finis.....	76,6	74,6

Le coût de la vie a légèrement diminué comparativement à l'année dernière. Comme les salaires n'ont pas diminué mais ont même augmenté dans certains cas, et que les occasions de travail ont été plus nombreuses, il semble que le pouvoir d'achat se soit, en général, relevé au cours des derniers mois.

A ce propos, la revue *Nederlandsche Conjunctuur* note dans son dernier aperçu de la situation économique des Pays-Bas (1), qu'en raison de l'importance croissante du marché intérieur pour la conjoncture nationale, l'évolution des revenus présente actuellement un intérêt particulier. Les revenus ouvriers ont continué leur progression en 1938, tandis que les résultats des entreprises industrielles sont devenus moins favorables et que les distributions de tantièmes et dividendes se sont également réduites par rapport à l'année précédente. D'après les calculs faits sur la base des taxes afférentes, ces derniers revenus ne s'établissaient qu'à fl. 33,4 millions pour le premier trimestre de l'année en cours, contre fl. 37,6 millions un an plus tôt.

La hausse des revenus ouvriers, et surtout des salaires plus modestes, a favorablement influencé la consommation. Cette conclusion trouve une certaine mesure de confirmation dans le développement des ventes du commerce de détail. Les taxes de consommation ont rapporté, pour les quatre premiers mois de l'année en cours, fl. 30,2 millions contre fl. 23,6 millions il y a un an. Toutefois, les ventes au

(1) De *Nederlandsche Conjunctuur* publié par le *Centraal Bureau voor de Statistiek* à La Haye, mai 1939, pp. 55 et 63.

détail ont aussi été influencées par le fait que les autorités ont encouragé la constitution d'approvisionnements en vue d'assurer une meilleure sécurité économique au pays. Compte tenu des influences saisonnières, le commerce extérieur des Pays-Bas ne présente, depuis plus d'un an, que très peu de changement. Vers la fin de l'année passée cependant, les exportations se sont relevées passagèrement sans qu'on puisse en préciser le motif réel. Toutefois, dans la composition même de ce commerce, c'est-à-dire dans la nature des marchandises importées et exportées, on surprend certaines modifications. Dans l'ensemble des importations, le pourcentage des produits finis occupe une place de plus en plus grande au détriment de produits bruts ou demi-finis, surtout par suite de l'augmentation des importations de moyens de production, notamment des machines-outils. Par contre, à l'exportation, on ne constate pas de modifications sensibles.

Les variations peu importantes du solde exportateur au cours des dernières années témoignent de la stabilité remarquable du commerce extérieur des Pays-Bas. Comme il ressort du tableau ci-dessous, l'écart maximum de ces variations n'a été que de 2 p. c.

Si l'on en juge d'après les chiffres, les efforts faits en vue d'augmenter les exportations et de diminuer les importations sont finalement demeurés sans aucun effet sur la balance commerciale. Voilà sans doute une des raisons qui ont déterminé une orientation plus accentuée de la politique économique vers le marché intérieur depuis quelques mois.

TABLEAU IV.

**Importations et exportations.**

Source : *Recueil de statistique de l'Institut International du Commerce.*

PÉRIODES	VALEURS			QUANTITÉS	
	Importations	Exportations	% Importations = 100	Importations	Exportations (1)
	(en millions de florins)			(en milliers de T. métr.)	
1935 .....	936	675	72,1	20.437	12.449
1936 .....	1.017	746	73,4	20.378	13.538
1937 .....	1.550	1.148	74,1	23.513	16.023
1938 .....	1.415	1.039	73,4	22.786	14.429
1938 Janvier ..	119	82	68,9	1.711	1.156
Février ..	118	82	69,5	1.623	1.118
Mars .....	120	90	75,0	1.821	1.282
Avril .....	115	81	70,4	1.715	1.170
Mai .....	110	83	75,5	1.760	1.137
1939 Janvier ..	112	79	70,5	1.645	1.115
Février .....	105	73	69,5	1.697	1.171
Mars .....	123	97	78,9	1.840	1.335
Avril .....	122	82	67,2	1.973	1.194
Mai .....	124	91	73,4	2.249	1.241
Juin .....	139	98	70,5	2.396	1.275

(1) Non compris charbon et huiles pour les soutes des navires nationaux.



Au point de vue de la répartition géographique de l'exportation, il n'y a pas de changements importants. L'on ne constate qu'un léger recul des ventes en Allemagne (9 millions de florins) et une augmentation des exportations vers la Grande-Bretagne et les Etats-Unis (respectivement de fl. 4 et de fl. 6 millions).

En ce qui concerne la répartition géographique des importations, on observe, par contre, quelques différences notables. Il y a notamment une augmentation des importations en provenance de Belgique et de France (respectivement de fl. 12 et de fl. 10 millions) et une diminution des achats aux Etats-Unis (fl. 15 millions) et aux Indes néerlandaises (fl. 14 millions).

TABLEAU V.

**Commerce extérieur des Pays-Bas  
avec les principaux pays.**

Source : *Maandstatistiek van den in-, uit- en doorvoer.*

PAYS	JANVIER/MAI 1938				JANVIER/MAI 1939			
	Importations		Exportations		Importations		Exportations	
	Poids (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de florins)	Poids (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de florins)	Poids (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de florins)	Poids (en milliers de tonnes)	Valeurs (en millions de florins)
Allemagne (1)...	3.018	126	973	69	2.943	123	910	60
Belgique et Luxembourg....	1.506	65	1.998	46	1.520	77	1.924	43
Grande-Bretagne	360	46	514	92	655	51	505	96
France .....	192	23	877	24	303	33	945	25
Etats-Unis .....	786	75	61	11	600	60	98	17
Argentine .....	349	31	63	5	440	31	77	5
Indes Néerlandaises .....	181	50	88	47	209	36	104	43

(1) Y compris le commerce extérieur des Pays-Bas avec l'Autriche et les pays sudètes; pour l'année 1938, non compris le commerce avec les pays sudètes.

Ces mouvements ne sont pas dus en ordre principal à l'évolution des prix, car la même tendance se constate dans les chiffres relatifs au volume. Ils doivent être mis en rapport avec les récentes réformes apportées aux tarifs douaniers.

La stabilité des importations et des exportations justifie la conclusion que la vie économique des Pays-Bas parvient à se soustraire petit à petit dans une certaine mesure aux influences de la conjoncture extérieure. Les problèmes de disparité des prix avec l'étranger, qui tendent à entretenir les mouvements de change, sont plus limités et moins généraux que pendant la période de 1932-1936. Ils n'ont visiblement plus autant d'influence sur le commerce extérieur. Des facteurs autres que le mouvement des prix jouent actuellement un rôle prépondérant dans la question de l'orientation et de l'importance de l'exportation.

L'évolution de la conjoncture aux Pays-Bas est caractérisée en ce moment par un interventionnisme

économique progressif. Ces interventions se traduisent en premier lieu par des dépenses accrues pour assurer la défense nationale et par l'exécution de travaux publics, en vue de résorber le chômage. A côté de ces formes d'intervention directe, il y a lieu de mentionner un ensemble très étendu de mesures prises par le gouvernement en vue de porter remède aux difficultés économiques du pays.

Ces mesures qui, à l'origine, revêtaient un caractère purement temporaire, ont acquis petit à petit un caractère de permanence qui a nettement influencé la structure économique du pays.

Elles concernent la politique douanière, qu'il s'agisse de contingentement ou de tarifs, la politique agricole et enfin l'organisation professionnelle.

Les mesures de contingentement, tout en ayant perdu beaucoup de leur importance, ne sont pas abandonnées; elles interviennent toujours dans les pourparlers commerciaux avec l'étranger.

La politique douanière, de son côté, vient d'entrer dans une phase nouvelle. Le 31 mars dernier, en effet, un ensemble assez étendu de relèvements tarifaires ont été mis en vigueur. Ces mesures tendent à stimuler plusieurs branches de l'économie nationale en améliorant leur position sur le marché intérieur, à l'abri de droits d'entrée qui, pour les produits finis, atteignent en général de 12 à 20 p. c.

A l'égard de certains articles présentant des caractéristiques communes, les nouveaux tarifs établissent un système de protection progressive, qui accentue l'écart entre les droits d'entrée perçus respectivement sur les matières premières, les demi-produits et les produits finis, l'idée directrice étant que des matières premières et des demi-produits doivent être taxés aussi bas que possible.

Ces mesures protectionnistes doivent être appréciées dans le cadre de la politique économique des Pays-Bas, qui, introduite récemment, se fonde sur le principe qu'un petit pays à structure économique complexe doit élargir son marché intérieur s'il veut se soustraire aux influences perturbatrices de l'étranger. Ce n'est que grâce à une certaine protection douanière que l'on peut assurer à l'industrie nationale le développement de son marché intérieur et constituer ainsi une base nouvelle pour l'établissement d'un commerce international équitable.

Le problème du coût de production et du prix de vente retient particulièrement l'attention, surtout en matière d'agriculture, puisqu'un tiers environ de la population néerlandaise dépend directement ou indirectement de cette industrie. L'on se souvient à cet égard de la chute catastrophique des prix agricoles sur les marchés d'Amsterdam et de Rotterdam en 1929-1931; le froment importé, notamment, tomba de fl. 14,75 les 100 kg. en 1927 à fl. 5,55 en 1931; les prix des produits de l'élevage et de la laiterie en subirent très rapidement le contrecoup.

Il est apparu à la longue que cette chute de prix ne constituait pas un phénomène passager, mais bien la conséquence d'importants changements de structure survenus dans la politique économique de divers pays, ce qui a entraîné des modifications durables dans l'équilibre normal des prix; en l'absence de toute intervention gouvernementale en ce domaine, l'agriculture serait allée à sa perte.

Ces interventions, bien que nombreuses et très diverses, n'ont pas cessé de s'inspirer d'objectifs bien déterminés auxquels l'on est resté fidèle depuis la mise en vigueur en 1931, de la loi sur le froment. Elles ont fini par constituer un tout organique, connu généralement sous la dénomination de « mesures de crise agricole », qu'il y a quelques mois, le Ministre des Affaires économiques a justifié dans quatre conférences radiodiffusées.

Le principe de la *politique agricole de crise* est l'adaptation des prix de vente aux frais de production intérieure afin d'assurer au cultivateur la couverture de ses frais d'exploitation. Pour chaque produit, il a été établi un « prix-type ».

Le producteur de céréales reçoit pour son produit le prix complet. Ceci est rendu possible par la perception de droits sur les importations de céréales dont le montant assure non seulement le maintien de leurs prix au niveau du coût de revient intérieur augmenté d'un bénéfice raisonnable, mais fournit également les fonds nécessaires au soutien d'autres branches de l'agriculture. L'inconvénient résultant de l'augmentation indirecte des prix par cette per-

ception de droits, notamment pour les éleveurs de porcs et de volailles, est compensé par un subside en faveur des grains destinés à l'alimentation animale. Sans vouloir envisager davantage les détails de la mise en œuvre de cette politique, il convient cependant de signaler qu'en matière de subsides, on est toujours parti du principe qu'il fallait soutenir le produit sans tenir compte de la situation du producteur.

Dans certains cas, l'on déroge à cette ligne de conduite pour limiter directement la production. Tel est notamment le cas pour l'élevage du bétail qui est soumis à une réglementation; il en est de même pour les pommes de terre, les légumes, les œufs à couver, etc.

Signalons encore un grand nombre de mesures en vue de coordonner les initiatives en matière de développement des exportations.

En ce qui concerne l'évolution actuelle de l'organisation économique, dont il a été question dans une chronique antérieure (2), il y a lieu d'attirer l'attention sur un mémoire récent du Ministère des Affaires économiques indiquant que la politique suivie jusqu'à présent à cet égard sera maintenue sans changement. L'on estime cependant essentiel que les progrès en cette voie ne soient pas imposés par l'autorité publique, mais qu'ils résultent du développement de la vie économique elle-même.

(2) Cfr. *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, janvier 1939, pp. 38 et suiv.

## SUISSE

### LA SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE LA SUISSE.

Les tendances plus favorables qui s'étaient manifestées en Suisse vers la fin de l'année écoulée, n'ont pu se maintenir; il n'en est cependant résulté aucun changement appréciable dans l'orientation de l'évolution conjoncturelle. Le commerce et l'industrie ont bénéficié largement de l'activité momentanée qu'entraîne la mise en œuvre des différents programmes d'armement tant en Suisse qu'à l'étranger. Il n'est pas douteux que pour un pays qui, comme la Suisse, est aussi intimement lié à l'évolution de la conjoncture internationale, une amélioration quelconque de l'économie ne peut être espérée avant que l'horizon politique international se soit quelque peu rasséréiné.

Le marché du travail est un des meilleurs critères de l'activité d'un pays. Alors qu'à la fin de l'année dernière le chômage avait de loin dépassé le niveau de l'année précédente, surtout à la suite de circonstances atmosphériques défavorables, l'on constate depuis lors une régression considérable du nombre

des chômeurs, régression qui s'est poursuivie dans le courant de ce premier semestre 1939, ainsi qu'en témoigne le tableau suivant.

TABLEAU I.

#### Marché suisse du travail.

FIN DE MOIS	DEMANDES D'EMPLOI (1)			
	1936	1937	1938	1939
Janvier .....	124.008	110.754	95.722	85.377
Février .....	119.795	105.736	93.103	73.170
Mars .....	98.362	89.346	66.631	65.612
Avril .....	89.370	70.793	60.370	37.123
Mai .....	80.004	57.973	56.108	35.285
Juin .....	75.127	50.830	48.658	27.977
Juillet .....	78.948	49.244	49.703	
Août .....	79.281	51.892	49.606	
Septembre .....	82.962	51.876	49.610	
Octobre .....	86.866	56.804	57.405	
Novembre .....	96.541	71.002	68.827	
Décembre .....	104.842	87.311	91.257	
Moyenne annuelle .....	93.009	71.130	65.583	

(1) A partir de 1939, les chômeurs affectés aux travaux de secours par les offices du travail ne sont plus compris dans le nombre des ouvriers recherchant un emploi s'ils sont ainsi occupés dans l'exercice de leur profession; ceux occupés hors profession sont comptés comme recherchant toujours un emploi.

L'examen comparé de l'importance du chômage, dans le courant du premier semestre de l'année 1939 et pendant les périodes correspondantes des années précédentes, fait ressortir qu'il ne s'agit pas en l'occurrence d'une simple régression saisonnière. La mise à exécution des travaux de défense nationale et la politique du gouvernement en matière de travaux publics — financée par un prélèvement de fr. s. 75 millions sur le Fonds d'Egalisation et l'octroi aux Cantons d'un crédit de même import, déjà partiellement utilisé — n'ont certes pas été étrangères à cette heureuse évolution du marché de l'emploi. D'après les résultats d'une enquête menée par le *service fédéral du travail, de l'industrie, des métiers et négoce*, le nombre total de personnes mises en emploi dans les travaux d'utilité publique, s'élevait à 20.470 fin avril et à 15.382 fin mars. Selon le métier qu'ils exercent, ces travailleurs se subdivisent comme suit : 15.723 occupés aux travaux civils et dans la construction immobilière (sans y comprendre les reconstructions et transformations), 2.785 dans la construction de routes alpestres et ouvrages défensifs et 1.962 à divers autres travaux. Ce qui est surtout frappant, c'est l'importance persistante du chômage dans l'industrie horlogère, qui, en Suisse, semble traverser, en ce moment, une crise structurelle. Le nombre de demandes d'emploi dans cette branche, qui s'élève pour le seul mois de mai à 4.736, dépasse de loin le chiffre de la période correspondante de l'année précédente, qui était de 3.757 postulants.

En toute rigueur, le revirement observé au cours des récents mois n'est pas absolument défavorable, mais il est permis de se demander si l'industrie horlogère reverra jamais son ancien éclat, à cause surtout de la vive concurrence que lui fait l'étranger et des conceptions nouvelles qu'appliquent surtout les pays environnants en matière de politique commerciale. On s'est déjà rendu compte dans les sphères dirigeantes suisses de ce que l'on se trouve réellement en présence d'une véritable crise de structure et l'on passe progressivement à la transformation (*Umstellung*) de diverses fabriques d'horloges en entreprises pouvant se consacrer à la fabrication d'autres objets de fine mécanique, tels des instruments de laboratoire, des appareils techniques, des machines de bureau, etc.

Dans la construction immobilière, l'activité est grande depuis quelques années. Depuis 1936, le nombre d'autorisations de bâtir n'a cessé de s'élever, comparativement à celui de l'année précédente. C'est surtout dans les grandes villes que ce nombre a crû considérablement, au point de représenter une augmentation de 45,6 p. c., de 1937 à 1938. Par contre, dans les communes de moindre importance, la bâtisse témoigne, entre les mêmes dates, d'un recul de l'ordre de 12,5 p. c. environ. Pour le premier trimestre de l'année en cours, il a été délivré 1.649 autorisations de bâtir, soit 184 de moins que

pour la même période de 1938, pour les quatre grandes villes seulement. Pour les autres communes de la Confédération comptant plus de 10.000 habitants, le chiffre n'a pas subi de changements notables.

La fièvre aphteuse qui, au cours de l'année dernière, a été un véritable fléau pour l'agriculture, a entretemps diminué dans de très fortes proportions, ce qui a permis de reconstituer le cheptel à son niveau antérieur. L'abatage d'animaux malades est également en recul, ce qui a donné lieu à une fermeté partielle plus grande des prix de la viande. Suite à l'accroissement de la demande, résultant d'une extension de l'activité dans la construction immobilière, et au recul des importations de l'ancienne Autriche et des pays sudètes, la production du bois a pu être élevée du chiffre prévu de 60 à 80 p. c. — pourcentage qui avait été primitivement prévu — à 100 p. c. du produit normal de la coupe. En outre, la Suisse se rend pratiquement indépendante de l'étranger pour ses approvisionnements en bois pour la fabrication du papier. On constate, en effet, que, pour la période écoulée de janvier-juillet, les importations de ce bois ne s'élèvent plus guère qu'à fr. s. 100.000 contre fr. s. 4,9 millions l'année précédente.

Prise dans son ensemble, l'évolution des prix au cours du semestre écoulé est pour ainsi dire sans histoire. Les prix de gros ne subirent guère de fluctuations et restèrent plutôt lourds. A 106, l'index ci-dessous des prix de gros est actuellement de 1 point inférieur à celui de la période correspondante de 1938.

TABLEAU II.

Index officiel suisse des prix de gros.

(Base : juillet 1914 = 100.)

MOIS	1935	1936	1937	1938	1939
Janvier .....	88	91	108	110	106
Février .....	87	91	111	109	105
Mars .....	86	91	113	108	105
Avril .....	87	92	113	108	106
Mai .....	88	92	113	107	107
Juin .....	89	92	112	107	106
Juillet .....	90	93	112	106	
Août .....	91	93	111	105	
Septembre .....	92	97	111	106	
Octobre .....	93	103	111	106	
Novembre .....	93	105	110	106	
Décembre .....	92	107	110	106	
Moyenne annuelle .....	90	96	111	107	

La revue *La Vie Economique* attire l'attention sur le fait qu'il y a lieu, lors de l'examen de l'évolution récente des prix de gros, d'établir une discrimination bien nette entre le groupe des prix extérieurs et celui des prix intérieurs. La première catégorie emboîte le pas aux fluctuations des prix mondiaux et agit ainsi d'une manière déterminante sur l'évolution des prix de gros; la seconde offre, sous tous les rapports, plus de résistance et son niveau général reste en ce moment quasi inchangé.

Quant aux prix de détail, ils témoignent d'une stabilité remarquable que met en lumière l'indice du coût de la vie qui, depuis 1937, gravite autour du niveau 137 (juin 1914 = 100).

La forte régression du trafic ferroviaire à laquelle nous avons fait allusion dans notre chronique précédente (1) a entretemps pris fin. On constate même une augmentation considérable des transports de marchandises, ainsi qu'en témoigne d'ailleurs le tableau ci-après relatif aux recettes des chemins de fer fédéraux. Pour les cinq premiers mois de l'année en cours, les recettes, de ce chef, se sont élevées à fr. s. 73,5 millions contre fr. s. 66,7 millions l'année précédente, soit une augmentation de fr. s. 6,8 millions. Toutefois, le chiffre actuel est encore inférieur de 1,6 million de francs suisses aux résultats de la période correspondante de 1937 que l'on considère comme une année favorable. Quoique ne possédant pas encore les chiffres définitifs sur le trafic-voyageurs pour la saison estivale, on peut, d'ores et déjà, affirmer qu'ici aussi la situation s'améliore, quoique dans un degré moindre que pour le transport des marchandises. La diminution du nombre des visiteurs étrangers a été grandement compensée par le fait que les Suisses sont restés davantage à l'intérieur de leur pays; l'Exposition nationale de Zurich, qui est un succès, n'est certes pas étrangère à l'amélioration constatée ci-dessus.

TABLEAU III.

**Résultats d'exploitation  
des Chemins de fer fédéraux (1).**  
Total des recettes de transport  
(en milliers de francs).

MOIS	1937	1938	1939
Janvier .....	22.818	22.040	21.974
Février .....	23.221	21.334	21.424
Mars .....	27.878	25.948	26.323
Avril .....	25.638	24.523	25.750
Mai .....	25.943	23.877	27.305
Juin .....	29.166	27.962	
Juillet .....	31.121	28.995	
Août .....	29.479	27.777	
Septembre .....	30.756	29.356	
Octobre .....	27.806	26.588	
Novembre .....	23.573	22.153	
Décembre .....	26.196	27.070	
Janvier-Mai .....	125.498	117.722	122.776
Année .....	323.595	307.623	

(1) Les résultats des trois derniers mois ne sont pas définitifs.

Nous disposons à présent des données complètes relatives au tourisme d'hiver. Nul n'ignore que les autorités suisses n'épargnent aucun effort en vue de compenser le recul du tourisme estival et d'attirer l'étranger vers les sports d'hiver. Il est certain que ces efforts ont déjà été couronnés de succès, car, nonobstant les fortes tensions internationales qui ont

(1) Bulletin d'Information et de Documentation, mars 1939, pp. 230-231.

caractérisé cette période, on a enregistré, au cours de la saison hivernale passée, un plus grand nombre de nuitées d'hôtes étrangers : 2.307.300 contre 2.282.500 en 1937-1938, dont voici la répartition par mois (en milliers) :

MOIS	1937-1938	1938-1939
Décembre .....	497,3	482,5
Janvier .....	697,1	715,3
Février .....	639,4	681,5
Mars .....	448,7	428,0

La régression en mars doit être attribuée aux événements de Tchécoslovaquie, qui ont incité bon nombre de touristes à regagner immédiatement leurs pays. On constate néanmoins que la durée moyenne de séjour des visiteurs étrangers dans les hôtels a augmenté, d'une année à l'autre, de 7,9 à 8,7 jours, alors que celle se rapportant aux touristes suisses est restée inchangée à 4,3.

TABLEAU IV.

**Mouvement touristique en Suisse.**

MOIS	NOMBRE D'HÔTES			NOMBRE DE NUITÉES			Taux d'occupation des lits %
	Domiciliés en Suisse	Domiciliés à l'étranger	Total	Hôtes domiciliés en Suisse	Hôtes domiciliés à l'étranger	Total	
	<i>(En milliers)</i>						
1935 .....	1.896	1.203	3.100	8.034	6.081	14.114	27,2
1936 .....	1.823	1.165	2.988	7.474	5.629	13.104	25,7
1937 .....	1.915	1.593	3.508	7.933	7.946	15.879	31,6
1938 .....	2.059	1.426	3.485	8.431	7.555	15.986	31,0
1938 Mai .....	150	79	229	550	390	941	22,1
Juin .....	213	138	352	708	615	1.323	26,4
Juillet .....	306	269	575	1.414	1.072	2.486	42,9
Août .....	285	355	640	1.490	1.559	3.050	52,8
Septembre .....	202	145	348	742	673	1.416	29,6
Octobre .....	163	52	214	577	332	910	25,2
Novembre .....	112	35	145	396	240	636	20,2
Décembre .....	105	67	172	426	482	909	24,8
1939 Janvier .....	110	69	179	505	715	1.220	30,4
Février .....	119	71	190	549	681	1.230	34,1
Mars .....	128	57	185	525	428	953	25,6
Avril .....	158	63	221	588	354	942	25,9
Mai .....	169	67	236	568	330	898	21,5

En examinant les statistiques touristiques au point de vue de la nationalité des touristes, l'on constate que, dans les derniers temps, des modifications appréciables se sont produites. Fait frappant, pendant la saison hivernale dernière, les Français se sont déplacés bien moins que jadis; comparativement à l'an dernier, la diminution est de plus d'un tiers. Il y a également recul dans le nombre des visiteurs belges et américains. Par contre, on enregistre une forte augmentation du nombre de Néerlandais et même d'Italiens, cependant que les touristes anglais sont restés au même niveau que l'an dernier.

Quant au commerce extérieur, les chiffres relatifs au premier semestre de l'année en cours témoignent d'une augmentation sensible des transactions comparativement à la période correspondante de 1938. Tandis que, dans cette dernière période, l'ensemble des importations et exportations s'est élevé à fr. s. 1 milliard 399,7 millions, il a été estimé pour l'année en cours à fr. s. 1.533,2 millions, soit fr. s. 133,5 millions de plus.

Il est à remarquer que l'augmentation des importations est supérieure à celle des exportations; il en résulte que le solde des importations est plus important que celui de l'an dernier : la différence se chiffre par fr. s. 30 millions. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que les chiffres relatifs aux marchandises importées provisoirement aux fins de réexportation après perfectionnement ou réparation sont également enregistrés dans les données statistiques de l'importation, et que partant il n'est guère possible de savoir s'il s'agit ici d'une évolution défavorable de la balance commerciale. Un examen approfondi des données relatives aux importations et exportations des différents groupes de marchandises permet de se rendre compte de l'importance essentielle que revêtent les importations destinées aux industries de guerre. En témoignent, notamment, les importations des matières premières utilisées en sidérurgie, dont l'augmentation est surtout considérable par rapport à l'an dernier, non seulement en valeur, mais encore et dans une bien plus forte mesure, en quantité. En effet, pour le fer et l'acier bruts, les importations ont augmenté en valeur, de 5,9 millions de francs suisses pour le premier semestre de 1938, à 12,1 millions pour le premier semestre de l'année en cours, et en quantité, de 37,3 milliers de tonnes à 81,2 milliers de tonnes. Les importations de fer à l'usage de la construction immobilière augmentèrent, en valeur, de 12,4 à 18,4 millions, et en quantité de 43,8 à 73,2 milliers de tonnes au cours des mêmes périodes. Pour le cuivre brut, l'augmentation, en valeur, se chiffrait à fr. s. 2,7 millions sur un total de fr. s. 13,5 millions et, en quantité, à 3,3 milliers de tonnes sur une importation totale de plus de 13,2 milliers de tonnes. Enfin, pour l'argile d'aluminium, l'augmentation a été insignifiante. Dans leur ensemble donc, les importations suisses marquent une augmentation en matières premières métalliques se chiffrant à 51,2 p. c. en valeur et 67,1 p. c. en quantité par rapport au premier semestre de 1938. Les importations de charbons participent également à cette évolution générale. Elles augmentèrent en valeur de 56,1 à 68,6 millions et en quantité de 1.467 à 1.878 milliers de tonnes. Les autres rubriques des importations ne dénotent que peu de changements importants, à l'exception du froment, cependant, dont l'importation a diminué, en valeur, de 40,2 à 27,6 millions. Toutefois, cette situation doit être attribuée exclusivement à la forte baisse des prix mondiaux de cette

denrée, car, en quantité, les importations de froment ont plutôt légèrement augmenté, passant de 195 à 200 milliers de tonnes.

En regard de cette augmentation générale des importations, les ventes suisses à l'étranger accusent également des développements non négligeables. Elles se sont chiffrées, pour le semestre écoulé, à un total de fr. s. 670,6 millions, contre fr. s. 618,4 millions pour la période correspondante de l'année 1938 et à 579 millions pour la même période de 1937. On n'ignore pas qu'il s'agit, en l'occurrence, de produits de qualité comprenant, le plus souvent, une grande part de main-d'œuvre suisse. Deux groupes d'industries ont surtout bénéficié de cette heureuse évolution : à savoir, l'industrie textile qui témoigne ainsi d'une reprise réjouissante et dont l'exportation en valeur, au cours des périodes considérées, est passée de 92,3 à 102 millions et, avant tout, l'industrie des produits chimiques et pharmaceutiques qui est parvenue à élever son chiffre d'exportations de fr. s. 87,6 à 116,2 millions. Une ombre au tableau cependant : les exportations de l'industrie horlogère, tout en occupant encore une place importante dans le total des exportations suisses, témoignent du peu d'activité de ce secteur de l'économie nationale et diminuent de 109,7 millions de francs suisses pendant le premier semestre de 1938 à 89,9 millions de francs suisses pour les six premiers mois de 1939.

TABLEAU V.

Valeur du commerce extérieur avec la Suisse  
d'après les différents groupes de biens  
(en millions de francs suisses).

	1936	1937	1938	1939
			Premier semestre	
<i>Denrées alimentaires et fourrages :</i>				
Importations .....	354,9	484,6	222,6	215,1
Exportations .....	60,6	75,1	36,6	37,9
Solde à l'importation .....	- 294,3	- 409,5	- 186,0	- 177,2
<i>Matières premières :</i>				
Importations .....	405,4	669,1	277,4	327,3
Exportations .....	65,5	108,8	42,0	45,1
Solde à l'importation .....	- 339,9	- 560,3	- 235,4	- 282,2
<i>Produits finis :</i>				
Importations .....	506,0	653,5	281,4	320,2
Exportations .....	755,5	1.102,1	539,6	587,6
Solde à l'exportation .....	+ 249,5	+ 448,6	+ 258,2	+ 267,4

Le commerce avec les pays ayant avec la Suisse un accord de *clearing* n'a pas, à ce jour, pris une tournure favorable. Cette situation pose de nombreux problèmes importants, vu que 40 p. c. des importations suisses viennent de ces pays et que 30 p. c. des exportations suisses leur sont envoyées. Des pourparlers économiques ont eu lieu avec différents Etats;

les plus importants furent ceux avec l'Allemagne, qui ont amené une prolongation de l'accord de clearing existant déjà avec ce pays. Ce dernier accord demeure, toutefois, un élément de soucis constants à cause des retards répétés dans les versements, par

suite d'achats insuffisants de produits allemands. Le mouvement touristique n'échappe pas non plus aux contre-coups défavorables de cette situation, puisque c'est toujours cette rubrique qui, en cas de prolongation d'un accord de clearing, a le plus à en pâtir.

## PAYS SCANDINAVES

### SITUATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DES PAYS SCANDINAVES.

Malgré leur position septentrionale, malgré l'étendue relativement faible de leurs terres cultivables, les « Pays du Nord » ont développé chez eux une agriculture florissante qui les classa, dès avant le XIX<sup>e</sup> siècle, parmi les principaux fournisseurs de céréales des marchés européens. Vers 1870-1880, cependant, les arrivages de grains d'Amérique obligèrent les agriculteurs nordiques à orienter leur activité vers des produits susceptibles d'être vendus à des prix plus rémunérateurs tels le lait, le beurre, les œufs, le fromage et les diverses denrées animales. Dès ce moment, l'économie des différents pays nordiques devint moins « simple », moins uniforme et l'on vit s'y créer et y prendre de plus en plus d'importance toute une série d'activités industrielles basées sur les progrès rapides de l'électro-technique et de l'électro-mécanique.

La caractéristique principale de l'agriculture nordique est le morcellement des terres en un grand nombre de petites exploitations de 10 à 25 hectares, dont le fermier est très généralement propriétaire et qu'il met en valeur avec le concours de sa famille. En Finlande, toutefois, incorporée jusqu'en 1917 à l'Empire russe, où elle constituait le Grand-Duché de Finlande, la situation était quelque peu différente. Depuis lors, cependant, le régime de la propriété foncière y a été profondément modifié par l'application d'une réforme agraire qui permit aux fermiers d'acquérir des terres de petite superficie à des conditions avantageuses; à cet égard, il n'est point sans intérêt de signaler également que de vastes étendues de forêts furent distribuées gratuitement par l'Etat en vue de leur défrichement et de leur mise en culture. Il s'ensuivit une augmentation appréciable du nombre de propriétaires fonciers; bref, alors qu'en 1920, 46 p. c. seulement de la population agricole étaient propriétaires, en 1930, le pourcentage était de 63 p. c.

L'agriculteur nordique cultive surtout l'avoine, le seigle et, dans les régions les plus fertiles, le froment; à côté des champs, on rencontre fréquemment de grandes prairies. En fait, la superficie cultivée, réservée aux céréales et aux fourrages, représentait en 1935, environ 85 p. c. de la superficie totale des

assolements. On ne peut évidemment s'attendre, dans ces régions septentrionales, à un rendement comparable à celui de régions plus méridionales, mais il n'empêche que les résultats obtenus sont très satisfaisants et sont dus à l'appel très large que fait l'agriculture nordique à la technique moderne, tant en ce qui concerne l'outillage que les procédés de culture.

TABLEAU I.

### Principales productions agricoles des pays scandinaves.

Source : *Annuaire Statistique de la Société des Nations, 1938.*

	1925-1929	1930-1934	1935	1936	1937
<b>Froment (1.000 quintaux).</b>					
Danemark .....	2.825	3.029	3.993	3.066	3.700
Finlande .....	255	501	1.152	1.431	1.720
Norvège .....	176	219	509	570	680
Suède .....	4.255	6.318	6.426	5.888	7.000
TOTAL...	7.511	10.067	12.080	10.955	13.100
<b>Seigle (1.000 quintaux).</b>					
Danemark .....	2.880	2.432	2.839	1.992	2.512
Finlande .....	3.044	3.497	3.495	3.082	4.140
Norvège .....	147	116	123	108	112
Suède .....	4.981	4.264	4.293	3.515	4.128
TOTAL...	11.052	10.309	10.750	8.697	10.892
<b>Avoine (1.000 quintaux).</b>					
Danemark .....	9.617	9.944	10.419	8.363	10.249
Finlande .....	5.795	6.755	6.089	6.925	6.700
Norvège .....	1.825	1.771	1.819	1.712	1.885
Suède .....	11.843	11.375	12.393	12.025	12.653
TOTAL...	29.080	29.845	30.720	29.025	31.487
<b>Lait (1.000 hectolitres).</b>	1929	1932	1935	1936	1937
Danemark .....	48.790	53.200	49.660	51.164	—
Finlande .....	19.475	21.982	23.755	24.006	—
Norvège .....	12.160	13.000	13.435	13.550	13.609
Suède .....	19.297	20.919	23.808	25.790	26.800
TOTAL...	99.722	109.101	110.658	114.510	40.400
<b>Beurre (1.000 tonnes métr.).</b>					
Danemark .....	179,0	188,0	173,0	180,0	183,0
Finlande .....	24,2	25,9	23,9	27,8	—
Norvège .....	3,8	7,9	9,3	11,4	121,0
Suède .....	48,2	51,7	63,2	66,9	73,0
TOTAL...	255,2	273,5	269,4	286,1	377,0
<b>Fromage (1.000 tonnes métr.).</b>					
Danemark .....	26,5	26,1	29,0	33,2	—
Finlande .....	4,6	5,4	7,3	10	—
Norvège .....	13,9	15,0	17,4	18,1	18,4
Suède .....	29,7	31,9	31,9	36,1	—
TOTAL...	74,7	78,4	85,6	97,4	18,4

L'agriculture danoise est particulièrement développée (les terres cultivées y représentent 77 p. c. de la superficie totale contre 11 p. c., 9 p. c. et 3 p. c. en Suède, Finlande et Norvège); cependant, la meilleure source des revenus du fermier danois consiste dans l'exportation à grande échelle des produits

d'animaux domestiques. Ce commerce qui, dans le courant des dernières années, n'a pas manqué d'accuser les fluctuations de la conjoncture mondiale, s'est élevé en 1938 à plus d'un milliard de couronnes; il consiste surtout en expéditions de beurre, lard et œufs.

Quelque réputée que soit l'agriculture danoise, elle ne donne point entière satisfaction aux intéressés. Ceux-ci soulignent la faible rentabilité de leurs exploitations, due notamment à un endettement relativement important. A l'appui de cette thèse, l'on mentionne que la part des populations agricoles dans le revenu national serait tombée, de 1924 à 1934, de 34 à 20 p. c. et que le nombre de propriétaires terriens disposant d'un revenu imposable de plus de 6.000 couronnes, aurait diminué de 113.000 à 67.000.

Peut-être cette évolution explique-t-elle le rapide développement industriel que l'on a pu observer dans le courant de ces dernières décades; aujourd'hui, l'industrie occupe, contrairement à ce que l'on croit généralement, une position à peu près égale à celle de l'agriculture dans l'économie danoise. La production de l'une et de l'autre représente une valeur approximativement égale et chacune est à l'origine des revenus de 30 p. c. de la population.

La valeur de la production industrielle s'est répartie comme suit en 1937 :

	Millions de couronnes
Produits alimentaires .....	690,3
Textiles .....	190,4
Habillement .....	187,1
Cuir .....	73,3
Bois .....	86,5
Métallurgie .....	647,5
Industrie chimique .....	539,7
Carrières, céramique, verrerie .....	91,3
	2.506,1

Pour 1938, les exportations de produits industriels sont évaluées à plus de 390 millions de couronnes, soit environ 25 p. c. des exportations totales.

Les ressources naturelles du Danemark ne faisaient cependant pas présager pareil développement industriel: le pays ne possède, en effet, que peu de matières premières et des forces hydrauliques relativement limitées. Par contre, sa population a toujours témoigné d'un niveau relativement élevé de formation générale, ce qui n'a point été sans exercer une influence heureuse sur la formation technique et professionnelle de la population ouvrière. De plus, à ses débuts principalement, l'industrie danoise a travaillé en collaboration avec l'agriculture, soit qu'elle transformât les produits agricoles (lait condensé, sucres); soit qu'elle fournît l'outillage agricole. C'est ainsi que « dans un pays sans matières premières, où les salaires sont comparativement élevés et la protection douanière relativement faible, l'on est arrivé à créer une industrie métallurgique qui, non contente d'approvisionner largement le marché national, a,

non sans succès, étendu ses ventes sur le marché mondial » (1). Qu'il suffise, à ce propos, de rappeler les fournitures de moteurs Diesel pour la marine et les chemins de fer, de fours circulaires qui équipent partout les usines de ciment, de moteurs électriques, de navires, etc.

\* \* \*

La Finlande est parmi les pays scandinaves celui dont la structure économique se rapproche le plus de celle du Danemark.

Pays de tout temps agricole, il a vu, depuis le début de ce siècle, son activité industrielle se développer rapidement avec cette différence, toutefois, que matières premières et énergie électrique n'y font point défaut comme au Danemark. Malgré ces développements récents, l'agriculture demeure cependant la meilleure source de revenus de la Finlande. Si à celle-ci l'on ajoute l'exploitation des forêts, les industries du bois et de ses sous-produits, on obtient une image assez complète de l'économie finlandaise.

La production agricole n'a cessé d'augmenter. Depuis la guerre, les nouvelles terres mises en culture représentent un progrès de quelque 25 p. c. Comme au Danemark, la rentabilité agricole est faible et fonction des variations conjoncturelles; depuis 1919, elle a été, en moyenne, légèrement supérieure à 5 p. c. Les cultures les plus importantes sont les cultures fourragères et les céréales; la grande extension prise par les cultures fourragères s'explique, tout comme au Danemark d'ailleurs, par le développement de l'élevage en vue de la mise en valeur des produits animaux; cette activité représente environ les deux tiers du rendement brut de l'agriculture finlandaise. Il n'est donc point étonnant que de 1920 à 1937, la superficie cultivée en foin et avoine ait augmenté de plus de 470.000 hectares, tandis que celle des céréales ne s'est accrue que de 120.000 hectares environ. Le rendement à l'hectare, quoique inférieur à celui des autres pays scandinaves, témoigne, de 1914 à 1937, d'une amélioration estimée à 45 p. c. pour le froment, à 50 p. c. pour le seigle et l'orge et à 60 p. c. pour l'avoine.

TABLEAU II.

**Rendement et superficie de terres cultivées en Finlande depuis 1911.**

Source: VERNER LINDGREN, *Vingt années de réforme économique en Finlande*.

ANNÉES	Millions de kg.	Millions de marks	Superficie cultivée Millions d'Ha.
1911-1915 .....	3.415	2.520	1.250
1921-1925 .....	4.270	4.240	2.100
1931-1935 .....	5.688	5.120	2.400
1936 .....	6.400	6.150	2.554
1937 .....	6.730	7.590	2.577

(1) G.-E. HARTZ, « Une économie équilibrée: le Danemark », *Economie Internationale*, juin 1939.

Quant aux produits d'animaux domestiques, ils donnent lieu ici également à un commerce d'exportation florissant qui consiste, en ordre principal, en beurres, fromages, œufs et lards. En valeur, ces produits représentent environ 8 p. c. des exportations totales.

TABLEAU III.

**Evolution des cultures en Finlande depuis la guerre.**  
(millions d'hectares).

Source : VERNER LINDGROM, *Vingt années de réforme économique en Finlande*.

	1920	1925	1930	1935	1936	1937
Froment .....	9	15	14	71	84	113
Seigle .....	233	234	208	242	233	241
Orge .....	116	110	115	127	130	121
Avoine .....	395	434	439	471	450	455
Foin .....	923	990	1.174	1.271	1.314	1.333
Pommes de terre	71	67	71	83	87	87
Jachère .....	202	204	168	152	161	152
TOTAL...	1.949	2.054	2.189	2.417	2.459	2.502

TABLEAU IV.

**Exportations nettes des produits animaux en Finlande**  
(millions de marks).

	1911-1915	1921-1925	1931-1935	1936	1937
Beurres .....	226,0	294,5	256,7	264,0	283,0
Fromage .....	17,2	52,0	53,6	78,6	105,6
Viandes .....	24,0	5,0	36,5	58,1	68,0
Œufs .....	16,0	2,8	96,0	110,0	125,0

A côté de l'agriculture et de l'élevage, l'exploitation des richesses forestières (70 p. c. du territoire sont couverts de forêts) est la meilleure source de revenus de la Finlande. Cette exploitation se fait à une double fin : procurer un combustible susceptible de remplacer l'énergie hydro-électrique là où elle fait défaut, alimenter en matière première les industries du papier, du bois et de la construction. La Finlande est, après la Russie, le pays le plus boisé d'Europe et les essences qui constituent ses forêts conviennent particulièrement bien aux usages industriels; ceci explique la demande importante dont elles font l'objet sur le marché mondial et la part élevée que prennent les exportations de bois dans le total des exportations finlandaises (83 p. c. environ en 1938).

L'industrie finlandaise est d'origine récente. Toutefois, depuis la guerre, le développement en a été particulièrement rapide. Le rôle important que le système bancaire finlandais a joué dans ce domaine a fait l'objet d'une précédente chronique dans ce *Bulletin* (2). En plus de la collaboration de la finance, l'essor industriel de la Finlande a été facilité notamment par l'existence de réserves importantes de matières premières, par la possibilité de

(2) *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1939, p. 23.

développer les ventes sur un marché national qui, auparavant, était approvisionné par les producteurs étrangers et enfin par les progrès rapides de l'électro-technique qui ont permis l'utilisation des ressources hydrauliques. Aussi, entre 1921 et 1937, le nombre d'ouvriers occupés dans l'industrie a-t-il passé de 135.000 à 208.000.

Quant à la production d'énergie électrique, elle s'est élevée, entre les mêmes dates, de 361.000 à 962.000 H.P.

L'industrie du bois est l'activité industrielle la plus importante : elle comprend des scieries, des raboteuses, des fabriques de bois plaqué, des ateliers de menuiserie et des fabriques de meubles. La valeur brute de la production de l'industrie du bois a fortement augmenté, passant de 1.992 millions de marks, en 1921-1925, à 4.399 millions en 1937. L'industrie du plaqué, qui exporte 90 p. c. de sa production, s'est rapidement développée et assure à la Finlande une place de premier plan sur le marché mondial.

Immédiatement après l'industrie du bois, il y a lieu de mentionner l'industrie du papier qui en dépend d'ailleurs. Celle-ci comporte une gamme très étendue d'activités. Outre la préparation de la pâte mécanique, la fabrication du carton, de la cellulose et du papier, ces dernières années ont vu se développer un ensemble d'activités nouvelles : les plaques de fibre, le carton pour construction, la cellophane, la soie artificielle, etc. En ce domaine également, la Finlande est devenue un des principaux fournisseurs du marché mondial : elle est, après la Suède, le deuxième exportateur de pâte mécanique et de cellulose et le troisième exportateur de papier, après la Suède et le Canada.

TABLEAU V.

**Production des industries du bois finlandaises**

(tonnes).

Source : A. SOLITANDER, « Le bois, richesse de la Finlande ». *Economie internationale*, juin 1939.

	1913	1927	1937
Bois scié (en standards) .....	725.549	1.494.070	1.368.531
Contreplaqué .....	—	69.580	193.658
Pâte mécanique .....	54.635	282.363	716.082
Carton de pâte de bois .....	56.715	50.406	147.315
Pâte au bisulfite .....	79.895	378.944	1.036.532
Pâte à la soude .....	64.697	116.125	437.957
Papier .....	167.630	281.592	606.069

L'industrie textile constitue également un secteur important de l'économie finlandaise, secteur qui, semble-t-il, ne cessera de se développer si l'on en juge d'après l'expérience de ces quinze dernières années. Elle comprend, par ordre d'importance, l'industrie cotonnière, lainière, une industrie de la bonneterie et de la confection.



Les industries extractives et métallurgiques, quoiqu'en progrès notable, sont relativement peu importantes. Les ressources minérales, en effet, ne sont guère exploitées parce que les gisements les plus riches se rencontrent surtout dans la partie septentrionale du pays qui est difficilement accessible. Quant aux matériaux de construction, ils sont produits en quantités suffisantes pour satisfaire les besoins de la consommation nationale.

Contrairement aux industries du bois et du papier, qui sont largement exportatrices, les autres activités industrielles de la Finlande dépendent de l'étranger pour leurs approvisionnements en matières premières. Cependant des efforts sérieux sont faits pour promouvoir l'exploitation des richesses minérales nationales et s'affranchir ainsi, autant que possible, de cette dépendance; c'est notamment dans ce dessein que des gisements métallifères, dont les réserves sont importantes, ont été récemment mis en exploitation; on signalera par exemple les gisements de nickel de Petsamo et ceux de cuivre, à Outokumpu, dans le Nord.

Dans aucun des pays scandinaves, cependant, l'industrie n'a pris une extension comparable à celle que l'on observe en Suède. Certes, l'agriculture y est également développée et, en général, les chiffres de sa production dépassent même ceux des autres pays nordiques, mais ce qui fait surtout la richesse de ce pays et confère un caractère bien particulier à son économie, c'est l'industrie du bois et du papier, la métallurgie et l'exploitation des mines. Les ressources naturelles ne font pas défaut. Tout d'abord, d'immenses réserves forestières qui représentent plus de la moitié de la surface totale des terres assurent aux industries forestières, à celles de la pâte mécanique, du papier et de la construction, les matières premières nécessaires. Rationnellement exploitées et soigneusement entretenues, elles constituent une richesse naturelle qui ne s'épuise pas. De plus, un réseau hydrographique extrêmement ramifié permet de transporter à bon compte la matière première vers les endroits de mise en œuvre qui, fréquemment, sont très éloignés des centres d'abatage (3). La plus grande partie de cette production est acheminée vers les scieries et vers les usines de pâtes mécaniques qui constituent les centres industriels les plus importants et occupent une main-d'œuvre très nombreuse. La valeur de la production de ces industries n'a cessé d'augmenter, en corrélation, d'ailleurs, avec les progrès de la technique qui ont permis de doter la Suède d'installations de premier ordre. Cette évolution est précisée au tableau VI.

Si les diverses industries du bois occupent le premier rang dans la production industrielle et dans les exportations de la Suède, les industries minière et métallurgique y ont cependant atteint un développe-

(3) J. JUSSIANT, *La structure économique de la Suède et de la Belgique*, Bruxelles, 1938.

ment autrement appréciable que dans les autres pays scandinaves. C'est pourquoi il semble utile d'en faire ici un rapide examen.

TABLEAU VI.

**Valeur de la production dans les industries du bois, de la pâte mécanique, du papier et de la menuiserie en Suède de 1900 à 1936**

(en milliers de couronnes).

Source : *Annuaire statistique de la Suède*, 1938.

	1901-1905	1921-1925	1931-1935	1936	1937
Scieries .....	146.007	285.338	207.874	241.297	335.433
Pâte de bois .....	42.227	265.223	297.995	391.717	537.032
Carton et papier .....	30.269	159.344	176.216	204.258	256.337
Menuiserie .....	23.432	66.622	93.295	142.354	160.108

Dès le XII<sup>e</sup> siècle, le fer était produit en Suède; au XVIII<sup>e</sup> siècle, celle-ci était le plus fort producteur du monde. Si aujourd'hui la Suède n'est plus en tête des pays producteurs, il n'empêche que la qualité du fer suédois est très prisée sur le marché mondial. Les principaux gisements se trouvent dans le centre du pays (Bergslagen), où ils sont exploités depuis des siècles, et dans l'extrême nord (Laponie). Ceux-ci sont d'exploitation récente parce que fournissant des minerais phosphoreux dont la mise en valeur ne fut possible qu'après la découverte des procédés Bessemer et Martin. Les minerais suédois, dont la teneur est élevée (60-70 p. c.), sont exportés directement sans devoir subir aucune concentration comme c'est le cas notamment pour le minerai de Norvège. L'antique fabrication du bois a été, de plus en plus, supplantée par les procédés modernes de fabrication venus du Continent à cause, en ordre principal, de la hausse des prix du bois due à la demande croissante dont celui-ci était l'objet à la suite du développement pris par les industries du bois et du papier. Alors qu'en 1908, 500.000 tonnes de fer avaient été produites au bois, en 1936, ce procédé n'en fournissait plus que quelque 330.000 tonnes. Actuellement, les deux tiers environ du fer homogène suédois sont fabriqués au four Martin à tôle basique. Ce qui caractérise la sidérurgie suédoise, c'est la fabrication des « aciers fins »; depuis quelque temps, la fabrication des aciers ordinaires s'est cependant développée.

En plus des minerais de fer, on trouve en Suède, tout comme en Finlande, des compositions contenant de l'or, de l'argent, du cuivre, de l'arsenic, du soufre, etc.; par ailleurs, l'extraction de minerais de zinc donne lieu également à des exportations importantes; l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise en importe notamment de fortes quantités.

A côté de l'industrie métallurgique, il s'est développé en Suède, toute une gamme d'activités industrielles — construction de moteurs et d'outillages divers, industrie mécanique et électrique, etc. — dont l'importance ne doit pas être sous-estimée.

Le niveau de vie exceptionnellement élevé de la classe ouvrière (4) et la prospérité de l'industrie suédoise témoignent éloquemment de l'excellence de l'organisation sociale et technique de ce pays.

TABLEAU VII.

**Evolution industrielle de la Suède**  
(en milliers de tonnes).

Source : *Annuaire statistique de la Suède, 1938.*

	1901-1905	1921-1925	1931-1935	1935	1936	1937
Minerai de fer .	3.563	6.584	5.250	7.932	11.249	14.952
Fonte . . . . .	328	361	414	569	587	647
Minerai de zinc	54,9	39,5	53,1	59,6	64,6	67,9
Fer et acier :						
lingots et						
massiaux (1)	498	392	705	919	1.002	1.132
en barres ..	324	290	590	758	801	—
Cuivre (quint.)	602	1.615	5.782	8.427	9.547	9.090
Argent (kg.)..	1.037	87	8.545	18.941	18.298	17.131
Or (kg.).....	64	0,5	3.780	6.803	5.102	4.908
Valeur des produits de l'industrie (millions de cou.)	1.116.038	3.812.383	4.273.927	5.049.935	5.548.445	—
Nombre des ouvriers des mines et usines . . . . .	30.869	47.149	49.803	53.516	57.774	—
Energie électrique produite (1.000 Kwh.) . . . . .	—	3.012.032	5.652.936	6.894.516	7.425.153	—
Energie utilisée par l'industrie (1.000 Kwh.) . . . . .	—	1.902.907	3.647.822	4.441.540	4.812.314	—

(1) Massaux ou massiaux : lopins singlés, nom donné à des masses de fonte brute converties en fer dans un seul foyer.

Avant de souligner la place importante que les pays scandinaves ont réussi à occuper dans le commerce international, il semble indiqué de s'arrêter un instant à la branche d'activité qui a puissamment contribué à cet essor, à savoir la construction navale. Les pays du Nord possèdent la flotte marchande la plus forte du monde relativement au nombre d'habitants : 476 tonneaux de jauge brute par 1.000 habitants contre 347 au Royaume-Uni, 299 aux Pays-Bas et 98 aux Etats-Unis.

TABLEAU VIII.

**Tonnage brut par 1.000 habitants, en 1936.**

Source : *Les pays du Nord dans l'économie mondiale, Copenhague, 1938.*

Norvège . . . . .	1.412
Danemark . . . . .	309
Suède . . . . .	243
Islande . . . . .	281
Finlande . . . . .	135
Moyenne des pays scandinaves . . . . .	476
Royaume-Uni . . . . .	347
Pays-Bas . . . . .	299
Etats-Unis . . . . .	98
Italie . . . . .	73
France . . . . .	72
Japon . . . . .	62
Allemagne . . . . .	56

(4) J. JUSSIANT, *op. cit.*

Alors que la Suède construit surtout des bateaux spécialisés pour le transport de ses minerais, la Norvège fabrique, en ordre principal, des bateaux-citernes, des bateaux pour le transport des fruits et des baleiniers.

Le relevé statistique du tableau IX montre combien la construction maritime s'est développée en Norvège au point de constituer, comme on l'a dit, son « empire flottant ». La mer, en effet, est la toile de fond sur laquelle s'est tissée de tous temps la vie économique et sociale de ce pays. Une évolution importante s'est cependant produite dans la structure même de sa marine marchande depuis la guerre. Par suite des hostilités, la Norvège avait perdu près de 50 p. c. du tonnage total de sa flotte marchande; les unités disparues ne furent pas remplacées, comme cela se faisait avant-guerre, par des *second-hand ships*, mais bien par des navires nouveaux d'un type particulier réservés à des transports spéciaux. En fait, le tonnage actuel de la flotte norvégienne, d'un total de 4.600.000 tonnes environ, comporte des bateaux-citernes et des baleiniers pour environ 2 millions de tonnes. Ce développement important de la flotte marchande a permis à la Norvège avec ses quelque trois millions d'habitants, soit environ la moitié de la population de Londres, de se hisser au troisième ou quatrième rang parmi les nations maritimes. Il vaut la peine de noter que cet essor s'est réalisé sans que l'Etat soit intervenu de façon quelconque, la marine norvégienne offre d'ailleurs une structure bien démocratique et n'est pas, comme c'est le cas pour d'autres puissances maritimes, aux mains de quelques grands groupes financiers; effectivement, on relève en Norvège plus de cinq cents firmes propriétaires de navires.

Les tableaux IX et X précisent l'évolution de la marine marchande scandinave envisagée sous le point de vue du tonnage total ainsi que la structure de cette flotte à l'époque actuelle.

TABLEAU IX.

**Tonnage en 1.000 tonneaux de jauge brute de la marine marchande scandinave**  
(au 1<sup>er</sup> juillet).

	1913	1930	1936	1937 (1)	Bateaux-citernes de plus de 1.000 tonn. bruts en 1936
Norvège . . . . .	2.458	3.668	4.055	4.348	1.658
Danemark . . . . .	762	1.087	1.136	1.118	104
Suède . . . . .	1.047	1.625	1.515	1.502	117
Finlande . . . . .	—	313	481	549	—
Islande (au 1 <sup>er</sup> janv.)	—	26	32	32	—
Total des pays du Nord	4.627	6.719	7.219	7.549	1.879
Total du monde entier.	46.953	69.607	65.064	66.286	9.195

(1) *Annuaire de la Société des Nations, 1937-1938.*

TABLEAU X.

**Tonnage des navires à vapeur et à moteur  
d'après la grandeur, au 1<sup>er</sup> juillet 1936**  
(en milliers de tonneaux jauge brute).

Source : Pays du Nord dans l'économie mondiale, Copenhague, 1938.

	Moins de 2.000 T.		De 2.000 à 6.000 tonnes		De 6.000 à 10.000 tonnes		Total	
	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%	Tonnage	%
Norvège .....	837	20,6	1.535	37,9	1.513	37,3	4.054	100
Suède .....	682	45,3	575	38,2	160	10,6	1.507	100
Danemark .....	448	39,5	417	36,8	216	19,0	1.134	100
Finlande .....	164	40,2	237	58,1	6	1,5	408	100
Islande (au 1 <sup>er</sup> janvier 1936).....	32	100	—	—	—	—	32	100
Total des pays du Nord .....	2.163	30,3	2.764	38,7	1.895	26,6	7.135	100
Total du monde entier .....	10.324	16,1	27.848	43,5	18.242	28,5	64.005	100

Cette importante marine marchande comporte de nombreuses lignes spécialisées dans le transport des passagers vers tous les pays du monde et une marine dite « touristique » qui, remontant les fleuves scandinaves, découvre aux touristes le charme — si bien décrit par Andersen et Ibsen — des pays du Nord. L'industrie touristique y est prospère, car les attractions ne manquent pas : les campagnes et stations balnéaires danoises, les 60.000 lacs de la Finlande, les forêts immenses de la Suède, les nuits claires des étés scandinaves, les glaciers et geysers de l'Islande, ses chutes d'eau, ses lacs et ses volcans. En bref, les merveilleux paysages nordiques avaient attiré, en 1936, quelque 650.000 touristes qui ont contribué aux revenus des pays scandinaves pour plus de sept millions de livres sterling.

Il n'est pas inutile, en terminant cet aperçu de l'économie industrielle et commerciale de la Scandinavie, de souligner une fois de plus l'importance de son commerce extérieur : par rapport à la population, il est six fois plus élevé que celui du commerce mondial et classe les pays scandinaves en quatrième position parmi les grandes nations commerçantes (5). Les pays du Nord sont à la fois les fournisseurs et les clients du monde entier ainsi qu'en témoigne le tableau XI relatif à la répartition géographique du commerce extérieur des pays nordiques. L'exportation est, pour ceux-ci, une nécessité vitale; il n'est donc point étonnant que les principes de la liberté des échanges y trouvent tant de faveur. Les principales exportations sont, en premier lieu, celles des produits des différentes industries du bois; le bois, le papier et les pâtes de bois représentaient, en 1937, environ un tiers de l'exportation totale, classant la Norvège, la Finlande et la Suède en tête sur le marché mondial de ces produits. Les exportations de beurre, œufs et lard sont également très importantes; à cet égard, le Danemark est le premier pays exportateur du monde. Si l'exportation est limitée à quelques catégories de produits seulement, il convient de remarquer que les importations, par contre, sont très variées et comportent principalement des produits manufacturés (environ 50 p. c. du total des importations) dont les plus importants sont des articles de fer, du matériel d'outillage, des automobiles, des textiles, etc.; l'agriculture nordique doit importer des engrais et des fourrages, tandis que la marine consomme de fortes quantités de carburants importés.

(5) Voir *Bulletin d'Information et de Documentation de la Banque Nationale de Belgique*, « L'Union économique belgo-luxembourgeoise et l'économie des pays scandinaves », mai 1939, p. 414.

TABLEAU XI.

**Répartition géographique du commerce extérieur des pays scandinaves (1937-1938)**  
(millions de la monnaie nationale).

PAYS	DANEMARK				FINLANDE				NORVÈGE				SUÈDE			
	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		EXPORTATIONS		IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Grande-Bret...	637,6	566,5	860,7	824,3	2.059,4	1.857,3	4.185,2	3.699,9	318,1	275,7	235,8	220,5	402,8	376,3	478,8	446,9
Allemagne ...	404,2	401,6	297,4	304,9	1.804,0	1.722,7	1.224,0	1.279,2	219,4	206,1	112,2	120,4	485,5	480,9	315,1	328,8
États-Unis ...	131,2	87,2	29,2	16,8	774,9	773,6	739,8	773,1	120,0	129,3	75,8	58,9	317,7	336,7	221,1	165,8
Hollande .....	56,4	62,7	26,8	26,2	408,5	370,4	347,3	373,3	41,9	55,0	30,2	22,1	106,1	114,8	60,8	69,4
Belgique .....	43,4	38,4	33,5	24,0	517,2	443,9	422,5	261,2	52,1	38,7	28,8	21,5	87,6	74,4	73,5	55,0
France .....	18,0	20,3	9,7	21,7	233,5	188,7	451,3	277,6	48,6	39,5	52,1	58,3	65,4	61,2	92,4	59,6
Pologne .....	16,6	16,7	14,9	9,7	221,4	234,4	18,1	40,4	22,7	19,3	9,4	9,3	76,3	68,5	37,5	35,1
Argentine .....	41,8	17,2	6,2	4,5	367,1	286,0	154,1	161,8	37,0	13,0	10,9	9,0	50,4	38,7	30,3	33,8
Bésil .....	18,3	19,7	11,0	6,8	—	—	—	—	—	—	—	—	31,4	28,0	17,0	16,9
Divers .....	70,8	73,4	37,6	22,5	1.127,0	—	—	—	115,7	137,8	82,3	88,2	100,5	100,6	191,7	154,6
<i>Pays du Nord :</i>																
Danemark .....	—	—	—	—	449,1	390,4	241,0	271,0	78,7	62,9	35,0	30,7	122,5	118,1	83,3	87,9
Finlande .....	23,6	29,5	35,3	26,2	—	—	—	—	18,1	5,8	12,5	16,5	22,8	21,5	87,4	86,4
Norvège .....	37,9	39,9	71,4	43,3	2,0	159,9	196,0	95,6	—	—	—	—	64,2	67,7	140,3	124,9
Suède .....	102,2	107,2	82,0	84,0	1.110,8	1.116,1	463,1	404,7	144,8	143,0	70,6	71,9	—	—	—	—
Total des pays du Nord ...	163,7	176,6	188,7	153,5	1.561,9	1.666,4	900,1	771,3	241,6	211,7	118,1	119,1	209,5	207,3	311,0	299,2
Total général .....	1.602,0	1.480,3	1.515,7	1.414,9	9.074,9	7.543,4	8.442,4	7.637,8	1.217,1	1.126,1	755,6	727,3	1.933,2	1.887,4	1.829,2	1.665,1
% des pays du Nord dans le total général	10,0	12,0	12,4	10,9	17,2	22,1	10,6	10,0	20,0	20,0	15,6	16,4	10,9	10,9	17,0	18,0

C'est au niveau de vie remarquablement élevé de ces pays que l'on attribue généralement l'importance exceptionnelle des importations; en 1937, celles-ci représentaient environ 5,3 p. c. des importations mondiales, soit, compte tenu de la population, une proportion sept fois supérieure à celle des importations mondiales!

L'examen du tableau XI témoigne de l'importance de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis dans le commerce extérieur des pays nordiques; de 1937 à 1938, les échanges avec le Royaume-Uni ont diminué; par contre, l'Allemagne est parvenue à augmenter ses exportations. Le tableau met également en évidence l'importance que la Scandinavie représente pour chacun des pays constituant ce groupe en tant que débouché commercial; elle se classe, en effet, au troisième rang, avant les Etats-Unis, parmi les fournisseurs et clients des pays du Nord et s'est réservé, en 1938, 15 p. c. environ du commerce extérieur de ceux-ci.

Reflétant l'allure de la conjoncture mondiale, le commerce extérieur scandinave a enregistré, en 1938, un certain recul par rapport à 1937, surtout accusé en ce qui concerne les exportations. Il semble qu'il faille l'attribuer, en ordre principal, à la faiblesse continue, pendant l'année dernière, des marchés du bois

et de la pâte mécanique; par contre, le marché des minerais, spécialement celui du fer suédois, a fait preuve de plus d'activité.

Le pouvoir d'achat des pays nordiques n'a cependant guère été entamé et, dans l'ensemble, la situation reste bonne. La baisse des prix de gros, qui avait commencé en 1937, s'est poursuivie en 1938; elle a fait place, en fin d'année, à plus de fermeté et même à une légère hausse depuis le début de 1939. Les chiffres du chômage témoignent à peu près de la même évolution. Il est à remarquer que la pointe saisonnière de décembre est particulièrement accentuée dans les pays du Nord; dès le début de cette année, les chiffres n'ont cessé de s'améliorer. Le marché du bois et de ses sous-produits qui avait donné au début de l'année certains signes de faiblesse, fait à nouveau preuve d'une belle activité — peut-être temporaire — à la suite de commandes destinées notamment au réarmement anglais. Les prix restent fermement orientés et un relèvement des quotes-parts d'exportation vient d'être décidé.

L'industrie de la construction est en pleine activité, spécialement au Danemark et en Finlande où l'on enregistre un véritable *boom*. De même, en sidérurgie, les ordres restent importants et les indices de la production industrielle n'ont cessé de s'élever dans les différents pays scandinaves.

TABLEAU XII.

Les prix de gros, le coût de la vie, le chômage et la production industrielle dans les pays scandinaves, en 1938-1939.

Source : Bulletin mensuel de la Société des Nations.

MOIS	PRIX DE GROS (1929 = 100)				COUT DE LA VIE (1929 = 100)				CHÔMAGE				INDICES DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (1929 = 100)			
	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Danemark	Finlande	Norvège	Suède	Danemark (1)	Finlande (1)	Norvège (2)	Suède (2)	Danemark	Finlande	Norvège	Suède
1938																
Janvier .....	110,2	110,2	106,1	96,4	—	88,1	103,0	105,9	—	—	—	—	130	162,2	126,4	150
Février .....	108,3	109,3	105,4	95,7	—	—	103,6	105,7	145.021	4.544	35.311	92.424	131	164,5	139,6	150
Mars .....	106,5	107,5	104,0	94,3	106,6	—	103,0	105,6	119.659	3.635	34.104	87.641	135	168,4	123,2	149
Avril .....	104,6	106,5	103,4	93,6	—	86,9	103,0	105,8	107.792	3.462	29.850	74.537	136	160,7	122,6	149
Mai .....	103,7	104,7	103,4	92,9	—	—	103,0	105,5	93.422	2.963	25.693	58.810	136	158,2	125,3	147
Juin .....	102,8	103,8	102,7	92,9	105,4	—	103,6	105,6	86.616	2.414	22.938	59.932	136	137,8	134,1	145
Juillet .....	102,8	103,8	103,4	92,9	—	86,6	104,2	105,7	87.950	2.186	20.144	51.408	134	143,9	102,7	144
Août .....	101,9	102,8	102,0	91,4	—	—	103,6	105,6	86.566	2.747	21.068	52.348	134	158,2	123,3	142
Septembre .....	101,9	102,8	101,3	90,7	105,6	—	102,4	105,6	89.231	3.192	26.105	53.906	135	154,3	132,3	142
Octobre .....	102,8	102,8	100,7	91,4	—	88,7	102,4	105,8	99.919	4.041	30.085	64.033	136	151,8	135,3	144
Novembre .....	101,9	103,8	100,7	90,7	—	—	102,4	105,8	119.360	5.172	33.861	79.743	138	160,7	134,9	145
Décembre .....	101,9	104,7	100,7	90,7	106,0	—	102,4	106,0	161.263	4.294	34.873	122.357	136	150,5	126,4	146
1939																
Janvier .....	101,9	104,7	99,3	90,7	—	89,0	101,8	106,2	155.814	5.006	34.122	105.071	138	168,4	124,8	147
Février .....	101,9	104,7	99,3	90,7	—	—	102,4	106,2	141.941	4.412	34.713	91.456	138	168,4	133,9	150
Mars .....	100,9	104,7	99,3	90,7	106,0	88,5	102,4	106,2	122.016	4.331	33.194	85.994	141	172,2	131,2	151
Avril .....	100,9	104,7	100,0	91,4	—	—	103,0	106,5	93.370	3.509	30.212	69.376	144	—	132,0	152
Mai .....	102,8	105,6	100,0	92,1	—	—	103,0	106,5	67.525	2.985	25.037	—	145	—	—	152
Juin .....	101,9	—	—	—	—	—	103,6	106,5	—	—	20.802	—	—	—	—	—

(1) Demandeurs d'emploi.  
(2) Chômeurs enregistrés.

## EUROPE (SUD-ORIENTALE

### ÉVOLUTION RÉCENTE DU COMMERCE EXTÉRIEUR DES PAYS DE L'EUROPE SUD-ORIENTALE.

La destinée des pays de l'Europe sud-orientale a été modifiée, fondamentalement pour certains, d'une façon moins accusée, quoique non négligeable, pour d'autres, par les événements politiques de ces dernières années. Quoi qu'il en soit, ceux-ci ne pouvaient rester sans effets directs ou médiats dans l'ordre économique; c'est pourquoi il a paru utile de consacrer quelques notes à l'évolution du commerce extérieur de ces pays avec les principales puissances européennes d'abord, avec l'Union Economique belgo-luxembourgeoise, ensuite.

L'Allemagne, comme on s'en doute, prend une place de plus en plus grande dans le commerce extérieur de cette partie du Continent. Ainsi que le précise le tableau I, la pénétration allemande s'est traduite, dans le courant de ces dix dernières années, par un développement de 26,8 à 40,4 p. c. de ses exportations à destination de ces pays; cette augmentation est particulièrement sensible pour les ventes de produits allemands en Grèce, en Bulgarie et en Turquie dont les montants en pour-cent par rapport au commerce extérieur total de ces pays ont, entre 1929 et 1938, passé respectivement de 10,6 p. c. à 30,3 p. c., de 29,8 p. c. à 51,9 p. c. et de 17,5 p. c. à 47,6 p. c. Pendant la même période, l'importance relative du commerce extérieur des pays de l'Europe sud-orientale dans le total du commerce extérieur allemand augmentait considérablement ainsi qu'en témoignent les données du tableau II. En 1938, la Grande Allemagne a participé pour plus de 40 p. c. aux importations de l'Europe du sud-est et a absorbé 45 p. c. de ses exportations; elle y a vendu, en ordre principal, de l'outillage et des armements et y a acheté des produits alimentaires, des céréales et du tabac.

Ces progrès du commerce extérieur allemand ont été réalisés au détriment de la France et de l'Italie dont les participations dans les importations des pays sud-orientaux ont respectivement diminué, entre les mêmes dates, de 5,7 à 3 p. c. et de 7,8 à 5,8 p. c., diminution particulièrement sensible pour les échanges avec la Turquie, la Bulgarie et la Grèce. Par contre, les pays de l'Europe du sud-est ont amélioré leur situation dans le commerce extérieur total de l'Italie.

Quant à la Grande-Bretagne, elle est parvenue à maintenir et même à consolider son intervention dans le commerce extérieur sud-européen; celle-ci a passé, pendant la période décennale sous revue, de 7,9 p. c. à 9,3 p. c., n'accusant un très léger recul qu'en ce qui concerne la Bulgarie et la Turquie. Dans le même temps, l'importance prise par les pays de l'Eu-

rope du sud-est dans le commerce extérieur total de la Grande-Bretagne a également augmenté. On ne peut nier cependant que certaines branches du commerce extérieur de la Grande-Bretagne ont été atteintes par le développement du commerce allemand en Europe sud-orientale. Les exportations de fils et de pièces de coton en Roumanie ont fortement diminué, celles de charbon, en Yougoslavie, qui représentaient 140.000 tonnes en 1930, sont actuellement nulles, tandis que celles de l'Allemagne ont progressé de 35.000 à 121.000 tonnes. Néanmoins, dans l'ensemble, l'Angleterre a bien résisté à la poussée allemande et a même enregistré, de 1937 à 1938, une augmentation rapide de ses exportations à destination de la Turquie; en fait, le pourcentage de celles-ci a passé de 6,23 à 11,20 p. c. alors que celles de l'Allemagne ne progressaient que de 42,08 à 46,98 p. c.

Les relations commerciales que l'Union Economique belgo-luxembourgeoise entretient avec les pays du sud-est de l'Europe (1) sont relativement peu importantes et ne représentent que 1,35 p. c. environ de la valeur totale de notre commerce extérieur; leur évolution n'est cependant point exempte d'intérêt. La liquidation financière de ces échanges commerciaux est soumise à des accords qui ont été conclus dans le courant de ces dernières années. Avec la Grèce, un accord de *clearing* bilatéral fonctionne depuis le 6 juin 1934; avec la Bulgarie, la Hongrie et la Roumanie, il s'agit d'accords comportant un *clearing* unilatéral, assuré par la Banque Nationale de Belgique, datant respectivement des 1<sup>er</sup> avril 1936, 15 juillet 1936 et 24 août 1937, tandis qu'avec la Yougoslavie, l'accord, en date du 26 novembre 1937, est basé sur un contrôle mutuel des échanges. L'accord avec la Bulgarie prévoit que 70 p. c. seulement des sommes versées par les importateurs seront mis à la disposition des exportateurs belgo-luxembourgeois, le solde restant à la disposition du gouvernement bulgare; quant au gouvernement hongrois, il s'en réserve 50 p. c. et le gouvernement roumain 33 p. c. pour les produits autres que les céréales et 23,1 p. c. pour les céréales. Avec la Yougoslavie, 80 p. c. des devises obtenues par l'exportation de marchandises yougoslaves dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise sont mis à la disposition des importateurs yougoslaves de marchandises belgo-luxembourgeoises pour le règlement de leurs dettes commerciales en cours. En marge de ces accords, des compensations privées peuvent se faire, sauf avec la Hongrie et la Yougoslavie; pratiquement, la voie de la compensation en marchandises est généralement utilisée pour les transactions de ce genre présentant quelque importance.

(1) Pour les relations avec la Turquie, voir *Bulletin d'Information et de Documentation*, juillet 1939, p. 45.

TABLEAU I.

**Importance relative des principaux pays d'exportation dans le commerce d'importation  
de l'Europe sud-orientale en 1929, 1933 et 1938.**

Source : Monatsberichte des Wiener Institutes für Wirtschafts- und Konjunkturforschung, Heft no 5, 1939.

PAYS D'EXPORTATION	PAYS D'IMPORTATION																				
	Hongrie			Yougoslavie			Roumanie			Grèce			Bulgarie			Turquie			Moyenne pour les 6 pays		
	1929	1933	1938	1929	1933	1938	1929	1933	1938	1929	1933	1938	1929	1933	1938	1929	1933	1938	1929	1933	1938
Allemagne (et Autriche)	33,2	39,7	41,0	23,0	29,3	39,4	36,6	27,8	39,9	10,6	11,6	30,3	29,8	44,4	51,9	17,5	27,4	47,6	26,8	28,5	40,4
Tchécoslovaquie	21,5	10,1	7,3	17,5	12,1	10,7	13,6	9,8	8,4	3,5	4,1	1,6	9,0	4,8	5,9	6,0	4,7	3,9	12,5	8,1	6,2
Italie	4,4	7,4	6,1	10,8	15,9	8,9	6,9	10,5	5,3	5,6	5,7	3,4	10,7	12,7	7,5	12,5	11,5	4,8	7,8	10,0	5,8
Grande-Bretagne	2,8	4,4	6,0	5,6	9,7	8,7	7,3	14,9	7,8	12,5	14,4	13,1	8,9	6,9	7,1	12,2	13,5	11,2	7,9	11,2	9,3
France	2,3	5,6	1,5	4,0	4,2	2,9	5,5	10,6	7,4	6,8	4,3	1,6	8,2	4,4	3,7	10,4	6,6	1,3	5,7	6,5	0,3
TOTAL...	64,2	67,2	61,9	60,9	71,2	70,6	69,9	73,6	68,8	39,0	40,1	50,0	66,6	73,2	76,1	58,6	63,7	68,8	60,7	64,3	64,7

TABLEAU II.

**Importance relative du commerce des pays de l'Europe  
sud-orientale dans le commerce extérieur total de la  
Grande-Bretagne, de l'Allemagne, de l'Italie et de  
l'Union Economique belgo-luxembourgeoise en 1929  
et en 1938.**

Source : d'après le London and Cambridge Economic Service : "A political and economic Survey of South-Eastern Europe" (special memorandum No. 48).

	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	1929	1938	1929	1938
<b>I. — Grande-Bretagne :</b>				
Hongrie	0,06	0,27	0,14	0,12
Roumanie	0,27	0,41	0,32	0,28
Yougoslavie	0,06	0,27	0,21	0,26
Bulgarie	0,01	0,06	0,12	0,07
Grèce	0,26	0,21	0,66	0,78
TOTAL...	0,66	1,22	1,45	1,51
<b>II. — Allemagne :</b>				
Hongrie	0,66	2,02	1,09	2,08
Roumanie	1,57	2,57	1,22	2,84
Yougoslavie	0,45	1,98	1,13	2,24
Bulgarie	0,37	1,54	0,34	1,13
Grèce	0,77	1,72	0,57	2,11
TOTAL...	3,82	9,83	4,35	10,30
<b>III. — Italie :</b>				
Hongrie	0,88	1,67	0,78	1,55
Roumanie	0,96	2,24	1,13	1,33
Yougoslavie	3,—	1,32	1,79	2,10
Bulgarie	0,25	0,93	0,52	0,62
Grèce	0,52	0,82	1,61	0,90
TOTAL...	5,61	6,98	5,83	6,50
<b>IV. — U. E. B. L. :</b>				
Hongrie	0,06	0,16	0,11	0,07
Roumanie	0,48	0,54	0,26	0,57
Yougoslavie	0,10	0,62	0,13	0,26
Bulgarie	0,06	0,03	0,21	0,12
Grèce	0,16	0,10	0,76	0,28
TOTAL...	0,86	1,45	1,47	1,30

De nombreuses dispositions relatives au contrôle des changes viennent compléter le système de défense économique des pays sud-orientaux; négligeant les

détails techniques, voici, en bref, un aperçu de cette réglementation du commerce des devises dont l'application est confiée aux banques centrales. En Grèce, l'achat et la vente de l'or et des monnaies d'or ainsi que l'achat et la vente de change et de billets de banque étrangers sont effectués par la Banque de Grèce; sont interdites, sauf autorisation de la Banque de Grèce, la détention de chèques en monnaies étrangères endossés en Grèce, l'exportation de titres et coupons grecs ou étrangers; de plus, les exportateurs sont tenus de vendre à la Banque de Grèce, ou à une des banques autorisées, le change provenant de leurs exportations. La législation hongroise a un triple but : réglementer l'achat et l'utilisation des devises ainsi que les paiements à effectuer à l'étranger et assurer l'indépendance du marché du crédit en interdisant de faire appel à des crédits étrangers, ou d'en ouvrir à des étrangers. Les législations bulgare, roumaine et yougoslave sont conçues dans le même esprit.

Cet ensemble de dispositions restrictives et le commerce compensé et contingenté qui devient d'application de plus en plus stricte, ne constituent certes pas des facteurs pouvant influencer heureusement le développement de nos échanges avec des marchés sur lesquels, au surplus, les grandes puissances se livrent une âpre concurrence, de caractère autant politique qu'économique. Il n'est donc point étonnant de constater, à une dizaine d'années de distance, un recul appréciable de nos exportations à destination de l'Europe sud-orientale, tant en quantités qu'en valeur.

Cependant, depuis 1935, un redressement sérieux s'est affirmé et s'est même poursuivi en 1938, la valeur de nos exportations vers ces pays atteignant, cette année, 1,3 p. c. de la valeur totale de nos exportations.

TABLEAU III.

**Importance relative  
du commerce des pays de l'Europe sud-orientale  
dans le commerce extérieur  
de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise  
(en %).**

	1929	1930	1932	1935	1936	1937	1938
I. — QUANTITÉS.							
Importations dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.							
Hongrie .....	0,01	0,01	0,01	0,01	0,09	0,05	0,03
Roumanie .....	0,28	0,78	1,04	0,11	0,69	0,86	0,48
Yougoslavie .....	0,06	0,04	0,04	0,38	0,34	0,38	0,35
Grèce .....	0,04	0,03	0,21	0,03	0,09	0,08	0,09
Bulgarie .....	0,02	0,02	0,14	0,03	0,16	0,04	0,02
TOTAL...	0,41	0,88	1,44	0,61	1,37	1,41	0,97
Exportations de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.							
Hongrie .....	0,01	0,01	—	0,02	0,01	—	0,04
Roumanie .....	0,05	0,05	0,15	0,08	0,03	0,17	0,11
Yougoslavie .....	0,04	0,02	0,12	0,02	0,04	0,05	0,02
Grèce .....	0,48	0,49	0,37	0,14	0,10	0,11	0,08
Bulgarie .....	0,15	0,07	0,14	0,04	0,04	0,06	0,03
TOTAL...	0,73	0,64	0,78	0,30	0,22	0,39	0,28
II. — VALEURS.							
Importations dans l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.							
Hongrie .....	0,06	0,09	0,12	0,09	0,27	0,18	0,16
Roumanie .....	0,48	1,09	1,16	0,10	1,00	1,47	0,54
Yougoslavie .....	0,10	0,07	0,08	0,44	0,59	0,85	0,62
Grèce .....	0,16	0,13	0,21	0,12	0,12	0,10	0,10
Bulgarie .....	0,06	0,05	0,18	0,05	0,29	0,07	0,03
TOTAL...	0,86	1,43	1,75	0,80	2,27	2,67	1,45
Exportations de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise.							
Hongrie .....	0,11	0,11	0,05	0,04	0,05	0,04	0,07
Roumanie .....	0,26	0,21	0,30	0,23	0,22	0,49	0,57
Yougoslavie .....	0,13	0,12	0,09	0,22	0,29	0,26	0,26
Grèce .....	0,76	0,81	0,55	0,24	0,20	0,20	0,28
Bulgarie .....	0,21	0,11	0,19	0,12	0,07	0,12	0,12
TOTAL...	1,47	1,36	1,18	0,85	0,83	1,11	1,30

L'évolution de notre commerce d'exportation vers les pays du sud-est de l'Europe étant conditionnée par l'importance de nos achats dans ces mêmes pays, il est intéressant de pouvoir enregistrer, à cet égard, une sérieuse augmentation. Ces achats ont, en effet, représenté, en 1937, 2,67 p. c. de la valeur totale des importations de l'Union Economique contre 0,80 p. c. seulement en 1935. Le bilan de 1938 ne témoigne malheureusement plus de résultats aussi satisfaisants et le pourcentage de la valeur des importations est tombé à 1,45 p. c., ce qui ne pourra que contrarier l'évolution satisfaisante de nos exportations que l'on observait depuis 1935. Ce sensible recul des ventes des pays sud-orientaux à l'Union Economique est accusé, en ordre principal, par la Roumanie et la Yougoslavie dont, d'une année à l'autre, les pourcentages respectifs ont passé de 1,47 p. c. à 0,54 p. c. et de 0,85 p. c. à 0,62 p. c. Alors qu'en 1937, la Roumanie nous avait expédié

des céréales pour une valeur de quelque 360 millions de francs, nous ne lui en avons acheté que pour 90 millions environ en 1938. Quant à la Yougoslavie, elle nous a vendu, l'année dernière, beaucoup moins de minerais, de plomb et de zinc notamment.

Le développement de nos exportations vers le sud-est de l'Europe est surtout attribuable à l'augmentation de la valeur de nos expéditions à destination de la Roumanie, valeur dont le pourcentage a passé, de 1935 à 1938, de 0,23 p. c. à 0,57 p. c. Cette augmentation a surtout été favorable à nos industries métallurgiques et automobiles.

En guise de conclusion, on peut estimer que la pénétration économique de l'Allemagne dans les pays du Sud-Est a été rapide et importante et surtout préjudiciable aux intérêts français et italiens. Elle a été possible par l'application d'une politique de larges achats à des prix dépassant fortement les prix mondiaux. A ce sujet, des chiffres ont été cités en novembre 1938, à la Chambre des Communes, par le Ministre britannique du Commerce extérieur; l'on indiquait notamment qu'à certains moments, les Allemands ont payé £ 10 la tonne de blé alors que le « Manitoba n° 1 » se vendait à £ 7 sur le marché de Londres. Il est compréhensible que ces prix élevés aient retenu l'attention des exportateurs sud-orientaux. Dans les sphères dirigeantes, cependant, on a compris le danger que pourrait présenter, à l'avenir, ne fût-ce que dans le simple domaine des prix, une trop grande dépendance économique vis-à-vis du Reich allemand; c'est pourquoi les exportations vers des pays à change libre sont de plus en plus encouragées, soit par l'octroi de primes aux exportateurs, soit en autorisant des compensations privées importantes. L'Union Economique belgo-luxembourgeoise ne peut que tirer profit d'un recours à ces dernières méthodes et améliorer à leur faveur ses relations commerciales avec les pays du sud-est de l'Europe.

TABLEAU IV.

**Commerce extérieur  
de l'Union Economique belgo-luxembourgeoise  
avec les pays de l'Europe sud-orientale  
(en milliers de francs).**

	1935	1936	1937	1938
Importations de :				
Hongrie .....	16.231	58.302	50.171	38.283
Roumanie .....	17.141	218.442	411.627	124.319
Yougoslavie .....	77.153	127.236	236.145	142.585
Grèce .....	20.112	25.308	27.669	22.239
Bulgarie .....	8.935	62.848	18.891	7.961
TOTAL...	139.572	492.136	744.503	335.387
Exportations vers :				
Hongrie .....	6.365	10.332	9.597	15.835
Roumanie .....	37.348	43.134	125.347	123.947
Yougoslavie .....	36.259	57.892	65.334	57.114
Grèce .....	37.871	38.311	52.545	60.032
Bulgarie .....	19.077	13.490	29.451	26.567
TOTAL...	136.920	163.159	282.274	283.495

## LÉGISLATION ÉCONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au *Moniteur* au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention accompagnée d'une notice explicative est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, ces lois et arrêtés sont groupés sous les rubriques suivantes :

- I. Législation économique et sociale générale.
- II. Législation financière publique et privée.
- III. Législation commerciale intérieure.
- IV. Législation commerciale extérieure.
- V. Législation industrielle.
- VI. Législation du travail.
- VII. Législation internationale.

### II. — LEGISLATION FINANCIERE PUBLIQUE ET PRIVEE.

#### Arrêté royal du 21 juin 1939.

Valorisation des céréales. Récolte de 1938 (*Moniteur*, 3-4 juillet 1939, p. 4520).

Il est alloué, aux producteurs de froment, une prime de deux cent cinquante francs (250 francs), aux producteurs de seigle, d'épeautre et de méteil, une prime de quatre cent cinquante francs (450 fr.) et aux producteurs d'orge et d'escourgeon, une prime de cinq cent cinquante francs (550 francs), par hectare cultivé en ces céréales en 1938 et régulièrement déclaré au recensement.

Ces primes sont imputables sur l'article 186 du budget des recettes et des dépenses pour ordre pour l'exercice 1939.

#### Loi du 21 juin 1939

contenant le budget ordinaire du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1939 (*Moniteur*, 15 juillet 1939, p. 4824).

#### Loi du 21 juin 1939

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires du Congo belge et du vice-gouvernement général du Ruanda-Urundi pour l'exercice 1939 (*Moniteur*, 15 juillet 1939, p. 4858).

#### Arrêté royal du 22 juin 1939

pris en exécution de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939, et relatif à la protection des épargnants dans les entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930 (*Moniteur*, 2 juillet 1939, p. 4508).

#### RAPPORT AU ROI.

Sire,

Les dispositions du présent projet d'arrêté sont inspirées des études motivées par la situation créée aux adhérents de certaines entreprises à la suite de la promulgation de la loi du 25 juin 1930, établissant le contrôle des entreprises d'assurance sur la vie, et d'un avant-projet préparé récemment par le comité permanent du Conseil de Législation.

Lorsque fut élaborée la loi du 25 juin 1930, l'attention du législateur fut attirée sur certains organismes pratiquant des opérations chatelusiennes. Ces opérations étaient critiquées en raison de leur nature et aussi de la manière dont elles étaient pratiquées.

Bien que ces opérations fussent étrangères aux assurances sur la vie, le législateur introduisit, dans la loi du 25 juin 1930, des dispositions les concernant, les articles 37, 40 et 43.

L'article 37 les assimile à une loterie et les condamne. L'article 43 reconnaît la validité des contrats passés jusqu'à la mise en vigueur de la loi et permet d'en poursuivre l'exécution même pour l'avenir.

Mais la vie des sociétés chatelusiennes n'est possible qu'à la condition que soit assuré le continu recrutement de nouveaux membres. Aussi le vote de la loi du 25 juin 1930 était-il l'arrêt de mort, à plus ou moins brève échéance des entreprises de ce genre.

Malgré le maintien des contrats en cours, M. le Ministre du Travail, qui défendit la loi devant les Chambres, avait prévu la perturbation qu'elle allait jeter dans la vie de telles entreprises, et la nécessité d'intervenir législativement, soit pour lui permettre de vivre, soit pour la liquider. L'intervention législative qui se justifiait déjà en 1930, selon l'avis du Ministre du Travail s'impose maintenant d'une manière irrésistible.

Il est assez difficile de définir exactement le lien qui unit les adhérents.

Ainsi qu'on le sait, ceux-ci s'engagent à faire des versements mensuels échelonnés sur dix, quinze ou vingt ans. Leurs capitaux sont placés et à l'expiration du terme convenu, les revenus des biens produits au cours de l'année sont partagés entre les adhérents vivants, ayant rempli leurs obligations.

Les groupements des adhérents ne possédant pas d'individualité juridique propre, il a fallu créer une société anonyme de gestion qui détiendrait les biens des adhérents, qui les gère et qui répartit les revenus.

En fait, les adhérents sont propriétaires des biens acquis au moyen de leurs versements; en droit, c'est la société de gestion qui en est la propriétaire.

On voit ainsi la quasi-impossibilité d'arriver à la liquidation des droits des adhérents; elle requerrait l'intervention de tous les intéressés, intervention que l'on ne peut espérer, vu leur nombre.

D'autre part, les adhérents sont étrangers à la société de gestion qui est administrée suivant son statut propre; ils sont impuissants à en poursuivre la liquidation.

Enfin, la faillite de la société de gestion ne semble guère pouvoir être poursuivie, puisque cette société est simplement en fait dépositaire de l'avoir des adhérents et comptable vis-à-vis d'eux, des produits de la gestion et de ce qui reste de cet avoir, après cette gestion.

La faillite même ne résoudrait pas les innombrables problèmes que la liquidation ne manquera pas de soulever; comment, par exemple, déterminer les droits de chacun dans le patrimoine commun, compte tenu des dates différentes de chacun des contrats, des versements effectués, de l'époque où chaque intéressé aurait eu droit à des dividendes, des recettes effectuées déjà par certains, et des époques où elles ont été faites?

Les jugements, intervenus en cette matière, prouvent péremptoirement qu'une intervention législative est indispensable pour assurer aux adhérents de ces entreprises — et surtout à ceux qui ne se sont pas rendu un compte exact de l'effet de la loi du 25 juin 1930 sur leurs engagements — la protection de leurs droits.

\* \* \*

L'exposé des motifs de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939 dit que le § III attribue au Roi, le pouvoir de prendre une série de mesures en vue de la protection de l'épargne, et de la solution d'un certain nombre de questions urgentes, et précise que le littéra b) a pour but l'extension, *mutatis mutandis*, des dispositions de la loi du 24 décembre 1934 aux entreprises d'épargne, de capitalisation ou d'assurances visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930, et dont le fonctionnement est devenu pratiquement impossible.



En vertu de l'article 1<sup>er</sup> du présent projet d'arrêté, les mesures que le Conseil de Cabinet aura à proposer au Roi à cette fin, seront étudiées et préparées par un comité consultatif.

Ce comité sera composé de membres désignés par les Ministres compétents et par l'Office central de la petite épargne.

Les mesures proposées par le comité ne peuvent, cela va sans dire, entraîner, ni dans le chef de l'Office central de la petite épargne, ni dans celui de l'Etat, une intervention pécuniaire quelconque ou l'octroi d'une garantie, directe ou indirecte, de quelque nature que ce soit.

Le comité consultatif pourra s'entourer des concours nécessaires. L'article 1<sup>er</sup> définit le cadre des mesures qui pourront être prises. Le texte reprend, à cet égard, *mutatis mutandis*, les dispositions de la loi du 24 décembre 1934.

Ces mesures pourront notamment comporter le contrôle des entreprises susvisées, leur dissolution et le règlement de leur liquidation, la constitution des organismes nouveaux destinés à les absorber en tout ou en partie, les dispositions nécessaires en vue de la répartition de l'actif, l'établissement, le cas échéant, d'un rang de priorité entre les ayants droit, le relèvement des intéressés des déchéances encourues, la détermination de la date à laquelle les épargnants pourront être exonérés de leurs obligations.

La réorganisation de ces entreprises pouvant entraîner d'importants frais d'enregistrement, de timbre, de transcription et de greffe, à charge des épargnants dont le présent projet d'arrêté entend sauvegarder les intérêts, il est apparu équitable au gouvernement d'exonérer de ces droits tous actes constituant ou mentionnant des opérations intervenues en exécution du présent arrêté.

Pareilles exonérations ont été d'ailleurs accordées lors de la mise en vigueur de la législation nouvelle relative à la protection de l'épargne et à l'activité bancaire.

L'exemption du droit de timbre a été prévue, car il est possible que les mesures qui seront prises comporteront la création d'un grand nombre d'actions d'une valeur nominale peu élevée.

Mais, dès à présent, il importe que des adhérents ne puissent plus, à la faveur du régime ancien, obtenir un sort différent de celui qui résultera, pour l'ensemble, de la réorganisation envisagée. L'équité commande donc que des mesures soient prises afin que tous les adhérents soient mis sur un pied d'égalité aussi complet que possible.

C'est pourquoi les dispositions conservatoires prévues par l'article deuxième du présent projet d'arrêté interdisent, dès le jour de sa publication, d'une part, la réception de versements à effectuer par les associés, affiliés ou épargnants, ainsi que tout paiement par lesdites entreprises, à titre de remboursement de parts, mises ou dépôts, et d'autre part, suspendent les votes d'exécution contre les susdites entreprises au profit d'affiliés, d'épargnants ou d'associés.

Le présent projet d'arrêté constitue une première étape dans le règlement d'une question déjà ancienne et présentant, du point de vue de la protection de l'épargne, une importance incontestable.

Vu la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes; — Vu notamment le littéra b du § 3 de l'article 1<sup>er</sup> de la susdite loi, relatif à la protection des épargnants dans les entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930; — Vu la loi du 7 décembre 1934 instituant un Office central de la petite épargne, et celle du 24 décembre 1934; — Sur la proposition de Nos Ministres réunis en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** Un comité consultatif, composé de deux membres désignés par le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, de deux membres désignés par le Ministre des Finances et de trois membres désignés par l'Office central de la petite épargne, sera constitué par Notre Premier Ministre.

Ce comité aura pour mission d'étudier et de préparer les mesures propres à sauvegarder les droits des petits épargnants, qui ont confié leur épargne, soit aux entreprises visées aux articles 37 et 43 de la loi du 25 juin 1930, soit à celles créées postérieurement à cette loi, afin de reprendre tout ou partie de leurs engagements et, éventuellement, d'assurer la réorganisation et le bon fonctionnement de ces entreprises.

Ces mesures pourront notamment assujettir les entreprises visées à l'alinéa précédent à un contrôle, ordonner la dissolution et régler la liquidation de ces entreprises, constituer des organismes nouveaux destinés à les absorber en tout ou en partie, accorder à ces organismes la personnalité civile, prendre les dispositions nécessaires en vue de la répartition de l'actif, établir le cas échéant un rang de priorité entre les ayants droit, relever les intéressés des déchéances encourues, déterminer la date à laquelle les épargnants seront exonérés de leurs obligations,

exempter des droits d'enregistrement, de timbre, de transcription et de greffe les actes constatant ou mentionnant les opérations effectuées.

**Art. 2.** A dater du jour de la publication du présent arrêté, sont interdits à peine de nullité, la réception, par les entreprises visées au deuxième alinéa de l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus, de tous versements à effectuer par les associés, affiliés ou épargnants, ainsi que tout paiement à titre de remboursements, mises ou dépôts.

A la même date sont suspendues toutes poursuites et voies d'exécution contre ces entreprises, au profit d'affiliés, d'épargnants ou d'associés.

**Art. 3.** Notre Premier Ministre, Notre Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, Notre Ministre de la Justice et Notre Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication.

### Loi du 3 juillet 1939

*contenant le budget du Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes pour l'exercice 1939 (Moniteur, 6 juillet 1939, p. 4601).*

### Loi du 3 juillet 1939

*contenant le budget du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce extérieur pour l'exercice 1939 (Moniteur, 9 juillet 1939, p. 4656).*

### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*édicte des mesures destinées à assurer un rendement supplémentaire aux droits d'enregistrement, d'hypothèque, de succession et de timbre et à la taxe annuelle sur les associations sans but lucratif (Moniteur, 5 juillet, p. 4547).*

### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*modifiant le régime des cessions et autres actes translatifs ou déclaratifs de propriété ou d'usufruit de fonds de commerce (Moniteur, 5 juillet 1939, p. 4556).*

### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*tendant à favoriser, par une réduction des droits d'enregistrement et de transcription, l'édification de nouveaux bâtiments (Moniteur, 5 juillet 1939, p. 4560).*

### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*majorant le taux de certaines taxes assimilées au timbre (Moniteur, 5 juillet 1939, p. 4567).*

### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*créant de nouvelles ressources et apportant des modifications à la législation en matière d'impôts sur les revenus (Moniteur, 5 juillet 1939, p. 4578).*

Loi du 6 juillet 1939

contenant le budget des recettes et des dépenses extraordinaires pour l'exercice 1939 (Moniteur, 15 juillet 1939, p. 4809).

Arrêté royal du 6 juillet 1939.

Approbation de la convention entre l'Etat belge, la Société Nationale de Crédit à l'Industrie et la Caisse d'Epargne et de Retraite, relative aux crédits pour le développement des flottes marchande et de pêche et de la construction navale (Moniteur, 17-18 juillet 1939, p. 4899).

Loi du 11 juillet 1939

contenant le budget de la défense active du territoire contre le péril aérien pour l'exercice 1939 (Moniteur, 22-23 juillet 1939, p. 5148).

Loi du 11 juillet 1939

contenant le budget de la défense passive du territoire contre le péril aérien pour l'exercice 1939 (Moniteur, 22-23 juillet 1939, p. 5151).

Loi du 13 juillet 1939

modifiant pour 1939 certaines dispositions qui intéressent la fiscalité provinciale et communale (Moniteur, 20 juillet 1939, p. 4936).

Les centimes additionnels provinciaux et communaux à la contribution foncière et la taxe spéciale communale de voirie sont perçus pour l'exercice 1939, en ce qui concerne les immeubles industriels par nature et par destination, comme si le taux de la contribution foncière était de 7 p. c.

Loi du 13 juillet 1939

contenant le budget du Ministère des Communications pour l'exercice 1939 (Moniteur, 19 juillet 1939, p. 4913).

Loi du 13 juillet 1939

autorisant des régularisations et des transferts, réduisant certains crédits ouverts pour l'exercice 1939 et allouant des crédits supplémentaires pour des dépenses se rapportant aux exercices 1938 et antérieurs et à l'exercice 1939 (Moniteur, 30 juillet 1939, p. 5294).

Loi du 22 juillet 1939

tendant à modifier l'arrêté royal du 11 août 1935, en vue d'une remise temporaire de la contribution foncière (Moniteur, 28 juillet 1939, p. 5238).

Arrêté royal du 22 juillet 1939

relatif au régime fiscal des sucres (Moniteur, 26 juillet 1939, p. 5200).

RAPPORT AU ROI.

Sire,

La production de sucre indigène a été sérieusement déficitaire au cours de la campagne 1938-1939. Elle n'a atteint, en chiffres ronds, que 174.000 tonnes, exprimées en sucres cristallisés, contre 217.000 et 214.000 tonnes, respectivement pendant les campagnes 1936-1937 et 1937-1938. Cet état de choses est dû à des causes indépendantes de la volonté des planteurs. Ces derniers avaient emblavé des superficies au moins égales à celles des campagnes précédentes, mais le rendement des betteraves en poids et en sucre a été affecté par les conditions climatiques et par certaines maladies de la betterave.

La consommation belge de sucre étant de l'ordre de 220.000 t., il faudra l'alimenter en partie par des sucres importés de l'étranger.

A concurrence des quantités qui seront ainsi importées, les planteurs belges ne bénéficieront pas des mesures de protection décreées en leur faveur par la loi du 24 novembre 1937, mesures qui, par une réduction du droit d'accise combinée avec l'instauration d'un droit de douane supplémentaire sur les sucres, correspondent à un soutien de 60 francs par 100 kilogrammes de sucre de betteraves indigènes, consommés dans le pays.

Le préjudice que les cultivateurs subissent de la sorte se trouve aggravé par la destruction presque totale, à la suite des fortes gelées de l'hiver écoulé, des emblavements des céréales d'hiver. Cette destruction a obligé les cultivateurs à substituer d'autres cultures à celles des dites céréales, entre autres la culture de la betterave, d'où résultera, pendant la prochaine campagne, une production de sucre dépassant les besoins du pays.

Or, pour l'excédent, du fait qu'il devra être exporté, les planteurs de betteraves ne bénéficieront pas non plus des mesures de protection, en sorte qu'ils subiront un nouveau préjudice de ce côté.

Par contre, pour les sucres étrangers qui seront importés, l'Etat percevra, à titre de droit de douane, 160 francs par 100 kilogrammes, alors qu'il n'eût encaissé que le droit d'accise (60 fr.) si l'on avait eu à consommer des sucres provenant de betteraves indigènes. Il en retirera donc un profit de 100 francs par 100 kilogrammes de sucre, grâce aux circonstances défavorables qui ont restreint la production indigène de sucre.

Aussi bien apparaît-il comme équitable de renoncer, au bénéfice des planteurs, à la partie du susdit profit qui correspond aux mesures de protection dont les planteurs auraient bénéficié si la récolte des betteraves avait été normale.

A cet effet, s'inspirant de la procédure qui est à la base du régime actuel de protection, l'arrêté royal ci-joint réduit de 160 francs à 100 francs par 100 kilogrammes le droit de douane sur les sucres étrangers qui seront importés jusqu'au 15 octobre prochain.

Le gouvernement a cependant estimé devoir limiter cette réduction à une quantité maximum de 25.000.000 de kilogrammes de sucre, de sorte que la somme mise à la disposition des planteurs pourra atteindre 15.000.000 de francs.

Le bénéfice de cette réduction devra être bonifié aux producteurs de betteraves par les fabricants et les raffineurs de sucres qui seront seuls admis à importer des sucres au droit réduit. Les modalités de cette bonification seront déterminées par le Ministre des Finances; elles seront les mêmes que celles établies pour l'attribution aux planteurs du bénéfice des mesures de protection dont il est parlé ci-dessus.

En acceptant d'intervenir, dans les conditions qui précèdent, en faveur des planteurs de betteraves, le gouvernement tient à souligner :

1<sup>o</sup> Que cette intervention revêt le caractère d'une mesure exceptionnelle, qui ne pourra pas constituer un précédent;

2<sup>o</sup> Qu'elle ne doit pas davantage être considérée comme impliquant la reconnaissance aux producteurs, agricoles ou autres, d'un droit quelconque à faire partager par la collectivité les risques de leur exploitation.

Vu l'article 1<sup>er</sup>, chiffre I, lettre d, et chiffre VII de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939 (Moniteur du 6, même mois), autorisant le Roi, par des arrêtés délibérés en Conseil des Ministres : — A modifier ou compléter la législation relative aux impôts et redevances perçus au profit de l'Etat et, notamment, à reviser l'assiette, le mode de perception et le taux des impôts; — A assurer, s'il y a lieu, l'application des dispositions prises en vertu de la susdite loi par toutes sanctions civiles, fiscales ou pénales, ces dernières ne pouvant comprendre que des peines correctionnelles ou de police; — Considérant que les circonstances justifient de prendre certaines mesures en faveur des producteurs de betteraves indigènes; — Sur la proposition de Nos Ministres, réunis en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** Pour les sucres étrangers repris sous les positions 235b et 235c du tarif des douanes et qui seront déclarés en consommation, par les fabricants ou raffineurs belges de sucres, jusqu'au 15 octobre 1939 inclus, le droit de douane est réduit à 100 francs par 100 kilogrammes, à concurrence d'une quantité totale maximum de 25.000.000 de kilogrammes.

Le bénéfice de cette réduction doit être bonifié, par les susdits fabricants ou raffineurs, au profit des producteurs de betteraves indigènes de la campagne 1939-1940.

A cette fin, le Ministre des Finances fixe les conditions auxquelles les intéressés sont tenus de se conformer.

**Art. 2.** A défaut de satisfaire aux obligations qui découlent tant du deuxième alinéa que des mesures prises en vertu du troisième alinéa de l'article 1<sup>er</sup>, les intéressés seront astreints au paiement d'un supplément de droit de douane de 60 francs par 100 kilogrammes sur les sucres qu'ils auront importés au taux réduit de 100 francs.

Ce supplément sera recouvré d'après la procédure usitée en matière de droits de douane et d'accise.

Les intéressés encourront, en outre, pour chaque infraction, une amende de 5.000 à 50.000 francs.

**Art. 3.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication.

#### Arrêté royal du 22 juillet 1939

relatif à la création d'un Fonds de dotation destiné à assurer le financement des pensions de guerre, des majorations de rentes de vieillesse et de veuve et des allocations d'orphelins (Moniteur, 26 juillet 1939, p. 5193).

#### Arrêté royal du 27 juillet 1939

portant restitution au Trésor d'un capital nominal de 435.413.600 francs en obligations de la Dette Unifiée, 4 p. c., 2<sup>e</sup> série, faisant partie de la dotation de l'Office de liquidation des interventions de crise et affectant à d'autres fins une partie de ce capital (Moniteur, 30 juillet 1939, p. 5331).

### III. — LEGISLATION COMMERCIALE INTERIEURE.

#### Arrêté royal du 27 juillet 1939

relatif au commerce des produits agricoles et horticoles, en vue d'empêcher les tromperies et les falsifications et en vue de protéger les producteurs, distributeurs et consommateurs contre tous procédés tendant à fausser les conditions normales de la concurrence (Moniteur, 29 juillet 1939, p. 5265).

#### Arrêté royal du 27 juillet 1939

relatif à la distribution du lait de consommation (Moniteur, 29 juillet 1939, p. 5262).

#### RAPPORT AU ROI.

Sire,

Le gouvernement a l'honneur de présenter à Votre Majesté un projet d'arrêté tendant à subordonner à une autorisation spéciale la vente et le débit de lait de consommation.

Dans le domaine restreint et strictement délimité du commerce du lait, cet arrêté constitue la première étape de l'organisation rationnelle de la distribution de ce produit.

Les réactions récentes et parfois violentes qui se sont produites dans le monde des producteurs de lait ont attiré l'attention du pays sur le problème laitier. Une classe importante et nombreuse de la population belge y est intéressée au plus haut point. Elle désire, avec raison, être assurée de la rentabilité de la production laitière qui détermine, pour une large part, ses moyens d'existence.

La masse des consommateurs n'est pas moins intéressée à ce problème. Indispensable dans l'alimentation des enfants et de première nécessité dans l'alimentation des adultes, il importe que ce produit délicat et précieux soit manipulé et traité avec un soin particulier. La santé publique et surtout la santé de la jeunesse l'exigent impérieusement.

Quant aux fabricants et aux distributeurs, grossistes et détaillants, leur intérêt réel va de pair avec le développement d'une protection efficace contre la concurrence déloyale et contre toute manœuvre de nature à fausser les conditions normales du commerce honnête. La grande majorité des commerçants et des producteurs loyaux et consciencieux verra s'établir avec faveur, dans le domaine de la distribution laitière, des règles d'organisation professionnelle aptes à éliminer les pratiques déloyales, à remplacer des habitudes surannées par des normes rationnelles et à assurer à leur activité une marge bénéficiaire normale.

Vu la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939 attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes; — Vu, notamment, l'article 1<sup>er</sup>, I, f, de cette loi, permettant de réduire la dotation de l'Office de liquidation des interventions de crise et d'affecter le produit de cette réduction à d'autres fins; — Revu Notre arrêté n° 292 du 31 mars 1936; — Sur la proposition de Nos Ministres, qui en ont délibéré en Conseil, — Nous avons arrêté et arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** Un capital nominal de 435.413.600 francs en obligations de la Dette unifiée à 4 p. c., 2<sup>e</sup> série, dont la pleine propriété a été transférée à l'Office de liquidation des interventions de crise en vertu de l'article 4 de l'arrêté royal n° 292, du 31 mars 1936, cesse de faire partie de la dotation de cet établissement et redevient la pleine propriété de l'Etat.

**Art. 2.** Il sera prélevé sur les valeurs visées à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté, pour être remis au Fonds d'amortissement de la dette publique, à titre de dépôt, dans les conditions prévues à l'article 1<sup>er</sup>, § 2, 2<sup>e</sup> alinéa, de l'arrêté royal n° 221, du 27 décembre 1935, et en contrepartie de la retenue supplémentaire de 3 p. c. qui sera effectuée, à partir du 1<sup>er</sup> août 1939, en vertu de l'arrêté royal n° 13 du 3 juillet 1939, un montant nominal correspondant en valeur effective à la somme qu'atteindra le produit de cette retenue pour les cinq derniers mois de l'année 1939.

La valeur effective des obligations à prélever comme il est indiqué à l'alinéa précédent sera calculée sur la base du cours à la date du prélèvement.

**Art. 3.** Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur*.

Il va de soi cependant que ce triple but ne pourra pas être immédiatement atteint. Dans une matière aussi neuve, il importe d'avancer progressivement et avec prudence en s'inspirant, à chaque étape nouvelle, de l'expérience acquise au cours de l'étape accomplie, tout en tirant également profit des résultats acquis dans des domaines analogues par des pays voisins. C'est le but que se propose le gouvernement en présentant à l'agrément de Votre Majesté le projet d'arrêté royal ci-joint.

Vu la loi du 1<sup>er</sup> mai 1939, attribuant au Roi certains pouvoirs en vue de réaliser l'assainissement et l'équilibre des finances publiques, de créer des conditions plus favorables au développement de l'économie nationale et de pourvoir à d'autres nécessités urgentes; — Vu, notamment, l'article 1<sup>er</sup>, no IV, litt. a), nos VI et VII, de cette loi, permettant au Roi d'édicter toutes mesures de réglementation et de contrôle nécessaires en vue de protéger les producteurs, distributeurs et consommateurs, contre tous procédés tendant à fausser les conditions normales de la concurrence; — De modifier et d'étendre à certaines infractions de la compétence du tribunal correctionnel, les dispositions relatives à l'extinction de l'action publique moyennant paiement d'une somme d'argent; — D'assurer, s'il y a lieu, l'application des dispositions prises en vertu de cette loi par toutes sanctions civiles, fiscales ou pénales, ces dernières ne pouvant comprendre que des peines correctionnelles ou de police; — De désigner les personnes chargées de la surveillance de l'application des dispositions prises en vertu de cette loi et de la constatation des infractions à ces dispositions; de déterminer les pouvoirs de ces personnes, ainsi que la force probante de leurs procès-verbaux; — Sur la proposition de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

**Article 1<sup>er</sup>.** Toute personne, physique ou morale, qui, soit pour son propre compte, soit pour le compte d'autrui, débite ou vend habituellement du lait, doit être munie, à partir du 1<sup>er</sup> septembre 1939, d'une autorisation délivrée au nom du Ministre de l'Agriculture.

**Art. 2.** Ne sont point soumis à l'obligation prévue à l'article 1<sup>er</sup> :

1<sup>o</sup> Les personnes qui vendent des conserves de lait, à l'exclusion de lait proprement dit;

2° Les détenteurs de vaches laitières, qui débitent exclusivement, au siège même de leur exploitation, le lait provenant de leur propre étable;

3° Les détenteurs de vaches laitières, qui vendent, livrent ou transportent le lait, provenant exclusivement de leur propre étable, à des personnes ou établissements autres que le consommateur.

Notre Ministre de l'Agriculture peut, en outre, arrêter des dérogations spéciales à la règle de l'article 1<sup>er</sup>, en raison, notamment, du peu d'importance des centres de consommation ou des débits.

*Art. 3.* Notre Ministre de l'Agriculture détermine les conditions d'octroi et de retrait des autorisations.

Il peut, notamment, fixer les conditions techniques et hygiéniques que doivent observer les titulaires des autorisations, désigner les autorités qui les délivrent; déterminer le mode de délivrance, la durée de validité, le modèle des autorisations, le taux de la redevance à payer pour leur obtention, la répartition et la destination du produit de cette redevance; limiter le territoire pour lequel les autorisations sont valables.

*Art. 4.* Sans préjudice du retrait de l'autorisation, à titre temporaire ou définitif, les infractions au présent arrêté et aux arrêtés pris en exécution de celui-ci, sont punies d'un emprisonnement de huit jours à un mois et d'une amende de 26 à 1.000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

Sans préjudice du retrait de l'autorisation, à titre temporaire ou définitif, et sans préjudice de l'application des peines plus sévères prévues par le Code pénal, est puni d'un emprisonnement de quinze jours à six mois et d'une amende de 1.000 à 2.000 francs, ou d'une de ces peines seulement :

1° Celui qui contrefait ou falsifie une autorisation ou qui fait, sciemment, usage d'une autorisation contrefaite ou falsifiée;

2° Celui qui s'oppose aux visites, inspections, contrôles ou prises d'échantillons par les autorités désignées à l'article 5, ou refuse à celles-ci les renseignements ou documents qu'elles demandent;

Celui qui, sciemment, fournit des renseignements ou communique des documents inexacts.

En cas d'infraction, les produits peuvent être saisis par les autorités désignées à l'article 5.

Les produits saisis sont mis à la disposition de l'autorité communale qui les remet à la commission d'assistance publique.

En cas de condamnation, le tribunal ordonne la confiscation des produits saisis; il peut, en outre, ordonner la publication du jugement dans un ou plusieurs journaux et son affichage aux lieux et pendant le temps qu'il détermine, le tout aux frais du condamné.

En cas de récidive dans les cinq ans depuis la condamnation antérieure pour une des infractions prévues au présent arrêté, les peines d'emprisonnement et d'amende peuvent être portées au double.

Par dérogation à l'article 100 du Code pénal, le chapitre VII et l'article 85 du livre I<sup>er</sup> dudit Code sont applicables aux infractions prévues par le présent arrêté.

Les dispositions des articles 166, 167 et 168 du Code d'instruction criminelle relatives à l'extinction de l'action publique, moyennant le paiement d'une somme d'argent, sont étendues aux infractions prévues au présent article, hors le fait que la faculté

accordée à l'officier du ministère public par l'article 166 dudit Code sera exercée par le procureur du Roi, sous la surveillance du procureur général près la Cour d'appel et que la somme déterminée ne sera pas inférieure au minimum de l'amende fixée par le présent article.

*Art. 5.* Sans préjudice des pouvoirs des officiers de police judiciaire et des gendarmes et sans préjudice de la force probante attachée à leurs procès-verbaux, les agents de l'Office national du lait et de ses dérivés, les agents de l'Office national des débouchés agricoles et horticoles, les inspecteurs et contrôleurs des denrées alimentaires, les inspecteurs et contrôleurs de l'administration du commerce intérieur sont désignés spécialement pour veiller à l'application du présent arrêté et des arrêtés pris en exécution de celui-ci. Ils recherchent et constatent les infractions par des procès-verbaux faisant foi jusqu'à preuve contraire.

Celles d'entre ces personnes qui n'auraient pas prêté le serment prescrit par le décret du 20 juillet 1831, le prêteront devant le juge de paix de leur domicile.

Toutes les autorités désignées à l'alinéa premier du présent article ont le libre accès des magasins, dépôts, locaux, entrepôts, wagons, véhicules contenant des produits laitiers destinés à la vente. Cette faculté s'exerce dans les conditions fixées par la législation relative à la falsification des denrées alimentaires. Elles peuvent prélever des échantillons suivant les modes et les conditions déterminés par Notre Ministre de l'Agriculture.

Les administrations publiques, les laiteries, les commerçants et les titulaires d'une autorisation sont tenus de leur donner les renseignements et de leur communiquer les documents nécessaires à l'exercice de leurs fonctions.

*Art. 6.* Notre Ministre de l'Agriculture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

---

#### Arrêté ministériel du 27 juillet 1939

*fixant une teneur minimum de graisse butyrique pour le lait de consommation (Moniteur, 29 juillet 1939, p. 5277).*

---

#### Arrêté ministériel du 28 juillet 1939

*relatif à la distribution du lait de consommation (Moniteur, 29 juillet 1939, p. 5269).*

---

#### Arrêté royal du 29 juillet 1939

*prorogeant les dispositions légales en vigueur interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail (Moniteur, 30 juillet 1939, p. 5348).*

La loi du 13 janvier 1937, prorogée par celles du 25 mars et du 17 juin de la même année, modifiée et prorogée par celle du 1<sup>er</sup> avril 1938 et prorogée à nouveau par celle du 26 décembre 1938, interdisant l'ouverture ou l'agrandissement de certains établissements de vente en détail, est prorogée jusqu'au 31 juillet 1940.

#### IV. — LEGISLATION COMMERCIALE EXTERIEURE.

##### Arrêté royal du 5 juin 1939

*relatif à l'importation du pétrole brut, de ses dérivés et résidus et de leurs substituants (Moniteur, 14 juillet 1939, p. 4780).*

Vu la loi du 16 juin 1937, attribuant au Roi le pouvoir de prendre les mesures nécessaires pour assurer la mobilisation de la Nation et la protection de la population en cas de guerre; — Sur la proposition de Nos Ministres des Finances, de la Défense nationale et des Affaires économiques et des Classes moyennes, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres, — Nous avons arrêté et arrêtons :

*Article 1<sup>er</sup>.* L'arrêté royal du 17 octobre 1924, relatif à l'importation en gros du pétrole brut, de ses dérivés et résidus est abrogé.

*Art. 2.* L'importation de pétrole brut, de ses dérivés et résidus et de leurs substituants par quantité dépassant 200 kilogrammes est subordonnée à la production d'une licence spéciale délivrée au nom de Notre Ministre de la Défense nationale.

Ces importations ne peuvent avoir lieu que par les offices de douane désignés par Notre Ministre des Finances, d'accord avec Notre Ministre de la Défense nationale.

*Art. 3.* Les licences d'importation prévues à l'article précédent seront délivrées à tout importateur qui s'engagera à détenir en tout temps, pour chacune des catégories de produits qu'il importera, un stock de réserve qui ne pourra être inférieur aux taux qui seront déterminés en application de l'article 4 ci-après.

*Art. 4.* L'importance des stocks de réserve prévus à l'article 3 sera déterminée chaque année par Notre Ministre de la Défense nationale et ne pourra dépasser 30 p. c. des quantités de carburants pour avions déclarées par l'importateur pour la consommation au cours des douze mois précédents, ou 25 p. c. des quantités d'autres produits déclarées dans les mêmes conditions.

*Art. 5.* Les quantités de produits que les importateurs qui n'étaient pas soumis à la réglementation prise en vertu de Notre arrêté précité auraient déclarées pour la consommation au cours des douze mois précédant la mise en vigueur du présent arrêté, n'interviendront pas dans le calcul des stocks de réserve que lesdits importateurs devront constituer.

*Art. 6.* Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront punies d'une amende de 500 francs et d'un emprisonnement de huit jours ou d'une de ces peines seulement.

Le livre premier du Code pénal, sans exception du chapitre VII et de l'article 85, est applicable aux infractions visées ci-dessus.

*Art. 7.* Nos Ministres des Finances, de la Défense nationale et des Affaires économiques et des Classes moyennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

##### Arrêté royal du 3 juillet 1939

*abrogeant partiellement l'arrêté royal du 23 août 1938, relatif à l'importation de tapis de pied et diverses sortes de papier (Moniteur, 6 juillet 1939, p. 4607).*

##### Arrêté ministériel du 5 juillet 1939

*régulant l'application de l'arrêté royal du 5 juin 1939 (Moniteur, 14 juillet 1939, p. 4781).*

##### Arrêté royal du 11 juillet 1939

*subordonnant l'importation de certaines marchandises à la production d'un certificat d'origine (Moniteur, 13 juillet 1939, p. 4756).*

##### Loi du 13 juillet 1939

*relative au tarif des douanes (Moniteur, 24-25 juillet 1939, p. 5172).*

##### Arrêté ministériel du 17 juillet 1939

*relatif au tourisme entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne (Moniteur, 22-23 juillet 1939, p. 5154).*

Le Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur,

Vu l'arrêté royal du 21 juin 1939 concernant le trafic touristique entre la Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et l'Allemagne, — Arrête :

Le pourcentage des « Reichsmarks libres » qui devront être obligatoirement utilisés, pour la vente dans les conditions prévues à l'article 2 de l'arrêté royal du 21 juin 1939 de chèques de voyages ou tous autres instruments similaires de paiement portant sur des Reichsmarks dits « Registermarks » pour séjours en Allemagne, est fixé jusqu'à nouvel ordre à 20 p. c. de la somme totale en Reichsmarks des chèques ou des instruments de paiement qui seront émis.

##### Arrêté royal du 28 juillet 1939

*relatif à la perception des droits spéciaux à l'occasion de la délivrance des autorisations pour l'importation du froment et de ses dérivés (Moniteur, 31 juillet-1<sup>er</sup> août 1939, p. 5382).*

##### Arrêté royal du 28 juillet 1939

*relatif à l'importation de certains produits horticoles (Moniteur, 29 juillet 1939, p. 5278).*

## V. — LEGISLATION INDUSTRIELLE.

Loi du 12 juillet 1939

instituant un Fonds national de garantie pour la réparation des dégâts houillers (Moniteur, 31 juillet-1<sup>er</sup> août 1939, p. 5374).

Arrêté royal du 15 juillet 1939

accueillant une requête déposée par application de l'arrêté royal du 13 janvier 1935 permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution (Moniteur, 20 juillet 1939, p. 4943).

Vu l'arrêté royal du 13 janvier 1935, pris en vertu des pouvoirs attribués au Roi par la loi du 31 juillet 1934, prorogée et complétée par celle du 7 décembre de la même année, en vue du redressement économique et financier et de l'abaissement des charges publiques, permettant l'institution d'une réglementation économique de la production et de la distribution; — Vu la requête déposée, le 20 décembre 1938, par la société coopérative « Comptoir des Boulonneries belges », dont le siège social est établi à La Louvière, 47, rue de La Croix, tendant à étendre à tous les intéressés de sa branche d'activité, et pour une période allant jusqu'au 31 décembre 1940, les obligations volontairement assumées par ses membres, concernant la production d'articles de boulonnerie, énumérés à l'article premier, notamment: — 1<sup>o</sup> Limitation de la production annuelle à 50 p. c. de la capacité de production de l'ensemble des installations établies et en ordre de marche à la date du 2 décembre 1938; — 2<sup>o</sup> Interdiction d'étendre les moyens de production ou de procéder à des installations nouvelles, sauf s'il s'agit de remplacer du matériel hors d'usage ou déclassé par du matériel neuf, de capacité égale ou inférieure; — Vu la publication, dans le *Moniteur belge* du 1<sup>er</sup> janvier 1939, de l'avis résumant ladite requête et annonçant que tout intéressé pouvait en prendre connaissance et en obtenir copie au Département des Affaires économiques et des Classes moyennes; — Vu les oppositions signifiées dans les délais légaux; — Vu la décision prise par les parties en cause de ne pas soumettre le différend à l'arbitrage; — Vu l'article 5 de l'arrêté royal no 62 précité du 13 janvier 1935, par application duquel le différend a été soumis, pour avis, au Conseil du contentieux économique; — Vu l'avis favorable émis par le Conseil du contentieux économique, en date du 28 avril 1939; — Attendu que la procédure régulièrement instituée devant le Conseil du contentieux économique a permis d'établir la réalité des faits suivants: — Que la requérante, revêtue de la personnalité civile, groupe l'indiscutable majorité des producteurs d'articles de boulonnerie; — Que ses membres ont assumé, antérieurement au dépôt de la requête, les obligations dont elle postule l'extension; — Que la branche d'activité envisagée souffre d'un suréquipement considérable; — Que, par ailleurs, sa vitalité dépend presque exclusivement de ses possibilités d'exportation et que la place prépondérante qu'elle occupe sur les marchés étrangers ne peut, en raison des restrictions de toute nature, être maintenue ou améliorée que grâce à une collaboration professionnelle étroite; — Attendu que, dans ces conditions, la survenance de nouveaux producteurs et, de manière générale, l'augmentation des moyens de production sont de nature à empêcher une utilisation économique des installations existantes; — Qu'en effet, une activité désordonnée aurait pour résultat soit de diminuer encore le coefficient d'utilisation du matériel de production existant et d'aggraver ainsi la charge du suréquipement dans les prix de revient, soit de provoquer une lutte de tarifs susceptible d'entraîner l'élimination économiquement injustifiée de producteurs parfaitement capables du point de vue technique; — Attendu que la limitation de la production annuelle, proposée pour chaque producteur à 50 p. c. de la capacité de l'ensemble de ses installations établies et en ordre de marche à la date de référence, vise à maintenir la possibilité d'une concurrence effective entre producteurs, à pouvoir faire face à une commande exceptionnelle et, surtout, à assurer aux petits producteurs, qui sont majoritairement au sein du groupement requérant, un minimum vital; — Attendu qu'il est résulté des débats institués devant le Conseil du contentieux économique que doivent être exclus de la présente réglementation les boulons exécutés en aciers spéciaux, déterminés à l'article 2, les boulons décolletés, même exécutés en aciers ordinaires, et ceux, ainsi qu'il est dit à l'article 2 ci-après, fabriqués accessoirement à des fabrications principales; — Attendu que la réglementation sollicitée est de nature à permettre la réalisation d'une collaboration professionnelle conforme à l'intérêt de la branche d'activité considérée; — Attendu que la réglementation préconisée n'est pas susceptible de nuire aux intérêts des consommateurs; qu'elle tend, en effet, à maintenir des prix stables, l'installation désordonnée de moyens de production venant augmenter la capacité de production dans un marché déjà suréquipé, étant de nature à entraîner une élévation des prix de revient et, par là, des prix de vente; que, par ailleurs, les intéressés se trouvent en présence d'une concurrence étrangère sur le marché intérieur; — Qu'enfin une partie suffisante est fournie par la disposition de l'article 19 de l'arrêté royal no 62 du 13 janvier 1935, aux termes de laquelle l'arrêté royal accueillant la requête peut toujours être rapporté; — Attendu que, du point de vue de l'intérêt général, la réglementation préconisée n'est pas susceptible de porter obstacle au progrès de l'industrie intéressée, étant donné qu'elle vise uniquement la quantité des produits à fabriquer et nullement leur qualité, que tous les producteurs ont intérêt à maintenir à un degré élevé; — Attendu qu'elle n'empêche pas l'institution sur notre sol d'une branche d'industrie qui n'y existe pas encore; — Attendu que l'extension de la réglementation proposée doit être limitée à la durée des engagements souscrits par les membres du groupement requérant, soit au 30 décembre 1940; — Considérant que l'extension demandée est nécessaire et d'intérêt général; — Sur la proposition de Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, — Nous avons arrêté et arrêtons :

Article 1<sup>er</sup>. Doivent être considérés, pour l'application du présent arrêté, comme produits de boulonnerie, les :

Accessoires de voie de toutes sections, huilés, goudronnés, galvanisés, soit : tirefonds, crampons, chevilles, boulons d'éclisses, boulons de crapauds, tringles d'écartement, boulons avec écrous triangulaires, boulons à crochets, etc.;

Boulons mécaniques, tête et écrou hexagonaux ou carrés;

Boulons de commerce, collet carré, écrou hexagonal ou carré;

Boulons tête ronde avec ou sans ergot, collet carré ou ovale, écrou hexagonal ou carré;

Boulons tête fraisée, avec ou sans ergot ou collet carré, écrou hexagonal ou carré;

Boulons tête clé de violon;

Boulons de lits;

Boulons de ponts, tête chanfreinée, collet carré, écrou hexagonal;

Vis de pression;

Tirefonds à bout en vrille ou fraisé;

Bouts à souder, entretoises et tirants, étriers de charbonnages, boulons d'ancrage, doguets;

Écrous et contre-écrous hexagonaux ou carrés, bruts ou dressés, avec ou sans filet, écroux à créneaux;

Goujons munis ou non d'écrou hexagonal;

Tous les boulons, axes, goujons, écrous de toutes formes et dimensions, bruts, tournés, fraisés, forés, mortaisés, rabotés, rectifiés, cimentés, traités thermiquement, destinés à des wagons, locomotives, appareils de mécanique générale, etc.;

Dents de herse, fileté, avec ou sans écrou;

Rondelles.

(Le tout huilé, galvanisé, métallisé, etc.);

Rivets à tête ronde, tête fraisée, tête poêle, pour tous usages, de 14 millimètres et plus de diamètre, ainsi que les rivets à chaud de tous diamètres.

Art. 2. Par dérogation à l'article 1<sup>er</sup>, ne tombent pas sous l'application du présent arrêté :

1<sup>o</sup> Les boulons exécutés en aciers spéciaux, c'est-à-dire en acier comprenant plus que la teneur ci-après précisée de l'un ou l'autre des éléments suivants :

Manganèse	2,00 %
Nickel	2,00 %
Silicium	1,00 %
Cobalt	0,15 %
Titane	0,15 %
Tungstène	0,30 %
Molybdène	0,15 %
Vanadium	0,15 %
Cuivre	0,70 %
Chrome	0,70 %
Zirconium	0,10 %
Columbium	0,10 %
Aluminium	0,10 %
Tantale	0,10 %

ou en aciers comprenant une teneur globale supérieure à 0,75 p. c. des susdits éléments, exception faite pour le manganèse, le nickel et le silicium;

2<sup>o</sup> Les boulons décolletés, même exécutés en acier ordinaire;

3° Les boulons qui ne sont fabriqués par certains producteurs que comme accessoires de leurs fabrications principales et courantes (cuvelages, attelages automatiques, boîtes à huile, etc.).

*Art. 3.* Il est interdit à tout producteur des produits de boulonnerie visés à l'article 1<sup>er</sup> d'en produire annuellement dans une proportion qui excède 50 p. c. de la capacité de production de l'ensemble de ses installations établies et en ordre de marche à la date du 2 décembre 1938, prise comme date de référence.

*Art. 4.* Doivent être considérées comme installations établies et en ordre de marche à la date de référence susindiquée, les seules installations comportant un ensemble complet, homogène, entièrement monté et en ordre de marche des appareils et du matériel servant à la fabrication des produits de boulonnerie tombant sous l'application du présent arrêté.

*Art. 5.* La capacité de production de l'ensemble des installations de chaque producteur sera déterminée par la capacité de production de ses presses, à raison de 2.400 heures de travail par an, le total devant être réduit de 20 p. c. pour temps morts.

La capacité de chaque presse sera calculée en prenant comme base le diamètre moyen et la longueur moyenne des différents produits qu'elle est destinée à fabriquer.

La capacité de chaque presse à écrou sera calculée en prenant comme base le diamètre moyen des écrous qu'elle est destinée à fabriquer.

Cette capacité de production des installations pourra toujours être contrôlée par un essai pratique, portant sur au moins huit heures de fonctionnement de l'installation en régime normal.

Si cet essai démontre que la capacité de production d'une installation, considérée dans son ensemble, est inférieure à la capacité de production de ses presses, les éléments sur lesquels a été basé le calcul de cette dernière seront réduits de manière à ce que leur capacité de production théorique ne soit pas plus considérable que la capacité de production effective de l'installation dont ils font partie.

*Art. 6.* Tout producteur des produits de boulonnerie visés à l'article 1<sup>er</sup> devra, dans le délai d'un mois à partir de la publication du présent arrêté, faire parvenir au Ministère des Affaires économiques et des Classes moyennes :

1° Une liste indiquant le nombre de ses presses et, pour chacune d'elles, ses caractéristiques, notamment : le diamètre de l'arbre et sa capacité de production, calculée comme prévu à l'article 5 ci-dessus ;

2° Un inventaire détaillé du stock des produits de boulonnerie tombant sous l'application du présent arrêté qu'il possédait à la date de référence et qui n'étaient pas vendus à ce moment.

*Art. 7.* Tout producteur tombent sous l'application du présent arrêté est tenu d'avoir un registre, coté, paraphé et visé par un délégué de Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

Le producteur doit consigner dans ce registre, jour par jour et par ordre de date, sans ratures, interlignes et transpositions, la nature et le poids des produits fabriqués.

Il y indiquera également les périodes de chômage éventuel de ses installations.

Ce registre devra être produit, sans déplacement, aux fonctionnaires chargés de l'inspection et du contrôle.

Les producteurs sont tenus d'adresser à Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes, dans les cinq premiers jours de chaque mois, un relevé, en double exemplaire, des chiffres et des indications consignées dans le registre précité.

*Art. 8.* Il est interdit d'installer ou de mettre en activité des moyens de production destinés à la fabrication d'articles de boulonnerie, tombant sous l'application du présent arrêté, supplémentaires à ceux qui existaient, au sens de l'article 4 ci-dessus, à la date du 2 décembre 1938, prise comme date de référence.

Cette interdiction ne vise pas le remplacement du matériel déclassé ou hors d'usage par du matériel neuf, pour autant que celui-ci n'ait pas pour conséquence d'augmenter la capacité de production, calculée suivant ce qui est dit à l'article 5 ci-dessus.

D'autre part, tout producteur pourra mettre en application de nouvelles inventions ou mettre en œuvre de nouveaux procédés de fabrication, sans toutefois pouvoir dépasser la limitation de production, établie et calculée d'après ce qui est dit à l'article 5 ci-dessus.

Toute modification, transformation ou remplacement des moyens de production devra, dans la quinzaine, être porté à la connaissance de Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes.

*Art. 9.* Aucune nouvelle entreprise pour la fabrication des produits visés à l'article 1<sup>er</sup> ne pourra s'établir ou se mettre en marche qu'après avoir obtenu, indépendamment des autorisations requises par les lois et règlements en vigueur, Notre autorisation spéciale.

*Art. 10.* La surveillance de l'application du présent arrêté et la constatation des infractions à ses dispositions sont réglées conformément aux dispositions de l'article 21 de l'arrêté royal du 13 janvier 1935.

*Art. 11.* Les infractions aux dispositions du présent arrêté sont punies conformément aux dispositions des articles 22, 23, 24 et 25 de l'arrêté royal précité du 13 janvier 1935.

*Art. 12.* Le présent arrêté entrera en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur belge*; sa durée est limitée au 31 décembre 1940.

*Art. 13.* Notre Ministre des Affaires économiques et des Classes moyennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

#### Arrêté royal du 17 juillet 1939

*créant l'obligation pour les fabricants de margarine de posséder et de conserver en permanence dans le pays un stock de matières premières (Moniteur, 22-23 juillet 1939, p. 5162).*

Tout fabricant de margarine est tenu de posséder et de conserver en permanence dans le pays le stock de matières premières nécessaire pour assurer une fabrication égale à 25 p. c. des quantités produites par sa firme pendant l'année 1938.

Ce stock se trouvera obligatoirement sur les lieux de fabrication ou en Belgique, à la disposition immédiate du fabricant. Il sera toutefois évalué en tenant compte de la matière incorporée dans les produits en fabrication.

## VI. — LEGISLATION DU TRAVAIL.

### Loi du 10 juillet 1939

*prorogeant la loi du 24 décembre 1938 obligeant les employeurs à contribuer aux charges de l'Office national du Placement et du Chômage (Moniteur, 13 juillet 1939, p. 4756).*

La loi du 24 décembre 1938, obligeant les employeurs à contribuer aux charges de l'Office national du Placement et du Chômage, est prorogée jusqu'au 31 décembre 1939.

### Arrêté royal du 24 juillet 1939.

*Loi du 14 juin 1921, instituant la journée de huit heures et la semaine de quarante-huit heures. Industrie soumise à l'influence des saisons (art. 5). — Fabriques de limonades et d'eaux gazeuses (Moniteur, 26 juillet 1939, p. 5208).*

La durée du travail effectif du personnel occupé dans les fabriques de limonades et d'eaux gazeuses pourra excéder comme suit les limites énoncées par la loi du 14 juin 1921 : maximum de dix heures par jour, à concurrence d'un crédit de quatre-vingts heures supplémentaires, à utiliser entre le 1<sup>er</sup> mai et le 30 septembre, sous la réserve de ne pas dépasser sept heures par jour, du 15 novembre au 28 février.

Il n'est pas porté préjudice aux dispositions de l'article 2, alinéas 2 et 3, et de l'article 10, alinéa 1<sup>er</sup>, de la loi du 14 juin 1921 relatives à l'établissement du repos de l'après-midi du samedi. En cas d'application de ces dispositions, les maxima journaliers fixés par le présent arrêté sont majorés d'une heure les cinq premiers jours de la semaine.

L'exercice des dérogations ci-dessus consenties sera subordonné à l'obligation pour les chefs d'entreprise intéressés, de consigner jour par jour, dans un registre spécial et par ouvrier, les heures de travail réellement effectuées. Ce registre sera tenu continuellement à la disposition des fonctionnaires chargés du contrôle.



# STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin.)

## STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE.

Source : Ministère de l'Intérieur — Office central de Statistique.

ÉPOQUES	Naissances	Décès	Excédent des naissances sur les décès	MIGRATIONS		Population à fin d'année	Nombre de mariages
				Immigrations	Émigrations		
1934.....	131.736	96.851	34.885	15.994	18.486	8.275.552	62.692
1935.....	126.304	102.132	24.172	16.397	16.240	8.299.940	63.160
1936.....	125.511	101.595	23.916	17.655	13.510	8.330.959	64.749
1937.....	125.495	104.163	21.332	22.185	14.199	8.361.220	63.435
1938.....	130.604	108.682	21.922	14.491	16.110	8.386.553	61.402
1938 Quatre premiers mois.....	43.880	39.898	3.982				17.750
1939 Quatre premiers mois.....	44.567	47.944	— 3.377 *				17.204
1938 Septembre.....	10.520	7.825	2.695				5.971
Octobre.....	10.347	7.854	2.493				5.458
Novembre.....	10.312	8.374	1.938				4.041
Décembre.....	10.692	9.974	718				4.839
1939 Janvier.....	11.029	10.590	439				3.358
Février.....	10.658	13.189	— 2.531 *				4.380
Mars.....	11.658	14.001	— 2.313 *				2.257
Avril.....	11.192	10.164	1.028				7.209

(\*) Excédent des décès sur les naissances.

## LE MARCHÉ DE L'ARGENT.

### I. — TAUX D'ESCOMPTE ET DE PRETS (en %).

ÉPOQUES	TAUX OFFICIELS DE LA BANQUE NATIONALE			TAUX « HORS BANQUE »	CALL MONEY	TAUX DES REPORTS (à la Caisse Générale de Rep. et de Dépôts)		TAUX DES REPORTS sur valeurs belges cotées à terme à la Bourse de Bruxelles (en % par an)			
	Escompte		Prêts et avances sur fonds publics nationaux			Papier commercial	Marché	Valeurs au comptant	Valeurs à terme	1 <sup>re</sup> quinz.	2 <sup>e</sup> quinz.
	Acceptat. et warrants (2)	Traites non acceptées et promesses (2)									
<b>Moyennes annuelles :</b>											
1937.....	2, —	2,50	3, —	1,157	0,552	5,50	4,63	—	—		
1938.....	2,61	3,20	3,70	2,386	0,760	5,82	4,96	4,57	—		
<b>Données mensuelles (1) :</b>											
1938 Mai.....	3,35 (3)	3,85 (3)	4,35 (3)	—	—	6, —	6, —	6,23	10,97		
Juin.....	3, —	3,50	4, —	3,25	1,453	6, —	5,50	5,66	4,71		
Juillet.....	3, —	3,50	4, —	3,12	1,102	6, —	5, —	4,72	4,49		
Août.....	3, —	3,50	4, —	2,889	0,885	6, —	5, —	5,03	4,88		
Septembre.....	3, —	3,50	4, —	3,255	1,038	6, —	5, —	7,60	—		
Octobre.....	2,92 (4)	3,50	4, —	3, —	0,865	6, —	5, —	4,38	3,36		
Novembre.....	2,50	3,50	4, —	2,008	0,518	6, —	5, —	4,40	4,02		
Décembre.....	2,50	3,50	4, —	2,213	0,50	6, —	5, —	3,66	4, —		
1939 Janvier.....	2,50	3,50	4, —	2, —	0,50	6, —	5, —	3,52	4,07		
Février.....	2,50	3,50	4, —	1,98	0,52	6, —	5, —	4,42	3,64		
Mars.....	2,50	3,50	4, —	3,28	1,06	6, —	5, —	4, —	4,79		
Avril.....	3,28 (5)	4,28 (5)	4,78 (5)	4,28	2,125	6, —	5, —	8,53	15,48		
Mai.....	3,37	4,37	4,87	3,99	2,203	6,87	5,87	6,87	5,16		
Juin.....	3, —	4, —	4,50	2,794	1,38	6, —	5, —	4,24	3,39		
Juillet.....	2,58 (6)	3,58 (6)	4,08 (6)	2,297	1,142	6, —	5, —	3,33	3,65		
<b>Données hebdomadaires :</b>											
1939 Juillet 3.....	3, —	4, —	4,50	2,750	1,250	6, —	5, —	—	—		
10.....	2,50	3,50	4, —	2,125	1,125	6, —	5, —	—	—		
17.....	2,50	3,50	4, —	—	1,125	6, —	5, —	—	—		
24.....	2,50	3,50	4, —	—	1,125	6, —	5, —	—	—		
31.....	2,50	3,50	4, —	2,03275	1,125	6, —	5, —	—	—		

(1) Taux des reports à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts : taux à fin de mois; autres renseignements : moyennes mensuelles.

(2) Jusqu'au 26 octobre 1938 inclus, les traites non acceptées domiciliées dans une banque étaient escomptées au taux des effets acceptés. Depuis, elles sont escomptées au taux des effets non acceptés. Depuis le 2 janvier 1939, tous les effets représentatifs de ventes à tempérament sont escomptés au taux maximum.

(3) Du 1<sup>er</sup> au 9 mai, respectivement 2-2,50-3 %.

    Du 10 au 29 mai, 4-4,50-5 %.

    A partir du 30 mai, 3-3,50-4 %.

(4) Du 1<sup>er</sup> au 26 octobre : 3 %; du 27 octobre au 16 avril 1939 : 2,5 %.

(5) Du 17 avril au 10 mai, respectivement : 4 - 5 - 5,50 %.

    A partir du 11 mai, 3 - 4 - 4,50 %.

(6) A partir du 6 juillet, 2,50-3,50-4 %.

**II. — TAUX, EN %, DES ADJUDICATIONS DES CERTIFICATS DE TRESORERIE ET BONS**

**A COURT TERME.**

ÉPOQUES	ÉTAT (Certificats à 3 mois)		COLONIE (1) (3 mois)		INSTITUT DE RÉESCOMPTE ET DE GARANTIE				Régie des Télégraphes et des Téléphones (Bons de caisse à 3 mois)
	de	à	de	à	2 mois		3 mois		
					de	à	de	à	
<i>Données annuelles (taux extrêmes) :</i>									
1937.....	0,45	1,905	0,485	1,—	0,40	1,375	0,485	1,75	—
1938.....	1,316	2,81	3,—	3,25	1,375	1,75	1,625	1,70	—
<i>Données mensuelles (taux extrêmes) :</i>									
1938 Mai.....		1,872	—	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,51	2,74	—	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,25	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Août.....	2,75	2,81	3,—	3,25	—	—	—	—	—
Septembre.....	2,69	2,75	—	—	—	—	—	—	—
Octobre.....	2,18	2,6875	—	—	—	—	—	—	—
Novembre.....	1,61	2,02	—	—	—	—	—	—	—
Décembre.....	1,56	1,81	—	—	1,65	1,75	1,70	1,875	1,96
1939 Janvier.....	1,51	1,67	—	—	—	—	1,53	1,625	—
Février.....	1,48	1,54	—	—	—	—	—	—	—
Mars.....	1,91	2,49	—	—	—	—	—	—	—
Avril.....	2,49	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Mai.....	2,48	2,49	—	—	—	—	—	—	—
Juin.....	2,475	2,50	—	—	—	—	—	—	—
Juillet.....	2,27	2,44	—	—	—	—	—	—	—
<i>Adjudications récentes :</i>									
1939 2 juin.....		2,49	—	—	—	—	—	—	—
9 —.....		2,475	—	—	—	—	—	—	—
16 —.....		2,50	—	—	—	—	—	—	—
23 —.....		2,48	—	—	—	—	—	—	—
30 —.....		2,50	—	—	—	—	—	—	—
7 juillet.....		2,44	—	—	—	—	—	—	—
14 —.....		3,43	—	—	—	—	—	—	—
28 —.....		2,27	—	—	—	—	—	—	—

(1) La dette flottante de la Colonie comporte des bons du Trésor émis par négociation directe ou par adjudication.

**III. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE.**

*Taux, en %, nets d'impôts.*

ÉPOQUES	BANQUES. — Comptes de dépôts :						CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE (dépôts sur livrets)			SOCIÉTÉ NATIONALE DE CRÉDIT A L'INDUSTRIE	
	vue	quinzaine	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusque 20.000 fr.	20.000 à 100.000 fr.	au delà de 100.000 fr.	1 an	2 ans et plus
<i>Moyennes annuelles :</i>											
1937.....	0,50	1,046	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,75	1,25	2,29	2,29
1938.....	0,50	1,10	1,16	1,40	1,60	2,12	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
<i>Données mens. (1) :</i>											
1938 Mai.....	0,50	1,25	1,02	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	1,75	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Juillet.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Août.....	0,50	1,20	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Septembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Octobre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Novembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Décembre.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
1939 Janvier.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Février.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Mars.....	0,50	1,15	1,13	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,—	2,—
Avril.....	0,50	1,20	1,15	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	2,— (*)	2,— (*)
Mai.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Juin.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—
Juillet.....	0,50	1,30	1,18	1,40	1,60	2,50	3,—	1,50	0,50	3,—	3,—

(1) DONNÉES MENSUELLES : Comptes de quinzaine : taux de la Caisse Générale de Reports et de Dépôts, deuxième quinzaine du mois; comptes à vue, à 15 jours de préavis et à 1, 3 et 6 mois : moyennes des taux des principaux établissements de crédit.  
(\*) Depuis le 10 mai, taux modifiés comme suit : 3 p. c. net.

# LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.

## I. — COURS DES MÉTAUX PRÉCIEUX A LONDRES.

9

DATES	Or		ARGENT		Rapport or argent
	En sh. et p. par once (1) d'or fin	En francs (3) par kg. d'or fin	En deniers par once (1) au titre stand. (222/240)	En francs par kg. (2) de fin	
1937 4 janvier .....	141/8	33.114,01	21 1/4	447,49	74,—
1938 3 janvier .....	139/5	33.043,32	19 1/4	411,03	80,39
1938 1 <sup>er</sup> juin .....	140/7 1/2	33.069,74	18 15/16	401,21	82,42
1 <sup>er</sup> juillet .....	140/9	33.093,48	18 15/16	401,14	82,50
2 août .....	141/8	33.052,80	19 9/16	411,19	80,38
1 <sup>er</sup> septembre .....	143/0 1/2	33.099,11	19 1/4	401,29	82,48
3 octobre .....	144/8 1/2	33.058,78	19 1/2	401,33	82,37
2 novembre .....	146/1 (4)	33.047,07	19 1/2	397,41	83,16
1 <sup>er</sup> décembre .....	148/6 1/2 (4)	33.065,92	20 1/16	402,34	82,18
1939 3 janvier .....	150/0 1/2 (4)	33.146,57	21 1/8	420,44	78,84
1 <sup>er</sup> février .....	148/7 1/2 (4)	33.063,57	19 15/16	399,58	82,75
1 <sup>er</sup> mars .....	148/5 (4)	33.225,99	20 7/16	412,19	80,61
1 <sup>er</sup> avril .....	148/6 (4)	33.211,82	20	402,97	82,42
1 <sup>er</sup> mai .....	148/6 (4)	32.871,64	20 3/16	402,58	81,65
1 <sup>er</sup> juin .....	148/5 (4)	32.811,44	19 15/16	397,09	82,65
1 <sup>er</sup> juillet .....	148/6 1/2 (4)	32.877,88	18 1/16	360,17	91,28
1 <sup>er</sup> août .....	148/6 1/2 (4)	32.898,77	16 13/16	335,46	98,07

- (1) L'once troy = 31,103481 grammes.  
 (2) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, au cours du belga à Londres à 11 heures.  
 (3) Conversion effectuée au cours de la livre sterling à Bruxelles, à la date de la cotation. — A partir de novembre 1938, cette conversion est effectuée sur la base du prix du « fixing » à Londres, à 11 heures, et du cours du belga à Londres, à la même heure.  
 (4) Cours du « fixing » à Londres, à 11 heures.

## II. — COURS DES CHANGES AU COMPTANT A LA BOURSE DE BRUXELLES.

10

ÉPOQUES	Londres 1 £ = 48,6111 belgas	PARIS	New-York (câble) 1 \$ = 5,8996 belgas	AMSTERDAM 100 fl. = 401,5083 b.	ZURICH	BERLIN 100 Rm. = 237,946 b.	STOCKHOLM 100 Cr. = 267,6893 b.	OSLO 100 Cr. = 267,6893 b.	COPENHAGUE 100 Cr. = 267,6893 b.	PRAGUE 100 Kc. = 20,719 b.	MILAN 100 lit. = 31,0492 b.	VARSOVIE 100 Zi. = 112,066 b.	BUCAREST 100 lei = 5,9748 b.	LISBONNE	MONTREAL	
													(1)	(2)		
Moyennes ann.:																
1937 .....	29,2951	23,9985	5,9252	326,2083	135,9224	238,3191	151,0473	147,1945	130,8009	20,7233	31,1857	112,3291	4,3699	26,5989	5,9267	
1938 .....	28,9306	17,0488	5,9180	325,6103	135,3787	237,7908	149,1259	145,3616	129,1842	20,5575	31,1373	111,6648	4,3684	26,2703	5,8877	
Moyennes mens.:																
1938 Mai .....	29,5021	16,7533	5,9372	328,8424	135,7050	238,5798	151,1560	148,2714	131,7179	20,6824	31,2523	111,9702	4,37	26,8171	5,8990	
Juin .....	29,2364	16,4109	5,8980	326,3626	134,9869	237,4726	150,7521	146,9048	130,5274	20,5324	31,0299	111,2321	4,37	26,5433	5,8351	
Juillet .....	29,1407	16,3588	5,9091	325,3568	135,2189	237,4837	150,2413	146,4063	130,1197	20,4768	31,0841	111,0500	4,37	26,4616	5,8734	
Août .....	28,9260	16,2011	5,9252	323,6216	135,6368	237,6318	149,1450	145,2773	129,2248	20,4930	31,1786	111,3523	4,37	26,2614	5,9074	
Septembre .....	28,4399	15,9302	5,9281	319,8391	134,0416	238,3489	146,7152	142,9068	127,0364	20,5018	31,1790	111,3489	4,37	25,8495	5,9000	
Octobre .....	28,1938	15,7669	5,9139	321,6655	134,3598	236,9579	145,2869	141,6583	125,9000	20,4129	31,1187	111,3464	4,37	25,6102	5,8629	
Novembre .....	27,8214	15,5754	5,9137	321,3200	133,9218	236,9026	143,3321	139,7882	124,2224	20,2911	31,1049	111,4013	4,37	25,2403	5,8701	
Décembre .....	27,7277	15,6298	5,9360	322,6733	134,2512	238,0024	142,8190	139,2986	123,8179	20,3490	31,2250	112,1190	4,36	25,1800	5,8858	
1939 Janvier .....	27,6259	15,6084	5,9205	320,9875	133,6693	237,4364	142,2561	138,7986	123,3455	20,3086	31,1410	112,0784	—	25,0564	5,8759	
Février .....	27,7909	15,7043	5,9307	318,0237	134,4787	238,0137	143,1562	139,6235	124,0940	20,3470	31,1865	111,6975	—	25,2110	5,9027	
Mars .....	27,8536	15,7505	5,9437	315,6504	134,4720	238,5304	143,4898	139,9480	124,3674	—	31,2647	112,2489	—	25,2739	5,9252	
Avril .....	27,8059	15,7357	5,9409	315,6094	133,2767	238,4097	143,2578	139,6944	124,1528	—	31,2603	111,2941	—	25,1706	5,9157	
Mai .....	27,5048	15,5630	5,8750	314,8821	132,0879	235,7619	141,6600	138,1733	122,7921	—	30,9192	110,8842	—	24,9271	5,8555	
Juin .....	27,5298	15,5773	5,8788	312,4907	132,5357	235,9216	141,7480	138,3098	122,8938	—	30,9313	110,0273	—	24,9614	5,8663	
Juillet .....	27,5517	15,5907	5,8845	313,3465	132,7065	236,2145	141,9237	138,4207	122,9975	—	30,9591	110,3300	4,17	24,9770	5,8739	
Données journ.:																
1939 Juillet 3 .....	27,535	15,57875	5,88175	312,20	132,55	236,15	141,78	138,33	122,925	—	30,9454	109,—	—	24,94	5,8625	
4 .....	27,535	15,58	5,8816	312,24	132,65	236,025	141,775	138,35	122,975	—	30,9454	109,20	—	24,97	5,865	
5 .....	27,535	15,58125	5,8820	312,23	132,60	236,05	141,78	138,425	122,925	—	30,9454	110,20	—	24,95	5,86625	
6 .....	27,5425	15,58625	5,8840	312,275	132,60	236,10	141,85	138,375	122,975	—	30,9454	109,—	—	24,97	5,8675	
7 .....	27,5475	15,58625	5,88275	312,35	132,65	236,10	141,90	138,43	123,—	—	30,9454	110,40	—	24,99	5,8675	
10 .....	27,55	15,59	5,88475	312,50	132,675	236,40	141,98	138,40	123,—	—	30,95075	110,—	4,17	25,—	5,87	
11 .....	27,55	15,5895	5,8845	312,39	132,70	236,20	141,925	138,45	123,—	—	30,95975	110,50	—	25,—	5,87125	
12 .....	27,55	15,5925	5,8845	312,36	132,65	236,20	141,90	138,45	122,975	—	30,95975	110,50	—	25,—	5,875	
13 .....	27,55	15,59	5,8838	312,70	132,65	236,20	141,875	138,425	123,—	—	30,95975	111,—	—	24,97	5,875	
14 .....	27,5625	15,5975	5,8860	313,—	132,75	236,50	141,95	138,45	123,05	—	30,95975	111,50	—	25,01	5,8775	
17 .....	27,56	15,59625	5,88575	313,625	132,675	236,25	142,—	138,50	123,10	—	30,9741	110,90	4,17	25,—	5,8765	
18 .....	27,5675	15,60	5,8855	314,55	132,725	236,19	142,025	138,50	123,05	—	30,9741	110,70	4,17	24,99	5,8795	
19 .....	27,56	15,5965	5,88475	314,625	132,75	236,175	141,95	138,425	123,—	—	30,95975	110,40	4,17	24,96	5,8775	
20 .....	27,555	15,5925	5,8850	314,85	132,74	236,20	141,95	138,40	123,—	—	30,95975	110,60	—	24,96	5,8775	
24 .....	27,55875	15,59375	5,8850	315,725	132,875	236,175	141,975	138,45	123,05	—	30,95975	109,50	—	24,96	5,88	
25 .....	27,55625	15,59375	5,88525	314,675	132,77	236,25	141,97	138,40	123,—	—	30,95975	110,50	—	24,97	5,8775	
26 .....	27,555	15,5925	5,8850	314,60	132,775	236,225	141,95	138,425	122,90	—	30,9607	110,50	—	24,99	5,8775	
27 .....	27,555	15,5920	5,8855	314,61	132,77	236,20	141,98	138,40	123,025	—	30,9693	110,—	—	24,99	5,8775	
28 .....	27,555	15,5925	5,8862	312,975	132,80	236,20	141,98	138,40	123,—	—	30,9693	111,—	—	24,98	5,8775	
31 .....	27,555	15,5925	5,8860	312,45	132,775	236,50	141,98	138,43	123,—	—	30,9693	111,20	—	24,94	5,884	

- (1) Lire italienne : cours pour exécution de l'art. 3 de l'A. R. du 11 décembre 1935.  
 (2) Sans affaires.

III. — CHANGE A TERME.

ÉPOQUES	REPORTS (+) OU DÉPORTS (-) EXPRIMÉS :														
	1°) EN BELGAS POUR :										2°) EN % DU COURS DU COMPTANT				
	1 £		100 fr. fr.		1 \$		100 fl. P.-B.		100 fr. s.		£	fr. fr.	\$	fl.P.B.	fr. s.
	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	Acheteur	Vendeur	(d'après moyennes des taux acheteurs et vendeurs)				

a) Change à un mois.

1938 Moyenne ann.	+0,0789	+0,0896	-0,0877	-0,0781	+0,0199	+0,0200	+1,1268	+1,1744	+0,5154	+0,6751	+0,29	-0,49	+0,34	+0,35	+0,44
Moyennes mens. :															
1938 Mai	+0,3986	+0,4593	+0,2379	+0,1700	+0,0954	+0,0757	+5,0615	+3,5111	+1,3538	+0,5667	+1,45	+1,22	+1,44	+1,30	+0,71
Juin	+0,1467	+0,1719	+0,0558	+0,0759	+0,0337	+0,0332	+2,2111	+2,4647	+0,9750	+1,3035	+0,54	+0,40	+0,57	+0,73	+0,84
Juillet	+0,0821	+0,0905	-0,0071	+0,0170	+0,0190	+0,0215	+0,9818	+1,2528	+0,5565	+0,9364	+0,30	+0,03	+0,34	+0,34	+0,55
Août	+0,0600	+0,0656	-0,1037	-0,0727	+0,0147	+0,0171	+0,8235	+0,9625	+0,6870	+1,0857	+0,22	-0,50	+0,27	+0,27	+0,65
Septembre	+0,1156	+0,1090	-0,0767	+0,0603	+0,0256	+0,0229	+1,3000	+1,4273	+0,8947	+1,1600	+0,39	-0,43	+0,41	+0,43	+0,77
Octobre	+0,0180	+0,0232	-0,1453	-0,1131	+0,0067	+0,0105	+0,4286	+0,7100	+0,2545	+0,3818	+0,07	-0,82	+0,15	+0,18	+0,24
Novembre	+0,0012	+0,0023	-0,0762	-0,0600	+0,0048	+0,0061	+0,3136	+0,4000	+0,1250	+0,2750	+0,006	-0,44	+0,09	+0,11	+0,15
Décembre	+0,0211	+0,0271	+0,0027	+0,0105	+0,0117	+0,0142	+0,6389	+0,8357	—	—	+0,09	+0,04	+0,22	+0,23	—
1939 Janvier	-0,0063	-0,0032	-0,0108	-0,0063	+0,0072	+0,0079	+0,3841	+0,4962	—	—	-0,02	-0,05	-0,13	-0,14	—
Février	+0,0120	+0,0169	-0,0021	-0,0050	+0,0075	+0,0056	+0,3875	+0,2531	—	—	+0,05	-0,02	-0,11	-0,10	—
Mars	+0,1878	+0,1850	+0,0947	+0,0953	+0,0444	+0,0448	+2,2556	+2,0727	—	—	+0,67	+0,60	+0,70	+0,69	—
Avril	+0,3591	+0,3575	+0,1625	+0,1704	+0,0864	+0,0246	+3,5000	+1,3000	—	—	+1,29	+1,09	+0,93	+0,76	+0,34
Mai	+0,0755	+0,0753	+0,0479	+0,0359	+0,0244	+0,0249	+1,4600	+1,1062	—	—	+0,6000	+0,27	+0,27	+0,39	+0,41
Juin	+0,0375	+0,0413	+0,0158	+0,0218	+0,0135	+0,0154	+0,4125	+0,5687	—	—	+0,14	+0,12	+0,25	+0,16	—
Juillet	+0,0243	+0,0265	+0,0040	+0,0096	+0,0128	+0,0134	+0,2833	+0,3139	—	—	+0,09	+0,04	+0,22	+0,10	—
Taux journaliers :															
1939 Juillet 1.	+0,045	+0,050	+0,0125	—	+0,017	—	+0,35	—	—	—	+0,17	+0,08	+0,29	+0,11	—
3.	+0,040	+0,045	—	+0,020	+0,017	+0,020	+0,40	+0,60	—	—	+0,15	+0,13	+0,31	+0,16	—
4.	+0,030	+0,040	—	+0,015	—	+0,018	—	+0,50	—	—	+0,13	+0,10	+0,31	+0,16	—
5.	-0,0425	—	+0,0125	—	+0,018	—	+0,50	—	—	—	+0,15	+0,08	+0,31	+0,16	—
6.	-0,035	+0,040	—	+0,020	—	+0,016	—	+0,50	—	—	+0,14	+0,13	+0,27	+0,16	—
7.	—	+0,0325	—	+0,015	+0,013	+0,015	—	+0,40	—	—	+0,12	+0,10	+0,24	+0,13	—
8.	+0,030	+0,035	—	+0,015	—	+0,016	—	+0,40	—	—	+0,12	+0,10	+0,27	+0,13	—
10.	—	+0,030	—	+0,010	—	+0,015	—	+0,25	—	—	+0,11	+0,06	+0,25	+0,08	—
11.	+0,0275	+0,0275	—	+0,010	—	+0,014	—	+0,35	—	—	+0,10	+0,06	+0,24	+0,11	—
12.	+0,025	+0,0275	—	+0,010	—	+0,013	—	+0,20	—	—	+0,10	+0,06	+0,22	+0,06	—
13.	+0,020	+0,025	—	+0,010	—	+0,012	—	+0,20	—	—	+0,08	+0,06	+0,20	+0,06	—
14.	+0,0225	+0,0275	—	+0,010	—	+0,012	—	+0,20	—	—	+0,09	+0,06	+0,20	+0,06	—
15.	+0,020	+0,025	—	+0,010	—	+0,012	—	+0,20	—	—	+0,08	+0,06	+0,20	+0,06	—
17.	+0,010	+0,020	—	+0,005	—	+0,012	+0,10	+0,15	—	—	+0,05	+0,03	+0,20	+0,04	—
18.	—	+0,020	—	+0,005	—	+0,012	+0,20	—	—	—	+0,07	+0,03	+0,20	+0,06	—
19.	+0,012	+0,015	-0,010	—	—	+0,012	—	+0,30	—	—	+0,05	-0,06	+0,20	+0,10	—
20.	+0,014	+0,020	pair	—	—	+0,012	—	+0,25	—	—	+0,06	—	+0,20	+0,08	—
24.	+0,020	+0,025	+0,005	+0,010	+0,011	—	+0,25	+0,35	—	—	+0,08	+0,05	+0,19	+0,10	—
25.	+0,015	+0,0175	—	+0,007	—	+0,012	—	+0,40	—	—	+0,06	+0,04	+0,20	+0,13	—
26.	+0,015	+0,0175	—	+0,007	+0,010	—	+0,25	—	—	—	+0,06	+0,04	+0,17	+0,08	—
27.	—	+0,015	—	+0,005	+0,010	—	+0,25	—	—	—	+0,05	+0,03	+0,17	+0,08	—
28.	—	+0,014	—	+0,0025	+0,009	+0,011	—	+0,25	—	—	+0,05	+0,02	+0,17	+0,08	—
29.	+0,014	—	—	+0,002	+0,010	+0,011	—	+0,20	—	—	+0,05	+0,01	+0,18	+0,06	—
31.	—	+0,014	—	+0,0025	—	+0,010	—	+0,20	—	—	+0,05	+0,02	+0,17	+0,06	—

b) Change à trois mois.

Moyennes annuel. :															
1937	+0,0036	+0,0084	-0,6187	-0,5950	+0,0118	+0,0131	+0,5987	+0,6951	+0,0645	+0,2669	+0,02	-2,53	+0,21	+0,20	+0,12
1938	+0,2544	+0,2607	-0,2306	-0,2169	+0,0599	+0,0624	+3,4801	+3,6135	+1,2580	+1,4783	+0,89	-1,31	+1,03	+1,09	+1,01
Moyennes mensuel. :															
1938 Mai	+0,9309	+0,8553	+0,3900	+0,2844	+0,1751	+0,1672	+9,9539	+8,2000	+2,9385	+1,7000	+3,03	+2,01	+2,88	+2,76	+1,71
Juin	+0,4462	+0,4736	+0,1209	+0,1590	+0,0945	+0,1011	+5,7917	+6,4093	+2,2118	+2,8095	+1,57	+0,85	+1,66	+1,87	+1,86
Juillet	+0,3177	+0,3277	-0,0271	-0,0055	+0,0691	+0,0735	+4,0770	+4,3684	+1,4174	+1,8000	+1,11	-0,10	+1,21	+1,29	+1,10
Août	+0,3382	+0,3700	-0,2065	-0,1532	+0,0776	+0,0831	+4,4250	+4,5588	+1,9040	+2,3200	+1,22	-1,11	+1,36	+1,39	+1,56
Septembre	+0,4395	+0,4459	-0,1556	-0,1620	+0,0988	+0,0989	+5,4308	+5,6333	+1,8737	+2,2364	+1,56	-1,--	+1,65	+1,73	+1,53
Octobre	+0,0960	+0,1085	-0,3725	-0,3662	+0,0312	+0,0411	+1,8909	+2,4842	+0,8056	+1,0625	+0,36	-2,34	+0,61	+0,68	+0,70
Novembre	+0,0291	+0,0330	-0,2408	-0,2237	+0,0233	+0,0254	+1,2538	+1,3833	+0,5000	+0,8750	+0,11	-1,49	+0,41	+0,41	+0,51
Décembre	+0,0983	+0,1064	-0,0074	+0,0055	+0,0474	+0,0480	+2,3588	+2,5105	—	—	+0,37	-0,006	+0,80	+0,75	—
1939 Janvier	+0,0139	+0,0125	-0,0487	-0,0303	+0,0266	+0,0270	+1,4125	+1,4600	+0,6000	+1,--	+0,05	-0,25	+0,45	+0,45	+0,60
Février	+0,0707	+0,0479	-0,0162	-0,0274	+0,0285	+0,0238	+1,2136	+0,7633	—	—	+0,21	-0,14	+0,44	+0,31	—
Mars	+0,5859	+0,5611	+0,2884	+0,2693	+0,1411	+0,1246	+6,7176	+6,3667	—	—	+2,06	+1,77	+2,22	+2,07	—
Avril	+0,7692	+0,6356	+0,4740	+0,2697	+0,1676	+0,0808	+8,6000	+3,9200	—	+1,3500	+2,53	+2,36	+2,09	+1,98	+1,01
Mai	+0,2355	+0,2564	+0,1096	+0,1080	+0,0728	+0,0661	+4,0556	+3,2625	+1,2000	+1,6000	+0,89	+0,70	+1,18	+1,16	+1,06
Juin	+0,1662	+0,1752	+0,0750	+0,0867	+0,0555	+0,0573	+2,0750	+2,1711	—	—	+0,62	+0,52	+0,96	+0,68	—
Juillet	+0,0910	+0,0874	+0,0171	+0,0345	+0,0365	+0,0416	+1,0111	+1,0500	—	—	+0,32	+0,17	+0,66	+0,33	—
Taux journaliers :															
1939 Juillet 1.	+0,16	+0,165	+0,065	+0,075	+0,055	—	+1,70	—	—	—	+0,59	+0,45	+0,93	+0,54	—
3.	+0,15	+0,20	—	+0,080	+0,058	+0,061	+1,80	+2,--	—	—	+0,64	+0,51	+1,01	+0,61	—
4.	+0,14	+0,145	—	+0,070	—	+0,040	—	+1,90	—	—	+0,52	+0,45	+0,68	+0,61	—
5.	+0,135	—	+0,060	—	+0,056	—	+1,60	—	—	—	+0,49	+0,39	+0,95	+0,51	—
6.	+0,125	+0,13	—	+0,070	—	+0,053	—	+1,70	—	—	+0,46	+0,45	+0,90	+0,54	—
7.	+0,10	+0,105	—	+0,055	+0,044	+0,048	—	+1,40	—	—	+0,37	+0,35	+0,78	+0,45	—
8.	+0,1125	+0,12	—	+0,060	—	+0,048	—	+1,20	—	—	+0,42	+0,38	+0,82	+0,38	—
10.	+0,10	+0,11	—	+0,050	—	+0,048	—	+1,20	—	—	+0,38	+0,32	+0,82	+0,38	—
11.	+0,0975	+0,10	—	+0,045	—	+0,045	—	+1,10	—	—	+0,36	+0,29	+0,78	+0,35	—
12.	+0,08	+0,085	—	+0,040	—	+0,040	—	+1,--	—	—	+0,30	+0,26	+0,68	+0,32	—
13.	+0,065	+0,075	—	+0,030	—	+0,036	—	+0,80	—	—	+0,25	+0,19	+0,61	+0,26	—
14.	+0,0625	+0,0675	—	+0,020	+0,034	+0,038									

# LE MARCHÉ DES CAPITAUX.

## I — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS (\*).

14

DÉSIGNATION DES TITRES	Cotation pour	COURS AU		
		1 <sup>er</sup> juin 1939	3 juillet 1939	1 <sup>er</sup> août 1939
<b>A. — Dettes intérieures.</b>				
<b>I. — DETTE DIRECTE DE L'ÉTAT BELGE (Intérêts à bonifier).</b>				
Dettes 2 1/2 %	100,—	56,75	55,75	55,50
Dettes 3 % 2 <sup>e</sup> série	100,—	69,50	69,75	70,—
Dettes 3 1/2 % 1937	100,—	78,50	76,60	76,75
Dettes Unifiées 4 % 1 <sup>re</sup> série	100,—	85,25	84,—	86,15
Dettes Unifiées 4 % 2 <sup>e</sup> série	100,—	85,25	84,—	86,15
Bons du Trésor 2 1/2 % 1937, à 5 ans	100,—	99,50	96,60	96,80
Emprunt à lots 1932, 4 %	525,—	490,—	488,—	494,—
Emprunt à lots 1933, 4 %	1.050,—	981,—	976,—	990,—
Emprunt à lots (cert. prov.) 1938 (2)	500,—	458,—	452,—	462,—
<b>II. — DETTE INDIRECTE ET DETTE GARANTIE PAR L'ÉTAT (Intérêts à bonifier).</b>				
Dommages de guerre à lots 1921, 4 %	250,—	212,50	210,50	215,50
Dommages de guerre à lots 1922, 4 %	262,50	235,—	234,—	237,50
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	525,—	476,—	480,—	484,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche suisse) action privilégiée 6 %	500,—	532,—	520,—	534,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche hollandaise) action privilégiée 6 %	500,—	534,—	521,—	534,—
Société Nationale des Chemins de fer belges (tranche belge) action privilégiée 4 %	500,—	425,—	413,—	428,—
(*) Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, 3 %, coupon janvier-juillet	100,—	60,85	60,—	60,75
Société Intercommunale de la Rive Gauche de l'Escaut, 4 1/4 %	100,—	Cm.A.86,50	85,50	86,05
Société Nationale des Distributions d'Eau, 4 %	100,—	84,—	84,—	83,50
<b>III. — DETTE DIRECTE DE LA COLONIE.</b>				
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888</i>				
	100,—	146,—	135,50	139,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>				
Dettes coloniales 1887, 2 1/2 %	100,—	59,—	60,—	60,—
Dettes coloniales 1904, 3 %	100,—	64,—	65,10	65,75
Dettes coloniales 1906, 4 %	100,—	82,50	82,50	85,—
Dettes coloniales 1936, 4 %	100,—	82,90	81,50	84,50
(*) Dettes coloniales 1937, 3 1/2 %	100,—	72,50	72,50	75,—
<b>IV. — DETTE GARANTIE PAR LA COLONIE (Intérêts à bonifier).</b>				
Congo Supérieur aux Grands Lacs (avec faculté d'échange), 6 % (1)	500,—	733,—	716,—	700,—
Congo Supérieur aux Grands Lacs (sans faculté d'échange), 4 %	500,—	418,—	411,—	423,—
(*) Transports fluviaux (Unatra) participantes, 4 %	500,—	511,—	503,—	510,—
(*) Kivu (Chemin de fer), cap., 4 %	1.000,—	830,—	810,—	815,—
(*) Vicinaux du Congo, priv., 4 %	500,—	413,—	397,—	407,—
<i>Intérêts à bonifier :</i>				
<b>V. — PROVINCES ET COMMUNES.</b>				
(*) Crédit Communal 1871 à 1879, 4 1/2 %	100,—	Cm.P. 102,25	C. mod. 99,—	98,50
(*) " 1886 à 1911, 3 %	100,—	74,—	76,25	75,—
(*) " 1912 à 1918, 4 %	100,—	79,95	V.R. 78,50	78,25
" 1927 à 1929, 4 %	100,—	81,25	79,75	80,15
" 1931 (janvier-juillet), 4 %	100,—	81,95	80,75	80,50
" 1932, 4 %	100,—	80,15	79,50	80,15
" 1937, 4 %	100,—	81,35	81,—	80,85
" bons de caisse remboursables à 103 % 1934, 4 %	100,—	100,—	98,85	98,95
" " " 100 % 1938, 4 %	100,—	94,45	94,70	94,05
" emprunt à lots 4 % (cert. prov.) 1938	500,—	487,—	475,—	492,—
<i>Intérêts compris dans le cours :</i>				
Province d'Anvers 1891, 3 %	100,—	72,—	70,50	74,—
Flandre Orientale 1936, 4 %	100,—	83,50	81,20	82,95
Ville d'Anvers 1930, 4 % (janvier-juillet)	100,—	81,30	80,25	80,55
" 1933, 4 % remboursable à 103 %	100,—	98,05	97,70	98,55
" 1936, 4 % (coupon 31 décembre)	100,—	79,70	78,50	79,—
" 1937, 4 %	100,—	80,40	80,45	81,90
Bruxelles 1930, 4 %	100,—	80,30	V.R. 80,35	82,90
" 1936, 4 % remboursable à 103 %	100,—	96,95	95,35	98,50
" 1938, 4 %	100,—	95,90	95,25	97,05
Gand 1929, 4 %	100,—	81,30	81,15	81,95
" 1936, 4 %	100,—	78,35	77,50	79,—
Liège 1917, 4 1/2 %	100,—	92,—	89,50	90,05
" 1919, 4 %	100,—	82,20	80,40	81,50
" 1929, 4 %	100,—	81,65	79,05	81,15
" 1937, 4 %	100,—	81,25	80,—	84,—
" 1939, 4 1/2 % (bons de caisse)	100,—	—	99,—	102,45
<i>Valeurs à lots, intérêts compris dans le cours :</i>				
Anvers 1887, 2 1/2 % remboursable à 110	100,—	76,25	74,50	75,75
Anvers 1903, 2 % remboursable à 110	100,—	A.R. 63,25	60,75	60,—
Bruxelles 1902, 2 1/2 % remboursable à 110	100,—	70,25	71,25	71,—
Bruxelles 1905, 2 % remboursable à 110	100,—	62,50	Cm.P. 58,50	59,—
(*) Canal et Installations Maritimes de Bruxelles 1897, 2 %	100,—	60,25	58,25	59,25
Gand 1896, 2 %	100,—	60,—	60,—	60,—
Liège 1897, 2 %	100,—	59,75	59,75	59,50
<b>B. — Dettes extérieures de l'Etat.</b>				
<b>I. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.</b>				
Dettes belges 6 % 1955	100 \$	103 1/4	100 1/2	102 1/2
" 6 1/2 % 1949	100 \$	106 3/4	104 1/4	106 1/4
" 7 % 1955	100 \$	112 1/2	110	111 3/4
<b>II. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN £.</b>				
Emprunt 4 % 1936	100 £	87 5/8	81 1/2	84,—
Emprunt 4 % 1937	100 £	89,—	83 1/2	83 7/8
<b>III. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FRANCS FRANÇAIS.</b>				
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1932 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.589,—	2.611,—	2.595,—
Emprunt extérieur 5 1/2 % 1934 (francs français-or)	1.000 f.fr.	2.614,50	2.622,—	2.643,—
Emprunt extérieur 5 % conversion 1934	1.000 f.fr.	896,—	897,—	916,—
<b>IV. — EMPRUNTS LIBELLÉS EN FLORINS PAYS-BAS.</b>				
Emprunt 3 1/2 % 1937	100 fl.PB	86,—	79,—	81,—

(\*) En général, les coupons des emprunts sont nets d'impôts; ceux passibles d'un impôt de 2 p. c. sont marqués d'un astérisque.  
 (1) Intérêt garanti à concurrence de 4 p. c.  
 (2) Taux actuel, 3 1/2 p. c.; à partir de la onzième année, l'intérêt sera porté à 4 p. c.

## II. — INDICE MENSUEL DE LA BOURSE DE BRUXELLES.

DATES	TITRES A REVENU FIXE (30)					TITRES A REVENU VARIABLE (120)											
	Indice global	Dettes belge directe et indirecte	Emprunts provinces et communes	Obligations 4 % impôt 17,25 %	Obligations 6 % net d'impôts	Indice global	Assurances, banques et sociétés à portefeuille	Entreprises immobilières, hypothèques et hôtelières	Tramways, chem. de fer économiq. et vicinaux	Tramways et électricité (Trusts)	Gaz et électricité	Métallurgie	Charbonnages	Zinc, plomb, mines	Glaceries et verreries	Textiles et soieries	Coloniales

## Indices par rapport aux cours du mois précédent.

1939 3 juillet .....	100	99	100	100	100	90	91	91	92	92	95	83	89	86	91	91	92	88
1 <sup>er</sup> août .....	101	104	100	100	99	104	103	98	101	102	101	114	103	103	101	102	103	105

## Indices par rapport aux cours du 3 janvier 1928.

1938 1 <sup>er</sup> juin .....	121	120	131	141	104	36	27	26	29	22	53	70	114	22	57	25	28	31
1 <sup>er</sup> juillet .....	121	119	131	142	104	38	28	26	29	23	54	74	117	24	57	24	31	32
1 <sup>er</sup> août .....	120	117	128	142	104	38	27	26	28	23	55	75	118	23	57	23	31	31
1 <sup>er</sup> septembre ..	119	116	127	143	103	36	26	24	27	22	55	70	116	21	55	22	30	29
3 octobre .....	118	114	126	141	102	38	29	24	28	23	58	79	117	21	56	23	30	31
3 novembre .....	120	117	129	141	105	38	27	24	26	22	57	78	128	22	59	22	30	29
1 <sup>er</sup> décembre .....	120	116	129	143	104	37	26	23	26	22	56	77	122	22	59	22	29	30
1939 3 janvier .....	119	114	128	141	104	35	25	23	25	21	55	72	119	21	56	21	27	29
1 <sup>er</sup> février .....	118	115	128	140	103	33	25	22	24	21	55	66	109	19	52	19	24	27
1 <sup>er</sup> mars .....	118	113	128	141	103	34	24	23	26	22	56	66	106	20	53	19	25	28
3 avril .....	116	111	125	140	100	32	24	22	25	21	54	60	101	19	49	17	24	26
1 <sup>er</sup> mai .....	114	109	123	137	101	31	23	21	25	20	52	64	97	17	45	17	23	26
1 <sup>er</sup> juin .....	116	110	125	138	103	33	24	22	25	20	55	74	115	18	49	18	24	26
3 juillet .....	116	109	125	138	103	30	21	20	23	19	52	62	103	15	44	16	22	23
1 <sup>er</sup> août .....	116	113	125	138	102	31	22	19	23	19	52	71	105	16	44	16	23	24

(\*) Le taux de l'impôt est de 17,25 p. c. depuis le 21 janvier 1939. (Loi du 18 janvier 1939.)

## III. — COURS, RENDEMENTS ET INDICES DES PRINCIPAUX TYPES D'OBLIGATIONS.

DÉBUT DE MOIS	TYPES DOMINANTS								OBLIGATIONS DE SOCIÉTÉS Types divers		
	Cours				Rendement (eu égard au cours seulement)				Rendement net moyen	Valeur boursière moyenne	Indices valeur boursière moyenne 3-1-1938 = 100
	I Dettes unifiées 4 %	II Dettes coloniales 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %	I Dettes unifiées 4 %	II Dettes coloniales 1936 4 %	III Provinces, villes et communes 4 %	IV Entrepr. industr. et comm. 4 ½ %			
1938 Mai .....	92,45	90,—	93,78	99,28	4,33	4,44	4,27	4,53	4,68	99,78	99
Juin .....	90,20	84,55	86,24	95,20	4,43	4,73	4,64	4,73	4,82	96,72	96
Juillet .....	90,05	87,—	89,09	96,92	4,44	4,60	4,49	4,64	4,76	97,98	97
Août .....	88,15	84,—	86,76	95,14	4,54	4,76	4,61	4,73	4,79	96,93	96
Septembre .....	87,25	83,25	85,78	93,—	4,58	4,80	4,66	4,84	4,88	95,34	94
Octobre .....	86,75	85,50	82,86	88,72	4,61	4,68	4,83	5,07	5,08	91,70	91
Novembre .....	89,—	85,—	87,38	96,29	4,49	4,71	4,58	4,67	4,77	97,54	96
Décembre .....	89,37	84,35	86,52	95,26	4,48	4,74	4,62	4,72	4,83	96,40	95
1939 Janvier .....	88,80	84,—	85,36	94,23	4,52	4,75	4,60	4,78	4,87	95,03	94
Février .....	88,75	82,—	85,61	92,03	4,51	4,88	4,67	4,89	4,99	94,49	93
Mars .....	87,60	83,—	85,08	90,49	4,57	4,82	4,70	4,97	5,03	93,54	92
Avril .....	86,50	81,25	83,08	86,43	4,62	4,92	4,81	5,21	5,24	89,90	89
Mai .....	85,25	82,—	81,19	85,87	4,69	4,88	4,93	5,24	5,26	89,69	89
Juin .....	85,25	82,90	83,57	90,30	4,69	4,83	4,79	4,98	5,11	92,19	91
Juillet .....	84,—	81,50	82,25	88,66	4,76	4,91	4,85	5,08	5,17	91,15	90
Août .....	86,15	84,50	83,03	88,19	4,64	4,73	4,82	5,10	5,19	90,72	90

N. B. — Méthode d'établissement : voir *Bulletin* de mars 1939, p. 187.

**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES  
ET CONGOLAISES.**

a) **Tableau rétrospectif**  
(milliers de francs).

17

PÉRIODES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (Sociétés anonymes) (Sociétés en commandite par actions) (Sociétés de personnes à responsab. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augment. nominale	Montant libéré sur valeur nominale
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale				
1937.....	452	350.879	284.968	937	327.861	316.285	473	5.056.092	3.797.925	3.655.773
1938.....	367	243.321	210.138	1.263	331.881	324.532	321	1.506.970	1.354.377	1.275.638
1938 6 premiers mois.....	201	136.264	115.739	552	142.497	138.040	182	649.146	758.276	707.360
1939 6 premiers mois.....	170	120.818	104.314	687	136.376	131.700	138	477.007	369.264	299.160
1938 Avril.....	38	27.191	20.951	108	34.459	33.717	45	134.302	376.866	365.920
Mai.....	29	15.370	11.896	83	20.931	20.235	33	95.898	61.115	59.701
Juin.....	40	23.393	18.524	62	17.145	15.744	21	65.853	79.746	61.196
Juillet.....	37	30.797	25.654	81	19.098	18.208	26	107.423	134.319	131.158
Août.....	14	2.790	2.593	70	31.587	31.208	14	109.775	80.174	74.849
Septembre.....	28	16.110	15.398	90	19.517	19.232	15	262.210	75.466	72.586
Octobre.....	30	11.606	10.246	96	22.893	22.673	16	39.090	27.983	27.586
Novembre.....	23	22.980	18.664	104	30.123	29.558	19	119.360	67.362	62.141
Décembre.....	34	22.774	21.844	270	66.166	65.613	49	219.946	210.797	199.958
1939 Janvier.....	28	26.035	21.335	121	31.059	29.029	26	65.042	40.572	36.706
Février.....	32	17.029	14.273	86	20.549	20.303	15	27.422	8.412	7.590
Mars.....	32	19.145	17.458	133	21.185	20.651	25	64.747	49.390	42.638
Avril.....	18	27.415	24.190	118	23.518	23.148	20	168.625	110.317	57.691
Mai.....	30	21.019	18.225	100	18.240	17.657	34	102.226	71.018	65.178
Juin.....	30	10.175	8.833	129	21.825	20.912	18	48.945	89.555	89.357

PÉRIODES	ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Ensemble des émissions  Montant nominal	PRIMES D'ÉMISSION (1)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES		ÉMISSIONS destinées au remboursem. d'anciens emprunts (4)	Emissions nettes (5)
	Nombre	Montant nominal			Apports en nature (2)	Incorporation de réserves au capital (3)		
1937.....	47	2.021.550	6.498.215	400.495	721.690	2.331.933	2.370.828	1.254.620
1938.....	21	392.190	2.321.769	6.375	572.606	808.173	152.500	675.594
1938 6 premiers mois.....	16	300.475	1.337.512	6.375	285.324	505.827	142.500	334.338
1939 6 premiers mois.....	9	35.600	662.058	—	205.383	176.693	—	188.698
1938 Avril.....	1	12.500	451.016	2.000	74.598	318.097	—	42.393
Mai.....	2	20.000	117.416	375	34.593	30.686	—	47.028
Juin.....	3	118.600	238.884	—	43.992	16.200	68.000	75.872
Juillet.....	1	6.000	190.214	—	28.582	118.314	—	34.124
Août.....	—	—	114.551	—	31.360	72.495	—	4.795
Septembre.....	2	34.500	145.593	—	60.555	19.125	10.000	52.036
Octobre.....	1	49.215	111.697	—	26.655	22.690	—	60.475
Novembre.....	1	2.000	122.465	—	47.533	44.375	—	20.455
Décembre.....	—	—	299.737	—	92.597	25.447	—	169.371
1939 Janvier.....	4	16.900	114.566	—	32.236	12.801	—	58.933
Février.....	—	—	45.990	—	22.135	3.350	—	16.681
Mars.....	2	3.200	92.920	—	38.154	24.692	—	21.101
Avril.....	2	12.500	173.750	—	53.718	8.750	—	55.061
Mai.....	1	3.000	113.277	—	30.238	46.450	—	27.372
Juin.....	—	—	121.555	—	28.907	60.650	—	9.545

- (1) Non comprises dans les montants libérés.  
(2) Comprises dans les constitutions et augmentations de capital.  
(3) Comprises dans les augmentations de capital.  
(4) Comprises dans les augmentations de capital et les émissions d'obligations.  
(5) Comprennent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations autres qu'en espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.

b) Détail des émissions  
(milliers de francs).

JUIN 1939.

RUBRIQUES	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS (1)						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		Primes d'émission (non com- prises dans les mon- tants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES QU'EN ESPÈCES			DISSOL. DE SOCIÉTÉS (1) (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à responsabilité limitée)		RÉDUCTIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (sociétés de personnes à resp. limitée)			
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Nombre	Capital ancien	Augmen- tation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre		Montant nominal	dont em- prunts de con- version	Apports en nature		Incorporation de réserves (comprise dans les augmentations de capital)	Liquidations		Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									anonymes et en commandite par actions	de personnes à responsabilité limitée		Augmen- tation de capital	Nombre	Montant	Nombre
							Constitutions de sociétés	Augmen- tation de capital	Nombre	Montant	Nombre		Montant								
1. Banques privées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
2. Assurances	1	200	200	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
3. Opérations financières	1	600	240	1	500	500	2	5.500	3.700	3.530	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
4. Importations, exportations	1	25	25	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
5. Commerce de métaux	—	—	—	3	600	600	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameublem.	2	150	150	18	2.386	2.110	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
7. Commerce de produits alimentair.	3	2.575	2.575	21	2.892	2.892	3	1.300	1.750	1.750	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
8. Commerces divers	5	375	315	31	3.177	3.161	4	1.950	10.550	10.522	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
9. Sucreries	—	—	—	—	—	—	2	27.250	29.250	29.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
10. Meuneries	—	—	—	1	600	312	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
11. Brasseries	—	—	—	1	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
12. Distilleries d'alcool	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
13. Autres industries alimentaires	3	2.150	2.120	2	1.600	1.600	1	10.000	700	700	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
14. Carrières	—	—	—	1	550	257	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
15. Charbonnages	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
16. Mines et industries extractives	—	—	—	1	246	246	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
17. Gaz	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
18. Electricité	—	—	—	—	—	—	1	1.750	43.250	43.250	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
19. Constructions électriques	1	500	500	1	500	500	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
20. Hôtels, théâtres, cinémas	—	—	—	3	250	250	1	50	50	50	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
21. Imprimerie, publicité	2	730	730	7	787	787	1	100	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
22. Textiles (lin, coton, laine, soie)	1	450	302	5	1.564	1.564	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
23. Matériaux artificiels et céramiq.	—	—	—	3	800	760	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
24. Métallurgie et construct. mécaniq.	1	200	200	4	1.316	1.316	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
25. Construct. (bâtim. et trav. publ.)	—	—	—	8	1.019	1.019	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
26. Papeteries (industries)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
27. Plantations et sociétés coloniales	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
28. Produits chimiques	1	50	50	1	900	900	1	200	100	100	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
29. Industries du bois	—	—	—	6	1.078	1.078	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
30. Tanneries et corroiries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
31. Automobiles	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
33. Glaceries	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses	3	1.180	648	4	350	350	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
35. Chemins de fer	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
36. Chemins de fer vicinaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation	4	690	478	3	300	300	2	845	105	105	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
38. Télégraphes et téléphones	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
40. Autobus	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés	1	300	300	4	310	310	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
42. Divers non dénommés	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
TOTAUX...	30	10.175	8.833	129	21.825	20.912	18	48.945	89.555	89.357	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

(1) Coopératives et Unions du Crédit : 10 sociétés constituées au capital minimum de 628.400 francs; 5 sociétés dissoutes au capital minimum de 148.200 francs.



**IV. — EMISSIONS DES SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES BELGES ET CONGOLAISES.**

c) Groupement des sociétés selon le lieu où s'exerce leur activité et selon l'importance du capital nominal émis ou annulé  
(milliers de francs).

JUIN 1939.

17

CLASSIFICATION	CONSTITUTIONS DE SOCIÉTÉS						AUGMENTATIONS DE CAPITAL (sociétés anonymes) (sociétés en commandite par actions) (soc. de pers. à respons. limitée)			ÉMISSIONS D'OBLIGATIONS		PRIMES D'ÉMISSION (non comprises dans les montants libérés)	LIBÉRATIONS AUTRES		DISSOLUTIONS		RÉDUCTIONS DE CAPITAL Montant
	anonymes et en commandite par actions			de personnes à responsabilité limitée			Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur valeur nominale	Montant nominal	dont emprunts de conversion		Apports en nature (1)	Incorporations de réserves au capital (2)	Liquidations	Fusions	
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur valeur nominale									Nombre	Capital ancien	

**1. — Selon le lieu où s'exerce leur activité.**

Belgique .....	30	10.175	8.833	129	21.825	20.912	17	21.945	62.555	62.357	—	—	—	28.907	53.650	14.415	600	137.351
Belgique et étranger.	—	—	—	—	—	—	1	27.000	27.000	27.000	—	—	—	—	27.000	—	—	—
Congo .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>30</b>	<b>10.175</b>	<b>8.833</b>	<b>129</b>	<b>21.825</b>	<b>20.912</b>	<b>18</b>	<b>48.945</b>	<b>89.555</b>	<b>89.357</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28.907</b>	<b>80.650</b>	<b>14.415</b>	<b>600</b>	<b>137.351</b>

**2. — Selon l'importance du capital nominal émis ou annulé.**

1 million et moins ..	28	5.675	4.333	129	21.825	20.912	12	13.145	3.755	3.557	—	—	—	19.242	100	6.615	600	2.139
de 1 à 5 millions .....	2	4.500	4.500	—	—	—	3	6.250	6.750	6.750	—	—	—	9.665	1.500	1.800	—	5.212
de 5 à 10 millions .....	—	—	—	—	—	—	1	800	8.800	8.800	—	—	—	—	8.800	6.000	—	—
de 10 à 20 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	15.000
de 20 à 50 millions ..	—	—	—	—	—	—	2	28.750	70.250	70.250	—	—	—	—	70.250	—	—	40.000
de 50 à 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	75.000
plus de 100 millions ..	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>30</b>	<b>10.175</b>	<b>8.833</b>	<b>129</b>	<b>21.825</b>	<b>20.912</b>	<b>18</b>	<b>48.945</b>	<b>89.555</b>	<b>89.357</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>28.907</b>	<b>80.650</b>	<b>14.415</b>	<b>600</b>	<b>137.351</b>

(1) Compris dans les constitutions et augmentations de capital.  
(2) Comprises dans les augmentations de capital.

**V. — RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS ET DES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A L'EMPRUNT.**

**VI. — INSCRIPTIONS HYPOTHECAIRES (1).**

18  
19

PÉRIODES	RECOURS DES POUVOIRS PUBLICS A L'EMPRUNT (2)		OPÉRATIONS BANCAIRES DU CRÉDIT COMMUNAL				PÉRIODES	Montants d'après les droits d'inscription perçus
	en Belgique	à l'étranger	Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis pour le paiement de :					
			Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires			
		Prélèvements sur compte	Remboursem. nets	Avances nettes	Remboursem. nets			
	(milliers de fr.)	(millions)	(milliers de fr.)					(milliers fr.)
1937.....	6.955.000	flor. P.-B. 48 £ 5	451.491	205.369	200.606	206.350	1937 Moyen. mens.	211.092
1938.....	2.534.875	—	699.505	258.243	231.272	237.796	1938 Moyen. mens.	232.768
1938 Avril .....	—	—	73.431	13.877	21.639	5.296	1938 Avril .....	290.964
Mai .....	—	—	65.249	11.448	16.789	6.973	Mai .....	283.647
Juin .....	—	(3)	62.110	19.630	23.093	6.092	Juin .....	246.895
Juillet .....	250.000	—	65.551	17.636	18.628	15.840	Juillet .....	236.207
Août .....	—	—	67.847	19.274	20.145	25.848	Août .....	207.602
Septembre ..	—	—	63.467	26.997	22.348	18.015	Septembre ..	231.556
Octobre.....	1.000.000	—	36.289	17.849	13.619	36.747	Octobre.....	210.985
Novembre....	675.000	—	52.109	11.470	11.426	38.898	Novembre....	190.178
Décembre...	—	—	60.431	79.389	17.451	28.864	Décembre...	223.407
1939 Janvier ..	—	—	29.424	26.897	24.142	28.237	1939 Janvier ..	208.370
Février.....	—	—	43.892	19.221	25.173	17.517	Février.....	173.873
Mars .....	—	—	46.030	27.098	22.699	9.724	Mars .....	244.488
Avril .....	(4) 50.000	—	33.182	15.771	45.992	10.356	Avril .....	234.217
Mai .....	—	—	36.735	11.211	27.813	8.152	Mai .....	223.450
Juin.....	—	—	56.715	12.256	26.336	6.056	Juin.....	209.628

(1) Y compris les renouvellements au bout de quinze ans, qui se montent à environ 1 p. c. du total, mais non compris les hypothèques légales.  
(2) Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc.  
(3) Le Gouvernement belge a conclu, en juin 1938, un emprunt de 35 millions de florins P.-B. en Bons du Trésor à 3 mois renouvelables trois fois à son gré.  
(4) Emprunt Ville de Liège, bons de caisse à 2 ans, 50 millions de francs, 4,50 p. c., émis à 98,25.

## LES FINANCES PUBLIQUES.

### I. — RENDEMENT DES IMPOTS (d'après le « Moniteur belge »).

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercices (non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

25

PÉRIODES	Contributions directes	Douanes et accises	Enregistrement	Recettes globales pour la période	Recettes globales cumulatives de janvier au mois indiqué inclusivement
1937.....	2.998	3.027	3.653	9.679	—
1938.....	3.281	3.059	3.330	9.670	—
1938 Avril.....	270	256	304	830	3.240
Mai.....	262	243	279	784	4.024
Juin.....	187	262	271	721	4.745
Juillet.....	221	284	266	751	5.496
Août.....	236	281	253	750	6.246
Septembre.....	253	255	285	793	7.039
Octobre.....	391	266	279	936	7.975
Novembre.....	337	255	251	843	8.817
Décembre.....	291	281	281	853	9.670
1939 Janvier.....	453	246	269	968	968
Février.....	197	214	254	665	1.633
Mars.....	217	273	296	786	2.419
Avril.....	283	245	259	787	3.206
Mai.....	295	244	257	796	4.002
Juin.....	221	277	269	767	4.769

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 30 juin 1939  
(non compris les additionnels provinciaux et communaux)

(millions de francs).

	Exercice 1938 (2)		Exercice 1939		Juin 1939	
	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées	Évaluations budgétaires	Recettes effectuées pour	
					l'exercice 1938 (2)	l'exercice 1939
I. Contributions directes.....	3.141	2.844	1.186	1.095	—	221
II. Douanes et accises.....	3.061	3.094	1.475	1.559	—	277
dont douanes.....	1.544	1.650	770	778	—	143
accises.....	1.297	(1) 1.430	621	(1) 775	—	126
III. Enregistrement.....	3.330	3.967	1.604	1.880	—	269
dont enregistrement et transcription.....	486	515	228	259	—	38
successions.....	244	200	124	164	—	22
timbre et taxes assimilées.....	2.561	3.225	1.231	1.231	—	207
Total...	9.532	9.905	4.265	4.534	—	767
Différence par rapport aux évaluat. budgétaires..	— 373		— 269			

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile; la remise des déclarations par le contribuable et l'établissement des rôles par l'administration prennent, en effet, un certain temps. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à partir de la clôture de l'exercice.

(1) Accises et taxes spéciales de consommation.  
(2) L'exercice 1938 s'est clôturé le 31 mars 1939.

	2 <sup>e</sup> trimestre 1938	3 <sup>e</sup> trimestre 1938	4 <sup>e</sup> trimestre 1938	1 <sup>er</sup> trimestre 1939
<b>Opérations en deniers</b> (millions de francs).				
<b>RECETTES.</b>				
Dotations ordinaires pour l'amortissement de la dette consolidée .....	49	175	126	256
Excédents non employés de la dotation du 6 ½ % américain à affecter à la constitution d'une réserve productive (article 16 de la loi du 24 juillet 1927) .....	—	—	—	1
Intérêts et coupons encaissés .....	—	3	—	2
Produit net de la réserve du 6 ½ % américain .....	3	4	0,4	5
Cession de titres du portefeuille .....	—	19	—	2
Cession de titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935 .....	317	164	302	218
Intérêts sur titres acquis en vertu de l'arrêté royal du 11 mai 1935 .....	3	11	—	21
Cession de titres acquis en vertu de l'article 11, 2 <sup>e</sup> alinéa de la loi du 23 juillet 1926 .....	—	—	1	—
Intérêts et amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions (article 1 <sup>er</sup> des arrêtés royaux n <sup>os</sup> 221 et 222 du 27 décembre 1935) .....	4	13	8	26
<b>Recettes du trimestre ...</b>	<b>376</b>	<b>389</b>	<b>438</b>	<b>531</b>
<b>DÉPENSES.</b>				
Coût des titres de la dette consolidée rachetés ou remboursés pour l'amortissement .....	758	174	171	127
Remboursement au Trésor d'une partie de la dotation afférente aux emprunts américains convertis .....	—	—	0,2	—
Frais relatifs à l'amortissement de la dette consolidée .....	0,1	0,3	0,2	0,3
Frais généraux .....	0,1	0,1	0,1	0,1
Coût des titres acquis en vertu de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935 .....	361	173	290	19,8
Coût des titres acquis en vertu de l'article 11, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la loi du 23 juillet 1926 .....	—	39	2	—
Versement au Fonds de régularisation par prélèvements sur le produit de 1938 .....	—	—	—	31
Versement au Trésor du produit net de la réserve du 6 ½ % américain pour 1938 .....	10	—	—	10
Versement au Trésor des intérêts et de l'amortissement du portefeuille des anciennes caisses de pensions .....	46	29	13	8
Prorata de coupons sur titres acquis par le Fonds de régularisation du marché des rentes .....	—	—	2	—
Coût des titres acquis pour le portefeuille .....	—	—	—	2
<b>Dépenses du trimestre ...</b>	<b>1.175</b>	<b>416</b>	<b>479</b>	<b>376</b>
<b>Solde favorable à fin de trimestre ...</b>	<b>535</b>	<b>507</b>	<b>465</b>	<b>620</b>

**Opérations en titres**  
(millions de francs).

<b>AMORTISSEMENT DE LA DETTE CONSOLIDÉE.</b>				
Capital nominal des titres rachetés ou remboursés pour l'amortissement pendant le trimestre ..	591	169	129	143
<b>CONVERSION DE LA DETTE FLOTTANTE.</b>				
Montant des Bons du Trésor convertis en actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges jusqu'à la fin du trimestre .....	4.175	4.175	4.175	4.175
<b>ACTIONS PRIVILÉGIÉES DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.</b>				
Capital nominal des titres : a) émis contre espèces .....	824	824	824	824
b) échangés contre Bons du Trésor non estampillés .....	4.175	4.175	4.175	4.175
<b>Solde disponible à la fin du trimestre .....</b>	<b>4.999</b> 1	<b>4.999</b> 1	<b>4.999</b> 1	<b>4.999</b> 1
<b>Total de la première émission (article 2 de la loi du 24 décembre 1927) .....</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>
<b>Non émis .....</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>
Capital nominal des titres remis au Fonds d'amortissement (art. 11 de la loi du 23 juillet 1926).	10.000	10.000	10.000	10.000
<b>PORTEFEUILLE DE TITRES A LA FIN DU TRIMESTRE.</b>				
Valeurs acquises en vertu de l'article 11, 2 <sup>e</sup> alinéa, de la loi du 23 juillet 1926 .....	94	115	120	117
<b>PORTEFEUILLE DE LA RÉSERVE DU 6 ½ % AMÉRICAIN A LA FIN DU TRIMESTRE.</b>				
Valeurs acquises en exécution de l'article 16 de la loi du 24 juillet 1927 .....	269	269	269	269
<b>PORTEFEUILLE DU FONDS DE RÉGULARISATION DU MARCHÉ DES RENTES A LA FIN DU TRIMESTRE.</b>				
Valeurs acquises en exécution de l'article 24 de l'arrêté royal du 11 mai 1935 .....	1.001	1.012	1.001	1.012
<b>PORTEFEUILLE DES ANCIENNES CAISSES DE PENSIONS A LA FIN DU TRIMESTRE.</b>				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en exécution de l'article 1 <sup>er</sup> des arrêtés royaux n <sup>os</sup> 221 et 222 du 27 décembre 1935 .....	1.046	1.041	1.040	1.034
<b>DÉPÔTS PAR DES FONDATIONS EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'INSCRIPTIONS NOMINATIVES 4 %, 3<sup>e</sup> SÉRIE.</b>				
Valeurs déposées au Fonds d'amortissement en vertu de l'arrêté royal n <sup>o</sup> 267 du 28 mars 1936.	335	335	335	335

**II. — SITUATION TRIMESTRIELLE DU FONDS D'AMORTISSEMENT DE LA DETTE PUBLIQUE**  
(suite).

26

	Au 30 juin 1938	Au 30 septemb. 1938	Au 31 décembre 1938	Au 31 mars 1939
<b>Bilan</b> (milliers de francs).				
<b>ACTIF.</b>				
Banques, chèques postaux et caisse .....	223.003	199.743	191.452	210.191
Placements temporaires en devises étrangères .....	3.719	3.648	918	743
Provisions d'amortissement constituées chez les banquiers étrangers .....	51.349	53.201	38.066	127.431
Remboursement de titres amortissables par tirages, à ventiler .....	20.007	14.305	—	47.010
Dotations échues, restant à encaisser .....	1.614	891	142	—
Ordonnances en portefeuille .....	—	—	5	—
Intérêts avancés à récupérer .....	—	—	—	1
Taxes et frais avancés à récupérer .....	9	332	29	9
Placements de la réserve de l'emprunt 6 ½ % américain .....	234.904	234.912	234.911	234.909
Portefeuille-titres (au prix de revient) .....	534.605	507.032	465.524	620.294
	84.655	104.717	105.786	105.455
<b>Total actif...</b>	<b>619.160</b>	<b>611.749</b>	<b>571.310</b>	<b>725.749</b>
<b>PASSIF.</b>				
Soldes des dotations à affecter à l'amortissement :				
a) en francs belges .....	183.968	182.952	152.756	102.304
b) en devises .....	51.349	53.201	38.066	127.431
Réserve de l'emprunt 6 ½ % américain .....	234.347	238.842	239.238	234.397
Fonds de régularisation du marché des rentes .....	13.264	14.606	25.063	35.297
Produit du portefeuille des anciennes caisses de pensions .....	29.437	13.117	8.128	26.405
Solde disponible :				
Partie non utilisée du produit net de l'émission d'actions privilégiées de la Société Nationale des Chemins de fer belges .....	54.083	54.083	54.083	54.083
Contributions volontaires .....	4.104	4.104	4.104	4.104
Excédent des revenus sur les charges .....	58.187	58.187	58.187	58.187
	48.609	50.844	49.872	51.728
	106.796	109.031	108.059	109.915
<b>Total passif...</b>	<b>619.160</b>	<b>611.749</b>	<b>571.310</b>	<b>725.749</b>

**Compte de pertes et profits**  
(milliers de francs).

<b>DOIT.</b>				
Frais d'administration .....	111	102	95	119
Frais relatifs à l'amortissement .....	127	311	152	333
Prorata de coupons sur titres acquis en vertu de l'article 11, 2 <sup>e</sup> alinéa de la loi du 23 juillet 1928 .....	—	—	724	—
Excédent des revenus sur les charges pour le trimestre .....	238	413	971	452
	—	2.234	—	1.856
<b>Total...</b>	<b>238</b>	<b>2.647</b>	<b>971</b>	<b>2.308</b>
<b>AVOIR.</b>				
Intérêts et coupons encaissés .....	46	2.647	—	2.308
Excédent des charges sur les revenus pour le trimestre .....	192	—	971	—
<b>Total...</b>	<b>238</b>	<b>2.647</b>	<b>971</b>	<b>2.308</b>
<b>Solde favorable à fin de trimestre...</b>	<b>48.609</b>	<b>50.843</b>	<b>49.872</b>	<b>51.728</b>

# LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES.

a) Juin 1939.

30

RUBRIQUES	NOMBRE DE SOCIÉTÉS			Capital versé	Réserves	RÉSULTATS NETS		Dividende brut mis en paiement	Dette obligatoire (2)	Coupons d'obligations bruts (1)
	recensées	en bénéfice	en perte			bénéfice	perte			

(milliers de francs)

### A. — Sociétés ayant leur principale exploitation en Belgique.

1a Banques privées .....	6	5	1	285.500	37.528	22.995	102	16.053	—	—
1b Banques d'intérêt public ...	—	—	—	—	—	—	—	—	112.500	3.937
2. Assurances .....	24	18	6	40.032	21.710	9.007	2.422	4.772	—	—
3. Opérations financières .....	64	48	16	345.950	80.140	42.389	2.492	37.542	76.418	3.226
4. Exportations, importations ..	11	9	2	17.020	6.139	827	149	322	—	—
5. Commerce de fer et métaux ..	4	3	1	1.470	17	103	18	15	—	—
6. Comm. d'habil. et d'ameubl. ..	16	10	6	53.300	33.735	8.388	687	4.952	15.045	862
7. Comm. de prod. alimentaires ..	20	12	8	28.457	4.743	3.752	573	2.266	4.674	265
8. Commerces divers .....	118	78	40	126.453	7.801	6.142	3.343	1.876	3.966	200
9. Sucreries .....	4	4	—	10.090	5.997	2.378	—	2.554	14.771	886
10. Moulineries .....	2	2	—	6.970	5.090	593	—	568	—	—
11. Brasseries .....	8	8	—	19.300	28.584	3.651	—	2.598	—	—
12. Distilleries .....	1	—	1	50	7	—	1	—	—	—
13. Autres industr. alimentaires ..	16	9	7	22.741	318	593	533	324	2.629	131
14. Carrières .....	9	7	2	8.462	6.910	1.195	99	1.213	—	—
15. Charbonnages .....	5	4	1	167.916	89.479	30.783	1.055	24.334	51.290	2.586
16. Mines et autres industr. extr. ..	4	1	3	66.000	47.983	363	1.742	—	—	—
17. Gaz .....	1	1	—	16.000	13.664	2.495	—	1.536	12.256	635
18. Electricité .....	9	8	—	278.292	99.867	26.120	18	23.563	55.000	2.670
19. Constructions électriques .....	9	8	1	74.906	12.147	2.421	35	940	8.859	487
20. Hôtels, théâtres, cinémas ...	19	11	8	21.175	7.698	327	488	458	—	—
21. Imprimerie, publicité .....	20	11	9	27.022	4.299	2.488	842	2.091	1.000	40
22. Textiles .....	34	22	12	334.802	32.239	18.340	3.968	20.877	15.862	761
23. Mat. art. et prod. céramiques ..	18	14	4	23.805	12.049	2.012	641	728	11.872	814
24. Métallurg. et constr. mécan. ..	30	22	8	111.145	5.114	4.324	3.954	2.084	54.472	2.901
25. Construct. (bât. et tr. publ.) ..	17	14	3	58.763	102.048	8.035	74	5.122	1.750	87
26. Papeteries .....	2	1	1	1.400	1.361	—	147	50	9.020	585
28. Produits chimiques .....	29	24	5	213.520	47.117	35.522	423	27.512	13.125	690
29. Industries du bois .....	4	4	—	4.530	985	77	—	38	550	33
30. Tanneries et corroiries .....	5	3	2	6.704	1.081	290	51	226	—	—
31. Automobiles .....	1	1	—	103	67	101	—	—	—	—
32. Verreries et cristalleries .....	2	1	1	14.900	5.467	1.407	43	897	—	—
33. Glaceries .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
34. Industries diverses .....	44	33	11	134.358	27.743	13.805	1.754	8.521	41.747	1.891
35. Chemins de fer .....	—	—	—	—	—	—	—	—	3.000	195
36. Chemins de fer vicinaux .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
37. Navigation et aviation .....	13	11	2	75.716	3.292	3.819	48	1.686	—	—
38. Télégraphe et téléphone .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
39. Tramways électriques .....	—	—	—	—	—	—	—	—	11.691	715
40. Autobus .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
41. Transports non dénommés .....	13	11	2	15.497	7.663	7.238	26	6.027	—	—
42. Divers non dénommés .....	3	2	1	1.555	105	3	28	2	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>585</b>	<b>420</b>	<b>165</b>	<b>2.613.901</b>	<b>635.738</b>	<b>261.983</b>	<b>25.756</b>	<b>201.747</b>	<b>521.497</b>	<b>24.497</b>

### B. — Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.

1. Banques priv. et soc. finano. ...	5	2	3	88.400	1.247	401	1.007	337	—	—
2. Sociétés commerciales .....	3	2	1	36.000	7.117	9.037	56	6.562	—	—
3. Sociétés industrielles .....	11	8	3	95.423	16.357	11.563	1.287	4.923	—	—
4. Sociétés agricoles .....	12	7	5	109.727	2.864	3.934	2.169	2.725	—	—
5. Services publics .....	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>TOTAL...</b>	<b>31</b>	<b>19</b>	<b>12</b>	<b>329.550</b>	<b>25.091</b>	<b>24.938</b>	<b>4.519</b>	<b>14.547</b>	<b>—</b>	<b>—</b>

### C. — Sociétés ayant leur principale exploitation à l'étranger.

1. Sociétés d'électricité .....	2	1	1	41.000	70.759	2.640	11	2.640	—	—
2. Chemins de fer .....	1	1	—	3.000	4.477	356	—	—	7.410	370
3. Tramways .....	2	1	1	—	2.353	476	776	1.611	—	—
4. Plantations et sociétés colon. ..	4	4	—	91.000	37.646	10.511	—	5.360	—	—
5. Sociétés diverses .....	13	7	6	107.153	20.352	2.170	811	1.756	21.520	901
<b>TOTAL...</b>	<b>22</b>	<b>14</b>	<b>8</b>	<b>242.153</b>	<b>130.881</b>	<b>16.153</b>	<b>1.598</b>	<b>11.367</b>	<b>28.930</b>	<b>1.271</b>
<b>Total général...</b>	<b>638</b>	<b>453</b>	<b>185</b>	<b>3.185.604</b>	<b>791.710</b>	<b>303.074</b>	<b>31.873</b>	<b>227.661</b>	<b>550.427</b>	<b>25.768</b>

(1) En outre, il a été mis en paiement pendant le mois de juin : (milliers de francs)

Coupons d'emprunts intérieurs de l'État .....	83.236
Coupons d'emprunts de la Colonie .....	3.000
Coupons d'emprunts des provinces et des communes .....	10.371
Coupons d'emprunts d'organismes divers .....	4.423

**TOTAL...** 101.030

Coupons d'emprunts extérieurs de l'État .....

10.093

(2) Les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

## I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS ANONYMES BELGES (suite).

## b) Tableau rétrospectif.

PÉRIODES	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut distribué	Dette obligataire (1)	Coupons d'obligat. bruts
	recensées	en bénéf.	en perte			bénéfice	perte			
(milliers de francs)										
1937.....	7.611	5.887	1.724	45.890.185	17.761.760	5.289.888	469.276	3.787.107	9.223.488	476.458
1938.....	7.694	5.879	1.815	48.321.151	17.837.626	6.179.386	435.372	4.296.989	8.134.056	384.070
1938 6 premiers mois.....	5.108	3.962	1.146	26.571.217	10.588.440	3.339.638	186.816	2.354.761	4.175.340	203.552
1939 6 premiers mois.....	5.135	3.690	1.445	27.629.449	10.387.552	2.808.918	277.846	2.146.702	3.987.452	181.058
1938 Avril.....	1.685	1.300	385	8.238.525	2.342.647	986.362	56.700	652.481	1.023.060	45.322
Mai.....	1.179	914	265	8.774.632	4.707.102	1.126.265	53.121	844.914	383.850	18.078
Juin.....	615	457	158	3.108.611	724.821	349.444	31.433	238.992	604.370	33.293
Juillet.....	418	330	88	5.924.694	1.889.757	986.934	45.700	646.614	979.321	43.497
Août.....	170	125	45	1.168.178	343.321	99.087	12.180	68.757	494.033	22.266
Septembre.....	238	172	66	887.013	338.430	99.188	12.968	65.034	458.104	21.984
Octobre.....	539	404	135	4.448.324	1.218.677	524.528	68.168	355.354	1.007.432	43.262
Novembre.....	265	207	58	4.307.131	2.175.520	645.802	13.761	462.563	381.990	17.896
Décembre.....	286	211	75	3.206.246	1.133.301	306.146	28.479	232.467	637.836	31.633
1939 Janvier.....	115	95	20	945.378	241.946	126.774	4.347	77.723	980.310	45.922
Février.....	187	145	42	619.122	113.121	42.032	19.707	26.279	567.252	25.659
Mars.....	1.298	947	351	5.143.110	2.549.165	505.073	45.435	389.062	456.287	22.048
Avril.....	1.679	1.183	496	8.792.056	2.010.671	815.296	91.459	620.109	1.029.369	43.312
Mai.....	1.218	867	351	8.944.179	4.680.939	1.016.669	85.025	805.868	403.807	18.349
Juin.....	638	453	185	3.185.604	791.710	303.074	31.873	227.661	550.427	25.768

(1) En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

## II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE ET DE RETRAITE.

## a) Dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne (1)

(milliers de francs).

PÉRIODES	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période (2)	Nombre de livrets à fin d'année
1937.....	3.501.365	2.800.663	700.702	12.489.170	5.844.595
1938.....	3.331.391	3.496.925	— 165.534	12.670.559	5.973.360
1938 Mai.....	255.455	428.875	— 173.420	12.497.884	
Juin.....	245.881	258.729	— 12.848	12.485.036	
Juillet.....	283.123	237.882	45.241	12.530.277	
Août.....	252.373	237.395	14.978	12.545.255	
Septembre.....	157.456	544.487	— 387.031	12.158.224	
Octobre.....	392.378	328.208	64.170	12.222.394	
Novembre.....	284.011	188.739	95.272	12.317.666	
Décembre.....	249.353	243.383	5.970	12.323.636	
1939 Janvier.....	317.844	200.562	117.282	12.787.841	
Février.....	207.216	215.326	— 8.110	12.779.731	
Mars.....	193.282	406.173	— 212.891	12.556.840	
Avril.....	130.956 (3)	439.986 (3)	— 309.030 (3)	12.256.128 (3)	
Mai.....	220.461 (3)	213.000 (3)	7.461 (3)	12.263.589 (3)	
Juin.....	257.569 (3)	186.768 (3)	70.801 (3)	12.334.390 (3)	
Juillet.....	219.371 (3)	188.184 (3)	31.187 (3)	12.365.577 (3)	

(1) Ces chiffres donnent les mouvements de l'épargne pure.

(2) Les soldes des années 1937 et 1938 comprennent les intérêts capitalisés de l'exercice.

(3) Chiffres approximatifs.

## b) Versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite

(milliers de francs).

PÉRIODES	TRAVAILLEURS MANUELS et versements libres en dehors du cadre des lois d'assurances obligatoires (lois des 16 mars 1865 et 15 décembre 1937)	EMPLOYÉS (lois des 10 mars 1925 et 18 juin 1930)	OUVRIERS MINEURS (lois coordonnées par arrêté royal du 25 août 1937)	Total
1937.....	298.675	44.386	14.241	357.302
1938.....	317.907	48.116	18.114	384.137
1938 Avril.....	27.831	4.093		
Mai.....	27.031	3.898	4.514	95.652
Juin.....	24.399	3.886		
Juillet.....	25.398	3.867		
Août.....	25.367	3.840	4.575	92.342
Septembre.....	25.500	3.795		
Octobre.....	26.837	4.148		
Novembre.....	25.582	3.972	4.538	96.214
Décembre.....	26.814	4.323		
1939 Janvier.....	27.272	3.781		
Février.....	25.681 (1)	3.778	4.977 (1)	
Mars.....	27.379 (1)	4.148 (1)		
Avril.....	26.119 (1)	3.977 (1)		
Mai.....			6.490 (1)	
Juin.....				

(1) Chiffres approximatifs.

III. — INDICE TRIMESTRIEL DES SALAIRES. (Base : moyenne des salaires en 1933 = 100.)

PÉRIODES	INDICE GÉNÉRAL	INDICES PAR INDUSTRIES																							INDICES des salaires horaires moyens par catégorie d'industrie			
		Cokeries	Carrières, cimenteries, marbreries	Métallurgie				Industries céramiques, briquettes	Industries verrières	Industries chimiques	Industries alimentaires	Industries textiles			Construction et travaux publics	Bois et ameublement	Peaux et cuirs	Tabacs	Papier		Art et précision	Transports			Gaz et électricité	Industries de		
				Sidérurgie	Métaux non ferreux	Fonderies, constructions mécan. et métalliques	Ensemble					Lin, coton, chanvre et jute	Laine, tapis, bonneterie, confection	Ensemble					Fabriques	Imprimerie et transformation		Travail des ports, camionneurs	Chemins de fer (1)	Ensemble (1)		biens de production	biens de consommation	
																												mat. prem. et demi-prod.
<b>a) Indice des salaires horaires moyens.</b>																												
1936 Décembre	103	108	97	114	109	97	105	100	100	104	101	103	97	100	101	96	106	109	—	100	97	117	101	104	102	105	100	
1937 Mars	106	111	102	116	112	103	109	101	104	107	103	104	100	102	103	99	109	108	107	102	101	121	97	101	102	108	103	
Juin	109	114	104	125	114	104	113	108	105	109	105	105	100	102	108	101	112	104	—	104	105	122	105	108	106	111	104	
Septembre	113	118	108	129	119	110	118	112	106	112	106	107	107	107	108	102	113	108	122	106	109	122	107	110	107	114	107	
Décembre	115	121	108	129	121	112	119	115	108	114	108	109	108	109	111	105	115	109	115	106	114	130	113	116	110	117	109	
1938 Mars	116	123	112	130	121	115	121	110	112	115	108	111	110	111	112	106	116	113	115	108	117	127	110	113	111	118	111	
Juin	116	123	111	132	121	113	121	109	112	116	109	112	110	111	112	108	115	112	—	109	115	125	109	112	111	118	111	
Septembre	117	123	108	132	121	113	121	110	110	117	109	112	111	111	114	109	115	113	—	110	115	125	115	115	111	118	110	
Décembre	118	126	114	135	121	113	122	114	113	118	109	114	112	113	115	108	117	113	116	111	112	125	115	117	114	119	112	
1939 Mars	118	123	110	133	120	113	122	114	111	116	109	117	114	116	115	109	117	111	—	109	113	124	116	118	115	119	112	
Juin	*117	122	109	135	119	113	122	110	112	115	108	*112	111	*111	116	109	117	105	—	110	114	122	109	112	113	118	*111	
<b>b) Indice des salaires des ouvriers qualifiés ou spécialisés.</b>																												
1936 Décembre	105	105	100	113	103	102	107	96	101	103	101	108	96	102	101	101	102	110	—	101	97	120	—	—	101	104	101	
1937 Mars	108	108	104	117	111	107	111	99	108	106	101	109	95	102	103	106	106	110	108	103	97	120	—	—	102	108	103	
Juin	111	112	105	127	113	109	116	102	107	109	103	110	96	103	106	108	110	109	—	104	98	122	—	—	106	110	105	
Septembre	115	115	111	136	117	115	123	104	109	111	106	112	101	107	108	107	112	113	124	106	102	126	—	—	107	115	107	
Décembre	117	117	113	133	120	117	123	106	106	114	106	115	102	109	110	111	114	115	127	105	110	128	—	—	111	117	109	
1938 Mars	118	116	114	132	120	120	124	107	112	114	106	116	104	110	111	111	116	115	127	106	112	125	—	—	112	118	111	
Juin	118	114	114	136	120	117	124	106	110	116	107	116	105	111	113	112	114	115	—	107	110	127	—	—	112	117	111	
Septembre	118	114	116	145	120	115	127	106	111	116	107	115	104	110	114	115	115	116	—	108	110	128	—	—	112	119	111	
Décembre	120	117	118	142	120	115	126	108	113	117	108	117	106	111	115	114	116	115	126	108	110	129	—	—	113	120	112	
1939 Mars	120	115	114	140	119	116	125	109	110	115	107	120	109	115	115	112	116	115	126	109	111	126	—	—	114	118	112	
Juin	*119	114	115	141	119	116	126	109	111	115	106	*116	106	*111	116	114	117	111	—	108	113	127	—	—	113	*117	*111	
<b>c) Indice des salaires des ouvriers non qualifiés ni spécialisés.</b>																												
VARIATIONS selon régimes (2)																												
I    II    III																												
1936 Décembre	107	105	96	120	111	105	111	102	113	109	103	105	103	104	103	100	108	110	—	104	115	120	—	—	105	104	101	
1937 Mars	111	108	99	123	114	109	115	105	119	113	104	106	105	105	106	103	110	109	106	105	121	126	—	—	107	109	104	102
Juin	114	112	101	141	116	109	122	114	119	116	106	106	106	106	109	103	112	108	—	108	122	123	—	—	102	112	106	103
Septembre	118	115	106	147	121	114	127	116	117	119	108	108	109	108	112	107	115	113	122	110	127	125	—	—	103	115	110	104
Décembre	119	117	108	140	123	117	126	112	113	122	109	111	111	111	114	107	116	115	115	110	134	128	—	—	115	117	112	106
1938 Mars	120	116	110	142	123	120	128	116	118	122	109	113	111	112	115	109	118	115	115	114	136	123	—	—	116	119	114	107
Juin	120	114	107	145	122	118	128	118	116	123	109	112	112	112	116	109	116	115	—	114	133	124	—	—	114	119	113	108
Septembre	121	114	107	151	122	118	131	118	119	124	108	113	111	112	118	110	117	116	—	116	134	124	—	—	115	119	113	108
Décembre	121	116	110	143	123	119	128	112	119	125	110	115	112	114	118	110	121	116	116	114	133	126	—	—	118	120	114	109
1939 Mars	122	116	108	142	121	119	128	112	116	123	109	120	113	116	119	112	120	116	—	114	133	133	—	—	119	119	115	109
Juin	*121	113	107	144	121	118	128	121	115	123	109	*119	112	*115	118	110	119	112	—	114	134	122	—	—	118	*118	114	108

(1) Nous ne possédons pas d'éléments pour le calcul des indices des salaires des ouvriers qualifiés et non qualifiés des chemins de fer. Seul le salaire moyen nous est connu.

(2) Régime I : variations suivant indices des prix de détail ou barèmes des prix de vente.

Régime II : commissions patronales ou autres organismes de conciliation.

Régime III : décisions paritaires ou offre et demande.

(\*) Chiffres provisoires.

# LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.

35

## I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION.

PÉRIODES	CHAMBRES DE COMPENSATION					Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques (3)	CAISSE DE LIQUIDATION DE LA BOURSE DE BRUXELLES			
	BRUXELLES ET PROVINCE			BRUXELLES			COMPTANT			TERME
	Nombre de chambres à fin de période	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)	Nombre de pièces compensées (milliers)	Capitaux compensés (millions de francs)		Nombre de séances	Nombre de particip. à fin de période	Montant liquidé (millions de francs) (1)	Montant liquidé (millions de francs) (1)
1937 Moyenne mensuelle	38 (2)	343	31.057	167	22.648	5,45	20	320 (2)	1.152	174
1938 Moyenne mensuelle	38 (2)	332	32.201	164	24.275	6,56	21	305 (2)	513	82
1938 Mai	38	354	42.960	180	33.535	—	20	320	723	139
Juin	38	336	32.489	166	25.315	7,17	21	320	396	79
Juillet	38	330	28.850	161	21.696	—	19	320	375	67
Août	38	326	31.781	161	24.820	—	22	300	363	68
Septembre	38	320	34.021	157	24.430	7,36	22	300	386	86
Octobre	38	334	36.304	162	28.471	—	21	305	647	94
Novembre	38	320	26.223	157	19.469	—	19	305	409	54
Décembre	38	344	30.484	169	22.346	6,37	21	305	405	47
1939 Janvier	38	331	28.298	166	20.949	—	21	305	409	46
Février	38	300	25.700	147	19.039	—	19	305	332	46
Mars	38	345	36.907	170	28.302	6,50	23	305	617	79
Avril	38	314	32.919	153	24.757	—	18	305	361	49
Mai	38	331	31.921	162	24.691	—	20	305	361	40
Juin	38	330	33.174	159	25.742	7,10	22	305	304	34
Juillet	38	312	31.848	150	24.440	—	20	305	253	27

(1) Dans ce montant, les achats ou les ventes ne sont comptés qu'une seule fois.

(2) Au 31 décembre.

(3) Rapport des capitaux compensés par trimestre au solde, à la fin du trimestre, des dépôts en comptes à vue et à moins de 30 jours.

## II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

(millions de francs).

36

PÉRIODES	Nombre de comptes à fin de période	Avoir global (moyenne journalière)	CRÉDIT		DÉBIT		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation (2)
			Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1937 Moyenne mensuelle	(1) 412.126	3.666	4.925	12.393	4.900	12.409	34.627	89,0	4,72
1938 Moyenne mensuelle	(1) 433.553	3.594	5.041	12.494	5.016	12.508	35.060	89,0	4,80
1938 Mai	421.161	3.526	5.066	12.600	5.284	12.630	35.580	88,5	5,08
Juin	421.680	3.396	4.467	11.284	4.415	11.292	31.459	88,2	4,63
Juillet	423.292	3.516	5.130	12.009	4.809	12.014	33.962	87,9	4,78
Août	424.809	3.548	4.652	11.866	4.715	11.874	33.107	90,2	4,60
Septembre	428.480	3.484	5.492	13.044	5.813	13.055	37.404	93,8	5,21
Octobre	428.217	3.504	6.990	14.215	6.829	14.208	40.242	87,9	5,50
Novembre	430.560	3.621	4.511	11.763	4.471	11.783	32.528	88,3	4,68
Décembre	433.553	3.654	5.297	12.921	4.833	12.941	36.993	88,5	4,60
1939 Janvier	437.067	4.006	5.193	13.742	5.106	13.755	37.797	88,7	4,53
Février	439.587	3.964	4.021	11.541	4.133	11.553	31.249	89,0	4,12
Mars	441.743	3.888	4.952	13.025	4.875	13.045	35.896	87,7	4,27
Avril	442.776	4.003	5.192	13.721	5.269	13.737	37.919	88,5	4,95
Mai	443.009	3.940	4.548	12.633	4.656	12.637	34.474	89,4	4,39
Juin	443.620	3.746	4.642	12.504	4.597	12.513	34.259	89,3	4,39
Juillet	443.620	3.819	5.006	13.013	4.885	13.018	35.921	89,1	4,68

(1) Au 31 décembre.

(2) Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

## III. — DEMANDES EN AUTORISATION D'ETABLISSEMENTS CLASSES.

Source : *Revue du Travail*.

37

ÉPOQUES	Royaume	Brabant	Anvers	Limbourg	Flandre orientale	Flandre occidentale	Hainaut	Namur	Luxembour	Liège
1937	4.272	1.135	722	92	786	480	413	151	42	451
1938	3.744	976	704	100	378	408	472	114	28	564
1938 Mars	314	91	67	9	40	32	26	5	4	40
Avril	347	67	77	4	66	35	39	10	—	49
Mai	367	100	66	9	48	42	43	29	3	47
Juin	383	78	62	17	47	44	34	22	5	74
Juillet	329	82	59	14	21	51	56	6	3	37
Août	336	85	65	7	16	34	70	10	2	47
Septembre	277	80	52	3	17	25	39	14	1	46
Octobre	276	81	42	13	31	21	35	7	2	44
Novembre	248	62	59	9	8	23	44	5	4	34
Décembre	249	76	59	1	27	23	17	10	—	36
1939 Janvier	258	80	42	12	25	35	19	4	3	38
Février	231	50	38	12	25	27	27	9	3	40
Mars	334	73	39	16	47	43	61	11	6	38
Avril	323	100	45	3	31	38	45	2	2	57
Mai	315	80	43	16	44	37	50	5	6	35



**IV. — RAPPORT DES EFFETS IMPAYES AUX EFFETS PRESENTES A L'ENCAISSEMENT  
PAR LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE.**

38

PÉRIODES	NOMBRE DES			MONTANT DES		
	Effets présentés	Effets impayés	%	Effets présentés	Effets impayés	%
				<i>(milliers de francs)</i>		
1937.....	1.117.161	69.857	6,25	4.644.274	99.390	2,14
1938.....	1.473.634	100.463	6,82	8.145.032	157.898	1,94
1938 Avril.....	121.741	7.534	6,19	516.979	10.473	2,03
Mai.....	138.333	8.763	6,33	667.163	14.287	2,14
Juin.....	155.249	9.657	6,22	1.005.813	16.768	1,67
Juillet.....	141.215	9.353	6,62	978.256	15.194	1,55
Août.....	121.944	7.950	6,52	807.139	11.972	1,48
Septembre.....	121.865	11.417	9,37	554.951	19.701	3,55
Octobre.....	152.369	10.462	6,87	877.433	17.178	1,96
Novembre.....	128.356	7.950	6,19	849.872	13.569	1,60
Décembre.....	113.350	8.408	7,42	674.074	12.114	1,80
1939 Janvier.....	80.260	5.934	7,39	379.226	8.810	2,32
Février.....	72.894	5.704	7,83	296.515	7.828	2,64
Mars.....	96.952	7.470	7,70	629.823	14.042	2,23
Avril.....	117.728	9.226	7,84	893.051	19.598	2,19
Mai.....	127.107	9.305	7,32	1.124.731	21.386	1,90
Juin.....	114.856	7.991	6,96	957.359	19.723	2,06

**V. — DECLARATIONS DE FAILLITE,  
HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS PREVENTIFS, MISES SOUS GESTION CONTROLÉE,  
PUBLIÉES AU « MONITEUR DU COMMERCE BELGE ».**

a) Tableau rétrospectif.

39

PÉRIODES (13 semaines)	Faillites			Concordats homologués			Gestions contrôlées		
	1937	1938	1939	1937	1938	1939	1937	1938	1939
Première période.....	165	180	175	39	29	43	11	—	—
Deuxième période.....	138	145	207	23	35	43	—	—	—
Troisième période.....	111	118	—	17	23	—	—	—	—
Quatrième période.....	146	179	—	29	44	—	—	—	—
<b>Total...</b>	<b>560</b>	<b>622</b>		<b>108</b>	<b>131</b>		<b>11</b>	<b>—</b>	

b) Détail par catégories d'industries.

JUILLET 1939.

GROUPES	NOMBRE DE											
	DECLARATIONS DE FAILLITE						CONCORDATS HOMOLOGUÉS					
	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total	Personnes physiques	Sociétés de personnes	Sociétés anonymes	Sociétés de personnes à responsabilité limitée	Sociétés coopératives	Total
A. Opérations commerciales.....	46	2	3	—	2	53	16	—	—	—	1	17
B. Opérations bancaires et financières.....	1	—	—	—	1	2	—	—	—	—	1	1
C. Industries.....	2	—	1	—	—	3	—	—	1	—	—	1
D. Sociétés ayant leur principale exploitation au Congo belge.	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Total...</b>	<b>49</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>58</b>	<b>16</b>	<b>—</b>	<b>1</b>	<b>—</b>	<b>2</b>	<b>19</b>

# LES PRIX.

## I. — INDICES DES PRIX DE GROS.

a) Indice officiel en Belgique. — Indice général et par groupe de produits.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

45

PÉRIODES	Indice général	Produits destinés à l'alimentation	Combustibles	Goudron et dérivés	Produits des industries métallurg.	Pétroles et dérivés	Produits des industries céramiq.	Produits des industries verrières	Produits chimiques	Engrais chimiques	Matières grasses
Nombre de produits ....	125	16	4	3	15	7	9	2	12	4	7
1937 Moyenne mensuelle	684	632	839	648	759	1.000	871	549	599	448	570
1938 Moyenne mensuelle	630	559	873	605	695	967	865	549	617	503	463
1938 Mai .....	631	580	882	629	674	1.029	863	549	622	505	466
Juin .....	629	592	884	623	674	964	862	549	623	510	462
Juillet .....	623	553	860	581	684	926	861	549	623	490	463
Août .....	620	546	862	581	671	926	859	549	621	495	464
Septembre .....	622	544	858	581	682	922	858	549	620	509	460
Octobre .....	617	529	837	571	689	910	859	549	609	519	442
Novembre .....	610	514	837	560	685	908	859	549	602	520	436
Décembre .....	607	528	855	538	678	905	847	549	591	524	419
1939 Janvier .....	604	515	855	534	667	906	852	549	578	527	414
Février .....	599	508	855	527	666	908	849	549	573	529	414
Mars .....	600	509	855	512	671	907	854	549	573	532	416
Avril .....	602	518	835	512	673	914	852	549	571	533	417
Mai .....	599	511	835	513	664	914	855	549	571	521	415
Juin .....	597	504	838	504	668	914	860	549	569	521	416
Juillet .....	594	499	841	498	671	915	864	614	565	503	411

PÉRIODES	PRODUITS DES INDUSTRIES TEXTILES					Matériaux de construction	Produits résineux	Produits des industries des peaux et cuirs	Tabac	Produits des industries du papier	Caoutchouc brut
	Indice général	Laines	Lins	Jutes	Cotons						
Nombre de produits ....	19	5	5	2	7	13	2	9	1	1	1
1937 Moyenne mensuelle	704	781	877	407	657	768	692	599	492	902	164
1938 Moyenne mensuelle	592	606	842	365	520	774	534	476	513	736	125
1938 Mai .....	579	605	793	346	519	774	527	471	523	732	101
Juin .....	578	603	795	354	515	776	527	461	523	710	111
Juillet .....	587	596	810	372	525	775	519	465	545	710	130
Août .....	585	598	838	375	505	774	515	466	455	655	138
Septembre .....	591	593	898	371	497	774	505	465	455	655	136
Octobre .....	583	583	852	386	493	771	530	478	500	650	141
Novembre .....	567	579	821	361	490	773	520	468	500	650	138
Décembre .....	571	572	857	357	488	772	520	461	545	644	133
1939 Janvier .....	583	560	929	400	480	775	532	466	545	644	130
Février .....	567	547	852	439	469	773	538	462	545	644	133
Mars .....	563	548	826	449	465	773	555	465	545	644	134
Avril .....	570	530	826	558	463	772	548	461	545	644	133
Mai .....	563	530	788	501	476	772	526	471	545	644	133
Juin .....	557	529	755	484	483	772	506	471	545	644	135
Juillet .....	549	538	715	472	480	765	485	471	545	644	138

b) Indices des prix de gros à l'étranger.

PÉRIODES	ANGLETERRE (Board of Trade) Base : 1930	FRANCE (Statistique Générale de la France) Base : juillet 1914	PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek) Base : 1913	SUISSE (Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail) Base : juillet 1914	SUÈDE (Kommerskollegium) Base : 1913	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt) Base : 1913	ÉTATS-UNIS (Bureau of Labor) Base : 1926
1937 Moyenne mens.	109	563	97	111	137	106	86
1938 Moyenne mens.	101	640	92	107	130	106	79
1938 Avril .....	103	619	92	108	131	106	79
Mai .....	102	643	92	107	130	105	78
Juin .....	101	653	92	107	130	106	78
Juillet .....	101	652	90	106	130	106	79
Août .....	99	644	90	105	128	106	78
Septembre .....	98	646	91	106	127	106	78
Octobre .....	99	654	91	106	128	106	78
Novembre .....	98	657	91	106	127	106	78
Décembre .....	98	666	92	106	127	106	77
1939 Janvier .....	97	676	91	106	127	106	77
Février .....	97	677	91	105	127	106	77
Mars .....	97	681	91	105	127	107	77
Avril .....	97	682	92	106	128	106	76
Mai .....	98	693	92	107	129	106	76
Juin .....	98	685	91	106	107	107	76

## II. — INDICES DES PRIX DE DETAIL ET DU COUT DE LA VIE.

a) Indices des prix de détail en Belgique.

Base : Avril 1914 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

46

DATES	Le Royaume	Anvers	Bruxelles	Gand	Liège
1937 Moyenne mensuelle .....	735	778	791	733	732
1938 Moyenne mensuelle .....	761	801	828	760	766
1938 15 avril .....	751	790	819	749	753
15 mai .....	753	791	821	753	756
15 juin .....	761	808	833	763	772
15 juillet .....	755	794	820	756	758
15 août .....	755	794	819	755	760
15 septembre .....	764	804	828	766	769
15 octobre .....	769	810	839	771	776
15 novembre .....	772	813	838	772	776
15 décembre .....	768	807	835	766	773
1939 15 janvier .....	769	807	835	768	774
15 février .....	759	798	826	758	763
15 mars .....	754	795	822	755	758
15 avril .....	751	791	817	752	753

b) Nouveaux indices des prix de détail en Belgique.

Base : Années 1936-1938 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

DATES	Royaume	Rabrant		Anvers		Liège		Flandre Orientale		Flandre occidentale	Hainaut	Limbourg	Luxembourg	Namur
		Province	Ville de Bruxelles	Province	Ville d'Anvers	Province	Ville de Liège	Province	Ville de Gand					
1939 15 janvier .....	105,8	105,9	105,6	104,5	103,9	107,0	106,9	105,5	105,8	104,3	106,9	106,8	105,6	106,4
15 février .....	104,4	104,2	104,0	103,5	103,1	105,2	104,8	104,2	104,5	103,3	105,5	105,1	104,4	105,0
15 mars .....	103,6	103,5	103,4	102,8	102,5	104,4	104,0	103,6	104,1	102,5	104,6	104,4	103,6	103,7
15 avril .....	103,1	103,0	102,8	102,4	102,2	103,6	103,3	103,1	103,8	102,1	103,9	104,1	103,1	103,1
15 mai .....	102,9	102,9	102,7	102,3	102,1	103,5	103,3	102,9	103,8	102,0	103,9	103,8	102,6	102,5
15 juin .....	103,1	102,8	102,5	102,5	102,4	103,8	103,8	103,2	104,1	102,5	104,0	104,3	102,4	102,5
15 juillet .....	103,5	103,0	102,7	102,8	102,5	103,8	103,7	103,6	104,5	102,9	104,5	104,6	102,8	102,9

c) Indices du coût de la vie en Belgique.

*Budgets ouvriers, 3<sup>e</sup> catégorie : ménages disposant d'un revenu de 30 à moins de 40 francs, par unité de consommation et par quinzaine.*

Base : 1921 = 100.

Source : *Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.*

PÉRIODES	Indice général	Nourriture	Habitations, mobilier	Chauffage, éclairage	Vêtements	Besoins hygiéniques, sociaux et moraux
1937 Moyenne mensuelle .....	199	175	404	186	239	181
1938 Moyenne mensuelle .....	205	180	405	194	246	183
1938 Mai .....	201	174	405	191	247	183
Juin .....	204	179	405	192	246	183
Juillet .....	202	175	405	193	247	183
Août .....	202	176	405	194	247	183
Septembre .....	205	180	405	195	246	183
Octobre .....	207	183	405	196	246	183
Novembre .....	209	186	405	196	247	183
Décembre .....	208	184	405	198	247	183
1939 Janvier .....	209	186	405	199	247	183
Février .....	205	180	406	199	247	183
Mars .....	203	176	407	199	247	183
Avril .....	200	172	407	195	247	183
Mai .....	198	168	407	196	249	184
Juin .....	199	170	406	197	249	184
Juillet .....	200	171	406	196	249	184

## d) Indices du coût de la vie et des prix de détail, à l'étranger.

ÉPOQUES	GRANDE-BRETAGNE (Ministry of Labour)	FRANCE (Statistique Générale de la France)		PAYS-BAS (Centraal Bureau voor de Statistiek)	SUISSE (Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail)	SUÈDE	ALLEMAGNE (Statistisches Reichsamt)	ÉTATS-UNIS (National Industrial Conference Board)
	Coût de la vie	Prix de détail (ind. pond. de 34 articles Moyen. p <sup>r</sup> 300 villes)	Coût de la vie (budgets-types uniformisés)	Coût de la vie	Coût de la vie (34 villes)	Coût de la vie (49 villes)	Coût de la vie	Coût de la vie
		Base : juillet 1914 = 100	Base : juillet 1914 = 100					
1937 Moyenne .....	154	572	102,4	137,3	137	162	125,1	88,5
1938 Moyenne .....	156	658	116,6	138,6	137	166	125,6	86,4
1938 Mars .....	154	—	—	137,9	137	—	125,5	86,7
Avril .....	156	—	—	138,2	136	165	125,6	88,8
Mai .....	155	646	115,3	139,1	136	—	125,9	86,5
Juin .....	159	—	—	140,4	137	—	126,0	86,7
Juillet .....	156	—	—	138,7	137	166	126,8	86,5
Août .....	156	657	117,2	138,4	136	—	126,5	85,9
Septembre .....	155	—	—	138,7	137	—	125,2	85,9
Octobre .....	156	—	—	138,3	137	167	124,9	85,8
Novembre .....	156	690	120,3	137,4	137	—	125,0	85,6
Décembre .....	155	—	—	138,3	137	—	125,3	85,8
1939 Janvier .....	155	—	—	137,4	137	167	125,8	85,4
Février .....	153	709	122,3	136	136	—	125,7	85,1
Mars .....	153	—	—	136	136	—	126,0	84,9
Avril .....	153	—	—	138	138	168	125,9	85,1
Mai .....	153	—	122,5	137	137	—	126,1	84,8
Juin .....	—	—	—	—	—	—	126,5	—
Juillet .....	—	—	—	—	—	—	127,3	—

## III. — PRIX DE GROS DE QUELQUES PRODUITS INDUSTRIELS.

Sources : Charbons : Office belge des Charbons (O.B.C.). — Sidérurgie : Prix intérieurs : Echo de la Bourse. — Prix à l'exportation : Cosibel.

PÉRIODES	Prix intérieurs (en francs par tonne métrique).										Prix à l'exportation (en £-or par tonne anglaise).									
	CHARBONS					SIDÉRURGIE					SIDÉRURGIE									
	Fines grasses à gaz et à coke	Criblés gras domestiques	Type C État belge	Fines lavées vapeur 0/10	Criblés 1/2 gras domestiques	Poussières maigres brats pour pulvérisés	Grains lavés vapeur maigres 5/10	Gaillietins maigres domestiques 50/80	Billettes	Largets	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines recuit four ouvert	Billettes	Largets	Aciers marchands	Profilés	Tôles fortes	Tôles fines
1937 Moy. mens.	131	179	136	121	202	85	137	227	869	991	1.014	1.014	1.248	1.666	4-1-2	4-1-2	5-0-5	4-12-8	—	—
1938 Moy. mens.	147	188	151	126	209	93	142	237	877	986	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-1	3-15-8	4-17-10	5-0-7	5-15-7	7-7-8-9
1938 Mai .....	150	180	154	128	200	96	143	226	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	4-0-2	3-17-3	4-16-4	4-18-2	5-16-9	7-5-3
Juin .....	149	182	154	128	202	95	143	229	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	—	3-17-0	4-18-0	4-16-5	5-16-4	7-2-9
Juillet .....	144	186	149	123	206	89	138	234	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-15-8	3-15-6	5-1-8	4-16-8	5-7-11	7-6-6
Août .....	144	190	149	123	209	89	138	236	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-19-2	3-18-4	4-15-8	4-15-6	5-9-5	7-6-9
Septembre .....	139	192	149	122	212	88	139	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-18-0	3-14-1	4-16-8	4-13-2	5-8-8	8-7-1-2
Octobre .....	143	191	149	123	212	90	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-12-10	3-13-11	4-16-8	4-13-9	5-4-7	7-6-8
Novembre .....	143	192	149	123	213	91	139	243	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-11-2	3-9-2	4-16-0	4-12-4	5-7-7	7-2-8
Décembre .....	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-8-5	3-10-8	4-14-10	4-13-9	5-4-7	7-10
1939 Janvier .....	148	196	149	128	216	95	143	244	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-9	3-6-7	4-10-10	4-10-1	5-2-8	7-6-4
Février .....	148	195	149	128	216	96	143	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-5-8	3-5-1	4-7-11	4-8-9	5-7-3	5-5
Mars .....	148	194	149	128	215	94	143	242	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-7-3	3-7-8	4-6-3	4-5-0	4-17-5	7-7-1
Avril .....	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.300	1.720	3-4-0	3-7-0	4-5-8	4-3-2	4-17-8	7-6-9
Mai .....	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.360	1.720	3-6-3	3-6-2	4-6-2	4-6-3	4-16-1	7-5-8
Juin .....	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.360	1.720	3-6-6	3-4-6	4-6-5	3-19-11	4-15-8	7-8-7
Juillet .....	—	—	—	—	—	—	—	—	860	950	1.100	1.100	1.360	1.720	3-6-8	3-5-5	4-6-7	4-1-8	4-16-7	7-5-5

## IV. — PRIX DES PRODUITS AGRICOLES.

a) Prix moyens des grains et autres denrées agricoles vendus sur les marchés régulateurs de Belgique (« Moniteur belge »).

PÉRIODES	FROMENT	SEIGLE	AVOINE	ORGE D'HIVER	POMMES DE TERRA		COSSETTES SÈCHES DE CHICOORÉE (dernière récolte)	PAILLE DE FROMENT	LIN BRUT	BEURRE DE FERME NON SALÉ (vendu par kilo)	LAINE EN SUINT	ŒUFS FRAIS
	(dernière récolte)				Gelder-sche-muizen	Industrie						
	en francs par 100 kilos										en francs par kilo	
1937 Moyenne mensuelle ..	135,62	123,44	114,66	117,21	40,38	39,05	117,02	25,63	97,47	22,66	23,72	0,56
1938 Moyenne mensuelle ..	121,57	90,23	98,47	93,80	39,07	43,10	85,80	23,49	104,44	23,—	16,44	0,63
1938 Avril .....	128,91	110,02	110,61	109,29	42,15	38,90	93,62	25,43	101,64	21,87	18,81	0,42
Mai .....	128,22	107,31	110,26	107,63	66,66	58,97	92,37	24,42	101,87	20,47	19,06	0,49
Juin .....	125,77	101,85	109,77	103,42	71,19	85,88	90,80	24,23	105,50	19,91	14,76	0,54
Juillet .....	123,77	82,—	108,46	81,79	41,25	62,55	91,62	25,40	108,25	19,57	15,50	0,59
Août .....	113,98	76,25	94,09	78,76	30,75	38,18	85,57	21,91	116,19	20,90	15,35	0,68
Septembre .....	112,67	67,60	78,93	76,12	24,88	31,71	75,87	19,49	108,30	22,84	15,06	0,74
Octobre .....	111,41	64,43	77,40	75,13	25,62	31,53	81,62	18,89	102,43	24,89	15,12	0,84
Novembre .....	109,98	62,54	75,83	73,31	25,29	30,84	68,20	19,09	104,83	25,28	14,81	0,84
Décembre .....	109,32	64,17	76,57	74,89	26,78	31,28	67,—	18,81	103,80	26,23	14,25	0,75
1939 Janvier .....	110,53	63,96	78,85	74,62	26,36	35,34	66,12	19,07	109,28	25,03	13,94	0,70
Février .....	111,62	61,52	76,31	73,61	32,35	35,48	67,50	20,09	113,13	22,80	14,37	0,49
Mars .....	116,63	59,93	75,92	74,35	31,55	35,33	71,60	20,92	108,06	22,87	14,40	0,45
Avril .....	119,73	60,47	79,13	76,92	35,65	39,28	76,72	20,37	104,41	19,94	13,50	0,46
Mai .....	119,69	58,92	81,31	75,89	29,12	34,68	74,75	20,53	104,90	18,48	13,—	0,46
Juin .....	118,23	59,04	80,—	75,38	23,97	30,57	73,30	19,62	101,89	18,87	12,90	0,52
Juillet .....	117,06	59,40	78,06	73,66	35,25	35,05	75,16	19,44	101,98	18,57	13,31	0,55

b) Prix moyens des grains aux Bourses aux Grains de Courtrai, Bruxelles, Charleroi, Namur et Liège.  
Source : Ministère des Affaires économiques, des Classes moyennes et de l'Agriculture.

48

PÉRIODES	FROMENT (bonne qualité commerciale)	SEIGLE	AVOINE	ORGE	EPICHAUTE
	en francs par 100 kilos				
1937 Moyenne mensuelle .....	133,43	119,99	113,22	116,45	96,49
1938 Moyenne mensuelle .....	120,97	79,50	95,92	91,84	91,59
1938 Mai .....	125,60	103,50	108,60	103,10	—
Juin .....	122,90	103,50	107,10	103,10	—
Juillet .....	120,—	81,—	105,60	81,66	—
Août .....	114,65	73,08	93,07	77,13	95,—
Septembre .....	116,94	64,98	75,65	74,80	81,71
Octobre .....	114,16	62,15	73,08	74,06	80,66
Novembre .....	112,10	60,29	72,33	71,73	81,85
Décembre .....	111,65	61,94	73,94	73,36	83,55
1939 Janvier .....	113,17	61,41	76,02	72,67	82,37
Février .....	114,90	57,70	72,45	71,26	78,87
Mars .....	121,71	57,31	73,35	72,23	76,—
Avril .....	123,65	58,63	77,60	73,74	76,—
Mai .....	123,65	57,70	79,18	74,18	75,50
Juin .....	122,35	56,81	77,02	73,12	—
Juillet .....	121,74	58,—	74,83	73,—	—

## LA PRODUCTION.

### I. — PRODUCTIONS CHARBONNIÈRE ET MÉTALLURGIQUE.

Source : Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

55

PÉRIODES	MINES DE HOUILLE										Nombre moyen de jours d'extraction	Stook à fin de mois (milliers de tonnes)
	NOMBRE MOYEN D'OUVRIERS (milliers)		PRODUCTION PAR BASSIN (milliers de tonnes)							TOTAL		
	du fond	fond et surface	Mons	Centre	Charleroi	Namur	Liège	Campine				
1937 Moyenne mens. .	86,5	124,9	421	364	652	34	450	552	2.473	24,6	605	
1938 Moyenne mens. .	91,4	130,3	408	355	665	33	459	545	2.465	24,1	1.934	
1938 Avril .....	91,7	130,9	420	378	672	34	461	535	2.501	24,6	1.755	
Mai .....	91,0	130,2	412	361	668	33	458	531	2.463	24,3	1.943	
Juin .....	91,1	130,3	389	340	669	33	459	515	2.405	23,8	2.207	
Juillet .....	91,0	130,1	358	309	686	28	456	497	2.233	21,7	2.293	
Août .....	89,3	127,4	380	315	615	32	383	510	2.234	22,4	2.380	
Septembre .....	87,8	125,9	371	346	669	34	464	502	2.386	24,4	2.351	
Octobre .....	91,1	130,4	427	367	670	34	470	558	2.526	24,8	2.204	
Novembre .....	94,3	134,1	407	364	678	33	480	568	2.531	24,0	2.234	
Décembre .....	92,1	131,5	421	358	690	33	481	583	2.566	24,8	2.222	
1939 Janvier .....	94,5	133,8	441	387	704	34	503	595	2.664	25,4	2.333	
Février .....	91,0	130,2	385	320	632	31	452	537	2.357	22,8	2.506	
Mars .....	92,8	132,3	451	379	717	36	511	630	2.724	25,9	2.696	
Avril .....	93,6	134,0	400	352	644	31	456	569	2.452	23,2	2.524	
Mai .....	93,6	133,9	422	358	677	32	468	613	2.569	24,0	2.274	
Juin .....	93,8	133,4	403	386	712	33	491	638	2.662	24,9	2.311	

PÉRIODES	COQUES		AGGLOMÉRÉS		Hauts fourneaux en activité (à la fin de la pér.)	PRODUCTION MÉTALLURGIQUE (milliers de tonnes)					
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers		Fonte	Aciers bruts	Pièces d'acier moulées	Aciers finis	Fers finis	Fer-blanc
1937 Moyenne mens. .	489	3.974	155	893	47 (1)	320	315	7,7	231	3,0	—
1938 Moyenne mens. .	392	3.775	142	870	37 (1)	205	184	6,0	145	2,5	—
1938 Avril .....	373	3.813	155	891	33	174	154	6,2	116	2,6	—
Mai .....	367	3.671	144	874	33	177	158	4,4	124	2,2	—
Juin .....	362	3.699	140	872	33	192	174	5,9	138	2,6	—
Juillet .....	372	3.676	125	893	35	198	179	5,2	150	2,1	—
Août .....	363	3.696	125	839	35	196	176	5,6	149	2,2	—
Septembre .....	356	3.625	139	848	35	197	180	6,6	156	2,8	—
Octobre .....	384	3.685	136	862	36	216	201	6,3	179	2,9	2,0
Novembre .....	380	3.685	136	839	36	222	213	5,7	188	2,3	2,0
Décembre .....	406	3.768	136	836	37	232	214	5,5	176	2,6	2,8
1939 Janvier .....	406	3.745	132	818	37	231	204	5,9	162	3,2	3,1
Février .....	360	3.681	105	814	37	203	193	5,9	152	2,5	5,9
Mars .....	371	3.673	123	772	36	222	217	7,5	174	3,1	6,0
Avril .....	362	3.647	110	782	37	225	213	6,0	169	2,5	5,9
Mai .....	417	3.662	121	803	42	270	274	6,7	195	2,7	7,2
Juin .....	436	3.741	117	793	44	286	298	7,0	200	2,7	—

(1) Au 31 décembre.

## II. — PRODUCTIONS DIVERSES.

PÉRIODES	CORON Production semestrielle de filés  (tonnes)	LAINE		BRASSERIES Quantités de farines déclarées  (tonnes)	DISTILLERIES Production d'alcool  (hectolitres)	MARGARINE ET GRAISSES PRÉPARÉES			
		Conditionnem. de Verviers de Dison et de l'Est (laine condition- née ou simple- ment pestée)  (tonnes)	Stocks de peignés dans les peignages à façon (fin de mois)  (tonnes)			Production	Déclarations en consom- mation  (tonnes)	Déclarations à l'exportation	
1937 Moyenne mensuelle .....	36.300 (1) 36.200 (2)	2.511	2.952	16.829	32.904	4.558	4.516	17	
1938 Moyenne mensuelle .....	29.100 (1) 32.600 (2)	2.274	3.801	16.087	38.730	5.089	5.072	17	
1938 Avril .....	29.100 (1)	2.177	4.068	16.693	39.336	4.736	4.712	14	
Mai .....		2.297	4.881	16.666	36.482	3.962	4.133	17	
Juin .....		2.090	3.762	17.134	36.765	5.363	5.054	17	
Juillet .....		2.165	3.689	16.423	39.302	4.586	4.638	7	
Août .....		2.027	3.753	18.171	37.539	4.282	4.228	23	
Septembre .....		2.316	3.525	14.489	40.379	5.553	5.910	23	
Octobre .....		2.836	3.626	16.771	30.674	5.311	5.263	30	
Novembre .....		2.674	3.879	15.869	42.032	5.779	5.597	12	
Décembre .....		2.631	3.951	13.696	48.340	6.452	6.553	17	
1939 Janvier .....		32.600 (2)	2.607	4.264	15.407	45.055	6.126	6.158	10
Février .....			2.671	3.765	13.699	41.533	5.092	5.086	7
Mars .....			2.825	3.785	17.911	43.619	5.473	5.395	10
Avril .....	2.617		3.323	16.732	40.762	4.568	4.569	7	
Mai .....	2.692		3.314	16.966	37.177	4.312	4.071	7	
Juin .....	3.021		3.551	18.190	35.276	4.546	4.422	19	

PÉRIODES	SUCRE				PÊCHE		ALLUMETTES		
	Production		Stocks (sucres bruts et raffinés) (fin de mois)  (tonnes)	Déclarations en consom- mation	Vente à la minque d'Ostende		Fabrication	Consomma- tion	Exportation (avec décharge de l'accise)
	Sucres bruts	Sucres raffinés			Quantités	Valeurs (milliers de francs)			
1937 Moyenne mensuelle	18.675	15.938	111.567	17.210	2.286	7.164	4.703	1.830	2.739
1938 Moyenne mensuelle	15.099	18.745	124.816	17.612	2.481	7.445	3.956	1.725	2.334
1938 Avril .....	—	19.057	139.858	12.754	2.135	7.664	3.872	1.193	2.112
Mai .....	—	17.651	128.630	13.685	1.863	5.763	3.369	1.284	1.943
Juin .....	—	16.350	113.019	16.553	1.790	6.357	3.951	1.516	2.251
Juillet .....	—	18.142	93.620	20.422	2.021	5.973	3.242	1.396	1.886
Août .....	9	17.797	69.211	16.773	3.061	8.246	3.423	1.915	2.422
Septembre .....	17	17.211	49.212	19.191	4.071	7.705	4.121	2.096	2.482
Octobre .....	50.708	22.248	68.435	21.263	3.031	8.128	5.302	2.810	3.489
Novembre .....	120.898	27.371	161.138	18.841	2.812	7.208	4.893	1.522	2.302
Décembre .....	8.949	19.236	158.699	15.193	2.179	7.453	3.992	1.513	2.105
1939 Janvier .....	552	17.929	152.301	14.641	2.258	8.362	3.963	1.453	2.447
Février .....	292	15.843	141.351	12.899	2.352	7.792	4.325	1.555	2.065
Mars .....	86	19.969	128.891	19.211	2.658	9.814	5.118	1.764	3.820
Avril .....	123	20.241	113.897	20.708	2.289	6.719	4.823	2.161	2.518
Mai .....	—	21.821	98.829	17.722	2.464	6.395	4.780	1.575	3.639
Juin .....	3	20.461	74.464	17.026	2.077	5.595	5.637	1.571	3.366

(1) Production du semestre du 1<sup>er</sup> février au 31 juillet.  
(2) Production du semestre du 1<sup>er</sup> août au 31 janvier.

## III. — ACTIVITE DE LA CONSTRUCTION.

PÉRIODES	AUTORISATIONS DE BATIR DÉLIVRÉES DANS LES AGGLOMÉRATIONS URBAINES (53 agglomérations — 114 communes)		
	Constructions	Reconstructions et transformations	Total
1937 L'année .....	8.196	18.002	26.198
1938 L'année .....	8.585	16.416	25.001
1938 Avril .....	916	1.815	2.731
Mai .....	884	1.637	2.521
Juin .....	943	1.507	2.450
Juillet .....	666	1.468	2.134
Août .....	816	1.379	2.195
Septembre .....	575	1.438	2.013
Octobre .....	566	1.024	1.590
Novembre .....	533	1.072	1.605
Décembre .....	424	1.012	1.436
1939 Janvier .....	505	951	1.456
Février .....	721	1.149	1.870
Mars .....	940	1.528	2.468
Avril .....	646	1.261	1.907
Mai .....	573	1.259	1.832
Juin .....	572	1.282	1.854

IV. — PRODUCTION D'ENERGIE ELECTRIQUE.

58

PÉRIODES	PRODUCTION TOTALE (Centrales de 100 kw. et plus) Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage						PRODUCTION des 121 centrales industrielles dites de référence Source : Association des Centrales électriques industrielles de Belgique	
	PRODUCTION (milliers de kwh.)						Production totale (milliers de kwh.)	Production moyenne p <sup>r</sup> jour ouvr. (millions de kwh.)
	Total des centrales	Union des exploitat. électriques de Belgique	Association des centrales électriques industrielles	Sociétés non affiliées	Régies communales	Total		
1937 Moyenne mensuelle .....	343 (1)	198.932	213.803	28.234	21.424	462.393	—	—
1938 Moyenne mensuelle .....	338 (1)	194.288	198.624	26.321	20.616	439.848	—	—
1938 Avril .....	339	185.112	183.336	25.792	18.401	412.671	172.201	6,62
Mai .....	338	180.463	199.019	25.366	17.797	422.644	171.618	6,86
Juin .....	338	173.402	182.729	25.741	16.266	398.138	164.759	6,59
Juillet .....	338	170.957	186.980	25.199	14.900	398.036	167.445	6,86
Août .....	338	184.379	186.030	24.640	17.509	413.157	168.155	6,46
Septembre .....	338	194.731	196.347	25.724	18.251	435.048	177.218	6,81
Octobre .....	338	204.253	213.638	27.740	22.782	468.413	187.878	7,22
Novembre .....	338	207.337	214.280	28.483	24.364	474.464	189.212	7,88
Décembre .....	338	218.200	216.357	28.107	27.447	490.111	189.698	7,02
1939 Janvier .....	355	217.255	214.820	29.772	26.635	488.482	186.775	7,18
Février .....	355	195.481	192.896	27.778	22.632	438.787	170.454	7,10
Mars .....	354	218.876	214.559	31.550	23.918	488.903	190.151	7,31
Avril .....	354	192.663	200.359	28.857	19.996	441.875	177.113	6,81
Mai .....	354	182.439	218.713	29.710	18.155	449.017	199.800	7,68
Juin .....	354	178.536	227.097	28.831	18.017	452.481	—	—

(1) A fin d'année.

V. — DISTRIBUTION DU GAZ (1)

(milliers de mètres cubes).

Source : Ministère des Travaux publics et de la Résorption du Chômage.

59

PÉRIODES	RÉGIES COMMUNALES		SOCIÉTÉS DE DISTRIBUTION		SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES productrices de gaz alimentant directement des établissements consommateurs (gaz vendu)	TOTAL
	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)	produisant elles-mêmes partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz produit)	achetant partiellement ou totalement le gaz qu'elles distribuent (gaz acheté)		
1937 Moyenne mensuelle .....	5.894	468	1.238	40.170	16.317	64.086
1938 Moyenne mensuelle .....	5.915	463	1.208	39.810	9.876	57.273
1938 Avril .....	4.910	387	992	36.657	10.115	53.060
Mai .....	5.822	441	1.115	37.658	9.220	54.256
Juin .....	5.973	503	1.360	40.729	7.419	55.985
Juillet .....	6.248	670	1.417	41.521	7.756	57.611
Août .....	6.294	801	1.492	41.447	7.900	57.934
Septembre .....	6.173	536	1.322	41.301	5.966	55.298
Octobre .....	6.222	402	1.179	39.702	9.277	56.782
Novembre .....	5.815	358	1.103	38.283	9.378	54.937
Décembre .....	6.419	386	1.255	42.688	9.494	60.242
1939 Janvier .....	6.209	398	1.116	41.226	9.758	58.707
Février .....	5.490	356	996	37.663	9.082	53.587
Mars .....	5.720	384	1.054	41.497	9.716	58.371
Avril .....	5.265	438	1.006	38.404	11.231	56.344
Mai .....	5.422	449	1.098	39.790	13.297	60.056
Juin .....	5.959	515	1.333	42.600	14.498	64.905

(1) Cette statistique se rapporte à la distribution du gaz provenant de la distillation pyrogénée de la houille. Elle ne comprend donc pas le gaz de l'espèce produit dans les cokeries minières, métallurgiques et chimiques et dans les autres industries et utilisé pour les besoins propres des producteurs.

## LA CONSOMMATION.

NOTE. -- Pour les consommations de sucre, margarines et graisses préparées et allumettes, voir tableau n° 56.

### I. — INDICES DES VENTES A LA CONSOMMATION.

Base : moyenne mensuelle de 1927 = 100 (1).

65

PÉRIODES	GRANDS MAGASINS						Magasins à succursales		COOPÉRATIVES ET MAGASINS PATRONAUX					
	Vêtements		Ameublement		Articles de ménage et divers (1)		Alimentation		Boulangerie		Alimentation		Vêtements	
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Juillet.....	88	77	129	120	143	138	150	141	85	72	149	147	129	130
Août.....	61	55	93	96	116	124	135	137	80	67	137	142	116	114
Septembre.....	88	76	125	114	125	137	137	150	83	69	143	175	163	164
Octobre.....	108	99	132	116	124	126	135	140	85	68	147	146	211	220
Novembre.....	85	76	118	101	147	121	142	135	80	66	136	140	158	155
Décembre.....	86	76	138	118	182	182	162	164	87	72	167	180	164	174
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier.....	85	74	129	103	123	127	132	133	74	63	148	154	158	162
Février.....	72	65	117	110	101	99	123	128	73	59	140	142	127	119
Mars.....	109	95	129	129	125	130	136	146	81	71	150	163	166	165
Avril.....	100	89	130	100	123	126	140	146	73	64	153	161	184	176
Mai.....	99	99	136	119	124	134	136	(*) 135	71	64	146	151	167	163
Juin.....	88	86	114	105	128	130	137		72	67	148	150	142	141

(1) Pour les indices des grands magasins (articles de ménage et divers), la base est la moyenne mensuelle de 1934.  
(\*) Chiffre provisoire.

### II. — CONSOMMATION DE TABAC.

(Fabrication et importation.)

66

PÉRIODES	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabac à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1937.....	192	584	5.258	12.945
1938.....	195	615	5.108	13.201
1937 2 <sup>e</sup> trimestre.....	43	140	1.395	3.283
3 <sup>e</sup> id.....	46	153	1.406	3.420
4 <sup>e</sup> id.....	57	159	1.262	3.274
1938 1 <sup>er</sup> id.....	47	152	1.263	3.223
2 <sup>e</sup> id.....	48	200	1.444	3.246
3 <sup>e</sup> id.....	42	133	1.312	3.299
4 <sup>e</sup> id.....	57	129	1.089	3.433
1939 1 <sup>er</sup> id.....	45	117	1.070	3.152
2 <sup>e</sup> id.....	40	135	1.376	3.436

### III. — ABATAGES DANS LES 13 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS.

67

PÉRIODES	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux chèvres
1937 Moyenne mensuelle.....	16.561	656	12.727	29.991	6.957
1938 Moyenne mensuelle.....	16.457	778	10.957	23.066	6.304
1938 Mars.....	17.110	705	13.708	26.310	4.372
Avril.....	15.682	703	11.755	21.786	3.736
Mai.....	15.419	642	11.544	23.194	2.743
Juin.....	17.121	652	13.566	24.630	2.579
Juillet.....	15.070	683	11.065	22.379	2.443
Août.....	18.004	761	13.252	23.308	2.882
Septembre.....	16.057	788	9.578	18.897	3.953
Octobre.....	18.822	1.002	9.333	23.356	10.229
Novembre.....	17.740	856	9.665	23.217	13.537
Décembre.....	15.280	919	8.904	21.624	13.636
1939 Janvier.....	16.012	917	12.212	22.581	8.968
Février.....	15.186	822	13.043	20.001	6.588
Mars.....	18.069	871	16.844	23.553	5.573
Avril.....	14.831	770	14.353	18.357	3.701
Mai.....	19.493	903	16.135	25.312	3.330



# LES TRANSPORTS.

## I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

### a) Recettes et dépenses d'exploitation (millions de francs).

70

PÉRIODES	RECETTES				DÉPENSES	EXCÉDENT	COEFFICIENT D'EXPLOITATION
	Voyageurs	Marchandises	Recettes extraordinaires	Total			
1937 Moyenne mens. .	69,8	149,4	4,9	224,1	221,0	3,1	98,63
1938 Moyenne mens. .	70,2	136,7	5,0	211,9	226,2	— 14,4	106,78
1938 Avril .....	68,8	133,9	4,8	207,5	231,7	— 24,2	111,65
Mai .....	66,9	131,4	4,4	202,7	224,3	— 21,6	110,67
Juin .....	73,9	129,5	4,8	208,2	216,8	— 8,6	104,12
Juillet .....	92,9	123,0	5,2	221,1	226,8	— 5,7	102,56
Août .....	99,9	126,9	4,4	231,2	221,8	9,4	95,94
Septembre .....	79,9	143,3	4,8	227,9	220,7	7,2	96,84
Octobre .....	67,3	151,6	4,7	223,6	220,1	3,5	98,43
Novembre .....	64,5	148,8	4,2	207,5	219,9	— 12,4	105,95
Décembre .....	57,8	141,5	5,5	204,8	225,7	— 20,9	110,20
1939 Janvier .....	66,8	139,2	8,5	214,7	226,8	— 12,2	105,62
Février .....	53,9	126,5	6,0	186,5	217,6	— 31,2	116,70
Mars .....	62,4	145,9	6,2	214,5	229,0	— 14,5	106,76
Avril .....	70,8	142,3	5,8	218,8	220,9	— 2,0	100,92
Mai .....	71,9	151,9	6,6	230,4	220,2	10,2	95,57
Juin .....	69,3	151,7	6,0	227,0	220,4	6,6	97,10

PÉRIODES	b) Nombre de wagons fournis à l'industrie (1).				c) Statistique du trafic. 1° Trafic général.						
	A	B	C	A + C	VOYAGEURS		GROSSES MARCHANDISES				
					Nombre (milliers)	Voyageurs- Km. (millions)	Tonnes transport. (milliers)	Tonnes-km. (millions)			Total
Service interne belge		Service internat.	Transit								
1937 Moyenne mens..	438.774	132.576	108.493	547.267	16.870	612	6.090	205	204	110	519
1938 Moyenne mens..	388.982	114.745	90.664	479.647	16.004	511	5.250	186	154	88	429
1938 Mai .....	376.308	108.856	85.904	462.212	16.384	510	5.047	189	130	77	396
Juin .....	371.410	101.804	84.379	455.789	15.929	534	5.000	178	136	78	392
Juillet .....	358.683	97.474	81.402	440.085	15.939	584	4.782	171	129	75	375
Août .....	377.312	101.951	87.807	465.119	16.818	653	4.911	175	139	73	386
Septembre .....	399.858	118.692	96.075	495.933	16.173	530	5.440	196	165	86	447
Octobre .....	433.676	135.446	97.584	531.260	16.004	485	5.907	204	171	93	468
Novembre .....	424.833	122.017	94.742	519.575	16.093	475	5.940	205	167	105	477
Décembre .....	382.513	134.608	91.991	474.504	15.068	450	5.226	177	176	118	471
1939 Janvier .....	368.597	130.560	89.095	457.692	16.780	496	4.990	170	167	97	434
Février .....	339.856	108.450	79.899	419.755	14.292	417	4.573	155	148	82	385
Mars .....	392.725	118.072	87.221	479.946	15.660	461	5.246	179	167	85	431
Avril .....	376.007	128.090	84.736	460.743	14.966	463	5.237	186	167	83	436
Mai .....	400.619	140.343	95.620	496.239	16.125	505	5.727	191	196	109	496
Juin .....	406.538	129.738	100.441	506.979							
Juillet .....	368.714	112.613	94.553	463.267							

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations belges, y compris ceux pour le transport de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance des réseaux étrangers et destinés soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

(1) Wagons chemins de fer et particuliers.

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES (suite).

c) Statistique du trafic (suite).

2° Transport des principales grosses marchandises.

A. — Ensemble du trafic.

70

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmao.	Graisses et huiles industrielles, pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	6.090	379	2.434	572	653	556	777	65	202	82	370
1938 Moyenne mens.	5.250	347	2.161	401	439	476	794	54	191	66	320
1935 Septembre ....	5.251	258	2.117	416	492	493	845	131	143	59	297
Décembre ....	5.055	326	2.236	449	564	378	525	47	162	61	307
1936 Mars .....	5.563	298	2.276	453	536	541	734	50	215	68	392
Juin .....	3.767	227	1.486	328	355	366	556	29	128	53	239
Septembre ....	5.492	281	2.152	435	542	534	822	104	192	63	367
Décembre ....	5.942	385	2.679	511	609	443	629	67	188	72	359
1937 Mars .....	6.147	341	2.472	536	672	592	726	64	255	98	391
Juin .....	6.316	243	2.515	567	826	594	898	53	175	61	384
Septembre ....	6.251	289	2.434	584	664	630	869	100	198	71	412
Décembre ....	5.985	330	2.370	674	608	456	747	49	275	106	370
1938 Mars .....	5.547	301	2.110	424	428	555	906	51	228	81	373
Juin .....	5.000	207	1.954	388	422	500	963	39	125	56	317
Septembre ....	5.440	284	2.232	378	429	496	864	81	268	63	345
Décembre ....	5.226	315	2.506	408	547	374	450	52	200	70	304
1939 Mars .....	5.246	307	2.180	368	517	455	727	55	216	68	353

B. — Service interne belge.

PÉRIODES	(milliers de tonnes)										
	Total	Produits agricoles et aliment.	Combustibles	Minerais	Produits métallurg.	Matér. de construct., verres et glaces	Produits des carrières, sables, silix et terres	Textiles, tanneries et vêtement	Produits chimiques et pharmao.	Graisses et huiles industrielles, pétrole brais et goudrons	Divers
1937 Moyenne mens.	3.527	253	1.692	11	186	350	610	13	94	30	288
1938 Moyenne mens.	3.250	231	1.523	10	130	312	673	12	85	26	248
1938 Mars .....	3.467	161	1.468	7	124	394	847	9	135	30	292
Avril .....	3.294	135	1.475	11	120	366	835	8	78	28	238
Mai .....	3.300	117	1.496	9	138	367	838	8	66	25	236
Juin .....	3.171	111	1.360	11	149	347	848	7	64	27	246
Juillet .....	3.013	125	1.327	9	116	317	779	6	74	23	237
Août .....	3.071	143	1.373	13	130	317	694	38	89	23	251
Septembre ....	3.384	189	1.566	12	134	322	737	26	98	26	280
Octobre .....	3.700	532	1.734	11	136	295	640	9	83	25	235
Novembre ....	3.766	804	1.648	11	131	277	550	8	71	24	242
Décembre ....	2.962	177	1.743	7	133	212	353	8	75	23	231
1939 Janvier .....	2.909	148	1.795	8	130	201	369	9	82	25	232
Février .....	2.729	131	1.468	13	122	231	410	9	98	23	224
Mars .....	3.225	162	1.574	12	146	288	623	9	119	24	268
Avril .....	3.259	135	1.711	21	130	270	641	8	87	27	229
Mai .....	3.321	115	1.741	10	136	297	684	8	67	25	238

II. — MOUVEMENT DES PORTS.

71

PÉRIODES	a) Port d'Anvers.											
	Sources : Administration du Port d'Anvers et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».											
	NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE						
	ENTRÉES			SORTIES		ENTRÉES			SORTIES			
Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de stères)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	
			chargés	sur lest								
1937 Moyenne mens.	1.032	2.093	1.103	864	167	1.177	4.129	1.422	469	3.994	1.378	422
1938 Moyenne mens.	980	2.012	989	846	134	975	3.699	1.222	382	3.562	1.187	368
1938 Mai	976	2.061	876	819	130	920	3.791	1.305	432	3.606	1.239	377
Juin	925	1.868	1.034	794	138	878	3.748	1.234	400	3.702	1.224	368
Juillet	980	2.042	934	842	117	868	3.802	1.244	306	3.597	1.194	298
Août	1.009	2.115	1.068	883	132	889	3.747	1.214	373	3.610	1.225	402
Septembre	1.025	2.142	1.012	855	139	993	3.921	1.252	368	3.589	1.135	405
Octobre	1.012	2.042	926	915	132	1.042	3.916	1.220	376	3.757	1.198	318
Novembre	987	1.987	1.000	838	143	1.166	3.780	1.234	399	3.463	1.148	314
Décembre	1.007	2.097	1.027	870	153	1.145	3.195	1.064	399	3.207	1.045	355
1939 Janvier	1.018	2.240	1.004	847	155	952	3.910	1.245	269	3.662	1.224	302
Février	939	1.931	924	841	119	932	3.664	1.126	392	3.503	1.134	331
Mars	1.046	2.124	903	901	136	1.002	4.054	1.284	361	3.950	1.246	285
Avril	1.040	2.107	926	926	132	921	3.960	1.290	399	3.852	1.253	346
Mai	1.093	2.212	994	954	122	1.084	3.996	1.373	438	3.721	1.297	342
Juin	1.066	2.233		931	131		4.266	1.397		3.876	1.279	
Juillet	1.018	2.051		894	126							

PÉRIODES	a) Port d'Anvers (suite).				b) Port de Gand.							
	Source : Administration du Port d'Anvers.				Source : Administration du Port de Gand.							
	NAVIRES DÉSARMÉS (à fin de mois)				NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION FLUVIALE	
	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)		ENTRÉES			SORTIES			MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)	
total	belges	total	belge	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques)	Entrées	Sorties	
1937 Moyenne mens.	(1) 5	(1) —	(1) 19	(1) —	185	189	243	186	190	94	212	186
1938 Moyenne mens.	(1) 15	(1) 3	(1) 37	(1) 3	151	162	191	151	162	87	170	127
1938 Mai	15	4	41	7	126	128	119	125	132	63	178	94
Juin	20	1	48	1	134	167	216	128	163	69	158	142
Juillet	27	7	63	13	137	171	198	132	159	63	180	117
Août	27	6	69	13	117	141	168	127	151	83	179	133
Septembre	22	5	57	11	157	201	196	146	180	75	172	99
Octobre	18	4	44	7	147	160	174	151	175	101	163	116
Novembre	16	3	38	3	163	172	241	161	156	77	150	124
Décembre	15	3	37	3	158	163	204	162	174	103	152	106
1939 Janvier	12	2	33	2	141	153	151	141	157	116	144	82
Février	12	2	31	2	131	124	171	134	134	88	133	128
Mars	10	2	25	2	161	137	139	160	134	78	124	142
Avril	9	2	17	2	153	141	161	154	138	59	131	125
Mai	5	2	5	2	148	144	152	149	147	76	131	120
Juin	5	2	5	2	177	165		172	157			
Juillet	4	2	4	2	168	184						

(1) A fin d'année.

## II. — MOUVEMENT DES PORTS (suite).

PÉRIODES	c) Ports de Bruges et Zeebrugge.							d) Port du Grand-Bruxelles.						
	Sources : Compagnie des Installations maritimes de Bruges et « Bulletin du Commerce avec les pays étrangers ».							Source : Société anonyme du Canal et des Installations maritimes de Bruxelles.						
	NAVIGATION MARITIME				NAVIGATION FLUVIALE			NAVIGATION MARITIME					NAVIGATION FLUVIALE	
	Navires entrés	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES (milliers de tonnes métriques)		MARCHANDISES entrées et sorties (milliers de tonnes métriques)	ENTRÉES			SORTIES			
Entrées			Sorties	Entrées	Sorties	Nombre de navires		Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métriques)		
1937 Moyenne mensuelle	172	189	59	34	21	4	72	37	32	73	33	39	579	
1938 Moyenne mensuelle	131	163	37	26	13	2	52	28	22	52	28	29	492	
1938 Mai	117	141	45	24	10	3	50	31	37	46	29	17	515	
Juin	121	154	35	21	10	1	53	23	21	56	25	25	479	
Juillet	142	177	43	20	13	2	59	38	39	58	36	29	544	
Août	155	222	49	25	11	3	46	22	18	46	22	19	519	
Septembre	133	165	41	26	10	3	44	23	23	45	24	21	492	
Octobre	127	150	33	31	10	2	58	30	19	52	25	29	492	
Novembre	130	145	35	28	15	2	66	36	26	67	36	42	450	
Décembre	166	208	34	36	16	1	58	38	35	60	39	43	387	
1939 Janvier	146	185	27	39	16	3	60	40	25	63	41	39	462	
Février	134	162	38	33	19	3	45	23	15	46	27	33	453	
Mars	146	183	26	27	15	3	48	22	17	47	22	23	543	
Avril	133	166	21	30	11	2	50	30	17	49	27	33	481	
Mai	134	191	31	37	14	3	65	30	27	61	30	32	498	
Juin	128	156					63	32	27	62	31	29	504	
Juillet	159	235					84	39	38	85	40	31	489	

PÉRIODES	e) Port d'Ostende.															
	NAVIGATION MARITIME						NAVIGATION INTÉRIEURE						PAQUEBOTS DE L'ÉTAT			
	ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES			SORTIES			ENTRÉES		SORTIES	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Tonnage	March. (milliers de tonnes métrig.)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)	Nombre de navires	Nombre de voyag. (milliers)
1937 Moyenne mens.	71	39	10	71	39	21	107	20	8	109	3	—	100	32	101	33
1938 Moyenne mens.	69	41	10	69	41	20	88	16	7	86	3	—	95	27	95	27
1938 Mai	55	25	8	56	26	14	86	17	9	87	2	1	75	17	77	16
Juin	89	67	7	87	64	18	103	17	7	99	3	—	129	42	128	33
Juillet	99	73	15	98	73	21	91	18	8	85	3	—	183	90	181	63
Août	102	72	7	104	74	26	107	22	8	99	2	—	182	78	183	96
Septembre	85	62	2	84	61	21	92	17	0	89	3	—	127	27	127	47
Octobre	55	31	13	56	31	22	80	14	7	80	2	—	63	7	62	8
Novembre	54	31	11	56	32	26	83	16	8	85	2	—	62	5	62	6
Décembre	71	33	19	68	33	20	63	11	6	66	2	—	64	11	64	7
1939 Janvier	58	31	10	62	32	19	69	12	6	62	1	—	63	7	63	11
Février	47	27	21	46	25	14	66	12	7	65	3	—	56	5	56	6
Mars	52	32	12	54	35	11	74	11	3	89	7	—	63	6	63	7
Avril	49	32	3	48	31	17	86	17	8	79	1	—	74	19	75	20
Mai	52	33	11	52	33	17	93	17	7	82	3	—	71	16	71	16
Juin	79	67		76	64		112	21		114	6		92	18	93	21
Juillet	111	94		115	97		109	20		95	3					

# LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE AVEC LES PAYS ETRANGERS.

I. — RESUME D'APRES LES CINQ CATEGORIES DE LA NOMENCLATURE COMMUNE  
ADOPTÉE PAR LA CONVENTION DE BRUXELLES DU 31 DECEMBRE 1913.

75

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)					VALEURS (millions de francs)						PRIX MOYEN PAR TONNE (francs)	EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-) DE LA BALANCE COMMERCIALE (millions de francs)	RAPPORT DES EXPORTATIONS AUX IMPORTATIONS EN P. C.
	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Totaux	Anim. vivants	Objets d'ali- menta- tion et boissons	Matières brutes ou simple- ment préparées	Produits fabriqués	Or et argent non ouverts et monnaies	Totaux			
<b>IMPORTATIONS.</b>														
1937 L'année ....	12,0	4.076	34.063	835	38.986	36,0	5.419	15.869	6.163	405,5	27.893	715		
1938 L'année.....	8,6	3.777	27.110	659	31.555	28,2	4.660	12.612	5.395	471,7	23.167	734		
1938 Avril .....	0,8	241	2.182	56	2.480	2,5	348	1.038	477	34,7	1.900	766		
Mai .....	0,9	273	2.170	58	2.502	2,6	355	1.021	500	46,2	1.925	769		
Juin .....	0,7	327	2.214	54	2.595	2,0	417	994	446	46,9	1.906	734		
Juillet .....	0,7	289	2.219	54	2.562	2,1	370	943	417	54,3	1.786	697		
Août .....	0,9	321	2.202	56	2.579	3,2	395	1.127	389	46,4	1.961	780		
Septembre ..	0,7	344	2.267	47	2.659	2,2	401	1.001	409	32,6	1.845	694		
Octobre .....	0,3	372	2.226	57	2.655	1,7	414	999	423	18,6	1.855	699		
Novembre...	0,3	382	2.249	52	2.683	1,4	408	1.004	425	56,7	1.895	706		
Décembre ..	0,3	337	2.234	51	2.622	2,0	381	1.181	424	17,6	1.986	757		
1939 Janvier ..	0,1	296	2.283	54	2.633	0,9	334	1.224	441	70,8	2.071	787		
Février .....	0,3	304	2.098	54	2.456	1,5	319	1.061	469	41,3	1.841	750		
Mars .....	0,3	359	2.166	65	2.590	1,4	367	1.120	519	40,4	2.047	790		
Avril .....	0,2	307	2.150	62	2.519	1,-	318	927	425	38,7	1.709	678		
Mai .....	0,2	347	2.489	63	2.897	1,6	365	995	443	33,5	1.839	633		
Juin .....	0,1	416	2.381	59	2.857	0,7	388	962	418	29,-	1.798	630		
<b>EXPORTATIONS.</b>														
1937 L'année ....	6,3	730	18.516	5.758	25.010	67,4	1.364	11.252	12.523	310,0	25.516	1.020	- 2.377	91,5
1938 L'année.....	5,5	604	17.209	4.189	22.008	67,4	1.134	9.790	10.502	231,1	21.724	987	- 1.443	93,8
1938 Avril .....	0,5	50	1.364	334	1.749	6,1	96	754	849	17,5	1.723	985	- 178	90,6
Mai .....	0,4	37	1.394	335	1.768	5,0	76	791	830	21,3	1.723	975	- 202	89,5
Juin .....	0,5	39	1.375	334	1.749	6,2	75	717	831	19,1	1.648	942	- 258	86,5
Juillet .....	0,5	35	1.352	331	1.719	5,5	73	704	825	15,5	1.623	944	- 164	90,8
Août .....	0,5	29	1.429	321	1.780	6,3	61	858	788	11,0	1.725	969	- 236	88,0
Septembre ..	0,4	36	1.499	343	1.879	5,6	72	829	849	20,0	1.776	945	- 68	96,3
Octobre .....	0,4	52	1.665	300	2.078	4,3	91	905	941	18,2	1.959	943	+ 103	105,6
Novembre...	0,5	56	1.546	404	2.007	6,1	99	892	923	26,0	1.946	969	+ 50	102,6
Décembre...	0,3	90	1.331	383	1.805	4,4	137	919	963	23,4	2.047	1.134	+ 61	103,0
1939 Janvier ..	0,3	51	1.277	338	1.667	4,2	98	802	823	21,8	1.749	1.050	+ 322	84,5
Février .....	0,5	42	1.289	317	1.649	5,3	92	907	823	23,4	1.851	1.122	+ 9	100,5
Mars .....	0,5	39	1.345	368	1.752	5,6	80	900	881	25,5	1.892	1.079	+ 155	92,4
Avril .....	0,5	35	1.356	359	1.750	5,1	69	725	838	20,0	1.656	946	- 53	96,9
Mai .....	0,4	41	1.656	406	2.103	4,9	79	940	979	16,8	2.020	960	+ 178	109,7
Juin .....	0,5	52	1.870	451	2.374	4,8	88	886	1.056	25,8	2.061	868	+ 263	114,6

**II. — RESUME D'APRES LE DEGRE D'ACHEVEMENT DES PRODUITS**  
(classification adoptée par le Conseil de la Société des Nations du 17 septembre 1935).

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
1937 L'année .....	29.755	8.557	752	39.065	13.754	7.641	5.860	27.662
1938 L'année .....	24.452	6.432	670	31.555	11.297	6.267	5.163	23.167
1938 Mars .....	2.114	575	58	2.747	978	608	539	2.165
Avril .....	1.925	504	51	2.480	877	521	460	1.900
Mai .....	1.952	500	50	2.501	891	522	476	1.924
Juin .....	2.024	521	50	2.595	913	521	433	1.906
Juillet .....	1.988	526	48	2.562	844	550	399	1.786
Août .....	2.005	521	53	2.580	1.063	436	349	1.939
Septembre .....	2.100	516	43	2.658	890	535	388	1.845
Octobre .....	2.039	533	83	2.655	900	531	404	1.855
Novembre .....	2.054	552	77	2.683	937	483	418	1.895
Décembre .....	1.946	626	50	2.623	1.011	545	372	1.987
1939 Janvier .....	1.979	602	52	2.633	1.022	558	421	2.071
Février .....	1.873	511	51	2.455	976	428	393	1.839
Mars .....	1.961	568	60	2.589	982	522	504	2.048
Avril .....	1.914	544	59	2.517	774	478	415	1.708
Mai .....	2.240	598	59	2.898	856	591	447	1.839

**IMPORTATIONS.**

PÉRIODES	QUANTITÉS (milliers de tonnes)				VALEURS (millions de francs)			
	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)	Articles bruts	Articles ayant subi une transformation		Totaux (1)
		simple	plus avancée			simple	plus avancée	
1937 L'année .....	11.462	11.716	1.833	25.011	5.021	11.846	8.066	25.689
1938 L'année .....	11.041	9.281	1.682	22.008	4.394	9.321	7.873	21.724
1938 Mars .....	954	857	150	1.963	403	830	664	1.915
Avril .....	916	686	147	1.749	359	689	665	1.723
Mai .....	932	709	126	1.767	352	745	610	1.723
Juin .....	906	671	172	1.743	346	657	633	1.648
Juillet .....	846	742	131	1.719	317	686	614	1.623
Août .....	939	717	123	1.779	344	682	701	1.734
Septembre .....	963	775	142	1.875	362	780	624	1.777
Octobre .....	1.103	829	143	2.077	413	857	682	1.960
Novembre .....	1.023	840	144	2.007	382	869	669	1.945
Décembre .....	857	789	157	1.805	411	866	761	2.040
1939 Janvier .....	787	761	118	1.667	368	794	575	1.749
Février .....	761	767	121	1.649	374	710	753	1.851
Mars .....	971	636	145	1.752	398	750	724	1.888
Avril .....	910	697	141	1.749	339	731	576	1.656
Mai .....	1.139	801	163	2.103	409	917	683	2.017

**EXPORTATIONS.**

(1) Y compris les articles non classables ou soumis à des conditions spéciales.

**LE CHOMAGE.**

**I. — RENSEIGNEMENTS MENSUELS.**

Source: *Office national du Placement et du Chômage.*

MOIS	Assurés ayant chômé au cours du mois								Journées perdues			
	Chiffres absolus				Moyennes par 100 assurés				par 1.000 assurés et par semaine		en % des journées de travail possible	
	en chômage complet		en chômage intermittent		en chômage complet		en chômage intermittent		1937	1938	1937	1938
	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938	1937	1938
Juin .....	86.344	115.382	78.052	158.064	9,5	12,3	8,6	16,8	663	956	11,0	15,9
Juillet .....	84.348	114.555	78.831	152.286	9,3	12,1	8,7	16,1	654	936	10,9	15,6
Août .....	88.825	118.750	89.606	149.096	9,8	12,5	9,8	15,7	687	899	11,5	15,0
Septembre .....	90.574	124.010	84.282	144.074	9,9	13,0	9,3	15,1	687	950	11,5	15,8
Octobre .....	91.993	135.847	81.504	154.827	10,1	14,1	8,9	16,1	686	958	11,4	15,9
Novembre .....	115.564	150.892	110.176	156.470	12,7	15,5	12,1	16,1	872	1.123	14,5	18,7
Décembre .....	136.298	167.145	147.510	232.788	14,9	16,9	16,1	23,6	1.114	1.420	18,6	23,7
	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939	1938	1939
Janvier .....	146.678	173.299	178.668	218.334	15,9	17,4	19,4	21,9	1.213	1.318	20,2	22,0
Février .....	141.499	166.851	164.444	178.051	15,3	16,7	17,8	17,8	1.195	1.208	19,9	24,0
Mars .....	131.007	152.735	136.510	148.688	14,2	15,1	14,8	14,7	1.038	1.092	17,3	24,2
Avril .....	121.734	144.932	136.141	145.062	13,1	14,3	14,7	14,3	992	1.056	16,5	24,3
Mai .....	121.763	150.021	171.217	157.655	13,1	14,8	18,4	15,6	1.014	1.073	16,9	24,1

## II. — CHOMAGE PAR PROVINCE.

Source: *Office national du Placement et du Chômage.*

### a) Moyenne journalière des chômeurs contrôlés.

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1939 Février	—		—	24	195.191	204.843	42.385	43.413	24.347	25.448	31.715	33.101	43.129	47.070	30.212	30.958	13.659	15.038	4.207	4.216	1.410	1.410
Mars	—	—	24	179.388	118.504	39.817	40.824	22.309	23.349	29.059	30.346	39.934	43.584	27.510	28.223	12.015	13.353	3.664	3.672	1.297	1.297	3.783	3.847
Avril	—	—	24	171.384	181.039	39.494	40.559	21.471	22.570	27.423	28.748	39.113	43.126	25.859	26.647	10.393	11.684	3.285	3.294	906	906	3.440	3.595
Mai	—	—	28	174.059	186.993	41.520	42.800	22.226	23.541	27.169	28.961	40.044	45.734	25.182	26.217	10.363	12.102	3.199	3.212	779	779	3.577	3.647
*Juin	—	—	24	163.868	175.250	38.995	40.068	20.920	22.146	24.142	25.770	37.446	42.319	26.718	27.582	9.091	10.738	2.834	2.847	655	656	3.066	3.128
*Juillet	—	—	29	163.467	173.661	38.444	39.464	21.235	22.417	25.454	26.967	36.512	40.479	25.825	26.723	9.568	11.115	2.780	2.791	699	699	2.950	3.005
1939 Mai	1	6	6	179.103	191.781	42.474	43.773	22.775	24.069	28.589	30.369	40.671	46.151	25.453	26.498	11.270	12.968	3.344	3.356	818	818	3.709	3.779
	8	13	6	178.899	192.152	42.199	43.533	22.664	23.988	28.482	30.367	41.097	46.777	25.875	27.064	10.669	12.425	3.306	3.317	793	793	3.814	3.888
	15	20	5	177.254	191.202	41.093	43.377	22.379	23.722	28.601	30.444	41.053	47.262	26.053	27.099	10.598	12.468	3.246	3.259	777	777	3.724	3.794
	22	27	6	168.335	181.170	40.822	42.087	21.793	23.107	25.188	26.885	38.916	44.742	24.603	25.551	9.854	11.562	3.028	3.040	749	749	3.382	3.447
	29	3	5	165.604	177.837	40.827	42.035	21.408	22.713	24.832	26.593	38.371	43.644	23.850	24.780	9.286	10.960	3.057	3.070	753	753	3.220	3.289
*Juin	5	10	6	164.739	176.621	40.009	41.110	21.222	22.448	23.649	25.415	37.881	43.033	26.165	27.050	9.144	10.823	2.904	2.917	688	688	3.077	3.137
	12	17	6	162.790	174.102	39.102	40.134	20.720	21.951	23.891	25.495	37.188	42.156	26.485	27.307	8.872	10.454	2.771	2.782	640	640	3.121	3.183
	19	24	6	161.683	172.797	38.447	39.490	20.790	21.999	23.978	25.474	37.323	42.171	25.854	26.671	8.924	10.552	2.737	2.747	627	627	3.003	3.066
	26	1	6	166.258	177.431	38.420	39.535	20.948	22.184	25.050	26.695	37.390	41.915	28.368	29.299	9.426	11.121	2.926	2.939	667	667	3.063	3.126
*Juillet	3	8	6	166.108	177.143	38.690	39.796	21.125	22.377	25.760	27.360	37.496	41.863	27.121	28.106	9.454	11.105	2.748	2.759	669	670	3.045	3.107
	10	15	6	163.414	174.187	38.315	39.302	21.223	22.445	25.281	26.828	37.286	41.736	25.782	26.761	9.185	10.698	2.587	2.600	678	679	3.077	3.138
	17	22	5	161.570	171.576	37.604	38.592	20.838	22.001	24.980	26.536	35.226	38.327	25.337	26.245	10.827	13.053	2.958	2.968	702	702	3.098	3.152
	24	29	6	163.037	172.219	38.525	39.529	21.383	22.514	26.139	27.577	36.606	40.473	25.238	26.077	8.892	9.736	2.773	2.784	732	732	2.749	2.797
	31	5	6	163.205	173.178	39.085	40.099	21.604	22.749	25.110	26.532	35.948	39.997	25.645	26.427	9.484	10.983	2.836	2.845	713	713	2.780	2.833

### b) Journées de chômage constatées (milliers de journées).

MOIS STATISTIQUES	Semaine		Nombre de jours ouvrables	ROYAUME		ANVERS		BRABANT		FLANDRE OCCIDENTALE		FLANDRE ORIENTALE		HAINAUT		LIÈGE		LIMBOURG		LUXEMBOURG		NAMUR	
	du	au		Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total	Hommm.	Total
	1939 Février	—		—	24	4.657	4.870	1.010	1.031	581	607	758	783	1.025	1.120	722	734	328	359	100	101	33	34
Mars	—	—	24	4.276	4.482	945	970	531	557	694	720	951	1.034	657	670	288	318	88	88	31	31	91	92
Avril	—	—	24	3.916	4.128	898	925	492	517	625	653	895	984	594	602	239	271	75	76	20	20	78	80
Mai	—	—	28	4.828	5.176	1.149	1.186	620	659	752	799	1.110	1.262	698	726	289	337	89	90	21	22	100	101
*Juin	—	—	24	3.885	4.149	922	949	498	526	571	608	903	994	637	657	217	256	68	68	16	16	73	75
*Juillet	—	—	29	4.688	4.982	1.105	1.133	614	649	727	768	1.049	1.152	741	768	274	317	82	82	19	19	84	87
1939 Mai	1	6	6	1.065	1.139	253	260	136	143	171	181	240	271	162	158	67	77	20	20	4	4	22	23
	8	13	6	1.060	1.138	250	259	135	143	167	178	244	277	152	159	64	74	20	20	5	5	23	23
	15	20	5	882	949	202	209	113	120	142	151	204	234	129	134	53	62	16	16	4	4	19	19
	22	27	6	1.002	1.078	242	250	130	138	150	160	232	266	147	152	59	69	18	18	4	4	20	21
	29	3	5	819	878	202	208	106	113	122	130	190	215	118	123	46	54	15	15	4	4	16	16
*Juin	5	10	6	976	1.045	236	243	126	133	140	150	244	253	156	161	55	65	17	17	4	4	18	19
	12	17	6	965	1.030	231	238	123	130	142	151	219	247	157	162	53	62	17	17	4	4	19	19
	19	24	6	961	1.026	228	234	124	131	142	151	221	249	155	160	53	63	16	16	4	4	18	18
	26	1	6	983	1.048	227	234	125	132	147	156	219	245	169	174	56	66	18	18	4	4	18	19
*Juillet	3	8	6	985	1.059	229	236	126	134	152	161	222	247	161	167	56	66	17	17	4	4	18	18
	10	15	6	968	1.031	228	232	126	133	148	157	222	247	153	159	55	64	16	16	4	4	18	19
	17	22	5	800	848	187	192	104	110	123	130	174	181	125	130	54	64	15	15	3	3	15	16
	24	29	6	964	1.023	229	235	129	136	155	163	217	239	149	154	53	58	17	17	4	4	16	17
	31	5	6	971	1.030	232	238	129	136	149	157	214	238	153	158	56	65	17	17	4	4	17	17

(\*) Chiffres provisoires.

# STATISTIQUES BANCAIRES.

## I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE.

### a) Banque Nationale de Belgique.

Principaux postes des situations hebdomadaires

(millions de francs).

85

PÉRIODES	Encaisse-or	Devises étrangères et valeurs-or	Portefeuille		Avances sur fonds publics belges	Créances sur l'État	Billets en circulation	Comptes courants		Total des engagements à vue	Rapport p. o. de l'encaisse-or aux engagements à vue	Taux d'escompte des traites acceptées (1)	Taux des prêts sur fonds publics. (2)
			effets sur la Belgique	effets sur l'étranger				Divers	Trésor public				
<b>Moyenne annuelle :</b>													
1938.....	15.945	4.717	1.486	16	286	742	21.812	2.118	227	24.157	66,01	2,61	3,70
<b>Moyennes mensuelles :</b>													
1938 Mai.....	14.159	4.188	1.998	24	592	748	21.068	1.474	140	22.682	62,42	3,35	4,35
Juin.....	13.853	3.722	2.320	25	428	748	20.660	1.288	123	22.071	62,77	3,—	4,—
Juillet.....	14.582	4.061	1.836	16	286	745	20.914	1.493	63	22.470	64,89	3,—	4,—
Août.....	15.164	4.537	1.245	15	249	735	21.159	1.655	67	22.881	66,27	3,—	4,—
Septembre.....	15.564	4.877	1.412	14	414	735	22.681	1.202	76	23.959	64,96	3,—	4,—
Octobre.....	16.393	5.057	2.335	13	276	735	23.334	1.962	456	25.752	63,66	2,92	4,—
Novembre.....	17.065	4.512	1.632	11	242	735	22.547	2.016	605	25.168	67,80	2,50	4,—
Décembre.....	17.207	4.580	1.103	11	227	735	22.076	2.137	641	24.854	69,23	2,50	4,—
1939 Janvier.....	17.157	4.618	952	11	181	729	21.941	2.286	413	24.640	69,63	2,50	4,—
Février.....	17.341	4.604	873	11	190	722	22.122	2.363	256	24.741	70,09	2,50	4,—
Mars.....	15.659	3.775	1.433	11	464	722	21.604	1.362	95	23.061	67,91	2,50	4,—
Avril.....	15.318	2.807	2.392	15	729	722	22.152	791	51	22.994	66,62	3,20	4,70
Mai.....	15.428	2.480	2.877	19	530	722	22.300	685	90	23.075	66,86	3,32	4,82
Juin.....	15.828	3.313	1.970	16	311	722	22.167	914	106	23.187	68,26	3,—	4,50
Juillet.....	16.585	3.981	1.214	13	313	712	22.741	1.037	51	23.829	69,60	2,58	3,66
<b>Données hebdomadaires</b>													
1939 6 juillet.....	16.396	3.672	1.514	14	334	722	22.685	936	42	23.663	69,29	(1) 2,50	(2) 3,50
13 id.....	16.519	3.933	1.304	13	317	709	22.754	978	58	23.790	69,43	2,50	3,50
18 id.....	16.520	4.049	1.097	13	338	709	22.697	977	65	23.739	69,59	2,50	3,50
27 id.....	16.905	4.271	941	13	265	709	22.826	1.257	39	24.122	70,08	2,50	3,50

(1) Depuis le 6 juillet 1939, les traites acceptées ou documentaires et acceptations de banque représentatives de ventes à l'étranger de produits fabriqués en Belgique sont escomptées au taux de 1,50 p. c.

(2) Depuis le 6 juillet 1939, les avances sur fonds publics nationaux ayant moins de 120 jours à courir, sont effectuées au taux de 2,50 p. c.

### b) Banque du Congo belge.

Principaux postes des situations mensuelles

(millions de francs).

PÉRIODES	ENCAISSE			Encaisses diverses et avoirs en banque	Effets sur la Colonie, la Belgique et l'étranger	Débiteurs	Circulation (billets et monnaies métalliques)	CRÉDITEURS		Proportion de l'encaisse à la circulation %
	Lingots et monnaies d'or	Devises-or	Totale					à vue	à terme	
1937 Moyenne annuelle.....	98,3	67,4	165,7	344,1	174,4	168,3	342,6	559,5	58,6	48,39
1938 Moyenne annuelle.....	155,9	17,1	173,0	246,3	226,4	169,3	377,2	502,5	64,5	45,85
1938 31 mars.....	135,9	47,0	182,9	286,0	187,7	173,1	376,0	501,8	83,6	48,64
30 avril.....	135,9	47,0	182,9	283,9	178,6	170,4	363,9	510,9	69,8	50,25
31 mai.....	165,9	17,0	182,9	281,8	165,7	165,7	369,2	494,5	60,9	49,54
30 juin.....	165,9	—	165,9	285,7	179,1	167,7	378,2	492,8	56,3	43,87
31 juillet.....	165,9	—	165,9	360,4	173,7	163,1	380,1	565,0	61,6	43,64
31 août.....	165,9	—	165,9	254,8	240,0	158,3	374,4	519,0	61,2	44,32
30 septembre.....	165,9	—	165,9	190,0	292,0	155,6	369,0	497,6	61,0	44,96
31 octobre.....	165,9	—	165,9	134,2	319,9	150,2	363,1	481,0	50,9	45,68
30 novembre.....	165,9	—	165,9	149,8	293,8	184,9	364,6	503,8	52,9	45,49
31 décembre.....	165,8	—	165,8	193,0	244,7	188,9	395,8	488,1	46,9	41,90
1939 31 janvier.....	165,8	5,0	170,8	212,2	267,4	167,6	398,4	504,1	49,7	42,88
28 février.....	165,8	5,0	170,8	232,6	262,1	164,4	401,3	523,0	48,2	42,58
31 mars.....	165,8	—	165,8	267,8	211,6	167,1	387,6	530,6	51,3	42,79
30 avril.....	165,8	—	165,8	275,6	197,0	171,6	376,9	529,1	42,0	44,—
31 mai.....	165,8	—	165,8	282,2	221,9	172,4	380,7	562,7	41,2	43,56



c) Situations trimestrielles des banques belges (1).  
 1° Situations globales publiées par la Commission bancaire  
 (millions de francs).

85

RUBRIQUES	1935	1936	1937			
	31 décembre	31 décembre	31 mars	30 juin	30 septembre	31 décembre
<b>ACTIF.</b>						
<b>DISPONIBLE ET RÉALISABLE :</b>						
Capital non versé .....	251	231	231	229	229	224
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	4.455	3.756	2.924	2.962	2.048	2.975
Banquiers débiteurs .....	3.135	4.473	4.156	4.440	5.077	4.605
Effets à recevoir .....	4.456	4.462	4.444	4.698	4.559	4.446
Comptes courants débiteurs .....	8.133	7.903	8.291	8.429	8.385	7.990
Fonds publics belges .....	3.122	4.459	4.710	4.680	4.399	3.800
Fonds publics étrangers .....	120	152	207	278	119	86
Actions de banques .....	337	333	322	324	327	259
Autres actions .....	487	494	485	475	483	478
Obligations .....	3	30	19	9	22	18
Participations syndicales et valeurs à réaliser .....	27	34	78	107	160	88
Valeurs de la réserve légale .....	109	122	123	139	139	140
Divers .....	1.505	2.009	2.218	2.186	2.516	2.012
<i>Total disponible et réalisable...</i>	<i>26.140</i>	<i>28.458</i>	<i>28.208</i>	<i>28.956</i>	<i>28.462</i>	<i>27.121</i>
<b>IMMOBILISÉ</b>						
Frais de constitution et premier établissement .....	5	3	3	3	3	4
Immeuble, matériel et mobilier .....	521	579	576	575	583	597
<i>Total immobilisé...</i>	<i>526</i>	<i>582</i>	<i>579</i>	<i>578</i>	<i>586</i>	<i>601</i>
<b>Total général actif...</b>	<b>26.666</b>	<b>29.040</b>	<b>28.787</b>	<b>29.534</b>	<b>29.048</b>	<b>27.722</b>
<b>PASSIF.</b>						
<b>EXIGIBLE :</b>						
Banquiers créditeurs .....	2.528	2.959	2.596	2.637	2.566	2.340
Dépôts et comptes courants						
a) à vue et à moins de 30 jours .....	16.067	17.312	17.004	17.881	17.292	16.343
b) à plus de 30 jours .....	3.036	3.300	3.586	3.377	3.302	3.288
Bons de caisse et obligations .....	69	56	58	64	64	61
Divers .....	1.463	2.073	2.185	2.188	2.444	2.274
<i>Total exigible...</i>	<i>23.163</i>	<i>25.700</i>	<i>25.429</i>	<i>26.147</i>	<i>25.668</i>	<i>24.306</i>
<b>NON EXIGIBLE :</b>						
Capital social .....	2.827	2.795	2.798	2.810	2.804	2.845
Réserve légale .....	128	131	126	146	139	140
Réserves indisponibles .....	4	1	1	2	1	—
Réserves disponibles .....	352	374	388	391	398	392
Provisions .....	192	39	45	38	38	37
Souscription augmentation de capital .....	—	—	—	—	—	2
<i>Total non exigible...</i>	<i>3.503</i>	<i>3.340</i>	<i>3.358</i>	<i>3.387</i>	<i>3.380</i>	<i>3.416</i>
<b>Total général passif...</b>	<b>26.666</b>	<b>29.040</b>	<b>28.787</b>	<b>29.534</b>	<b>29.048</b>	<b>27.722</b>

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau no 35.

c) Situations trimestrielles globales des banques belges (1)  
publiées par les soins de la Banque Nationale de Belgique  
(millions de francs).

RUBRIQUES	30 juin 1938	30 sept. 1938	31 déc. 1938	31 mars 1939	30 juin 1939
<b>ACTIF.</b>					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :					
Caisse, Banque Nationale, Chèques postaux .....	1.162	1.493	2.106	1.263	978
Prêts au jour le jour .....	477	314	579	524	785
Banquiers .....	3.591	3.040	2.686	3.320	3.006
Maison-mère, succursales et filiales .....	503	294	517	477	409
Autres valeurs à recevoir à court terme .....	1.566	1.509	1.539	1.693	1.617
Portefeuille-effets .....	3.054	2.190	3.747	3.283	3.365
Reports et avances sur titres .....	1.398	1.347	1.292	1.322	1.135
Débiteurs par acceptations .....	995	895	872	1.017	956
Débiteurs divers .....	5.501	5.447	5.272	5.604	5.475
Portefeuille-titres .....	5.516	5.174	4.838	4.926	4.607
a) Valeurs de la réserve légale .....	142	141	144	148	149
b) Fonds publics belges .....	4.230	4.025	3.710	3.770	3.498
c) Fonds publics étrangers .....	54	58	44	66	34
d) Actions de banques .....	335	334	335	334	324
e) Autres titres .....	704	616	605	608	602
Divers .....	285	286	168	204	226
Capital non versé .....	50	50	52	52	54
<i>Total disponible et réalisable...</i>	24.097	22.040	23.668	23.685	22.613
C. Immobilisé :					
Frais de constitution et de premier établissement.....	4	4	5	5	5
Immeubles .....	335	335	329	333	331
Participation dans les filiales immobilières .....	171	171	171	171	171
Créances sur les filiales immobilières.....	119	117	116	100	98
Matériel et mobilier .....	14	15	13	13	13
<i>Total de l'immobilisé...</i>	643	642	634	622	618
<b>Total général actif...</b>	24.740	22.682	24.302	24.307	23.231
<b>PASSIF.</b>					
A. Opérations d'épargne (article 15, arrêté royal 42).....	—	—	—	—	—
B. Exigible :					
Créanciers privilégiés ou garantis .....	194	297	128	413	219
Emprunts au jour le jour .....	61	26	10	50	28
Banquiers .....	1.230	1.215	1.473	1.336	1.299
Maison-mère, succursales et filiales .....	177	230	300	259	227
Acceptations .....	995	895	873	1.019	958
Autres valeurs à payer à court terme .....	388	459	389	850	538
Créditeurs pour effets à l'encaissement.....	930	878	819	800	801
Dépôts et comptes courants .....	16.700	14.610	16.313	15.635	15.286
a) à vue et à un mois au plus .....	14.769	12.868	14.592	13.993	13.798
b) à plus d'un mois .....	1.931	1.742	1.721	1.642	1.487
Obligations et bons de caisse .....	63	61	55	32	29
Montants à libérer sur titres et participations .....	249	261	255	247	246
Divers .....	443	441	380	357	268
<i>Total de l'exigible...</i>	21.430	19.373	20.995	20.998	19.899
C. Non exigible :					
Capital .....	2.687	2.686	2.685	2.676	2.678
Fonds indisponible par prime d'émission .....	64	64	64	64	64
Réserve légale (article 13, arrêté royal 185) .....	145	145	146	151	152
Réserve disponible .....	373	371	376	377	393
Provisions .....	41	42	36	41	46
<i>Total du non exigible...</i>	3.310	3.309	3.307	3.309	3.333
<b>Total général passif...</b>	24.740	22.682	24.302	24.307	23.231

(1) Vitesse de circulation de la monnaie dans les banques, voir tableau n° 35.

## II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES.

### a) Taux d'escompte des principales banques d'émission.

86

	Depuis le	%		Depuis le	%
Allemagne .....	22 septembre 1932	4,—	Indes .....	30 novembre 1935	3,—
Belgique .....	6 juillet 1939	2,50	Italie .....	18 mai 1936	4,50
Bulgarie .....	15 août 1935	6,—	Japon .....	11 mars 1938	3,46
Danemark .....	23 février 1939	3,50	Lettonie (1) .....	1 janvier 1939	5,—
Dantzig .....	2 janvier 1937	4,—	Lithuanie .....	15 juillet 1939	6,—
Esthonie .....	1 octobre 1935	4,50	Norvège .....	5 janvier 1938	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York) .....	27 août 1937	1,—	Pologne .....	18 décembre 1937	4,50
Finlande .....	3 décembre 1934	4,—	Portugal .....	11 août 1937	4,—
France .....	4 janvier 1939	2,—	Roumanie .....	5 mai 1938	3,50
Grande-Bretagne .....	30 juin 1932	2,—	Suède .....	1 décembre 1933	2,50
Grèce .....	4 janvier 1937	6,—	Suisse .....	26 novembre 1936	1,50
Hollande .....	3 décembre 1936	2,—	Bohême et Moravie .....	1 janvier 1936	3,—
Hongrie .....	29 août 1935	4,—	Yougoslavie .....	1 février 1935	5,—

(1) Taux pour effets de maisons de commerce. Pour institutions de crédit : 5 p. c.

### b) Banque de France. Situations hebdomadaires (en millions de francs).

DATES	Encaisse-or (Monnaies et lingots)	Disponibilités à vue à l'étranger	Portefeuille commercial et effets publics			Avances sur titres	Avances provisoires sans intérêt à l'Etat (Convention du 18 juin 1936 et des 30 juin 1937, 22 mars et 14 avril 1938)	Avances provisoires sans intérêts à l'Etat (remboursable conformé- ment à l'article 8 de la convention du 12-11-38)	Billets au porteur en circulation	Comptes courants créditeurs	Rapport de l'encaisse-or à l'ensemble des engagem. à vue %
			Effets de commerce escomptés		Effets négociables achetés						
			sur la France	sur l'étranger							
1937 Moyenne ann..	56.612	15,1	9.374	16,4	1.393	3.856	24.931	—	88.288	17.726	53,40
1938 Moyenne ann..	—	21,9	10.513	20,3	1.475	3.740	—	—	101.704	23.291	—
1938 : Moyenne du 1-1 au 10-11 .....	56.086	—	—	—	—	—	39.632	—	—	—	45,90
Moyenne du 17-11 au 31-12 .....	87.265	—	—	—	—	—	—	20.627	—	—	61,01
1938 9 juin .....	55.808	19,5	7.594	16,3	1.057	3.514	40.134	—	100.235	18.930	46,83
7 juillet .....	55.808	25,2	5.930	16,7	1.030	3.564	40.134	—	101.504	15.676	47,63
4 août .....	55.808	23,9	6.334	17,3	1.194	3.675	40.134	—	101.351	16.818	47,23
8 septembre .....	55.808	24,5	9.166	17,3	1.358	3.717	40.134	—	102.900	18.714	45,89
6 octobre .....	55.808	10,0	18.416	24,6	1.967	3.988	50.134	—	118.290	23.707	39,30
10 novembre .....	55.808	12,2	12.941	26,5	1.997	4.005	48.134	—	108.771	26.987	41,11
17 novembre .....	87.264 (1)	13,5	12.070	25,8	2.253	3.971	—	20.627	107.349	37.785	60,13
8 décembre .....	87.265	19,1	10.783	22,7	2.500	3.708	—	20.627	108.779	33.911	61,16
1939 5 janvier .....	87.265	14,6	7.923	23,1	2.677	3.686	—	20.627	111.520	29.081	62,07
9 février .....	87.266	15,3	7.743	20,2	3.012	3.422	—	20.627	111.253	27.877	62,72
9 mars .....	87.266	14,0	6.830	18,4	3.037	3.371	—	20.627	113.886	24.336	63,13
6 avril .....	87.266	13,8	6.651	17,5	3.873	3.397	—	20.577	120.303	18.775	62,75
4 mai .....	92.266	15,6	7.476	16,8	3.862	3.441	—	20.577	125.353	19.460	63,71
8 juin .....	92.266	14,7	6.964	15,5	3.631	3.468	—	20.577	121.287	23.517	63,72
6 juillet .....	92.266	14,0	6.420	14,7	3.481	3.557	—	20.577	123.478	20.379	64,14
10 août .....	97.266	13,8	6.441	14,1	3.595	3.502	—	20.577	123.733	25.939	64,99

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 4 janvier 1939.  
précédent : 2 ½ %, depuis le 25 novembre 1938.

(1) Encaisse réévaluée sur la base d'un poids de 27,5 mgr. d'or à 0,900 de fin par franc.

c) Bank of England.  
Situations hebdomadaires  
(en milliers de £).

DATES	Encaisse métallique		Placements du « Banking Department »				Billets en circulation	Dépôts				Rapport de l'encaisse du Bank. Departm. au solde de ses dépôts %
	Or (Issue Departm.)	Monnaies d'or et d'argent (Banking Departm.)	Valeurs garanties par l'État	Escomptes et avances	Autres valeurs	Ensemble		Organismes publics	Banques	Autres dépôts	Total	
1937 Moyen. ann.	321.351	1.071	98.357	6.855	21.164	126.376	479.590	19.514	97.155	37.243	153.912	29,6
1938 Moyen. ann.	326.411	995	103.168	9.581	20.986	133.735	485.562	18.200	106.224	36.230	160.654	28,0
1938 8 juin ...	326.410	856	111.421	7.937	20.167	139.525	490.721	11.732	111.110	35.425	158.267	23,0
6 juillet ..	326.412	990	111.891	10.711	20.402	143.004	488.231	12.546	115.663	35.989	164.198	23,8
10 août ...	326.412	1.137	109.716	9.238	21.544	140.498	489.993	19.315	108.079	34.513	159.907	23,4
7 septemb.	326.414	1.421	101.336	5.354	22.073	128.763	480.115	32.151	91.259	34.852	158.262	30,1
5 octobre ..	326.414	1.344	121.871	10.205	22.477	154.553	505.784	12.055	109.703	37.141	158.899	13,8
9 novemb.	326.414	1.292	101.571	11.103	20.979	133.653	482.690	15.937	109.498	35.504	160.939	27,9
7 décemb.	326.416	1.198	66.136	17.871	21.503	105.510	487.752	18.628	102.945	35.944	157.517	44,3
1939 4 janvier.	326.416	685	71.381	48.906	22.380	142.667	488.071	20.503	135.955	37.241	193.699	35,6
11 janvier.	126.414	652	96.171	22.122	22.321	140.614	475.644	19.214	118.139	36.653	174.006	29,5
8 février ..	126.414	890	77.636	20.649	22.357	120.642	474.998	15.351	103.950	35.490	154.701	33,7
8 mars ...	226.033	1.041	89.246	3.360	22.395	115.001	479.178	11.449	97.424	35.804	144.677	33,1
5 avril ...	226.160	1.105	100.351	8.485	21.509	130.345	491.451	16.042	91.947	40.529	148.518	24,1
10 mai ....	226.160	703	114.126	8.102	21.245	143.473	495.894	19.059	101.356	36.279	156.694	19,7
7 juin ....	226.160	587	114.176	7.801	22.608	144.585	498.371	18.401	100.623	36.104	155.128	18,2
5 juillet...	226.414	671	118.706	8.789	22.465	149.960	505.722	19.301	96.477	37.561	153.339	13,9
9 août ...	246.417	687	114.831	5.955	21.533	142.319	521.877	31.846	81.654	35.929	149.429	16,8

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 30 juin 1932.  
précédent : 2 ½ %, depuis le 12 mai 1932.

d) Nederlandsche Bank.  
Situations hebdomadaires  
(en millions de florins).

DATES	Encaisse métallique	Portefeuille-effets		Avances sur nantissements			Billets en circulation	Comptes courants créditeurs (parti- culiers et Trésor)	Rapport de l'encaisse métallique aux engagem. à vue %
		sur la Hollande	sur l'étranger	de titres	de marchand. et warrants	Total			
1937 Moyenne annuelle.....	1.158	17,2	3,2	183	2,8	186	828	555	83,71
1938 Moyenne annuelle.....	1.484	10,0	4,8	295	1,3	296	944	870	81,79
1938 7 juin .....	1.500	8,6	5,4	329	1,1	330	932	933	80,47
4 juillet .....	1.501	7,8	5,4	329	2,0	331	951	915	80,48
8 août .....	1.501	9,3	4,9	296	0,9	297	921	910	82,00
5 septembre.....	1.500	9,3	4,9	294	1,2	296	952	876	82,06
10 octobre.....	1.495	18,5	4,0	289	1,3	290	1.069	757	81,85
7 novembre.....	1.502	15,7	4,0	307	1,3	308	1.016	835	81,15
5 décembre .....	1.488	10,9	3,6	306	1,6	307	1.010	819	81,28
1939 9 janvier.....	1.489	8,4	3,6	305	1,7	307	988	839	81,47
6 février.....	1.489	8,1	3,1	299	1,7	301	993	828	81,77
6 mars .....	1.442	7,4	3,1	244	1,3	245	988	730	83,91
11 avril .....	1.317	11,0	2,7	208	0,9	209	1.022	535	84,51
8 mai .....	1.227	11,6	2,7	215	1,0	216	1.056	422	83,02
5 juin .....	1.227	11,6	2,7	209	0,7	210	1.034	436	83,48
10 juillet.....	1.151	10,1	2,2	222	0,9	223	1.025	382	81,81
7 août .....	1.154	9,9	1,8	214	1,2	215	1.014	387	82,34

Taux d'escompte { actuel : 2 %, depuis le 3 décembre 1936.  
précédent : 2,5 %, depuis le 20 octobre 1936.

e) Banque Nationale Suisse.  
Situations hebdomadaires  
(en millions de francs suisses).

86

DATES	Encaisse-or	Disponibilités à l'étranger	Portefeuille-effets sur la Suisse	Avances sur nantissemements	Correspondants	Billets en circulation	Autres engagements à vue	Rapport de l'encaisse et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle .....	2.638	182	12,0	32,5	12,3	1.382	1.480	98,56
1938 Moyenne annuelle .....	2.852	394	35,7	22,8	15,5	1.558	1.807	96,46
1938 7 mai .....	2.873	440	6,4	21,5	8,3	1.505	1.904	97,17
7 juin .....	2.836	382	23,0	21,5	24,4	1.502	1.848	96,08
7 juillet .....	2.802	390	5,1	21,7	6,2	1.511	1.778	97,04
6 août .....	2.794	388	4,9	20,1	3,8	1.512	1.761	97,21
7 septembre .....	2.847	374	11,0	20,4	4,5	1.546	1.775	96,98
7 octobre .....	2.851	311	110,4	26,8	4,6	1.803	1.565	93,86
7 novembre .....	2.873	302	96,0	24,8	3,7	1.696	1.668	94,38
7 décembre .....	2.890	284	95,8	27,5	4,1	1.670	1.697	94,26
1939 7 janvier .....	2.890	281	140,1	19,7	5,0	1.675	1.717	93,46
7 février .....	2.813	255	148,9	18,8	4,4	1.620	1.673	93,18
7 mars .....	2.813	265	114,3	24,3	5,2	1.642	1.631	94,03
5 avril .....	2.633	249	171,5	25,9	7,0	1.741	1.405	91,60
6 mai .....	2.472	264	172,5	32,0	3,9	1.748	1.237	91,67
7 juin .....	2.471	266	36,1	28,8	4,2	1.699	1.148	96,18
7 juillet .....	2.469	271	37,8	29,5	5,5	1.711	1.141	96,07

Taux d'escompte { actuel : 1 ½ %, depuis le 26 novembre 1936.  
précédent : 2 %, depuis le 9 septembre 1936.

f) Reichsbank.  
Situations hebdomadaires  
(en millions de RM.).

1° Jusqu'au 15 juin 1939.

DATES	Encaisse-or	Devises admises dans la couverture des billets	Monnaies divisionnaires	Valeurs servant de couverture additionn.	Portefeuille-effets	Avances sur nantissem.	Bons du Trésor escomptés	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Rapport de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1937 Moyenne annuelle .....	68,8	5,8	192	133	4.893	43,3	14,7	4.778	739	1,35
1938 Moyenne annuelle .....	70,8	5,6	174	394	6.039	45,0	11,3	6.228	983	1,06
1938 7 mai .....	70,8	5,4	189	121	5.623	42,5	0,1	5.860	953	1,12
7 juin .....	70,8	5,6	153	545	5.766	54,3	0,9	6.145	1.110	1,05
7 juillet .....	70,8	5,8	169	547	5.832	43,1	6,9	6.196	970	1,07
6 août .....	70,8	5,6	142	549	6.063	38,7	2,6	6.429	958	1,03
7 septembre .....	70,8	5,4	133	550	6.378	28,5	0,2	6.690	948	1,00
7 octobre .....	70,8	5,7	92	550	7.337	19,6	0,8	7.541	887	0,91
7 novembre .....	70,8	5,8	121	548	7.020	32,9	0,5	7.423	918	0,92
7 décembre .....	70,8	5,6	134	548	7.252	47,1	0,1	7.629	1.003	0,88
1939 7 janvier .....	70,8	5,7	168	554	7.225	44,1	1,5	7.705	950	0,88
7 février .....	70,8	5,9	203	671	6.761	43,8	1,2	7.549	1.064	0,89
7 mars .....	70,8	5,7	179	677	7.084	37,9	0,2	7.737	1.027	0,87
6 avril .....	70,8	5,6	121	668	7.776	37,8	2,3	8.165	1.060	0,83
8 mai .....	70,8	5,9	123	659	7.473	48,5	1,2	8.252	1.219	0,81
7 juin .....	70,8	5,7	153	921	7.174	34,1	2,3	8.192	1.117	0,82

2° A partir du 23 juin 1939.

DATES	Couverture en or et devises	Portefeuille effets, chèques et effets du Trésor du Reich	Valeurs achetées en vertu du § 13, n° 3 (valeurs serv. de couv. additionn.)	Avances sur nantissement	Monnaies divisionnaires allemandes	Billets en circulation	Divers engagements à vue	Couverture de l'or et des devises à l'ensemble des engagements à vue %
1939, 7 juillet .....	76,6	7.779	925	57,3	133.408	8.531	987	0,80

Taux d'escompte { actuel : 4 %, depuis le 22 septembre 1932.  
précédent : 5 %, depuis le 28 avril 1932.

g) Federal Reserve Banks.  
Situations hebdomadaires  
(en millions de \$).

DATES	RÉSERVES		EFFETS		Fonds publics nationaux	Billets (Federal Reserve Notes)	Dépôts (Banques associées, Trésor, etc.)	Rapport des réserves aux engagements à vue %
	Certificats sur le Trésor	Autres réserves	escomptés	achetés sur le marché libre				
1937 Moyenne annuelle.....	8.939	297	13,9	3,4	2.504	4.221	7.326	80,0
1938 Moyenne annuelle.....	10.423	402	8,6	0,5	2.564	4.200	8.980	82,1
1938 4 mai.....	10.650	435	8,2	0,5	2.564	4.148	9.286	82,5
8 juin.....	10.647	398	8,6	0,5	2.564	4.136	9.251	82,5
6 juillet.....	10.645	374	8,0	0,5	2.564	4.175	9.207	82,3
10 août.....	10.642	394	6,9	0,5	2.564	4.136	9.249	82,4
7 septembre.....	10.840	356	7,1	0,5	2.564	4.212	9.147	82,3
5 octobre.....	10.976	367	7,3	0,5	2.564	4.263	9.437	82,8
9 novembre.....	11.327	352	7,8	0,5	2.564	4.356	9.654	83,4
7 décembre.....	11.672	346	6,0	0,5	2.564	4.422	9.950	83,0
1939 4 janvier.....	11.848	365	4,3	0,5	2.564	4.441	10.146	83,7
8 février.....	11.989	442	7,4	0,5	2.564	4.345	10.437	84,1
8 mars.....	12.194	415	3,3	0,5	2.564	4.343	10.597	84,4
5 avril.....	12.582	361	2,6	0,6	2.564	4.398	10.891	84,7
3 mai.....	13.128	364	3,5	0,6	2.564	4.465	11.362	85,2
7 juin.....	13.401	350	3,5	0,6	2.564	4.476	11.618	85,4
5 juillet.....	13.543	318	4,6	0,6	2.551	4.543	11.619	85,6

Taux d'escompte de la Federal Reserve Bank of New-York { actuel : 1 %, depuis le 27 août 1937.  
précédent : 1,50 %, depuis le 2 février 1934.

h) Sveriges Riksbank.

Situations à fin de mois  
(en millions de Kr.).

ÉPOQUES (fin d'année ou de mois)	Encaisse métallique (1)		Comptes courants à l'étranger	TITRES D'ÉTAT		EFFETS PAYABLES		Avances et avances en comptes courants	Billets en circulation	COMPTES COURANTS				Droit d'émission total (2)	RAPPORT EN %	
	Or déposé à l'étranger et non compris dans l'encaisse métallique	Comptes courants à l'étranger		en Suède	à l'étranger	Suèdois	Étrangers			de l'État	de banques commerciales	autres comptes	de banques étrangères		de l'encaisse métallique en circulation	de l'encaisse métallique au droit d'émission
1936.....	459	69,8	259	29,7	70,4	12,2	391	25,3	893	278	294	15,4	3,0	1.269	51,45	36,21
1937.....	471	68,1	256	6,1	39,6	12,8	749	25,4	980	311	434	6,4	61,4	1.201	48,02	36,45
1938 Mai.....	524	76,0	347	36,1	39,1	13,0	489	20,7	931	403	380	5,7	47,4	1.398	56,28	37,48
Juin.....	525	90,0	307	41,1	41,4	12,5	524	22,2	972	392	373	6,2	58,7	1.400	54,03	37,50
Juillet.....	526	89,8	289	56,0	41,9	12,1	530	23,1	950	269	510	2,9	57,2	1.402	55,39	37,52
Août.....	528	89,8	301	66,0	41,2	11,8	511	22,7	971	260	512	2,7	56,4	1.406	54,34	37,55
Septembre.....	573	110,7	548	72,0	32,8	12,2	411	25,9	1.083	248	678	2,9	69,3	1.496	52,89	38,30
Octobre.....	591	115,9	473	82,0	31,8	13,2	385	28,0	1.028	237	673	4,1	71,1	1.531	57,49	38,58
Novembre.....	591	115,8	491	87,0	32,1	14,1	351	32,7	982	484	452	3,2	89,5	1.533	60,18	38,55
Décembre.....	591	115,8	414	102,0	34,0	13,2	386	36,8	1.061	418	428	3,4	83,7	1.533	55,76	38,58
1939 Janvier.....	594	135,5	448	112,0	36,0	12,3	298	39,9	979	350	583	3,4	87,5	1.538	60,63	38,62
Février.....	595	135,3	468	117,0	36,2	12,1	259	42,7	991	345	564	3,1	87,6	1.541	60,06	38,64
Mars.....	596	135,2	460	127,0	38,9	12,6	231	47,6	1.054	324	524	3,6	69,1	1.543	56,59	38,66
Avril.....	601	146,6	488	137,0	49,8	12,8	163	51,4	1.041	347	500	3,2	72,1	1.551	57,66	38,72
Mai.....	614	144,6	528	147,0	45,9	13,2	87	56,3	1.012	506	397	3,5	66,2	1.572	60,68	39,08
Juin.....	615	146,5	550	152,1	45,7	12,5	50	57,2	1.059	490	368	4,3	63,0	1.570	58,12	39,20
Juillet.....	621	146,1	560	162,1	45,5	11,2	22	59,2	1.025	350	544	4,9	64,0	1.567	60,60	39,65

Taux d'escompte { actuel : 2 1/2 % depuis le 1<sup>er</sup> décembre 1933.  
précédent : 3 % depuis le 1<sup>er</sup> juin 1933.

(1) L'encaisse métallique comprend l'or de la banque déposé en Suède, augmenté jusqu'à concurrence de l'or déposé à l'étranger, de 15 p. c. du total de la couverture métallique.

(2) Le contingent d'émission est fixé au double de l'encaisse métallique plus, depuis le 30 juin 1933, 350 millions de Kr.

i) Banque du Japon.  
Situations hebdomadaires  
(en millions de Yen).

86

DATES	ENCAISSE ET LINGOTS			Fonds spécial pour change étranger	Effets escomptés	Avances à l'État	Avances	Avances sur effets étrangers	Obligations du Trésor	Billets émis	DÉFORS DU GOUVERNEMENT			Autres dépôts	Tous autres engagements	Total des engagements	Rapport de l'encaisse et des lingots à l'ensemble des engagements
	Monnaies d'or et lingots	Autres	Ensemble								Compte courant	Divers	Total				
1937 Moyenne annuelle .	624	46	670	—	535	154	29,9	86,1	676	1.532	217	129	346	72	163	2.113	% 31,7
1938 Moyenne annuelle .	665	41	706	(1) 300	456	2,9	30,4	30,8	1.251	1.930	278	150	425	112	132	2.602	27,1
1938 9 avril . . . . .	801	35	836	—	452	2,9	30,7	30	1.043	1.762	269	110	379	107	114	2.362	35,4
7 mai . . . . .	801	37	838	—	444	2,9	30,6	30	1.051	1.784	250	108	358	103	115	2.360	35,5
4 juin . . . . .	801	49	850	—	441	2,9	30,8	30	1.127	1.837	201	119	320	127	136	2.420	35,1
9 juillet . . . . .	801	47	848	—	434	2,9	30,4	23	1.090	1.871	131	139	270	113	136	2.390	35,5
6 août . . . . .	501	46	547	300	486	2,9	32,1	23	1.141	1.965	179	157	336	70	147	2.518	21,7
10 septembre . . . . .	501	46	547	300	468	2,9	30,4	15	1.366	1.843	452	178	630	122	139	2.734	20,0
8 octobre . . . . .	501	44	545	300	482	2,9	30,5	15	1.441	1.940	411	201	612	143	140	2.835	19,2
5 novembre . . . . .	501	47	548	300	477	2,9	30,5	25	1.571	2.042	430	200	630	89	215	2.976	18,4
10 décembre . . . . .	501	49	550	300	418	2,9	30,6	15	1.495	2.105	187	216	403	202	120	2.830	19,4
1939 7 janvier . . . . .	501	46	547	300	403	2,9	30,7	22	1.845	2.318	306	251	557	148	145	3.168	17,3
4 février . . . . .	501	36	537	300	420	2,9	30,5	25	1.619	2.246	265	295	560	85	121	3.012	17,8
4 mars . . . . .	501	34	535	300	416	2,9	30,2	31	1.627	2.234	225	323	548	89	170	3.041	17,6
8 avril . . . . .	501	26	527	300	407	2,9	30,6	15	1.650	2.162	323	298	621	110	137	3.030	17,4
6 mai . . . . .	501	37	538	300	402	2,9	30,1	15	1.499	2.142	226	213	439	134	162	2.877	18,7
10 juin . . . . .	501	39	540	300	399	2,9	30,4	29	1.475	2.060	277	230	507	180	128	2.875	18,8
15 juillet . . . . .	501	47	548	300	397	2,9	30,6	22	1.560	2.194	331	257	588	99	113	2.994	18,3

Taux d'escompte { actuel : 3,46 %, depuis le 11 mars 1938.  
précédent : 3,285 %, depuis le 7 avril 1936.

(1) Ce poste ne figure aux situations hebdomadaires que depuis le 23 juillet 1938.

**III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE.**

87

SITUATION en milliers de francs suisses-or [unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)].

	Au 30 juin 1939		Au 31 juillet 1939	
<b>ACTIF.</b>				
I. Or en lingots .....	62.564	10,6	55.807	9,7
II. Encaisse : A la banque et en compte courant dans d'autres banques .....	23.161	3,9	17.217	3,0
III. Fonds à vue placés à intérêts .....	22.386	3,8	17.603	3,1
IV. Portefeuille réescomptable : 1° Effets de commerce et acceptations de banque .....	144.518	24,5	143.754	25,0
2° Bons du Trésor .....	80.917	13,7	84.328	14,6
	225.435		228.082	
V. Fonds à terme placés à intérêts : 1° A 3 mois au maximum .....	33.015	5,6	35.224	6,1
2° De 3 à 6 mois d'échéance .....	—	0,0	85	0,0
	33.015		35.309	
VI. Effets et placements divers : 1° A 3 mois d'échéance au maximum : a) Bons du Trésor .....	41.009	7,0	42.088	7,3
b) Placements divers .....	37.015	6,3	38.690	6,7
2° De 3 à 6 mois d'échéance : a) Bons du Trésor .....	32.634	5,6	25.998	4,5
b) Placements divers .....	59.144	10,0	57.850	10,0
3° A plus de 6 mois d'échéance : a) Bons du Trésor .....	23.854	4,1	28.699	5,0
b) Placements divers .....	27.474	4,7	27.499	4,8
	221.130		220.824	
VII. Autres actifs : 1° Garantie reçue de Banques centrales sur effets cédés .....	810	0,1	850	0,1
2° Autres postes .....	788	0,1	477	0,1
	1.598		1.327	
<b>TOTAL ACTIF...</b>	<b>589.289</b>	<b>100,0</b>	<b>576.169</b>	<b>100,0</b>

**PASSIF.**

I. Capital : Capital autorisé et émis : 200.000 actions de 2.500 francs suisses-or chacune.....	500.000		500.000	
Actions libérées de 25 %.....	125.000	21,2	125.000	21,7
II. Réserves : 1° Fonds de réserve légale .....	5.117		5.117	
2° Fonds de réserve de dividendes .....	6.659		6.659	
3° Fonds de réserve générale .....	13.317		13.317	
	25.093	4,3	25.093	4,3
III. Engagements à long terme : 1° Compte de Trusts des annuités .....	153.096	26,0	153.096	26,6
2° Dépôt du gouvernement allemand .....	76.548	13,0	76.548	13,3
3° Dépôt du gouvernement français (Sarre) .....	809	0,1	809	0,1
4° Fonds de garantie du gouvernement français .....	24.668	4,2	24.668	4,3
	255.121		255.121	
IV. Dépôts à court terme et à vue (diverses monnaies) : 1° Banques centrales pour leur compte : a) A 3 mois au maximum .....	34.444	5,8	35.660	6,2
b) A vue .....	87.622	14,9	79.058	13,7
2° Banques centrales pour le compte d'autres déposants : A vue .....	122.066		114.718	
	1.681	0,3	2.028	0,3
3° Autres déposants : a) A 3 mois au maximum.....	26	0,0	26	0,0
b) A vue .....	2.737	0,5	1.504	0,3
	2.763		1.530	
V. Dépôts à vue (or).....	13.278	2,2	14.355	2,5
VI. Bénéfices à répartir le 1 <sup>er</sup> juillet 1939 : 1° Dividende arrêté en monnaies nationales pour paiement aux actionnaires au taux de 6 % par an .....	7.495		—	
2° Participation des déposants à long terme d'après l'article 53 (e) des statuts.....	262		—	
	7.757	1,3	—	
VII. Postes divers : 1° Garantie donnée sur effets de commerce cédés.....	1.430	0,2	1.502	0,3
2° Autres postes .....	35.100	6,0	36.822	6,4
	36.530		38.324	
<b>TOTAL PASSIF...</b>	<b>589.289</b>	<b>100,0</b>	<b>576.169</b>	<b>100,0</b>

NOTE. — L'or détenu en garde sous dossier pour le compte de banques centrales et les fonds détenus pour le service des emprunts internationaux dont la Banque des Règlements internationaux est le mandataire-trustee ou l'agent fiscal ne sont pas inclus dans ces situations.



# TABLE DES MATIÈRES DES STATISTIQUES COURANTES.

	Tabl.		Tabl.
STATISTIQUE DÉMOGRAPHIQUE DE LA BELGIQUE .....	1	II. — Indices des prix de détail et du coût de la vie .....	46
LE MARCHÉ DE L'ARGENT.		a) prix de détail en Belgique;	
I. — Taux d'escompte et de prêts .....	2	b) nouveaux indices des prix de détail en Belgique;	
II. — Taux des certificats de Trésorerie et des bons à court terme .....	3	c) indices du coût de la vie en Belgique;	
III. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Épargne.....	4	d) indices du coût de la vie et des prix de détail à l'étranger.	
LE MARCHÉ DES CHANGES ET DES MÉTAUX PRÉCIEUX.		III. — Prix de gros de produits industriels...	47
I. — Cours des métaux précieux à Londres..	9	IV. — Prix des produits agricoles .....	48
II. — Cours des changes au comptant à la Bourse de Bruxelles.....	10	LA PRODUCTION.	
III. — Change à terme .....	11	I. — Charbonnière et métallurgique.....	55
a) change à 1 mois;		II. — Productions diverses .....	56
b) change à 3 mois.		III. — La construction .....	57
LE MARCHÉ DES CAPITAUX.		IV. — L'électricité .....	58
I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14	V. — Le gaz .....	59
II. — Indice de la Bourse de Bruxelles.....	15	LA CONSOMMATION.	
III. — Cours, rendements et indices des principaux types d'obligations .....	16	I. — Indices des ventes à la consommation.	65
IV. — Émissions de capitaux en Belgique et au Congo belge .....	17	II. — Le tabac.....	66
a) tableau rétrospectif;		III. — Les abatages .....	67
b) détail des émissions;		LES TRANSPORTS.	
c) groupement par importance du capital.		I. — Société nationale des Chemins de fer belges .....	70
V. — Recours des pouvoirs publics à l'emprunt	18	a) recettes et dépenses d'exploitation;	
VI. — Inscriptions hypothécaires .....	19	b) wagons fournis à l'industrie;	
LES FINANCES PUBLIQUES.		c) trafic :	
I. — Rendement des impôts .....	25	1 <sup>o</sup> trafic général;	
II. — Situation du Fonds d'Amortissement de la Dette Publique .....	26	2 <sup>o</sup> grosses marchandises :	
LES REVENUS ET L'ÉPARGNE.		A) ensemble du trafic;	
I. — Rendement des sociétés anonymes belges .....	30	B) service interne belge.	
a) détail par industries;		II. — Les ports .....	71
b) tableau rétrospectif.		a) Anvers;	
II. — Caisse Générale d'Épargne et de Retraite	31	b) Gand;	
a) dépôts sur livrets particuliers à la Caisse d'Épargne;		c) Bruges et Zeebrugge;	
b) versements inscrits aux comptes des affiliés à la Caisse de Retraite.		d) Grand-Bruxelles;	
III. — Indice trimestriel des salaires .....	32	e) Ostende.	
LE MOUVEMENT DES AFFAIRES.		LE COMMERCE EXTÉRIEUR.	
I. — Chambres de compensation .....	35	I. — Classification adoptée par la Convention de Bruxelles.....	75
II. — Chèques postaux.....	36	II. — Classification d'après le degré d'achèvement des produits .....	76
III. — Demandes en autorisation d'établissements classés.....	37	LE CHOMAGE.	
IV. — Effets impayés .....	38	I. — Tableau général .....	80
V. — Faillites et homologations de concordats.	39	II. — Tableau par provinces .....	81
a) tableau rétrospectif;		STATISTIQUES BANCAIRES.	
b) détail par industries.		I. — Belgique et Congo belge.....	85
LES PRIX.		a) Banque Nationale de Belgique;	
I. — Indices des prix de gros .....	45	b) Banque du Congo belge;	
a) en Belgique;		c) Situations trimestrielles des banques belges, publiées par la Banque Nationale de Belgique.	
b) à l'étranger.		II. — Banques d'émission étrangères.....	86
		a) Taux d'escompte;	
		b) Situations Banque de France;	
		c) » Bank of England;	
		d) » Nederlandsche Bank;	
		e) » Banque Nat. Suisse;	
		f) » Reichsbank;	
		g) » Federal Reserve Banks;	
		h) » Sveriges Riksbank;	
		i) » Banque du Japon.	
		III. — Banque des Règlements Internationaux.	87

---

---

Prix de l'abonnement annuel : Belgique, 100 francs.  
Etranger, 120 francs.

Prix du numéro ordinaire : Belgique, 7,50 francs.  
Etranger, 9 francs.

Prix du numéro spécial consacré à l'examen de la situation économique du pays  
pendant l'année antérieure : Belgique, 20 francs.  
Etranger, 25 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de  
Belgique.

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition  
française ou flamande.

---

---

